





a

GUILLAUME DU VAIR

DE L'ELOQUENCE FRANÇOISE

GUILLAUME DU VAIR

DE L'ELOQUENCE FRANÇOISE

ÉDITION CRITIQUE

PRÉCÉDÉE

D'une étude sur le Traité de Du Vair

PAR

RENÉ RADOUANT

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE HENRI IV



PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

(ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET Cie)

15, RUE DE CLUNY, 15



BIBLIOGRAPHIE

I

Textes.

1° Recueils collectifs.

1578. — *Memoires de l'Estat de France sous Charles IX, contenant les choses les plus notables depuis le troisiesme edit de pacification en aoust 1570 jusqu'au regne de Henri III.* Meidelbourg, par Henrich Wolf, 1578, 3 vol. in-8°.

1590-1599. — *Memoires de la Ligue* (par Simon Goulart). 6 vol. in-8°.

1600. — *Les remonstrances ou harangues faictes en la cour de Parlement de Paris aux ouvertures des plaidoyeries.* Paris, 1600, in-8°.

1609. — *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de nostre temps.* Paris, 1609, in-8°.

1611. — *Recueil des plaidoyers notables de plusieurs anciens et fameux advocats de la Cour de Parlement faicts en causes celebres dont aucunes plaidées en presence des Roys* (publ. par Nicolas Rousset). Paris, 1611, in-8°.

1615. — *Recueil des remonstrances, edits, contrats et autres choses concernant le clergé de France.* Dern. ed., Paris, 1615, 2 vol. in-8°.

1618. — *Recueil de plaidoyers, harangues et remonstrances des plus illustres et fameux politiques de nostre temps.* Chez Adrian Tiffaine, Paris, 1618, in-8°.

1623. — *Recueil de divers memoires, harangues, remonstrances et lettres servans à l'histoire de nostre temps.* Paris, 1632, in-4°.

1625. — *Memoires des affaires du clergé de France aux Etats de Blois de 1576 et aux assemblées du clergé de Melun et de Saint-Germain des Prés aux années 1579, 1580, 1585 et 1586*, par G. de Taix. Paris, 1625, in-4°.

1631. — *Actions notables et plaidoyers de Messire Loys Servin.* Paris, 1631, in-4°.

L'auteur reproduit dans ce volume, en plus des discours qu'il prononça comme avocat général, ceux des avocats qui avaient précédé et justifié son intervention.

1636. — *Recueil general des affaires du clergé de France.* Paris, 1636, in-4°.

1644. — *Recueil de plaidoyez notables de plusieurs anciens et fameux advocats de la Cour de Parlement, reveuz et augmentez* Chez Edme Pepingué, Paris, 1644, in-8°.

Ce recueil reproduit celui de 1611, mais il renferme en plus 220 pp. que ne renferme pas le premier.

1652. *Divers opuscules tirez des Memoires de M Antoine Loisel, advocat en Parlement, recueillis par Claude Joly*. Paris, 1652, in 4°.

1660. — *Le tresor des harangues et des remonstrances faites aux ouvertures du Parlement* (2 parties ; publ. par l'avocat L. Gilbaut). Paris, 1660, in-4°.

1680. — *Le tresor des harangues faites aux entrées des rois, reines, princes, princesses et autres personnes de condition*, par M. L G., avocat en Parlement. Paris, 1680, 2 vol in-12.

1789. — *Recueil de pieces originales et authentiques concernant la tenue des Etats generaux*, Paris, chez Barrois (t. II, III, IV, V). Paris, 1789, in-8°.

1789. — *Forme generale et particuliere de la convocation et de la tenue des assemblées nationales ou Etats generaux de France*, par Lalourcé et Duval (pièces justificatives, t. IV et V). Paris, 1789, in 8°.

1789. — *Des Etats generaux et autres assemblées nationales*, par de Mayer (t. XIII, XIV, XV). Paris, 1789, in-8°.

1842. — *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, recueillis et publiés par Aug. Bernard. Paris, Docum. inéd., 1842, in-4°.

1887. — *Cahier des États de Normandie sous le règne de Henri III*, par Ch de Robillard de Beaurepaire. Rouen, 1887, 2 vol. in-8°.

1888. — *Les orateurs politiques de la France* (1800-1830), par Chabrier. Paris, 1888, in-8°.

2° Publications individuelles.

Arnauld (Antoine). *Plaidoyé de M. Antoine Arnaud, advocat en Parlement, cydevant conseiller et Procureur General de la defunte Roine, mere des Roys, pour l'Université de Paris, demanderesse, contre les Jesuites, defendeurs, des 12 et 13 juillet 1594*. Lyon, 1594, in-12.

— *Presentation des lettres de l'office de M. le Connestable faite en Parlement le 21 novembre 1595*. Paris, 1595.

Aubery. *Histoire de l'execution de Cabrieres et de Merindol*. Paris, 1645, in-4°.

Ayrault (Pierre). *Les plaidoyers faits en la cour de Parlement par Monsieur Ayrault, Lieutenant criminel au siege presidial d'Angers*. Rouen, 1614, in-8°.

Cette édition, publiée en dehors et à l'insu de l'auteur, mais sur ses papiers, renferme, en plus des discours d'Ayrault, d'assez intéressantes additions de l'éditeur.

— *Plaidoyers et arrests, opuscules et divers traictez de M. Pierre Ayrault*. Paris, 1615, in-4°.

Cette édition, publiée par l'auteur, est plus complète que la précédente, en ce sens qu'on y trouve plusieurs opuscules politiques d'Ayrault.

Beaune (Renaud de). *Remonstrance du clergé de France faicte au Roy* par Messire Regnault de Beaune... à Fontainebleau, le 17 juill. 1582. S. l., 1582, in-4°.

Canaye de Fresnes (Philippe). *Remonstrances et discours faits et prononcez en la Cour et Chambre de l'Edit establie à Castres d'Albigeois.* Paris, 1598, in-8°.

Dollé. *Plaidoyé pour les Curez de la ville de Paris, demandeurs, contre les Jesuites, defendeurs, des 13 et 16 juillet 1594, avec les arrests de la Cour de Parlement contre lesdicts Jesuites.* Paris, 1595, in-12.

Dorléans (Louis). *Plaidoyé des gens du Roy faict en Parlement en plaine audience toutes les chambres assemblées le 22. jour de decembre mil V.C. quatre vingtz douze, sur la cassation d'un pretendu arrest donné au pretendu Parlement de Chalons le 18. jour de novembre audit an.* Paris, 1593, in-8°.

— *Les ouvertures des Parlemens faites par les Roys de France tenant leur lict de Justice, ausquelles sont adjoustées cinq Remonstrances autrefois faites en icelles au Parlement de Paris*, par Louys D'Orleans. Rouen, 1620, in-8°.

D'après Lestoile, ce recueil paraît en 2 vol. in-4°, en novembre 1606, à Paris.

Du Vair (Guillaume). *Les Œuvres de Messire Guillaume Du Vair, evesque et comte de Lizieux et Garde des Seaux de France.* Paris. 1625. in-f°.

Expilly (Claude). *Plaidoyers de Me Claude Expilly, President au Parlement de Grenoble* Lyon. 5e éd , 1636, in 4°

Faye d'Espeisses (Jacques). *Reception du duc d'Epernon à l'amirauté de France, 11 janvier 1588, avec les harangues y prononcées, colligée et reveue par H. D. Riz.* Paris, s. d.

La Guesle (Jacques de). *Les Remonstrances de Messire Jacques de La Guesle, Procureur General du Roy.* Paris, 1611, in-4°.

Hospital (Michel de L'). *Œuvres complètes de Michel de L'Hospital* (publ. par Dufey). Paris, 1824, 5 vol. in-8°.

Le Bret. *Remonstrances faictes aux ouvertures des Parlemens et ailleurs par Me C. Le Bret.* Paris, 1627, in-8°.

Lestre (Hugues de). *De l'Estre perpetuel de l'empire françois par l'œternité de cet estat. Discours en deux remonstrances faictes aux ouvertures en l'an 91 apres la S. Martin et 92 apres Pasques de la Chambre de Justice et Parlement n'agueres seant à Chaalons. Par M. Hugues de L'Estre. Contre certain escript fameux qui au mesme temps en publioit le contraire.* Paris, 1595, in-8°.

Loisel (Antoine). *La Guyenne de M. Antoine Loysel.* Paris, 1605, in-8°.

Mangot (Jacques). *Recueil des principaux points d'une remonstrance faicte en la Cour de Parlement de Paris, par M. Jacques Mangot, advocat du roy en Parlement, derniere edition enrichie de l'interpretation de quelques authoritez Grecques.* Paris, M.D. IIC., in-8°.

Marion (Simon). *Plaidoyers de Messire Simon Marion.* Derniere ed., Paris, 1629, in-8°.

Ces plaidoyers ont eu, avant 1629, de nombreuses éditions. La première parut sous le titre d'*Actions forenses,* Paris, 1594, in-8°.

Mayenne (Charles de Lorraine, duc de). *La harangue faicte par Mgr le duc de Mayenne aux capitaines et soldats de son armée* Paris, 1589, in-8°.

MESNIL (Baptiste du). *Plaidoié en la cause de l'Université de Paris et des Jesuites.* Paris, 1594, in-12.

PASQUIER (Estienne). *Plaidoyé pour l'Université de Paris, deffenderesse, contre les Jesuites, demandeurs en requeste* Paris, 1594, in-12.

— *Les Lettres d'Estienne Pasquier.* Paris, 1619, 3 vol. in-8°.

Les dix premiers livres paraissent en 1586, les douze autres en 1619, publiés par André Duchesne.

— *Les Recherches de la France, reveuës, corrigées, mises en meilleur ordre et augmentées en cette derniere edition de trois livres entiers.* Paris, 1665, in-f°.

Le premier livre paraît en 1560 ; le quatrième, qui nous intéresse spécialement, en 1596 ; les six premiers, en 1611. La première édition qui renferme neuf livres est celle de 1621.

PIBRAC (Gui du Faur, s[r] de). *Ornatissimi cujusdam viri de rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola.* Paris, 1573, in-8°.

PITHOU (Pierre). *Petri Pithœi opera.* Paris, 1609, in-4°.

SAINCTYON. *Remonstrance faicte en l'assemblée generale des colonnels, cappitaines, lieutenans et enseignes de la ville de Paris par Monsieur de Sainction, l'un desdits cappitaines, en la presence de Messieurs les Prevost des Marchands et Eschevins de ladite ville le 5[e] jour de janvier 1590.* Paris, 1590.

SÉGUIER (Antoine). *Recueil du plaidoié de Monsieur Seguier, Conseiller du roy en son Conseil d'Estat et son avocat en la Cour de Parlement. Contre la bulle de Gregoire, soy disant Pape 14. de ce nom, à Tours, le Parlement y seant, en aoust 1591.* Châlons, 1595.

SERVIN (Louis). *Recueil des points principaux de la harangue faite à l'ouverture du Parlement... contenant exhortation aux subjects à l'obeissance envers Sa Majesté* Tours, 1589.

— *Plaidoyers de M[re] Loys Servin, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et son Avocat general en sa Cour de Parlement.* Paris, 1603, in-8°.

— *Actions notables et plaidoyez de Messire Loys Servin.* Paris, 1631, in-4°.

VERSORIS. *Plaidoyé pour les prebstres et escoliers du College de Clermont fondé en l'Université de Paris, demandeurs, contre la dicte Université, deffenderesse.* Paris, 1594, in-12.

II

Ouvrages ayant trait à l'éloquence du XVI[e] siècle, à la vie ou aux œuvres des orateurs.

1° OUVRAGES DE PORTÉE GÉNÉRALE.

A. Anciens.

AMYOT (Jacques). *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III, roi de France, par Jacques Amyot, d'après le manuscrit autographe de l'auteur.* Versailles-Paris, 1805, in 8°.

Anselme (le P.). *Histoire genealogique et chronologique de la maison royale de France.* Paris, 1730, in-f° (t. VI).

Aubigné (Agrippa d'). *Histoire universelle* (Soc. de l'Hist. de Fr.). Paris, in 8° (t. VIII).

Ayrault (Pierre). *Plaidoyers et arrests, opuscules et divers traictez de Me Pierre Ayrault.* Paris, 1615, in-4°.

Balzac (Jean-Louis Guez de). *Les œuvres diverses du Sr de Balzac,* 2e édit. Paris, 1646, in-4°.

Bellay (Joachim du). *La deffence et illustration de la langue Françoyse* (édit. H. Chamard). Paris, 1904, in-8°.

[Binet (Estienne)]. *Essai des merveilles de nature et des plus nobles artifices, piece tres necessaire à tous ceux qui font profession d'eloquence,* par René François (Estienne Binet), predicateur du roy. Rouen, 1621, in-4°.

Bodin (Jean). *J. Bodini oratio de instituenda in republica juventute ad senatum populumque Tolosatem.* Tolosae, 1559, in-8°.

— *Les six livres de la Republique de Jean Bodin.* Paris, 1577, in-f°.

Botrays ou Boutrays (Raoul). *Rodulphi Boterelii in magno Franciae consilio advocati de rebus in Gallia et pene toto orbe gestis Commentariorum libri XVI.* Paris, 1610, 2 vol. in-8°.

Bouche (Honoré). *Histoire chronologique de Provence.* Paris, 1736, 2 vol. in-f°.

Bouchel (Laurens). *La bibliotheque ou tresor du droit françois.* Paris, 1615, 2 vol. in-f°.

Caron (Lois le). *La Claire ou de la Prudence de droit, dialogue premier, plus la Clarté amoureuse,* par Lois le Caron, Droitconseillant Parisien et advocat au souverain Senat des Gaules. Paris, 1554.

Caussin (Nicolas). *Nic. Caussini... De eloquentia sacra et humana libri XVI.* Ed. tertia. Paris, 1627, in-4°.

J'ignore la date de la première édition. Du moins, l'approbation du provincial des jésuites est du 19 novembre 1617.

Charron (Pierre). *De la sagesse, trois livres.* Paris, 1836, in-8°.

La première édition date de 1601 : *De la Sagesse, trois livres,* par Pierre Le Charron. Bordeaux, 1601, pet. in-8°.

Coignet (M.). *Instruction aux princes pour garder la foy promise, contenant un sommaire de la philosophie chrestienne et morale et devoir d'un homme de bien en plusieurs discours politiques sur la verité et le mensonge,* par M. M. Coignet, chevalier, conseiller du roy... Paris, 1584.

Colletet (Guillaume). *L'art poetique du Sr Colletet.* Paris, 1658, in-12.

Dampmartin (Pierre de). *De la conoissance et merveilles du monde et de l'homme.* Paris, 1585, in-f°.

Delitiae poetarum Gallorum. Collectore Ranutio Gero (Jano Grutero). 1609, 3 vol. pet. in-12.

Dolet (Estienne). *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre.* Lyon, 1540.

Duchesne (François). *Histoire des Chanceliers et Gardes des Sceaux de France.* Paris 1680, in-f°.

Duperron (Cardinal Davi). *Œuvres.* Paris, 1603, in-f°.

— *Perroniana et Thuana.* Cologne, 1694, in-12.

Du Pré. *Le pourtraict de l'eloquence françoise, avec dix actions oratoires* Paris, 1621, in-8°.

In omnes M. Tullii Ciceronis... doctissimorum virorum Enarrationes... Lyon, 1554, in-f°.

Epistres françoises des personnages illustres et doctes à J. J. de la Scala (publ. par Jacques de Reves). Harderwick, 1624, pet. in-8°.

Estienne (Henri) *De la precellence du langage françois* (Édit. Huguet). Paris, 1896.

Fabri (Pierre). *Le grand et vrai art de pleine rhetorique* (publ. par Héron d'après la 1re édit. de 1521). Rouen, 1889, in-8°.

Fail (Noël du). *Œuvres facétieuses* (Edit. Assézat). Bibl. elzév., 2 vol.

Fauchet (Claude). *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise.* Paris, 1581, in-4°.

Filère (Alexandre-Paul de). *Discours contre les citations du grec et latin és plaidoyés de ce temps.* Paris, 1610, in-8°.

Forget (Germain). *Les paraphrases sur les loix des republiques anciennes des Aegyptiens, Atheniens, Lacedemoniens, Locres et Thuriens : naissance et progres du droit romain et coustumes du pays et duché de Normandie...* Paris, 1577, in-8°.

Fouquelin (Antoine). *La rhetorique françoise d'Antoine Fouquelin de Chauny en Vermandois.. nouvellement reveue et augmentée.* Paris, 1557, in-8°.

Le privilège de cette édition est daté du 13 septembre 1555. La première édition est en effet de 1555.

Gillet. *Plaidoyers et autres œuvres.* Paris, 1696, in-4°.

Goujet (Abbé). *Bibliotheque françoise ou histoire de la litterature françoise.* Paris, 1741, in-12.

Goullu (Jean). *Lettres de Phyllarque à Ariste.* Paris, 3e édit., 1628, 2 vol. in-8°.

Grimaudet (François). *Les opuscules politiques de François Grimaudet.* Paris, 1580, in-8°.

Guéret. *Entretiens sur l'eloquence de la chaire et du barreau.* Paris, 1666.

Jolly (Jacques). *Trois livres des offices de France.* Paris, 1638, 2 vol. in-f°.

Lalemant (Jehan). *Les quatre Philippiques de Demosthene, prince des orateurs de la Grece, nouvellement translatées de Grec en François par Jehan Lalemant et dediées au Reverendiss. Cardinal de Ferrare.* Paris, 1549, in-8°.

Lambin (Denys). *Dionysii Lambini .. de philosophia cum arte dicendi conjungenda oratio.* Paris, 1568, in-4°.

— *Dionysii Lambini... orationes.* In-4°.

Recueil factice, renfermant des discours et des dédicaces de dates différentes et réunis à la Bibl. nat sous la cote X. 3431.

La Motte le Vayer. *Considerations sur l'eloquence* (t. IV de ses *Œuvres*. Paris, 1669, 15 vol. in-12.)

La Roche-Flavin. *Treize livres des Parlements de France.* Bordeaux, 1620, in-f°.

Le Roy (Loys). *Le Timée de Platon Trois oraisons de Demosthene, prince des orateurs, dittes Olynthiaques, pleines de matieres d'Estat, deduittes avec singuliere prudence et eloquence, translatées pareillement de grec en françois avec une preface contenant la conjonction de l'eloquence et de la philosophie.* Paris, 1551, in-4°.

— *Enseignements d'Isocrates et Xenophon, autheurs anciens tres excellents, pour bien regner en paix et en guerre, traduits de grec en françois par Loys le Roy.* Paris, 1568, in-4°.

— *Sept oraisons de Demosthenes, prince des orateurs, à sçavoir trois Olynthiaques et quatre Philippiques. . traduittes de grec en françois par Loys le Roy, dict Regius.* Paris, 1575, in-4°.

— *Deux oraisons françoises de Loys le Roy prononcées par luy à Paris... au mois de fevrier 1576.* Paris, 1576, in-4°.

L'esleu Macault. *Les Philippiques de M. T. Ciceron translatées de latin en françois* par l'Esleu Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre du roy. Poitiers, 1549.

Lestoile (Pierre de). *Mémoires-journaux* (publ. par Brunet et Champollion). Paris, 1875-1883, 12 vol. in-8°.

Loisel (Antoine). *Divers opuscules...*, etc. (voir plus haut). Paris, 1652, in-4°.

Mathieu (Pierre). *Histoire de France.* Paris, 1631, in-f°.

Maussac (Ph. J. de). *Jul. Caes. Scaligeri adversus Desid. Erasmum orationes duae, eloquentiae romanae vindices.* Tolosae Tectosagum, 1621.

Ménage. *Vita Petri Aerodii* (Pierre Ayrault). Paris, 1675, in-4°.

Montaigne (Michel de). *Essais* (édit. J. V. Leclerc). Paris, 2 vol. in-12.

Mornac. *Feriae forenses et elogia illustrium togatorum Galliae ab anno 1500...* Paris, 1619, in-8°.

Muret (Marc-Antoine). *M. Antonii Mureti ad Leonardum Mocenicum... orationum Ciceronis in Catilinam explicatio.* Venise, Gryphius, 1557.

Nemond (François de). *Oraison de F. de Nemond, Angoumois, prononcée à Poitiers.* Poitiers, 1555, in-4°.

Niceron. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres...* par feu le P. Niceron, Barnabite. Paris, 1744, 44 vol. in-12.

La Noue. *Discours politiques et militaires du Seigneur de la Noue.* Bâle, 1587, in-4°.

Panegyric au tres chrestien Henri IIII, roy de France et de Navarre, par le S. D. I. E. S. L. Tours, 1590, in-8°.

Papon (Jean). *Rapport des deux princes d'eloquence grecque et latine, Demosthene et Ciceron, à la traduction d'aucunes de leurs Philippiques.* Lyon, 1554, in-8°.

Pasquier (Estienne). *Les Lettres...* etc. (voir plus haut). Paris, 1619, in-8°.

PASQUIER (Estienne). *Les Recherches...* etc. (voir plus haut). Paris, 1665, in-f°.

PATRU. *Plaidoyers et œuvres diverses de M. Patru* (en deux parties). Paris, 1681, in-4°.

PELEUS (Justin). *Histoire de Henri le Grand, roy de France* Paris, 1616, 4 vol. in-8°.

PITHOU (Pierre). *Petri Pithœi opera.* Paris, 1609, in-4°.

Programme d'études du collège de Guyenne (publ. par Massebieau).

Ce programme, publié pour la première fois par Élie Vinet en 1583. est reproduit dans le fascicule 7 des *Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique.*

RAMUS (Pierre). *Petri Rami oratio de studiis philosophiae et eloquentiae conjungendis.* Paris, 1549, in-4°.

— *Ciceronianus ad Carolum Lotharingum Cardinalem.* Paris, 1557, in-12.

— *Sur la reformation de l'Université*, 1562 (dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par Cimber et Danjou. Paris, 1836, in-8°, 1re série, t. V).

— *La Dialectique de P. de la Ramée, comprise en deux livres.* Paris, 1577.

Elle avait paru d'abord à Avignon chez Barth Bonhomme, 1556, in-8°.

— *Collectaneae Petri Rami et Audomari Talaei praefationes, epistolae, orationes.* Paris, 1577, in-12.

[RAPIN]. *Discours sur la comparaison de l'eloquence de Demosthene et de Ciceron.* Paris, 1670, in-8°.

RAPIN. *Les reflexions sur l'eloquence, la poetique, l'histoire et la philosophie.* Paris, 1684, 2 vol.

SAINT-PAUL (le P. Ch. de). *Tableau de l'eloquence françoise où se voit la maniere de bien escrire... à quoy l'on a adjousté un traicté de la rhetorique françoise.* Paris, 1657, in-18.

SAINTE-MARTHE (Scévola). *Scevolae Sammarthani opera* (en deux parties). Paris, 1616, in-8°.

SOREL (Charles). *De la connoissance des bons livres ou examen de plusieurs autheurs.* Paris, 1671, in-12.

TABOUROT (Estienne). *Les bigarrures et touches du Seigneur des Accords...* dern. edit. Rouen, 1625, in-12.

Cette édition débute par un « Avant-propos de l'autheur sur les impressions de ce livre » daté du « XV. de septembre 1584 » et dans lequel il fait allusion à une « impression de 1582 ».

TAHUREAU (Jacques). *Oraison de Jacques Tahureau au roy de la grandeur de son regne et de l'excellance de la langue françoyse.* Paris, 1555, in-4°.

TALON (Omer). *Audomari Talaei Rhetorica.* Paris, 1577.

La première édition est de 1548, in-8°.

THOU (Jacques-Auguste de). *Mémoires de J.-A. de Thou.* Rotterdam, 1711, in-4°.

— *Thuana* (tome VII de *Historia mei temporis* de J.-A. de Thou). Londres, 1733, in-f°.

Thou (Jacques-Auguste de). *Histoire de mon temps*. Londres, 1734, 16 vol. in-4°.

Vaugelas *Remarques sur la langue française* (édit. Chassang). Paris, 1880, 2 vol. in-8°.

La première édition paraît à Paris, 1647, in-4°.

B. Modernes.

Aubertin. *L'éloquence politique et parlementaire en France avant 1789*. Paris, 1882, in-8°.

Bataillard. *Les mœurs judiciaires de la France du XVIe au XVIIe siècle*. Paris, 1878, in-8°.

Bellanger (Justin). *Histoire de la traduction en France*. Paris, 1892, in-8°.

Boissier. *La réforme des études au XVIe siècle* (*Revue des Deux-Mondes*, 1882).

Bourciez (E.). *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*. Paris, 1886, in-8°.

Brunot (Ferdinand) *La doctrine de Malherbe*. Paris, 1891, in-8°.

— *Histoire de la langue française des origines à 1900. Le XVIe siècle*. Paris, 1906, 2 vol. in-8°.

Clément (Louis). *Henri Estienne*. Paris, 1898, in-8°.

Compayré (G.). *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France au XVIe siècle*. Paris, 1879, 2 vol. in-8°.

Delachanal (R.). *Histoire des avocats au Parlement de Paris* (1300-1600). Paris, 1885, in-8°.

Egger (E.). *L'Hellénisme en France*. Paris, 1869, 2 vol. in-8°.

Feugère (L.). *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*. Paris, 1859, 2 vol. in-8°.

Fremy (Ed.). *L'Académie des derniers Valois*. Paris, 1887, in-8°.

Froment (Théodore). *L'éloquence et le barreau dans la première moitié du XVIe siècle*. Paris, 1874, in-8°.

Cet ouvrage fait par endroits quelque peu double emploi avec le suivant, dont il ne présente d'ailleurs pas l'intérêt.

— *Essai sur l'histoire de l'éloquence judiciaire en France avant le XVIIe siècle*. Paris, 1874, in-8°.

Gaufrès. *Claude Baduel et la Réforme des études au XVIe siècle*. Paris, 1880, in-8°.

Géruzez. *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles*. Paris, 1837, 2 vol. in-8°.

Œuvre visiblement inachevée, qui s'arrête après L'Hospital.

Jolly (Jules). *Histoire du mouvement intellectuel au XVIe siècle et pendant la première partie du XVIIe*. Paris, 1860, 2 vol. in-8°.

Ce travail, qui touche à beaucoup de choses, ne peut plus être d'un grand secours pour le lecteur de maintenant.

Quicherat (J.). *Histoire de Sainte-Barbe*. Paris, 1860-1864, 3 vol. in-8°.

ROBIOU. *Essai sur l'histoire de la littérature et les mœurs pendant la première moitié du XVIIe siècle.* Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

WEY (F.). *Histoire des révolutions du langage en France.* Paris, 1848, in-8°.

2° MONOGRAPHIES

A. Anciennes.

FAYE D'ESPEISSES (Jacques). Dixième remontrance (dans les *Remonstrances ou harangues......* 1600).

Ce discours, prononcé à la Saint-Martin 1587, renferme l'éloge de Jacques Mangot.

LOISEL (Antoine). Divers opuscules... etc. (voir plus haut). Paris, 1652, in-4°.

On trouve dans ce précieux ouvrage les vies de Loisel, de Pierre Pithou, de B. du Mesnil avec une foule de notices biographiques rédigées par Claude Joly.

PASCAL (Charles). *La vie et mœurs de Messire Gui du Faur, Seigneur de Pybrac,* par Messire Charles Pascal, cy-devant ambassadeur aux Grisons (traduit du latin par Guy du Faur, Sr d'Hermay). Paris, 1617, in-12.

B. Modernes.

BARTHÉLEMY (Ed. de). *Le Parlement de Châlons-sur-Marne* (*Revue de Champagne*, juillet-décembre 1882, p. 337-352).

BLONDEL (le Chanoine). *Le Cardinal Duperron. Étude historique.* Sens, 1899.

BRIVES-CAZES (E.). *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de Justice de Guyenne en 1582.* Bordeaux, 1866.

COUGNY. *G. du Vair. Étude d'histoire littéraire.* Paris, 1857, in-8°.

— *Études historiques et littéraires sur le XVIe siècle.* Paris, 1869, in-8°.

— *Pibrac, sa vie et ses écrits.* Versailles, 1869.

FAYE DE BRIS (Ed.). *Trois magistrats français du XVIe siècle.* Paris, 1844, in-8°.

L'auteur étudie dans cet ouvrage la vie d'Antoine Duprat, de Gui du Faur de Pibrac et de Jac. Faye d'Espeisses.

FÉRET. *Le Cardinal Duperron.* Paris, 1877, in-8°.

FEUGÈRE (Léon). *Notice et bibliographie des œuvres choisies d'E. Pasquier.* Paris, 1849, 2 vol. in-8°.

GRENTE (Abbé). *Quæ fuerit in Cardinali Davi Duperron vis oratoria.* Paris, 1903, in-8°.

LOUBERS. *Quid de forensi eloquentia senserit Antonius Loysellus.* Paris, 1873, in-8°.

RICHARD (Pierre). *Pierre d'Épinac.* Paris-Lyon, 1901, in-8°.

SAINTE-BEUVE. *Causeries du Lundi,* III. 249-269.

Cette étude est consacrée à E. Pasquier.

TRÉMAULT (M. A. de) *Biographie de Louis Servin* (*Bulletin de la Société archéologique .. du Vendômois,* 1871, t. X, p 12-54).

AVANT-PROPOS

Il ne sera pas question, dans la présente étude, de l'éloquence religieuse, pas plus que de l'éloquence écrite. Ce n'est pas que tout soit dit sur la première ni sur la seconde, même après les travaux de Labitte et de Lenient. Si je les ai laissées toutes deux de côté, c'est que ma tâche était délimitée par l'auteur même dont je publie le texte et dont j'entreprends de contrôler le jugement. Du Vair se borne à traiter de « l'eloquence meslee és affaires du monde », et, à part une sorte de parenthèse sur deux opuscules de Pibrac, il n'a en vue que l'éloquence parlée. Je me suis conformé à son dessein. J'ai même suivi le plan, très clair et très logique, qu'il avait adopté.

Je n'ai pas cru toutefois devoir aliéner entièrement mon indépendance. J'ai donné notamment à la partie de mon commentaire qui correspond au tableau de l'éloquence en France un développement disproportionné avec celui des autres parties. C'est qu'il fallait, pour apprécier plus sûrement les idées de Du Vair, considérer non seulement les orateurs qu'il a nommés, mais encore ceux qu'il connaissait, et auxquels il songeait certainement sans les nommer, quand il formulait son jugement. C'est aussi que ce qu'il y avait de plus intéressant dans son œuvre pour lui et pour ses contemporains n'est pas ce qui a le plus de prix à nos yeux. Que faut-il penser des causes auxquelles Du Vair attribue la médiocrité oratoire de son temps ? Que valent les remèdes qu'il proposait d'y apporter ? Il n'est pas indifférent de le savoir, mais il serait d'une haute importance de déterminer quelle idée on se faisait alors de l'éloquence, à quelles règles elle devait se plier, de quelle manière on la cultivait, enfin quel fut le résultat de l'effort passionné d'un demi-siècle. Or tout cela, y compris les raisons de l insuccès, c'est dans l'étude des hommes et l'examen des œuvres qu'on a le plus de chances de le trouver.

ÉTUDE

SUR

« L'ELOQUENCE FRANÇOISE » DE G. DU VAIR

CHAPITRE Ier

Le tableau de l'éloquence en France.

Composée par Du Vair vers la fin de la Ligue pour occuper son « trop grand loisir », l'*Eloquence françoise* parut en 1594, sur privilège du 22 janvier. Elle était dédiée [1] à ce même Nicolas Le Fèvre qu'il avait fait figurer dans la *Constance* sous le nom emprunté de Linus, auquel il avait voué une tendre et respectueuse affection.

Il avait d'abord songé à « dresser des institutions oratoires, tantost un sommaire de rhetorique contenant les preceptes abregez de cest art, tantost un traitté de la diversité des styles et de la meilleure façon d'escrire » (p. 158, l. 2). A la fin, affirmant une fois de plus ce tour d'esprit pratique qui le distingue, il se décida pour une entreprise en apparence plus modeste, mais qu'il estimait plus profitable pour lui et pour ses lecteurs. Il substitua l'exemple aux préceptes. Il traduisit les deux discours d'Eschine et de Démosthène pour et contre Ctésiphon ainsi que le *Pro Milone*. Puis, afin de montrer que la pratique de l'imitatión doit achever la tâche commencée par celle de la traduction, il composa sous le nom d'Appius Clodius un discours imaginaire contre Milon. Il omettait, soit modestie ou autrement, de mentionner dans sa

1. Il en a été de cette dédicace comme de toutes les autres de Du Vair : elle n'a pas été reprise dans les éditions postérieures. Elle a donc pour le lecteur moderne toute la nouveauté et tout l'intérêt de l'inédit.

dédicace son traité de l'*Eloquence françoise*. C'est là cependant une œuvre importante et, à certains égards, vraiment neuve. Si les discours prononcés par Du Vair pendant la Ligue montrent ce que valait l'orateur, le critique se révèle ici : en jugeant les autres, il se juge.

Les devanciers d'ailleurs, grâce en partie aux encouragements de Henri III, ne lui manquaient pas. On sait quel était le goût de ce roi pour les choses de l'esprit et en particulier combien il était doué pour l'éloquence. Il avait aidé Pibrac à reconstituer l'Académie fondée par Baïf [1], comptant, non sans raison, que l'art oratoire y trouverait un milieu propice et un puissant stimulant. C'est à sa demande qu'Henri Estienne compose sa *Precellence* ; c'est pour lui plaire qu'Amyot écrit et lui dédie son *Projet de l'eloquence royale* [2].

Ce titre ne ment pas. Amyot n'a fait qu'un projet. Il esquisse en quelques pages le plan d'une rhétorique d'un genre tout spécial, car il écrit pour le roi, et le désir de plaire l'entraîne à être meilleur courtisan que critique. Il reconnaît que l'éloquence ne fleurit pas sous les rois autant que dans les républiques, mais il n'en conçoit aucun regret. Cette « eloquence vulgaire » qui se développe dans les démocraties a pu faire des prodiges dans la bouche d'un Cicéron ou d'un César : elle n'en est pas moins pleine de babil et d'affeterie, ainsi qu'une courtisane » ; elle ne sert « qu'à flater le peuple et à luy complaire » (p. 8). Et cependant, bien qu'il s'en détourne avec mépris, Amyot ne laisse pas de recommander pour celle qu'il appelle « royale » un plan d'études qui aurait pu convenir parfaitement à sa rivale si dédaignée. Il passe en revue, suivant l'usage, les sources de l'invention, les différentes parties du discours, les trois genres de style [3], etc. L'œuvre est en somme insignifiante. Loin de faire honneur au Plutarque français, elle accuse une méconnaissance complète des réalités et de la véritable éloquence.

Il n'est pas interdit de penser que le *Projet* d'Amyot fut lu dans l'Aca-

1. *L'Académie des derniers Valois*, par Ed Frémy, qui, sans preuve d'ailleurs, met Du Vair au nombre de ceux qui la composaient. Sur la place qu'y tenait Pibrac, voir des vers curieux de Dorat : *Delitiæ poetarum gallorum*, I, 306-307.

2. Ce court traité est resté inédit jusqu'en 1805 : *Projet de l'Eloquence royale composé pour Henry III, roi de France, par Jacques Amyot, d'après le manuscrit autographe de l'auteur*, Versailles-Paris, 1805, in 8°. J'en ai trouvé une copie à la Bibliothèque nationale, dans le ms. fr. 19130. La page 1 porte le nom de « J. Bruslart » avec le titre : *Project de l'eloquence*.

3. En terminant, il conseille au roi de faire traiter à fond ces intéressantes questions. « Surtout les mots qui sont figurés embellissent et enrichissent le langage, et me semble, Sire, que vous devés commander qu'on vous face un livre à part de ces figures et ornements d'oraison avec les exemples, car il n'y a rien qui donne plus de lustre et d'esclat tant à la parole qu'à la sentence. » (P. 46.) Peut-être, sans la Ligue et les Barricades, aurions-nous un ouvrage sur ce sujet, qui préoccupait avant tout autre les lettrés d'alors.

démie que présidait Pibrac. Un autre traité du même genre, et généralement attribué à Duperron [1], semble avoir été écrit dans les mêmes conditions. Les premières phrases prouvent qu'il devait être lu ou récité dans une assemblée. Cette hypothèse devient une presque certitude quand, dans un recueil publié en 1618, on rencontre cet opuscule sous ce titre : « *Discours de l'excellence de l'eloquence*, par le sieur L. D. G., prononcé en l'Academie du sieur P. » Rien de plus clair que cette dernière initiale : elle désigne Pibrac, l' « entrepreneur » de l'Académie [2].

A ce compte, cet *Avant-discours* serait de beaucoup antérieur à l'*Eloquence françoise*, puisque, dès 1585, l'Académie de Pibrac cesse en fait d'exister. Mais cela n'a pas grande importance, car l'œuvre est mince et d'intérêt médiocre. Et, bien que le traité de Du Vair présente beaucoup de points communs avec celui de son devancier, il serait fort aventuré d'en vouloir rien conclure. Tous deux avaient puisé aux mêmes sources. Ils avaient pu trouver dans Longin que l'éloquence se développe brillamment dans les républiques ; dans Cicéron et dans vingt autres, que la parole distingue l'homme des animaux, et que l'éloquence distingue un homme entre les hommes [3] ; dans le *Dialogue des*

1. Il figure (p. 759-770) dans ses *Œuvres* sous ce titre : *Avant-discours de rhetorique ou Traitté de l'eloquence*, et il semble que cela doive suffire. Cependant, dans le *Recueil de plaidoyers, harangues et remonstrances*... Paris, 1618 (p. 756-806), il est attribué au « sieur L. D. G. » (Faut-il voir dans ce L. D. G. le même personnage que dans L. D. P., « un des plus grands prelats des derniers siecles », dont Ch. de Saint-Paul publie en 1657 le traité suivant : *La Rhetorique françoise qui enseigne la maniere de bien discourir de chaque chose*, à la suite de son propre *Tableau de l'eloquence françoise*, Paris, 1657, in-18 ? Voir Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, au mot : *la Rhétorique française*.) Par contre, Colletet, dans un discours prononcé à l'Académie le 3 janvier 1636, affirme que Duperron a, comme Du Vair, traité de l'éloquence (*l'Art poétique du Sr Colletet*, Paris, 1658, p. 35). Cette question n'est étudiée par aucun des biographes du cardinal : Lévesque de Burigny, *Vie du Cardinal Duperron*, Paris, 1768 ; Féret, *le Cardinal Duperron*, Paris, 1877 ; Blondel, *le Cardinal Duperron*, Sens, 1899 ; Grente, *Quæ fuerit in Cardinali Davy Duperron vis oratoria*, Paris, 1903 On retrouve, il est vrai, dans cet *Avant-propos* une idée qui figure déjà dans le *Perroniana* (au mot *Orateur*). Par contre, les contradictions ne manquent pas de l'un à l'autre. Duperron affirme dans le *Perroniana* que l'éloquence ne s'enseigne guère, parce qu'elle consiste surtout en jugement ; dans l'*Avant-propos* il soutient que l'on devient orateur. Là, il constate qu'à la fin de la république romaine il y avait cent orateurs de mérite ; ici, il fait observer que les récompenses ne sont pour rien dans le développement de l'éloquence, puisque, malgré tant d'avantages, les orateurs étaient si rares, même à Rome.

2. Il faut tout le parti pris de Robiou pour oser préférer cette œuvre à celle de Du Vair (*Essai sur l'histoire de la littérature et les mœurs pendant la 1re moitié du XVIIe siècle*, Paris, 1858). Sainte-Beuve, il est vrai, a quelque peu malmené l'*Eloquence françoise* de celui-ci (*Port-Royal*, II, p. 521), mais on croit sentir dans son impatience nerveuse qu'il lui fait payer l'excès des louanges dont l'avait comblé Cougny (*G. Du Vair, Étude d'histoire littéraire*, Paris, 1857, in-8°).

3. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver au XVIe siècle un seul ouvrage traitant de la rhétorique ou de l'éloquence dans lequel cette idée n'ait pas été reprise.

orateurs que l'éloquence, en dehors des avantages matériels qu'elle procure, est à qui la pratique une suffisante récompense. Quintilien avait avant eux discuté la question de savoir si les maux qu'elle peut causer suffisent à en condamner l'usage. Avant eux enfin, Cicéron avait développé cette idée que l'art oratoire est difficile entre tous, que peu d'hommes ont pu réunir l'abondance des idées, l'éclat du style, la force des passions, même en appelant à leur aide l'art, l'exercice et l'imitation.

Tout cela se rencontre en effet chez Du Vair et chez Duperron. Mais, pour ce dernier, le cas est plus grave. Si l'on met de côté la discussion de certaines objections d'école, — l'éloquence a-t-elle sa fin en son pouvoir ? — de certaines questions d'intérêt médiocre, — dans quel genre rentre la rhétorique? quelle est sa définition? — si l'on excepte un développement bizarre et assez obscur tendant à établir que, dans l'éloquence, l'art tient beaucoup plus de place que la nature, nous avons à peu près mentionné tout le contenu de son traité.

Celui de Du Vair est beaucoup plus plein et plus neuf. Il comprend trois parties très distinctes : dans la première, il fait le tableau de l'éloquence française au XVIe siècle ; dans la seconde, il recherche les causes de sa faiblesse ; la troisième renferme des considérations sur les remèdes qu'on peut y apporter.

Avant de passer en revue les principaux représentants de l'art oratoire en France dans la deuxième moitié du XVIe siècle, il jette de haut un large coup d'œil en arrière La France, dit-il, n'a pas, au cours de sa longue histoire, produit un seul homme qui puisse rivaliser avec les anciens. Même dans la première partie du siècle, les quelques œuvres plus dignes d'attention que l'on rencontre ne sont que des cas isolés, créations spontanées de tempéraments heureusement doués, qui ne doivent rien à l'art conscient et réfléchi, qui n'exercent aucune influence. Leur seul mérite consiste en une certaine « naïveté, un stil pur et qui suit assez commodement la nature des choses qu'ils descrivent » (p. 134, l. 15).

Ainsi, tandis que les poètes, menés par Ronsard, couraient de succès en succès, les prosateurs et les orateurs sommeillaient. A la longue cependant « ils se sont un peu esveillez ». A leur tour, renonçant à la chimère d'un art exclusivement national d'inspiration et de forme, ils se sont décidés à se mettre à l'école des anciens. Mais leur succès n'a pas été aussi prompt que celui des poètes, et Du Vair constate que, dans les vingt années qui suivirent ce réveil, c'est-à-dire de 1550 à 1570 environ, les meilleurs d'entre eux ont mérité « le nom de diserts plus-

tost que d'eloquens ». C'est seulement vers 1570 que les efforts des orateurs commencèrent à être plus heureux.

A partir de ce moment, Du Vair entre dans le détail, essaie de caractériser les qualités et les défauts de ceux qu'il nomme. Nous allons le suivre dans cette étude vraiment personnelle, car il n'y ressemble pas aux critiques improvisés de son temps. Ceux-ci, incapables de juger par eux-mêmes, admirent de confiance un passé qu'ils ignorent. Pour le présent, ils s'en tiennent à un dénigrement facile, quand ils parlent en général, quittes à se répandre en éloges ridiculement outrés sur les personnages qu'ils ont l'occasion de nommer en particulier. Ils prennent pour de l'éloquence la vertu la science ou l'amour du bien public. Du Vair a, on le sent, dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité, un terme de comparaison assuré Il en rapproche tout ce qu'il veut juger, et c'est un soulagement pour le lecteur que cette fermeté sévère d'appréciation qui ne fléchit jamais à des éloges de complaisance.

Il est regrettable cependant qu'il n'ait pas spécifié nettement sur quel genre oratoire portaient ses remarques. La précaution était d'autant plus nécessaire que, dans les idées du temps tout au moins, les différentes formes d'éloquence n'ont ni le même prix ni les mêmes règles. Certaines comme celle du barreau, sont en marge de la littérature ; d'autres, comme l'éloquence politique, en sont pour ainsi dire exclues. Et, parmi les modernes, plus d'un, constatant que certains auteurs de remontrances usent et abusent des citations après les avoir condamnées, a cru bien à tort les surprendre en flagrant délit de contradiction [1], faute d'avoir observé que leur interdiction ne s'adressait qu'aux avocats.

Encore que la division en éloquence démonstrative ou d'apparat, judiciaire ou du barreau, délibérative ou politique, ait vieilli et puisse être à l'usage souvent en défaut, nous l'adopterons cependant, parce qu'elle était admise par tout le monde au XVIe siècle [2], et que, sauf de très rares exceptions, les discours du temps se répartissent naturellement et facilement dans ces trois groupes.

Les critiques modernes [3] ont en général laissé de côté l'éloquence

1. Deux toutefois se sont vraiment contredits : Loisel, qui, après avoir entassé les citations lorsqu'il parlait en qualité d'avocat du roi, les interdit ensuite aux gens du roi, et Du Vair, qui se permet l'usage des citations après l'avoir sévèrement critiqué. Mais le premier n'avait fait que suivre l'évolution générale du goût, 20 années s'étant écoulées entre ses *Remontrances* et son *Dialogue des avocats*. L'autre ne s'était pas rendu compte qu'il est plus facile de juger la mode que d'y résister

2. Excepté Muret cependant Voir Ch. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, Paris, 1881, p 105 sq.

3. Froment par exemple. « Les harangues imprimées de lui, dit-il de Pibrac, ne nous permettent pas de le juger » (*Essai*, p. 279), formule ambiguë et qui serait exacte si elle voulait dire simplement que Pibrac se montre là inférieur à ce qu'il est ailleurs.

d'apparat, ou peu s'en faut. Ils ont eu raison en un sens, car l'histoire, la vie et bien d'autres choses encore en sont absentes. Et pourtant, à défaut d'œuvres remarquables, il n'est pas indifférent de savoir comment le genre pris dans son ensemble a évolué, d'abord parce que c'est là que se rencontre, dans l'opinion des contemporains, la vraie, la grande éloquence [1], ensuite parce qu'il a si fortement influencé les autres genres oratoires qu'il serait impossible de bien comprendre et juger ceux-ci sans avoir étudié celui-là.

1. On ne saurait en douter quand on voit le jugement que portent les contemporains sur les harangues solennelles prononcées à l'occasion des présentations d'officiers en Parlement. Chacun voit dans ces panégyriques, faits d'éloges outrés et de banalités le plus relevé des genres oratoires. « Tout le monde sait que les presentations des officiers de la couronne, telles que celles des connetables, des amiraux, des ducs et pairs et des mareschaux de France sont les plus grands efforts de l'eloquence, parce qu'elles sont de ce genre demonstratif et sublime qui ne doit rien avoir que d'elevé et de noble, et qu'ainsi pour y reussir elles doivent estre des chefs-d œuvre, comme le panegyrique de Trajan par Pline, qui passe avec raison pour une merveille de l'antiquité. » (Cité par Froment d'après les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly dans son *Essai*, p. 188.) Sous des formes variées la même idée se fait jour chez différents auteurs : Ch. de Saint-Paul, *Tableau*, p. 318 ; Guéret, *Entret.*, p. 91 ; Patru, *Plaid.*, *lettre au R. P.. de la compagnie de Jésus*, p. 929 ; Ch. Sorel, *Connoiss.*, p. 277 sq. Les plus grands orateurs du XVIe siècle se sont exercés sur ces brillants sujets : L'Hospital pour le duc d'Anjou (*Œuvres*, II, 155-9) ; Brisson, pour le vicomte de Cheverny (*Rec. de plaid. not.*, 1611, p. 430-5) ; Marion, pour le duc de Nemours et le duc d'Épernon (*Plaid.*, 1629, p. 79-83, 64-76) ; Jac. Faye d'Espeisses aussi pour le duc d'Épernon (*Reception du duc d'Epernon à l'amirauté de France, 11 janvier 1588, avec les harangues y prononcées, colligée et reveue par H. D. Riz*, Paris, s. d.) ; Dollé, pour le prince de Condé, le 24 mars 1597. (*Rec. de plaid. not.*, 1644, p. 76-88.) Il faut citer à part Antoine Arnauld, qui prononça quatorze discours de ce genre. Son tempérament de polémiste fougueux et d'homme d'action ose s'affirmer jusque dans celui qu'il consacra au duc de Montmorency et qui mérite une mention spéciale (*Presentation des lettres de l'office de M. le connestable faite en Parlement le 21 novembre 1595*, Paris, 1595).

1° Éloquence parlementaire ou d'apparat

Les cinq discours de L'Hospital qui annoncent le genre parlementaire [1] trahissent l'exclusive préoccupation d'être vrai, d'être utile. L'éloquence y jaillit, mais par éclairs. Trop souvent on cite l'admirable passage sur la tolérance ou sur les devoirs des juges, et l'on va s'écriant que la véritable éloquence est trouvée. On oublie de dire combien de pages ingrates et rebutantes il faut franchir pour arriver à ces trop rares et trop courts morceaux. Rien n'est plus fort que cette manière froide et sévère d'orateur gnomique, mais toute sa force réside dans sa moralité. L'orateur n'a nul souci d'enchaîner ses idées, d'annoncer le plan qu'il va suivre ou de suivre celui qu'il annonce. Son style est d'une extrême inégalité. Il use modérément des citations latines ou grecques ; mais, quand, en l'absence du roi, il se sent dans le milieu propice du Parlement, le jargon latin de l'école, que l'édit de Villers-Cotterets n'a pu supprimer d'un coup, lui revient naturellement aux lèvres [2]. Tout cela démontre que L'Hospital est encore étranger à la préoccupation du bien dire. Il a beau être l'admirateur de Ronsard, il représente dans l'histoire de l'éloquence le passé, un passé auquel Du Vair ne fait même pas l'aumône d'un souvenir. Après lui commencent les temps nouveaux, et notre auteur en salue avec joie l'avènement [3].

C'est avec Gui du Faur, sieur de Pibrac [4], qu'ils commencent.

1. *Œuvres complètes*, éd. Dufey, t. II, remontrances au Parlement de Paris des 12 novembre 1563 et 26 juillet 1567 ; harangue au Parlement de Rouen, 17 août 1563 ; lit de justice de Bordeaux, 12 avril 1564 ; présentation du duc d'Anjou au Parlement de Paris, 17 novembre 1567.

2. *Œuvres complètes*, II, p. 85-96, 123 150. On trouve un bel échantillon de ce jargon français-latin dans un discours de Pierre Séguier sur les lettres patentes du roi relatives à l'érection d'un office de garde des sceaux en faveur du chancelier Olivier, 5 mai 1551 (Duchesne, *Hist. des chanceliers*, 1680, in-f°. p. 616-619.)

3. Plus encore que L'Hospital, le chancelier Olivier doit être rangé parmi les primitifs. La remontrance qu'il prononça en 1549, quand Henri II fit sa première entrée en Parlement, est d'une réelle élévation morale. On y constate moins de pédantisme que de gaucherie ; mais elle est nue, froide, sans ordre, sans allure, sans style (*Recueil de divers memoires*, 1623, in-4°, p. 368-379).

4. Avocat du roi en 1565, conseiller d'État en 1570, il accompagne le duc d'Anjou en Pologne en 1573, y est renvoyé en 1575. Président au mortier en 1577, il devient, en 1578, chancelier de la reine Marguerite de Navarre. Il meurt en 1584.

Du Vair a si bien jugé l'homme et l'orateur qu'on pourrait s'en tenir à son appréciation ; mais elle est un peu sommaire, et Pibrac mérite qu'on s'arrête un instant à lui, car il a créé un genre, fondé une tradition. Le prestige de son nom a fait de ses remontrances, pour les idées et pour la forme, un modèle dont on ne s'écarta plus pendant toute la fin du XVIe siècle. Car ce qui l'a rendu célèbre, ce ne sont pas ses quatrains moraux, ce n'est pas son poème sur les plaisirs de la vie rustique, ce ne sont pas les discours prononcés au Concile de Trente ou les morceaux philosophiques lus à l'Académie des Valois : ce sont ses remontrances[1].

Avant lui, les discours parlementaires se réduisaient à la mercuriale, dans laquelle, sévèrement et sans apprêt, les gens du roi, à propos des incidents de la session écoulée, exerçaient sur les membres de la cour une sorte de censure morale et professionnelle. Après ce réquisitoire, on prenait un arrêt, et c'était tout. Le premier, l'avocat général B. du Mesnil, en 1557, entretint ses collègues « une demi-matinée de quelques passages d'Asconius Pedianus » sur la différence qu'il y avait à Rome entre les avocats et les procureurs [2]. Pibrac, en 1565, voulut rivaliser avec son collègue, et le branle fut donné. Deux fois par an, aux rentrées de Pâques et de la Saint-Martin, le premier président et le procureur général, ou à son défaut l'un des deux avocats du roi, prenaient la parole. Il s'agissait alors de relever par un discours d'apparat l'éclat d'une cérémonie à laquelle assistaient, indépendamment d'un public de choix, toutes les chambres du Parlement, les avocats, les procureurs et même des conseillers d'honneur, princes, prélats et grands seigneurs. Pour une circonstance aussi solennelle, il fallait de la grande éloquence. Et, comme on ne concevait pas celle-ci en dehors de l'érudition mise

1. Du Vair constate, sans la partager, cette opinion (p. 135, l. 23). On la trouve sous la plume de Loisel (*Opusc.*, p. 505), de Sainte Marthe (*Elogia*, p. 145), de Ronsard (*Œuvres*, éd. Blanchemain, VII, 191, Tombeau de Marguerite de France, 1575), de l'auteur anonyme de la préface du *Tresor des har.*, 1680, et d'une foule d'autres. Quelques-uns cependant le louent avec plus de discrétion, ou même formulent de timides réserves. Lestoile se borne à dire : « un des plus rares et deliez esprits de ce siecle et des plus doctes » (27 mai 1584). De Thou emploie presque la même formule : « un des plus beaux esprits de ce siecle et des plus agreables » (*Hist.*, t. IX, liv. LXXX). Pasquier lui reproche l'abus qu'il fait des citations (*Lettres*, VII, 12). Harlay apprécie assez sagement, dans l'éloge funèbre qu'il fit de Pibrac, la douceur et la gravité qui le caractérisaient (*Tresor des har.*, 1660, II, 17 sq.). — Des études plus développées lui ont été consacrées par Ch. Pascal, *La vie et mœurs de Messire Gui du Faur, seigneur de Pybrac* (trad. du latin), Paris, 1617, in-12 ; Niceron, *Mémoires*, t. XXXIV ; Faye de Bris, *Trois magistrats français du XVIe siècle*, Paris, 1844 ; Feugère, *Caractères et portraits littér. du XVIe siècle*, 1859, in-8°, t. II ; Cougny, *Pibrac, sa vie et ses écrits*, Versailles, 1869 ; Fremy, *l'Académie des derniers Valois* ; Henry Gui, *Les Quatrains de Pibrac* (extr. des *Annales du Midi*, t. XV et XVI), Toulouse, 1904, in-8°. — Notons que c'est à lui que Bodin dédie sa *Republique*.

2. Pasquier, *Rech. de la Fr.*, IV, ch. XXVII, p. 372.

au service des idées générales, la remontrance s'enferma tout de suite dans un cercle très limité.

Il ne nous reste de Pibrac que trois discours de ce genre. Le premier [1], prononcé à Pâques 1569, est fait de trois parties absolument indépendantes l'une de l'autre : un exorde, bon pour n'importe quelle remontrance, sur l'efficacité des conseils ; un long développement sur l'intégrité nécessaire aux magistrats [2] ; enfin des observations destinées aux avocats et aux procureurs. Cette dernière partie, seul reste de la mercuriale démodée [3], passe en revue, suivant une étiquette désormais immuable, les « avocats écoutants » ou stagiaires, qui n'ont pas encore pris la parole, les « avocats plaidants », enfin les « avocats consultants », qui, ayant cessé de plaider, conseillaient leurs clients dans leur cabinet.

La remontrance de la Saint-Martin 1569 est aussi étrangement construite Un premier discours, car il est difficile de voir là un exorde, traite de la lecture des ordonnances ; un second, de la « science civile » ; un troisième, après un développement sur le serment, renferme les conseils traditionnels aux avocats et aux procureurs.

Le 24 novembre 1572, Pibrac inaugura un nouveau genre d'un mauvais goût plus ingénieux et plus raffiné [4]. Aux jeux olympiques, dit-il, « se chantoient à Apollon des hymnes. mais avant que de commencer venoit un herault qui disoit à haulte voix : Chante, mais chante justement ». Toute la remontrance est bâtie sur ce mot, dont le sens symbolique le ravit en admiration. Il s'évertue, dans un parallélisme minutieux, à montrer que la justice, comme la musique, exige le nombre, la mesure, l'enthousiasme et l'ordre [5]. L'unité est ici plus sensible que

1. Celui-ci et le suivant se trouvent dans les *Remonstr. ou har.*, Paris, 1600.

2. Il mentionne incidemment les différents sujets qu'il aurait eu plaisir à traiter : sur « l'utilité et les effets des ordonnances », sur la comparaison de la législation française avec celle des Grecs et des Romains (p 59), sur l'avantage qu'il y aurait à ce que les avocats et les procureurs fussent « salariez et gagez du public » (p. 8). Lui-même rappelle quel succès obtint cette remontrance de Pâques 1569. « Je me delibere d'estre court, tant pour ne vous ennuyer d'un si long propos que pour autant qu'en la remonstrance de Pasques (laquelle je n'ay voulu empescher estre extraitte de nos registres à vostre priere et requeste pour estre publiée et mise en vos mains) j'ay poursuyvi par le menu et fort familierement ce que j'ay pensé, selon mon intelligence, estre du devoir particulier des uns et des autres ». (P. 101.)

3 Jac. Faye d'Espeisses essaie de la remettre en usage et en démontre l'utilité dans un remarquable discours d'avril 1587 (*Opusc.* de Loisel, p. 674-686).

4. *Har. et act. publ. des plus rares esprits de nostre temps*, 1609, p. 777-783.

5. Il est à croire que le nouveau genre semblait le plus distingué : Peleus, qui note soigneusement les plus remarquables harangues prononcées chaque année en Parlement, ne fait mention que de celle ci, omettant les deux autres (*Hist. de Henri le Grand* Paris, 1616, II, p. 157). Si Du Vair n'affirmait pas n'avoir jamais entendu aucun des grands discours de Pibrac, on pourrait croire qu'il s'est inspiré de celui-ci dans sa remontrance de la Saint-Remy 1601, à Aix De même que Pibrac s'extasiait sur ce nombre

dans les remontrances précédentes ; l'art y apparaît, mais le genre est plus faux, plus artificiel que jamais.

Cette fois encore Pibrac fit école. Parmi ses successeurs, les uns, plus curieux d'érudition proprement dite, continueront à composer de doctes harangues regorgeant de citations ; les autres, plus préoccupés d'élégance et de style, essaieront de se passer du secours des anciens, de trouver en eux-mêmes la matière de leurs développements, de tourner adroitement une phrase. Les premiers seront la lignée savante et pédante ; les autres seront les maniérés et les précieux.

Sauf cette unique exception du 24 novembre 1572, ce qui caractérise essentiellement Pibrac, c'est l'abus de l'érudition, c'est l'ignorance absolue de l'art de la composition. On croirait [1] que ce n'est pas lui qui mène son développement : il est à la merci des hasards du chemin. Il n'exprime pas une idée, importante ou secondaire, sans citer et discuter l'opinion de ceux qui en ont approché, qui l'ont approuvée ou contredite. Son discours n'est qu'un entassement de parenthèses, un recueil chaotique de dissertations de détail enchevêtrées les unes dans les autres. Jamais il ne risque une affirmation qui ne soit corroborée par un témoignage de l'antiquité, même s'il se propose de recommander aux jeunes avocats d'écouter en silence et de se tenir en paix sur les bancs qui leur sont réservés (p. 23). Encore s'applique-t-il à mettre au service de son idée non pas une, mais plusieurs autorités, autant qu'il

des quatre vertus requises pour la musique, sur l'octave qui en est le double, sur le fait que les anciens peignaient « la Justice, qui est leur plus grand demon, à huit faces, pour monstrer qu'en icelle y est le nombre requis », de même Du Vair rapproche la musique et la justice, mais c'est sur le nombre sept qu'il donne carrière à son ingéniosité (Voir mon étude sur G. Du Vair, p. 413-414.)

1. On en trouve un exemple tout à fait caractéristique dans l'exorde de sa deuxième remontrance. Pibrac veut faire entendre qu'il ne faut pas se lasser de relire les ordonnances. Voici quelle forme prend sous sa plume cette idée si simple Il existe des pommes, appelées *Unedones*. dont on n'a envie de manger qu'une seule fois Le contraire se produit pour la science. Autant Platon recommande la sobriété pour ce qui est des aliments matériels, autant le même Platon, et Simplicius, et Trismégiste, et saint Denys — qu'il cite — louent l'intempérance dans l'usage des aliments de l'âme. Loin de l'appesantir, ceux ci l'élèvent peu à peu vers l'unité, dit Pythagore, vers Dieu, dit Simplicius Arrivé dans cette patrie céleste, l'homme en contemple les merveilles, — Pibrac les énumère — et, voyant de haut nos misères, il jouit de cette perfection que Démocrite, au dire de Strabon, faisait consister à ne s'émouvoir de rien. Cette sérénité d'ailleurs n'est pas « gloire ou mepris », « incuriosité ou nonchalance », mais « parfaite science et intelligence ». Nous voilà bien loin des pommes *Unedones*. Pibrac s'en aperçoit enfin, et, sans façon, s'arrête, non sans regretter de quitter sitôt les sommets de la grande éloquence. Et voilà enfin achevée, au bout de cinq pages et avec un amoncellement de citations impossible à décrire, une comparaison qu'il aurait pu exprimer en quelques lignes.

en peut trouver, jusqu'à celle des plus infimes commentateurs [1]. Il s'excuse même de n'en pas trouver davantage.

Du Vair a très bien observé que Pibrac manquait de passion et de véhémence. Il eût pu ajouter qu'il ignorait tout de l'art d'écrire. Sa phrase, souvent informe, ne sait ni commencer ni finir. Elle se traîne, se prolonge en incidentes pénibles, roule avec elle des fragments de grec et de latin, dévie sur un rapprochement ou un contraste, s'étale en explications et en commentaires interminables [2]. S'il y a quelque part dans son développement un sourire, une image heureuse, on peut être sûr que c'est un souvenir de l'antiquité. Le seul ornement de ses discours, si c'en est un, ce sont les citations. Personne n'en a abusé plus que lui. Il semble même avoir mis à la mode les citations grecques, qui tiennent une place énorme dans l'apport étranger dont ses harangues sont faites. C'est lui encore qui contribue au succès de ces rapprochements bizarres et forcés qui pullulent chez ses imitateurs, et que fournissaient certains recueils fort en honneur au xvi[e] siècle [3].

1. On aurait tort de croire que cette façon de procéder doive forcément supprimer chez l'orateur toute indépendance de pensée En fait, c'est ce qui se produit le plus souvent, mais la conséquence n'est pas nécessaire. Pibrac a souvent son idée à lui ; il cherche ensuite un garant de cette opinion. Si les grands écrivains sont d'un avis opposé, il s'adresse aux moindres. La servilité est plus dans la forme que dans la pensée : il ose proclamer l'organisation de la justice de son temps supérieure à celle des anciens (p 30-35 Il est même un sujet qu il se proposait de traiter en complétant le témoignage des anciens par « une ratiocination populaire et aisée d'estre comprise d'un chacun » (p. 9 ; — mais il ne le traita jamais Par contre, s'il veut blâmer les Français d'entrer trop tôt aux charges et d'en sortir trop tard, à des considérations vivantes et actuelles tirées de sa propre expérience il préfère l'affirmation de Pline « au quatriesme de ses Epistres », celle de M Varron « au troisiesme livre *de Vita P. Romani* » celle de Sidonius, et celle de Lampridius, sans compter les anonymes (p. 20).

2. Les ordonnances, contrairement aux *Unedones*, sont toujours bonnes à lire. Elles nous rendent parfaitement sains, « je dy de la santé dont parloit Pythagore, quand à ses plus aimés et favoris disciples il donnoit ce mot ὑγίεια pour leur mot du guet, leur enseignant de s'entresaluer ou presens ou absens par lettres en ceste sorte : ὑγιαίνειν : *quo nomine*, dit Alcinoüs, *universa bona complectebatur quæ non nisi a viris probis expeti et haberi possunt* : et n'y avoit moins de thresors et richesse en ceste seule parolle qu'en la formule entiere du vœu et souhait de Socrates qui est au long escrite dans Platon, *in Phædro* » (p. 55. — Il n'échappe pas à la déplorable habitude si répandue au xvi[e] siècle, mais qui semble avoir sévi surtout chez les gens de loi, de ne jamais se contenter d'un mot. Périclès jouissait d'une grande influence, « mais, ainsi que Thucydides escrit de luy, cela ne procedoit d ailleurs que de la grande opinion et fiance que l'on avoit de sa vertu et de sa preudhomie : laquelle reputation luy estoit acquise pour avoir observé de longue main que l argument et subjet de ses harangues et toutes ses contentions et remonstrances publiques estoient pleines de justice, d'equité, d'honnesteté et de vertu et qu'il ne s'ingera oncques de vouloir persuader au peuple d'Athenes chose qui ne fust bonne et saincte » (p. 31)

3. Les pommes *Unedones*, dont on ne pouvait manger qu'une fois, s'opposent aux remontrances, qui sont toujours bonnes à entendre. Le poisson *torpedo* engourdit le bras du pêcheur, comme le gain illicite souille les mains de l'homme de loi. L'autruche

Tout compte fait, il n'y a là nulle trace d'éloquence. Avec Pibrac, l'art de la parole est encore dans l'enfance, et Du Vair, en le jugeant si sévèrement, a devancé le jugement de la postérité. Sa lettre à Helvidius [1], malgré le caractère ingrat de la thèse qu'il soutient, mérite tous les éloges que lui adresse Du Vair. Il a su y mettre de l'art, du goût, une façon adroite et discrète d'imiter les anciens. C'est dans les parties de discussion qu'il excelle. Il y déploie une dialectique souple et pleine de ressources. Il a même par bouffées de la force et de la véhémence. Il a écrit sur la mort de Coligny et ses conséquences une ou deux pages dont il serait impossible de trouver l'équivalent dans toutes ses remontrances. Pour la première fois Pibrac n'est pas, dans cette lettre, inférieur à sa renommée... « mais, comme dit Du Vair, elle est escrite en latin ». — Rien n'est plus fleuri, plus pompeux, plus adroit, plus séduisant que son discours à l'ambassadeur des Polonais [2], mais il fut prononcé en latin.

Est-ce donc faute d'oser ou de savoir, ou bien est-ce faute d'un sujet convenable que Pibrac manque dans ses remontrances de toutes les qualités qu'il déploie ici ? Il y a de tout cela à la fois. Quoi qu'il en soit, on voit dès maintenant dans quelle impasse s'engage l'éloquence parlementaire. La réalité seule pouvait lui communiquer un peu de force et de vie, et elle va obstinément tourner le dos à la réalité.

Brisson [3] succéda à Pibrac dans sa charge d'avocat du roi, et le con-

cache sa tête derrière un rameau, comme l'homme qui pense échapper à l'œil de Dieu. Mercure manchot représente l'éloquence, à qui sa propre force suffit pour triompher ; ses statues tétragones symbolisent la puissance de la vérité, etc. Voir surtout la remontrance de 1572. — Ici encore, chose étrange, l'indépendance de l'orateur peut s'accommoder de ce mauvais goût. C'est un tour de bonne guerre, puisqu'il faut « satisfaire et contenter ces antiquaires qui ne veulent rien aujourd'huy recevoir pour bon et loyal s'il n'est frappé au coing attique ou romain » (p. 96), de faire dire aux anciens ce qu'ils n'ont jamais dit, mais ce qu'on voudrait bien qu'ils eussent dit. Malheureusement il y faudrait un sourire, et les orateurs du XVIe siècle ne sourient guère.

1. *Ornatissimi cujusdam viri de rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola*, Paris, 1573, in-8°. On en trouve une traduction du temps dans les *Memoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 2e éd., à Meidelbourg, par Henrich Wolf, 1578, in-8°, t. I, p. 436-451. — En dehors de son *Apologie*, qui ne fut jamais publiée, on peut lire une *Harangue au roy faite par M. de Pibrac pour le roy de Navarre, lorsque la royne de Navarre, sa femme, fut volée au Bourg-la-Reine*, dans le *Rec. de plaid.*, 1618, p. 614-642.

2. *Reponse au discours de bienvenue de Stanislas Carncovien, evesque de Vladislavie, à Henri III*, dans *Har. et act. publ.*, 1609, p. 766-776 (traduit du latin).

3. Avocat du roi en 1575, président au mortier en 1580, premier président du Parlement de la Ligue en janvier 1589, Barnabé Brisson est pendu sans jugement par les Seize en décembre 1591. Voir *Disc. sur la mort du presid. Brisson*, Paris, 1593 ; Loisel, *Dial. des avoc.*, p. 553 ; *Delitiæ poet. Gall.*, I, 543 (vers de Cl. Binet) ; Pasquier, *Recherches*, IV, 27, p. 373 ; *Perroniana* ; Sainte Marthe, *Elogia*, p. 205 ; Ménage, *Vita P. Ærodii*, p. 197, citant un curieux jugement de Scaliger sur le pédantisme de Brisson ; Niceron, t. IX ; Froment, *Essai*, p. 276-279.

tinua dans sa conception de l'éloquence parlementaire. De tous les orateurs qu'il mentionne dans son *Eloquence françoise*, il n'en est pas un sur lequel Du Vair ait porté un jugement plus développé, — et plus exact. Le premier fait s'explique : au XVI[e] siècle, où l'éloquence semblait inséparable de l'érudition, on considérait comme un orateur éminent cet homme dont la science était universellement connue et appréciée. Du Vair cependant se méprend quand il le considère comme ayant mis à la mode l'habitude « de vouloir beaucoup alleguer et parler longtemps ». Ce qui a pu tromper les contemporains [1], c'est qu'il fut bien plus longtemps en charge, qu'il parla beaucoup plus que Pibrac. Il n'en est pas moins vrai qu'on trouve déjà dans Pibrac tous les défauts de Brisson. C'est le premier qui créa le genre, non le second. Les dates sur ce point sont décisives.

On serait tenté de croire que Brisson se jugea plus sainement que ne l'avaient fait ses admirateurs : il ne fit ou ne laissa publier aucun de ses discours, et ce que nous en possédons, — fragment minime d'un tout considérable, — nous le devons à la mémoire plus ou moins fidèle d'un contemporain [2]. Le 6 avril 1579, Brisson abordait, à l'occasion de la rentrée du Parlement, un grand et beau sujet : il recherchait pourquoi l'éloquence de son temps était si inférieure à celle, comme il dit, de « nos majeurs ». On devine avec quel luxe d'érudition il résout le problème. A l'argument tiré de l'appauvrissement sénile de la nature, il substitue deux causes autrement réelles : l'insuffisance des avantages que procure l'éloquence et la mollesse avec laquelle on la cultive. A première vue c'est là le sujet même, avec les idées essentielles de Du Vair ; mais les idées communes à l'un et à l'autre ne sont pas plus au premier qu'au second. Elles sont de Longin, à moins qu'elles ne soient de Quintilien, ou de Cicéron, ou de Pétrone, ou de Tacite, ou de Sénèque le rhéteur, ou de Pline l'ancien. De plus il y a entre eux une différence fondamentale : Brisson ne semble pas bien distinguer l'éloquence de la jurisprudence ; surtout il voit dans la science le seul ornement qui convienne à la parole de l'orateur.

Ainsi s'affirme sa foncière incompréhension en matière d'éloquence. — Mais le fait que cet homme ose consacrer à un tel sujet toute une

1. Pasquier s'y trompe aussi. C'est le premier président Chr. de Thou qu'il rend responsable de la manie des citations. *Rech.*, IV, XXVII, p 373 ; *Lettres*, VII, 12.

2. Sa harangue de 1579 est recueillie de mémoire par le S[r] d'Amboyse, maître des requêtes, et « pour ce l'excuserez s'il s'y trouve quelques petites bresches ». Il la rapporte au style indirect. Le détail du texte est donc peu sûr, mais, pour ce qui est des idées, et surtout des citations, on peut avoir confiance. Tout ce qui nous reste de discours de Brisson se trouve dans le *Recueil de plaid.*, Paris, 1611, in-8° La remontrance de 1579 va de la p. 436 à la p. 450.

remontrance est un signe des temps : il prouve mieux que tout le reste avec quelle passion et quelle confiance naïve le XVIe siècle s'adonne à l'art oratoire.

Du Vair ne nomme pas Loisel [1] dans son traité, puisqu'il s'était interdit d'y faire figurer les vivants. Celui-ci avait pris la parole comme avocat général dans la cour de justice que le roi avait substituée au parlement de Bordeaux, suspect de partialité Il nous fournit dans ses remontrances un exemple saisissant de la façon dont on comprend alors l'éloquence parlementaire. La noblesse de celle-ci consiste dans son inutilité; elle dérogerait si elle servait à quelque chose [2]. Voilà comment, en cette cour de justice chargée de rétablir l'ordre dans une grande province encore déchirée par la guerre civile, d'apaiser les conflits meurtriers entre protestants et catholiques, d'assurer le libre exercice des deux religions, Loisel, parlant au nom du roi, s'applique à rechercher si la Justice a un œil [3], puis, quand il est heureusement venu à

1. Avocat du roi à la chambre de justice de Guyenne (janvier 1582-juin 1584), il remplit les mêmes fonctions lors du rétablissement du Parlement de Paris (mars 1594). Loué par Montaigne, célébré par Peleus (*Hist. de Henri le Grand*, II, 691), plus sainement jugé par Pasquier, qui lui reproche d'abuser des citations (*Lettres*, VII, 12), il vit jusqu'en 1617, assistant sans y échapper complètement à l'évolution du goût. Il doit le meilleur de sa réputation à son *Dialogue des avocats*, à qui les précieux renseignements qu'il renferme ont valu les honneurs de la réimpression (publ. à la suite des *Lettres sur la profession d'avocat* de Camus, par Dupin, Paris, 1818, 2 vol. in-8o). — Son neveu, Claude Jolly, a réuni sous le titre : *Divers opusc. tirez des Memoires de M. Antoine Loisel*, Paris, 1652, in-4o, plusieurs morceaux de lui, précédés de sa biographie (p. I-LXXVII). Ses remontrances sont réunies dans un volume intitulé *la Guyenne*, Paris, 1605, in-8o, sauf une, prononcée en 1576 à l'Échiquier d'Alençon (*Har. et act publ.*, 1609, p. 729-742). Cl. Jolly lui a consacré une notice biographique dans l'édition qu'il a donnée de ses *Opuscules*. Voir aussi Niceron, t. XXXII ; E Brives-Cazes, *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, Bordeaux, 1866 ; Loubers, *Quid de forensi eloquentia senserit Antonius Loysellus*, Paris, 1873 ; Froment, *Essai...*, p. 291-307. — Pierre Pithou prononça à Agen, comme procureur général de la cour de justice, une remontrance érudite qui ne présente aucun intérêt oratoire (*P. Pithœi opera*, Paris, 1609, in-4o, p. 686-697).

2. Nous savons par lui que la cour avait, à sa requête, obligé même les protestants à contribuer aux frais de reconstruction du château du roi, que les catholiques avaient détruit à Mont-de-Marsan. Loisel ne nous a pas conservé le plaidoyer qui avait motivé cet arrêt notable, mais bien la remontrance solennelle dans laquelle il expose les principes qui avaient présidé à cette décision (8e remontr., p. 305 sq.). Or, tandis qu'il se contente d'une brève allusion à l'affaire elle même, il raconte longuement l'histoire des exilés athéniens qui, rappelés dans leur patrie après le renversement des Trente, payèrent, comme tous les autres, l'impôt destiné à rembourser aux Lacédémoniens l'argent que ceux-ci avaient prêté à Athènes pour résister aux tentatives des mêmes exilés. Le premier fait, trop récent, est peu digne de la majesté de l'éloquence ; l'autre emprunte à son éloignement dans le temps et dans l'espace de la distinction et de la noblesse.

3. Pour en arriver à dire que les magistrats sont l'œil du roi, il explique doctoralement que trois choses ici-bas ont des yeux : le monde, le corps humain et les royaumes.

bout de prouver l'affirmative, à poursuivre un minutieux parallèle entre cet œil et cette Justice, entassant les précédents historiques [1], les définitions et, comme il le dit lui-même, les « sentences, symboles et apologues [2] ».

L'unique discours qui nous a été conservé de Jacques Mangot [3] confirme une fois de plus la solidité du jugement de Du Vair. Mangot continue directement Pibrac. C'est la même incapacité de choisir, de délimiter un sujet. On ne sait quel est le centre ni le but de sa harangue. Tout au plus voit-on se dégager une idée morale mise en valeur à diverses reprises sous des formes différentes, et, à côté, trois ou quatre dissertations traitées séparément avec un terrifiant appareil d'érudition[4].

1. Quand il aborde (7e remontr., p. 227) la difficile question des rapports de l'État avec la religion, il prévient ses auditeurs que ce sujet a été mille fois traité dans les parlements et ailleurs. Il ne laisse pas de le traiter à son tour avec une luxe d'érudition d'autant plus inopportun qu'il reconnaît, au moment de conclure, que la question reste aussi entière qu'auparavant et aussi insoluble.

2. Pour prouver que la concorde est une source de force, « on n'a, dit-il, que faire d'aller recercher ny les symboles ou emblemes de la trousse des fleches, ou des poils de queue du cheval de Sertorius.., ny les apologues des trois taureaux et du lyon, ny celuy du corps humain par lequel l'autre Menenius Agrippa reconcilia le peuple romain avec le Senat » (5e remontr., p. 144). Loisel montre là qu'il sait pratiquer la figure appelée prétérition. Il fait mieux encore : il démontre par l'exemple de la musique, du corps humain, de la peinture, du langage, où voyelles et consonnes se marient heureusement, que la concorde provient de l'accord des contraires, ou mieux, qu'elle procède de l'obéissance (5e remontr., p. 148 sq.). Il développe aussi par définitions : on a appelé la concorde « la gardienne et conservatrice des villes, le fondement, la pepiniere et semence, la racine, la moisson du repos public et la mere nourrice de la paix... » ; cette énumération, du genre de celles qu'on trouve aussi collectionnées dans des recueils spéciaux, dure près d'une page (p. 138).

3. Il est fils de l'avocat Claude Mangot, à qui Du Vair consacre une courte notice (p. 136, l. 3). Entré au barreau la même année que Du Vair, il est successivement procureur général des Comptes, le 14 juillet 1582 ; avocat du roi au Parlement le 1er octobre 1585 (P. Anselme, *Hist. généal. et chronol. de la maison royale de France*, t. VI). Il meurt le 31 août 1587, à 36 ans. Son talent, sa science et sa haute valeur morale l'avaient fait surnommer « la perle du palais » (Lestoile). Contrairement à tous les usages, J. Faye d'Espeisses consacra à célébrer sa mémoire la remontrance qu'il prononça à la Saint-Martin de 1587, et c'est là qu'il faut s'adresser pour trouver des renseignements sur Mangot, sur ses études, ses voyages, sa carrière, son éloquence. Voir aussi Pasquier, *Rech.*, IV, ch. XXVII, p. 374, dans le jugement duquel on croit sentir l'influence de Du Vair ; Loisel, *Dial. des avoc.*, p. 520, 705 ; De Thou, *Hist.*, t. X, l. LXXXVIII ; Duchesne, *Hist. des chanceliers*, p. 719 ; Mornac, *Feriæ forenses*, p. 41 ; Sainte-Marthe, *Sc. Sammarthani opera*, 2e partie, p. 160 ; son tombeau, *Jac. Mangotii Cl*[audii] *F*[ilii] *Villerani cenotaphium*, Franco Ducatio Sanctaventino auctore, Tricassibus, 1588, etc. — Peleus, dans son *Hist. de Henri le Grand*, III, p. 78, reproduit, sans guillemets, à propos de Mangot, les expressions essentielles de l'appréciation de Du Vair. — S'il faut en croire d'Espeisses, bien renseigné, ce n'est pas une remontrance, mais trois que prononça Mangot, et le sujet tout actuel que traitait la troisième en rend la perte plus regrettable.

4. Ce discours a été prononcé en 1585 ou 1586. *Recueil des principaux points d'une*

Mangot est donc bien l'homme que réclamait Pibrac. Il a « l'estomac plein de doctrine et erudition » ; il en étouffe. Mais il a quelque chose qui manquait à Pibrac, une chaleur qui n'est autre que la passion du bien. On s'en rend compte à l'effort vibrant avec lequel il célèbre les idées qui lui sont chères. Il y a là une sorte d'exaltation qui vient du cœur, et par endroits passe dans les mots. Il veut d'ailleurs être éloquent et s'y efforce avec intempérance. Cet effort ne se traduit guère que sous forme de tirades. Mais c'est encore plus qu'on n'en trouve chez les autres ; et, sous l'inachevé de la forme, sous l'enfance du procédé, on sent une âme ardente et un beau caractère. A deux ou trois reprises, il a su construire, avec sa propre substance, un développement qui se tient, qui se continue et s'achève sans qu'une seule citation en interrompe le cours. Mangot est, avec Loisel, le premier des orateurs parlementaires chez lequel on puisse trouver, au milieu d'un fatras d'érudition indigeste, quelques pages écrites en français, claires, faciles et vivantes [1]. Si le genre s'est immobilisé pour ce qui est de la composition et des idées, il semble que, sous le rapport de la forme, il va rompre ses liens et marcher.

Si quelqu'un était de taille à hâter cet heureux résultat, c'était Jacques Faye d'Espeisses [2]. Celui ci, au milieu des figures un peu effacées de ses collègues, a un relief singulier. Diplomate et soldat à l'occasion, cavalier intrépide, d'humeur gaillarde et énergique, il n'a

remonstr. faicte en la cour de Parl de Paris. par M. Jacques Mangot, advoc. du Roy en Parl., dern. ed., enrichie de l'interpretation de quelques authoritez grecques. Paris, 1598, avec privil. — Ce discours, qui compte 54 p., comprend une sorte d'entrée en matière de 18 p , une partie centrale de 11 p. ; le reste est consacré aux avocats et aux procureurs.

1. Le morceau de Tyrtée (p 12, sq.), qui fit le succès de cette remontrance, encore qu'un peu verbeux a de la véhémence. Celui qui traite de la dignité des offices judiciaires est remarquable d'ardeur, de mouvement, d'abondance (p. 25 sq.).

2. Entré de bonne heure au Parlement après une jeunesse assez dissipée, il accompagne le duc d'Anjou en Pologne en 1574. Revenu en France, il s'improvise orateur pour succéder à Brisson dans la charge d'avocat du roi (1580), — et ainsi peut-être s'explique le fait, signalé par Du Vair (p. 138, l. 10), qu'il n'employait pas dans ses discours le « style » en usage au Parlement. Aux Barricades il se sauve de Paris avec le roi ; malgré sa nomination de premier président au Parlement de Tours, il mène la vie d'un soldat, et meurt en 1590, à 47 ans. — L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur lui se trouve dans les *Opusc* de Loisel : d'abord une notice de Cl. Jolly (p. 662 sq.), mais surtout une très intéressante lettre de Jac. Gillot (p. 665-673), pleine de détails sur la vie et le caractère de Faye. — Voir Ed. Faye de Brys, *Trois magistrats français du XVIe siècle*, Paris, 1844 ; *Lettres inéd de Jac. Faye et Ch. Faye*, publ. par Eug. Halphen. Paris, 1880, pet. in-8°. On trouve à la Bibl. nat. (ms. fr 15892) des lettres de Bellièvre adressées à Faye ou relatives à lui. — Citons enfin une notice de Sainte-Marthe (*Elogia*), ; une pièce de J. de Bonnefons dans les *Delitiæ poet. gall.*, I, 684 ; la préface mise par Sponde en tête du *Recueil des Remontr.* de Faye, la Rochelle 1591 ; quelques pages de Froment (*op. cit.*, p. 279-282), etc.

rien, sauf la science, du magistrat nourri et vieilli dans la chicane. Ses discours, situés entre 1581 et 1587, marquent le point culminant de l'éloquence parlementaire [1].

Il n'a d'ailleurs pas renouvelé la matière, et il ne le pouvait pas [2]. Il traite ici son sujet de façon littéraire, là sur le mode philosophique, ici en accumulant les autorités, là sans la moindre citation, mais partout et toujours ce sont les éternels développements sur l'origine divine de la justice, sur l'intégrité, sur la science, sur l'éloquence, sur la dignité de l'avocat. C'est toujours la même façon d'appeler à témoin toute l'antiquité pour dicter aux avocats leur devoir et, quand il leur a expliqué à Pâques ce qu'ils doivent faire, pour leur dire à la Saint-Martin ce qu'ils ne doivent pas faire. Car il a, lui aussi, le culte de l'érudition [3]. S'il critique les manches trop étroites des jeunes avocats à la mode [4], c'est au

1. En dehors des spécialistes de l'éloge comme Mornac, Sainte-Marthe, tout le monde l'a loué pour sa science et son éloquence. Loisel le juge en termes heureux et forts « un homme de grand sens et puissant en son parler ». Pasquier, qui s'y connaît, lui reproche seulement de manquer « aucunement en l'action ». Enfin, dans la préface qu'il met en tête de ses remontrances, Sponde voit en lui le rival heureux de tous les orateurs de tous les pays et de tous les temps. — Voir aussi quelques vers à son adresse de Jean de Bonnefons (*Delitiæ*, I, 684), et trois pages d'appréciation de Froment (p. 280 sq.). Du Vair, dans son *Eloq. fr.* (p. 138, l. 15), exprimait le regret que les discours de Faye ne fussent pas imprimés. Ils l'étaient cependant dès 1591. Peut être le volume, imprimé en province, n'était-il pas encore connu à Paris en 1594. Il est en effet publié à la Rochelle sur privilège du 2 janvier, l'achevé d'imprimer étant du 31 janvier 1591, sous ce titre : *Recueil de remonstrances faites en la Cour de Parlement de Paris aux ouvertures des plaidoyries*, 1591, in 8°. — Les discours de Faye furent réimprimés à la suite de ceux de Pibrac : *les Remonstr. ou har. faictes en la Cour de Parl. de Paris...* Paris, 1600, in-8°. C'est à cette dernière édition que renverrront nos références.

2. Ce serait, dit-il lui-même, « arrogance » ou « incivilité » de ne pas se conformer aux usages dans la façon de traiter son sujet (5 remontr., Grands Jours de Troyes de 1583, p. 84). Ailleurs il suppose qu'on va lui objecter, comme à Socrate : « Comment .. n'avez-vous jamais qu'une chanson ? » Et il répond : « Il ne nous seroit pas impossible de desploier à ceste journée quelque subjet nouveau et plaisant, enrichi de plusieurs recherches tirées des bons livres grecs et latins et en tapisser ceste entrée... » (6e rem., Pâques 1584, p. 108.)

3. Ce caractère s'affirme plus naïvement encore sous la plume de ses admirateurs : « Vous verrez que dans Homere il trouva le barreau et me disoit que dans Demosthenes qu'il admiroit il trouvoit de quoy faire de belles inventions ». (Lettre de Gillot, *Opusc.* de Loisel.) C'est là ce qui lui vaut l'admiration enthousiaste de Sponde. Les anciens, dit-il, ne sont que « des ombres » auprès de lui, d'autant qu'à chaque pas il « remporte les exquises despouilles de tous, dont il s'est tellement affublé que le tout semble né avec luy ou si justement acquis qu'il en est desormais le seul et l'indubitable proprietaire » (Dédicace à « Mess. de Gillot et de S. Fuscian, conseillers du roy en sa cour de parlement de Paris, establie de present à Tours »).

4. Pierre du Belloy, à propos d'un édit très sévère relatif à la tenue des avocats, fait, en 1604, au Parlement de Toulouse une sorte de conférence prodigieusement érudite sur le costume des gens de loi depuis les Grecs et les Romains. *Recueil de quelques plaidoyers notables*... Tholoze, 1613, in-8°, p. 7-22. Sur ce personnage, voir mon etude sur G. Du Vair.

nom de Tite-Live et de Dion Chrysostome Personne peut-être n'a jamais amoncelé autant de citations que lui dans l'éloge funèbre qu'il fit de son collègue Mangot.

Mais il a aussi la passion de l'éloquence. Il le dit et il le prouve. Il consacre à ce sujet une remontrance entière, et, s'il ne sait pas toujours être éloquent, il n'ignore pas à quelles conditions on peut l'être [1]. Il a de l'esprit et une brusquerie parfois amusante. Il se souvient à l'occasion d'avoir lu Rabelais [2]; mais il excelle dans les comparaisons, ou, comme disent les contemporains, dans les « similitudes [3] ». Il faut surtout lui savoir gré d'avoir écrit trois discours sans une seule citation. Le premier (3e remontr., 1582, p. 41-63), encore qu'il y « cuide

1. « Nostre parler doit estre masle, habillé de court comme les hommes et non de long comme les femmes » Pour bien parler il faut la pratique des bons livres et l'exercice. Il réprouve sinon l'usage, du moins l'abus des citations. Il compare ceux qui tombent dans ce défaut aux « pauvres gens qui, de crainte de sembler tels, mettent tout ce qu'ils ont en evidence », ou aux Polonais que jadis il avait vus s'affubler, pour combattre, de fourrures, de sonnettes et de panaches. Comme Montaigne, il conseille d'imiter les abeilles qui rendent les fleurs « avec une odeur, couleur et saveur différente » (1re remontr, 1581, p. 16-17). Il veut que « les beaux traits de nos livres » soient « cuits et distillez par l'allembic de nostre invention, afin qu'ils soient redigez en suc et rendus nostres... » (7e remontr., 1585, p. 129).

2. Il n'est pas tendre pour les avocats qui, plus riches d'appétit que de science, « se viennent percher en ce barreau... pour attraper quelque bavée ». Il connaît, lui aussi, mais il s'abrite derrière l'autorité d'Antiphane, le « pays où les paroles gelent en hiver et à l'arrivée du printemps les passans les sentent degeler et les recueillent toutes entieres .. » (2e remontr.. 1582. p. 27, 29, 33). Il dit qu'il est chargé de « sasser, cribler et beluter » les actions (8e remontr., 1585, p. 144).

3. Plusieurs de ces images ont la fraîcheur de la vie réelle et sentent le plein air. comme dans le bel exorde de la 5e remontr., p. 85. ou encore dans la mercuriale de 1587 (*Opusc* de Loisel, p. 680). Mais beaucoup sont purement livresques : l'homme est un arbre renversé, dont les racines sont au ciel (p. 24). La jurisprudence agit sur les hommes tout au contraire du miel de Trapézonte qui, « de sains et gaillards... les rendoit stupides et de stupides sains » (p 1). Pour figurer l'« oubliance » et la « paresse », il représente un homme « tortillant une corde de joug et à mesure qu'il la tortille il y a un asne derriere luy qui la mange » (p. 32). On trouve chez lui (p. 13), avant de la trouver chez Montaigne (*Essais*, III, 9), l'image des buveurs « qui, apres avoir beu dans leurs voirres peints ou leurs gobelets d'argent, ils les renversent sur la table pour voir les histoires et mappemondes qui sont peintes ou gravées dessus ». La lettre de Gillot déjà citée nous renseigne sur l'importance qu'il attribuait aux images et sur les sources où il allait les puiser « Il tenoit qu'il n'y avoit livre au monde profitable, beau et necessaire qu'un general Ethimologic ou thresor où seroient les noms de toutes choses, comme de tous les arts, mesmes mechaniques, des outilz et instruments et les proprietez d'iceux .. Et de fait il avoit pris la peine d'assembler les noms de toutes les parties et ustensiles d'un navire, jusqu'au plus petit clou..., disant qu'il n'y avoit que ce moyen-là d'enrichir nostre langue et la rendre propre et que cela estoit necessaire pour entendre les bons livres voire que ce seroit une fontaine dont l'on puiseroit toutes les belles similitudes et comparaisons dont l'on puisse user et non communes ». Il y a là un bel exemple de la façon dont tout le monde alors comprenait et cultivait l'éloquence.

pindariser », n'est qu'une œuvre boursouflée et tout à fait manquée, mais sa fameuse harangue sur l'éloquence (9e remontr., 1586, p. 157-182), composée à la suggestion de Pasquier, au dire de celui-ci [1], est un essai très méritoire et une profession de foi fort intéressante. Cependant il lui arrive d'y confondre l'éloquence avec le langage, les plaidoyers avec les arrêts notables, et de célébrer, plus encore que l'utilité du bien dire, la publicité des débats et la liberté de la discussion. Mais il n'a rien écrit de meilleur que son discours d'ouverture des Grands Jours de Troyes : il y a là un exorde solennel, de style ample et fleuri, une partie historique simple et claire, un tableau vraiment puissant des bons effets produits par la terrible juridiction, des conseils d'un accent viril, une conclusion lestement troussée, d'un air spirituel et cavalier, qui font de cette harangue le monument le plus remarquable de l'éloquence parlementaire d'alors.

Or cet homme, qui a vu le mieux, qui l'a même atteint parfois, revient de lui-même au pire : le plus odieusement pédantesque de tous ses discours est précisément celui qu'il prononça le dernier. Quelle que soit la cause de ce retour en arrière [2], c'est un fait à retenir que d'Espeisses, en dépit d'un tempérament vigoureux et d'un beau talent, succombe à la tâche, cède à la mode et au goût régnant.

Il semble impossible qu'après 1588 les orateurs parlementaires détournent les yeux du spectacle de la crise tragique que traverse la France. Si le goût public est capable de sentir la vraie éloquence, si le genre parlementaire, en progrès depuis d'Espeisses, est susceptible de développement, à l'érudition oiseuse doivent se substituer de fortes pensées et des accents émus. C'est ce qu'il est intéressant de rechercher, encore que pour cette période nous n'ayons plus Du Vair pour guide

Lorsque Séguier [3], le 26 avril 1588, seize jours avant la révolution qui devait chasser le roi de Paris, prend la parole [4] pour les gens du

1. *Rech.*, IV, 27, p. 409.

2. Peut-être n'a-t-il renoncé à l'érudition que pour faire le contraire de ce qu'il avait fait et simplement pour changer. Peut-être a-t-il trouvé la tâche trop lourde de transposer en français les idées des anciens (9e remontr. , p 158-159). Mais il faut dire aussi que l'éloquence ne vit pas sans applaudissements, et que l'orateur doit donner à ses auditeurs ce que goûtent ceux-ci.

3. Il est malaisé de se retrouver au milieu des nombreux représentants de la puissante dynastie des Séguier. Celui-ci n'est autre qu'Antoine Sr de Villiers et de Fourqueux, maître des requêtes en 1577, avocat du roi en 1587, président au mortier en 1597, ambassadeur à Venise l'année suivante.

4. *Rec. de plaid.*, 1618, p. 94-155. Le texte de cette publication est très fautif. Les remontrances de Séguier se trouvent en manuscrit à la Bibl. nat., coll Dupuy, 313.

roi dans la séance de rentrée du Parlement, il puise dans la gravité des circonstances l'audace — dont il s'excuse — de jeter un regard sur la situation présente. Il fait allusion à la désunion qui s'aggrave, à la désobéissance qui s'enhardit, aux soupçons injurieux qui se font jour contre l'autorité du roi. Il entreprend de justifier celui-ci des maux qui frappent le royaume [1], mais, s'il remonte jusqu'à la « fatale indisposition » de Charles VI pour expliquer les désordres qui menacent, il s'abstient prudemment de préciser quand il touche aux causes immédiates. Et, quand il passe du mal au remède, il ne fait que sortir du vague pour entrer dans le général. Il prêche, avec une médiocrité de forme qui aggrave encore la pauvreté du fond, la soumission, l'union, la sincérité, la prudhomie.

Certes il importe assez peu que Séguier soit un orateur plus ou moins médiocre, ou que, le 26 avril 1588, il ait été quelque peu inférieur à lui-même [2]. Ce qui importe davantage, c'est de constater que le désir d'être éloquent, même au milieu de circonstances si critiques, implique pour lui la nécessité de parler des choses par allusions lointaines et dans les termes les plus généraux; car il vise à l'éloquence, à voir comme il entasse les souvenirs historiques, les citations, les images [3] empruntées à la fable ou aux littératures anciennes. Mais il lui faut obéir à la loi du genre : la grande éloquence, à son goût, ne vit que d'idées générales; elle ne se plaît que sur les sommets.

Si quelqu'un devait faire exception à cette règle fâcheuse, c'était Harlay [4]. On sait quelles furent l'énergie et la noblesse de l'homme. Il

1. Il avait soutenu la même thèse devant les États de Provence au nom du duc d'Épernon, comme on le verra plus loin.

2. Ce ne dut pas être l'opinion du public, car plus tard un admirateur anonyme s'appliqua à extraire, avec l'idée de les utiliser sans doute, les plus belles images empruntées à l'histoire ancienne qui ornent « la harangue de Mons. Seguier à Paques 1588 » (Bibl. nat., ms. fr. 19194, f° 16 v°).

3. Il se représente la France comme la vigne qui se dessèche, si on l'arrose de vin, comme la femme Larva dont « les poetes ont escrit qu'elle estoit aveugle à sa propre maison, pour ce qu'en entrant elle serroit ses yeux et les reprenoit seulement au sortir » (p. 127). Il lui souhaite, pour retrouver sa prospérité d'autrefois, le serpent d'airain de Moïse, et le parfum enseigné par l'ange à Tobie, qui chasse les démons, et « le barbier, espece de poisson .. appelé par Homere sacré, parce que là où il est (p. 121) il n'y a point de beste venimeuse ». Il tire argument du fait que les dieux étaient anciennement représentés avec des instruments de musique, qu'on ôtait le fiel aux victimes offertes à Junon, etc. Et, quand il veut préciser son idée, voici comme il s'y prend. Il parle de la prudhomie : « Si vous en desirez une definition plus particuliere, je vous diray qu'elle est comme une eau de Naste, laquelle, comme elle se distile de plusieurs eaux, aussi a elle plusieurs souefves et diverses odeurs... » (P. 151.)

4. Une des plus grandes figures de la magistrature française au XVIe siecle. Il est né le 7 mars 1536 Gendre de Chr. de Thou, par conséquent beau-frère de J.-A. de Thou,

n'est pas d'autre part de ceux qui sacrifient tout au désir d'être éloquent. Il voit même avec impatience cette passion du bien dire qui s'empare de tous les jeunes magistrats et il l'humilie brutalement. Pourquoi, ose-t-il dire, s'évertuer à imiter les anciens ? Ils n' « apprennent qu'à beaucoup parler». Cicéron a dit et chacun répète après lui que l'éloquence a civilisé les hommes [1]. L'histoire de Rome même dément ce puéril lieu commun, car le fondement de sa grandeur fut « la justice des premiers peres, le renversement fut l'eloquence ». L'éloquence sans la vertu est un fléau, et contre la vertu elle est sans force, puisque Cicéron et Démosthène n'eurent jamais d'adversaires plus redoutables que Caton et Phocion, qui n'étaient pas éloquents. Et il conclut : « Prenez pour votre part le bien faire et laissez affecter aux estrangers le bien dire ».

Un tel homme devait mettre au-dessus de tout la vérité et le désir d'être utile. De fait, ses préoccupations sont exclusivement morales, mais l'éloquence n'y gagne rien. Il entasse, comme les autres, les citations pour conseiller à « Messieurs » l'union, la discrétion, la soumission aux lois ; aux gens du roi l'énergie, le dévouement aux intérêts de l'État; aux avocats le respect du droit et de la vérité A peine çà et là une allusion rapide fait deviner la gravité des événements au milieu desquels ces discours ont été prononcés. Et si, par grande exception, il examine les excuses qu'invoquent les « nobles casaniers » pour se dispenser d'apporter au roi dans la guerre civile le secours de leur épée, il traite cette question de morale politique comme un point de droit difficile. Sa harangue n'est qu'une consultation juridique, dans laquelle il cite Cicéron comme il pourrait citer Gaius ou Papinien [2].

il succède en 1582 à son beau-père dans la charge de premier président. Emprisonné par les Ligueurs le 16 janvier 1589, il reprend son poste à Tours après 6 mois de captivité. Il se démet de ses fonctions le 1er avril 1611, et meurt en 1616.

1. « A cela il faut appliquer les termes dont usoient les anciens Romains *hoc est ipsum verba dare*. C'est donner des paroles que d'attribuer la grandeur et les progres des republiques aux paroles. » Cette citation et les suivantes sont tirées du *Tresor des har, faites aux entrées des rois...* par M. L. G. (Gilbaut), avoc. au Parl., Paris, 1680, 2 vol., t. II, 1re remontr., p. 5 sq. Bien que publiés sans nom d'auteur, il est à peu près certain que les discours que renferme la 1re partie de ce volume (p. 1-217) sont de Harlay. En tout cas celui qui figure à la p. 138 est assurément de lui. (Voir mon étude sur *G. Du Vair, l'homme et l'orateur*, Paris, 1907, chap. vi.) Par contre le 20e est de Faye. Ce recueil reproduit en partie le *Tresor des har. et des remonstr. faites aux ouvert. du Parl.*, Paris, 1660, in-4°.

2. 22e remontr., p. 161-2. On ne se ferait pas une idée suffisamment exacte du goût du temps si l'on ne lisait les discours funèbres que Harlay, suivant l'usage, eut à improviser à l'annonce de la mort de ses collègues (*Tresor.*, 1660, II, p. 10 sq.). Nous ne mentionnerons que le dernier, qui fut le plus beau. Le Parlement avait perdu en sept mois sept de ses membres, et le septième s'appelait Du Val. Ce bienheureux chiffre sept frappa vivement l'imagination de Harlay Il en tira presque tout son discours, sans toutefois négliger le calembour qui s'offrait, car, citant Ovide entre

En 1589, Servin [1] parla pour les gens du roi à la séance d'ouverture du parlement de Tours, dans des circonstances profondément émouvantes. La cour, en effet, se trouvait exilée, comme le roi, dans une petite ville de province Elle ne comptait qu'un nombre infime de membres [2]. Parmi les absents, les uns, sourds aux sommations du roi, s'obstinaient dans la rébellion ; les autres se cachaient dans leurs maisons des champs avec l'espoir de se faire oublier. Qui fût resté insensible dans un pareil moment? Pasquier, nature un peu sèche cependant, fondit en larmes le même jour à la cour des Comptes et dut s'interrompre [3]. Servin disserte gravement, froidement, sur l'obéissance due au roi, en dehors de toutes circonstances particulières de temps et de lieu. Il entasse sans lien réel, sans autre préoccupation que celle d'épuiser la matière, toutes les banalités imaginables aggravées d'un intolérable pédantisme, pour démontrer que l'obéissance est le principe du monde, que la rébellion ruine les États, que servir le roi c'est servir Dieu, et il termine imperturbablement sur les habituelles remontrances aux avocats [4].

autres, il représenta « M. Du Val .. logé au Val Elysien *et illic exceptus a suis æqualibus* ». Tout l'auditoire fut transporté. Pasquier, Pasquier lui-même fut ravi au point que, avec une fidélité qui prouve la vivacité de l'impression ressentie, il envoie à son ami M. du Port une analyse et des fragments du discours (*Lettres*, IX, 14). Pourtant son clair bon sens a le dernier mot. Il regrette à la fin qu'on ne laisse pas « toutes ces fleuretes et flatteries en arriere ». De fait, il y aurait un amusant rapprochement à faire entre les éloges de Harlay et ce que dit de plusieurs des défunts le très véridique Lestoile.

1. Celui-ci encore est un des plus grands de la magistrature française. Il était des réunions savantes des Cordeliers avec Pithou, Le Fèvre, Dupuy, de Thou (*Thuana*, t. VII de *Historia mei temporis* de J.-A. de Thou, p. 187). Après avoir plaidé avec succès plusieurs causes célèbres, il succède à Faye dans la charge d'avocat du roi. Jusqu'à sa mort, il fut le modèle du procureur général, intraitable sur les droits de la couronne et de la justice. Son gallicanisme agressif lui vaut en 1603, à la publication de ses plaidoyers, les censures de la Sorbonne et les invectives de Richeome, le porte-parole des jésuites (*Examen des plaid. de M. Servin*, Paris, in-8°). Il tient tête à Du Vair (février 1620), et meurt presque sur son siège dans une attitude de résistance respectueuse mais ferme aux volontés du roi (Loisel, *Opusc.*, p. 576). Pasquier le comble d'eloges (*Rech.*, VI, 47). Plusieurs même passent de l'admiration de son caractère à celle de son éloquence (Simon d'Olive, *Œuvres*, Toulouse, 1638, in-f°, p. 43 ; Laurens Bouchel, *La biblioth. ou tresor du droit fr.*, Paris, 2 vol in-f°, 1615, préface, etc.). Mais ceci est une grave erreur qu'excuse la sympathie. Servin est de l'ancienne école des juristes : le droit le préoccupe beaucoup plus que l'éloquence. Froment a, dans son *Essai*, consacré quelques pages à Servin (p. 282-290). — Je cite pour mémoire la *Biographie de Louis Servin*, par M. A. de Trémault (*Bulletin de la Soc. archéol .. du Vendômois*, t. X, 1871, p. 12-54).

2. Pasquier, *Rech.*, VI, 47 ; Loisel, *Opusc.*, notice sur J. Faye.

3. *Lettres*, XIII, 12.

4. *Recueil des points principaux de la harangue faite à l'ouverture du Parlement... contenant exhortation aux subjects à l'obeissance envers S. M.*, Tours, 1589, 22 p. On n'y trouve que deux allusions aux faits actuels : une, relative à la rébellion de Paris, l'autre, aux membres du Parlement enfermés à la Bastille. « Nous les regrettons tous les

Au parlement de Châlons, l'avocat du roi, Hugues de Lestre, a le mérite de ne pas détourner son regard du spectacle des misères de la France. Il réfute en deux harangues [1] les prédictions pessimistes d'un ligueur [2] qui voyait non seulement dans les nombres et dans les astres, mais encore dans les épreuves d'alors, l'arrêt de mort de la monarchie française. C'étaient là de beaux sujets. Mais entre les arguments qu'on pouvait tirer des forces des partis, du sentiment qui les animait, de l'œuvre qu'ils avaient accomplie et les arguties d'école inlassablement ressassées depuis Cicéron jusqu'à saint Augustin et Boèce en passant par Plutarque et Sénèque, l'avocat du roi H. de Lestre n'hésite pas : il tourne délibérément le dos à la réalité, à la vie, et s'en va puiser à pleines mains dans le *De Constantia* de Juste Lipse. Ou bien encore il développe longuement et dans le jargon approprié des considérations sur les nombres et sur les astres. Il discute les propriétés du nombre 63 et de ses deux multiples 9 et 7. Il élucide la question de savoir si Henri III était ou non le 63e roi de France, et avoue bonnement qu'il a passé plusieurs journées à relever ce qui est advenu au septième roi, empereur ou consul de chaque pays, « et de 7 en 7 jusqu'au 63e [3] ».

Sur ce sujet, même si étrangement conçu, un orateur vraiment doué aurait encore pu se donner carrière, mais il y a ici un si effroyable amas de détails oiseux, de citations et de souvenirs de l'antiquité, un mauvais goût si absurde, que ces discours arrivent à être hors de toute réalité, de toute vraisemblance [4].

jours », dit-il de ceux-ci, et voilà son éloquence à bout. C'est qu'il a dit en une brève formule ce que, dans les idées du temps, on pouvait trouver de plus fort : « Ce sont personnages semblables aux graves Romains ». Il les a appelés « Helvidius et Laterans » (p. 17), et cela dit tout.

1. La première date du 12 novembre 1591 : la seconde, du lundi de la Quasimodo 1592. Elles figurent dans les *Mémoires de la Ligue* (t. V, p. 2 et 122), sous une forme d'ailleurs très incorrecte. Elles ont été publiées à part sous ce titre : *De l Estre perpetuel de l'empire françois par l'œternité de cet estat*... par M. Hugues de L'Estre... Paris, 1595, 8°. — Ceci doit être une réimpression, car Lestoile signale l'apparition de ces remontrances « le jeudi 12 de novembre » 1592. – Voir dans la *Revue de Champagne* (juil.-déc. 1882. p 337-352) : *le Parlement de Châlons-sur-Marne*, par Ed. de Barthélemy.

2. Sans doute Jean Bodin : *Lettre de M. Bodin* (au président Brisson), Paris, Chaudière, 1590, 19 p., datée de Laon le 20 janv. 1590. Ce seraient plus particulièrement les affirmations de la p. 6 et de la p. 17 que réfuterait H. de Lestre.

3. *Mém. de la Ligue*, V, p. 30. Cet intelligent labeur ne resta pas sans récompense. « Ce docte discours fut ouy d'une grande allegresse et applaudissement de toute la compagnie qui estoit là presente, et la cour loua grandement l'avocat general de S. M. pour sa pieté envers sa patrie ». (Peleus, *Histoire de Henri le Grand*, III, 289.)

4. Tous les fléaux qui sévissent dans l'éloquence du XVIe siècle se rencontrent chez lui. Il pratique avec zèle les lieux communs : il ne prononce pas le mot *agenouiller* sans décrire les différentes façons usitées en tous les temps de témoigner avec son corps sa soumission et son respect (p 3). Il a l'horreur du mot propre, au point qu'il est difficile parfois de savoir si « ce grand Hermes. ., nostre Jupiter sauveur », si « Lyaeus

Les Ligueurs ne font pas mieux que les Royalistes. Et cependant ce n'est pas le talent qui manque à Louis Dorléans [1]. Il a le culte du bien dire ; il est animé de passions ardentes, il parle dans un Paris révolutionnaire où il risque chaque jour sa liberté, son honneur et sa vie. Rien ne peut faire qu'il renonce aux banalités traditionnelles [2]. Le titre seul des remontrances qu'il prononce alors en dit assez : c'est le Jardin de Justice, c'est le Temple de Justice, et l'Or de Justice, et le Chandelier de Justice, et le Mercure de Justice. Un mois après que le président Brisson, les conseillers Tardif et Larcher avaient été pendus sans jugement dans la salle basse du Louvre, il prend de nouveau la parole. C'est même à cause de ces « quelques mauvais accidents survenus », comme il dit lui-même dans le titre de sa remontrance, que l'ouverture du Parlement avait été reculée jusqu'au 16 décembre. Sans doute Dorléans va faire l'éloge des morts, traiter de l'inviolabilité des cours souveraines? Nullement. Il traite du Chandelier de Justice. Il fait d'ailleurs judicieusement remarquer que ce sujet continue bien les précédents, et qu'après avoir décrit la forme et la disposition du temple de Justice, il convenait d'en décrire le luminaire. Et il ne mentionne les faits et les hommes que dans la mesure où ils prêtent à un rapprochement avec les lampes et leur flamme ou l'huile qui les alimente [3].

et Liber Parens » désignent le roi de France ou le Christ (p. 6, 122). Enfin il fait un usage indiscret des images à la mode. On trouve chez lui la pierre d'iris qui conserve les rayons du soleil, le scorpion qui se tue de sa propre piqûre, l'eau Ophiusa qui fait voir partout des serpents, et les poissons, non dédaignés de Lipse et de Du Vair, qui vivent dans la mer sans en prendre la salure, et les arbres que la violence du vent oblige à s'enraciner plus avant, et le lion malade qui se guérit en dînant d'un singe, et la cigale familière qui vint une fois de plus remplacer une corde brisée sur la lyre du musicien.

1. Poète assez distingué, mais surtout pamphlétaire, il se dévoue passionnément à la Ligue. Avocat du roi au Parlement en janvier 1589, à la suite de l'emprisonnement de ses collègues, il ne fit rien pour mériter la clémence du vainqueur. Il est obligé de s'exiler à la rentrée du roi dans Paris. On trouve sur son compte une intéressante notice dans l'éd. de la *Satyre Ménippée* de Le Duchat, II, 244-252. Voir notre étude sur *G. Du Vair*, p. 51, etc.

2 *Les ouvertures des Parlemens faites par les Roys de France, tenant leur lict de Justice ausquelles sont adjoustées cinq Remonstrances autrefois faites en icelles au Parlement de Paris* par Louys D'Orleans, Rouen, 1620, in-8°. Elles paraissent en 2 vol., Paris, 1606, in-4°, en novembre et Lestoile les achète 50 sols. Mais Servin fait saisir l'édition, plus par haine de l'auteur et de la Ligue que pour d'autres raisons, car, comme dit Lestoile, « les hommes doctes » en « font estat ».

3 Entre autres choses, le chandelier de justice représente Brisson, dont la science éclairait les plus obscurs problèmes. Et des criminels ont éteint cette lampe, au lieu d'y mettre de l'huile ! Eux-mêmes auraient eu bon besoin que l'on versât dans la leur « un peu d huyle de discretion et de moderation », qu'avec cette huile « on en eust fait un liniment à leurs actions pour leur donner un peu de temperature », « mais il y a des lampes qui au lieu d'huyle trempent dans le sang », etc., p. 537 sq.

Cette bouffonnerie solennelle et navrante, c'est l'excès du genre précieux inauguré par Pibrac en 1572. Car Dorléans fait fi de l'érudition toute nue. Il l'abandonne à ceux qui ne savent pas écrire. Pour lui, il vise au style. Il ose [1] citer des fragments entiers de « nostre Homere françois ». Chacune de ses remontrances n'est qu'une énorme allégorie poursuivie avec une ingénieuse et impitoyable rigueur, avec un luxe prodigieux d'images, d'antithèses, d'allitérations [2].

Loisel, qui avait été chargé de parler pour le procureur général Pithou dans la séance où fut rétabli le Parlement de la Ligue, le 28 mars 1594, ne dément pas son passé. On demeure stupéfait de la pauvreté des quelques lignes qu'il consacre à des faits tels que l'arrêt de la loi salique et le rétablissement du Parlement [3].

Le procureur général Jacques de la Guesle [4], qui a réussi à être le plus prolixe des orateurs de son temps et qui d'habitude ne considère les hommes et les choses qu'à travers les souvenirs de l'antiquité, faillit trouver un jour la vraie forme de l'éloquence parlementaire. Devant lui siégeaient dans le Parlement, réunis pour la première fois, ceux qui avaient suivi la Ligue et ceux qui étaient restés fidèles au roi. Il sut,

1 Troisième remontrance, Pâques 1591, dédiée à Villeroy, p 459. Il cite 14 vers de « nostre Homere françois.. en son hymne de l'or », à partir de : « Adoncques Jupiter en a jauny son throsne », etc... (Ronsard, *Œuvres*, Éd. Blanchemain, V, p. 221). – Il y avait là une méritoire hardiesse. Les vieux parlementaires la condamnaient sans aucun doute. Les poètes « sont propres pour de jeunes gentils-hommes et damoiselles, ou gens de loisir non occupez... sauf à quelques heures perdues pour se relascher du travail... et pour se donner du plaisir, car de se servir ny alleguer ces poetes françois ny aux examens ny aux jugements des procez on se rendroit ridicule... » (La Roche Flavin, p. 364).

2. On y trouve d'admirables lieux communs, sur les jardins celèbres, sur les grands personnages qui ont aimé les jardins (p. 357 sq.), sur le nombre 100, sur le nombre 6 (p. 529), sur l'huile, etc. Il abonde en sentences de choix : il recommande d'ailleurs aux gens de loi d'employer les dimanches et jours de fêtes à s'en faire une riche collection (p. 493), et nous avons vu à la Bibl. nat un recueil de ce genre, précisément fait pour lui ou par lui (ms. fr. 10194). Enfin il est superflu d'ajouter qu'il est curieux d'images et de « similitudes ». Il utilise l'herbe chelidonia, qui sèche quand les hirondelles s'en vont, reverdit à leur retour ; le palmier Siagre, qui meurt et renaît avec le phénix ; les pommiers « gemelles », qui donnent leurs fruits deux à deux (p. 371) ; le rocher d'Arpasa, qu'on remue du bout du doigt et que les plus puissantes machines ne peuvent ébranler, et la propriété qu'a l'or de s'échauffer au feu de paille, de résister aux plus ardentes fournaises... (p. 459), etc.

3. Nous avons eu l'occasion, dans notre étude sur G. Du Vair, de parler de ce discours et du suivant (p 382, 385-386).

4. Fils du président Jean de la Guesle, il est nommé très jeune — à 25 ans — procureur général (Mornac, p. 41). Après un moment d'hésitation, il va rejoindre Henri III à la suite des Barricades et ne rentre à Paris qu'avec Henri IV, en mars 1594. Le discours auquel nous faisons allusion se trouve dans *les Remonstr. de Messire Jac. de la Guesle*, Paris, 1611, in-4° (p. 273-287). Voir sur La Guesle les notes de Cl. Jolly dans les *Opusc.* de Loisel.

avec une gravité émue et une méritoire simplicité, justifier, dans la mesure du possible, la conduite des uns, désarmer l'hostilité des autres.

Mais cette heureuse exception est une exception unique. La plupart des orateurs détournent leurs regards des faits contemporains. Les autres s'appliquent laborieusement à pratiquer les mêmes défauts que ceux à qui le bonheur des temps ne laissait aucun sujet vivant à traiter. Tout compte fait, l'éloquence parlementaire ne s'est pas régénérée au contact des événements. Elle va, la crise terminée, achever de déchoir.

Canaye [1], avec une préférence marquée pour les sujets philosophiques, reprend la remontrance où Pibrac l'avait laissée. Ranchin [2] ne manque ni de bonne humeur, ni d'aisance, ni d'esprit, mais il a moins d'importance pour nous comme orateur que comme témoin. Dans une curieuse remontrance, il signale l'évolution du goût qui se produisit vers la fin de la Ligue. En 1595, il reproche encore aux avocats les deux défauts bien connus de tout le siècle : l'abus des lieux communs et l'abus des citations. Mais, en 1598, une nouvelle génération d'avocats se lève. Ceux-ci osent chercher leurs modèles parmi les écrivains de leur temps. Ils se sont mis en tête de s'exprimer en gens du monde, de parler de façon aisée, fleurie, élégante [3]. Mais du fait seul que ces audacieux s'abstiennent de demander aux anciens, comme le voudrait Ranchin, « les mots et les choses tout ensemble », leur juge leur reproche d'être sans consistance et sans force. Et cette pauvreté d'idées s'aggrave à ses yeux de ce que ces novateurs ne songent qu'à l'agrément de la forme. « Ce sont bouquets de fleurs qui ne servent qu'à flairer et qui se fanent en un moment. » — Comment ne pas reconnaître le genre précieux dans ce « langage par trop affetté, voire qui sent plus le parfum des amoureux que la lampe de Demosthene [4] » ?

1. Ses discours, ainsi que la plupart de ceux qu'il nous reste à mentionner, figurent dans les *Harangues et actions publiques*, Paris, 1609. Ils ont été publiés à part : *Remonstr. et disc. faits et prononcez en la Cour et Chambre de l'Edit establie à Castres d'Albigeois ..* Paris, 1598. - Nous avons rencontré ce personnage sur notre route en étudiant G. Du Vair, p. 341, etc

2. Avocat général à la cour des Aides de Montpellier. On trouve cinq remontrances de lui dans les *Harangues*, 1609, p. 413-516.

3. Ranchin en éprouve une stupeur indignée: « Nous jugeons à les ouyr parler qu'ils font tout leur estude aux mots et aux dictions, qu'ils recerchent curieusement dans quelques livres de plaisir composez depuis n'agueres qui ont bruit d'estre tissus d'un stile mignard, d'une phrase coulante, riche et figurée. (P. 490.)

4. 4[e] remontr., p. 492-493. Il dit encore : ce ne sont que « des arbres sans fruict, ou quelques petites fleurs à faire des chapelets et des guirlandes. ., des ampouilles vides ., ombres sans corps ou corps sans ames, du vent et de la fumée » (p. 491). Il déclare sévèrement : « Ceux qui sont par trop effeminez, trop piaffeux, trop luxurieux, ne sont pas bien receuz ceans ». — Un peu avant lui, en 1595, Canaye a remarqué la même tendance et a lui aussi cherché à la combattre. Il met les avocats en garde contre le

Ce jugement est, à la vérité, formulé à Montpellier ; il ne concerne que les avocats. Mais il a une portée beaucoup plus grande. Non pas que l'éclosion du genre précieux date de la fin de la Ligue : on a vu qu'il pouvait s'autoriser de Pibrac lui-même. Mais c'est à partir de 1595 qu'il semble triompher, et de nombreux exemples en témoignent. L'avocat du roi au parlement de Dijon, Millotet, pindarise [1]. Il a l'audace de prononcer des remontrances vides de toute citation et il ose citer des poètes français. Barthélemy de Villas [2], président et lieutenant général au siège présidial de Lyon, sans prononcer un mot de latin ou de grec, associe le pédantisme, legs du passé, et la préciosité, espoir de l'avenir, dans des remontrances où il assimile laborieusement l'or à la paix, le verre et le sel à la justice [3]. Clapisson [4], procureur du roi au siège présidial de Lyon et surtout le procureur général du parlement de Dijon en 1605 [5], obéissent aux mêmes tendances. Du Vair [6] lui-même a sacrifié une fois ou deux à ce mauvais goût.

Ainsi, vers la fin du siècle, l'indigeste érudition de Pibrac et de Brisson semble moins en faveur. Un moment le genre précieux semble devoir triompher, mais assez vite on s'aperçoit qu'il comporte une coquetterie incompatible avec la sévérité des fonctions judiciaires. Il sera donc définitivement réservé à la littérature mondaine et sentimentale. Mais, comme on ne peut, même dans un monde aussi fermé que celui des parlements, échapper complètement aux influences régnantes, cette tendance au joli, qui n'est que la traduction dans le monde des

désir de se complaire « en une recerche trop curieuse des mots ou en un enjolivement superflu de figures ou en un vain compassement de periodes ou semblables periergies des rhetoriciens ». « Nous ne voulons point icy, dit-il, de ces mignards », moins occupés « à pointer exactement au nœud de la question qu'à trier des mots sur le tranchoir ». « Il ne faut point d'affiquets ni de babioles à gens de nostre robe ». (*Ibid*, p. 336-8.)

1. *Ibid.*, p. 581-605. Sa remontrance n'est pas datée dans le recueil, mais elle est certainement de 1601, car elle renferme une allusion à la naissance du dauphin.

2. *Ibid*, remontr. du 5 nov. 1598, p. 650-657 ; remontr. de 1602, p. 657-664.

3. Le sel, dit-il, était jadis « exempt de tout tribut, chose qui fait beaucoup à nostre propos et seconde mon dessein ». Les salines tarissent quand Lysimaque les frappe d'un impôt, image exacte des effets de la vénalité des charges. Jamais les anciens ne faisaient de sacrifice sans sel ; de même ne faisons rien sans justice. Le sel pétille dans le feu, comme la justice « en l'ardeur des courages plus superbes et bouillans fait voir son pouvoir ». Et il conclut : Ayons dans le cœur un peu de justice, comme les Asénègues ont sur la langue un grain de sel pour se préserver de toute corruption (p. 661-3).

4. *Ibid*, p 665 675, 1597. Celui-ci fait des jeux de mots — en grec , pour appeler de leur vrai nom les étymologies fantaisistes dont il prétend tirer ses raisons.

5. *Ibid*, p 870-890. 14 nov. 1605. Ici il n'y a plus de sujet. Les mots sont tout. On rencontre çà et là d'heureuses antithèses, des formules vives et spirituelles. La phrase est courte et nette, mais elle finit en madrigal.

6. Pour ce qui regarde Du Vair et toute cette conclusion, voir l'étude que nous lui avons consacrée, ch. XVII.

lettres de l'apaisement survenu dans le monde des faits, laisse sa trace. On abandonne les procédés, jugés un peu gros, de la grande éloquence pour rechercher de préférence l'agrément discret de l'éloquence écrite. L'érudition reste en honneur, mais elle se met à la mode. Elle se fait ingénieuse et spirituelle, divertissante plus qu'instructive, précieuse enfin, autant qu'il est possible. La recherche, faute d'oser se manifester dans le style, se réfugie dans la façon de considérer, de présenter les sujets traditionnels [1]. Ainsi se consomme la décadence définitive du genre parlementaire, aggravée encore sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV par l'affaiblissement et le discrédit des parlements eux-mêmes.

1. Le Bret, avocat du roi au Parlement de Paris de 1605 à 1620, en est un exemple tout à fait caractéristique. Il compare l'avocat au soleil, à l'agriculteur, au miroir, à l'œil, au pilote et chacune de ces comparaisons est un long discours... et, dans une préface satisfaite, il déduit les raisons qu'il a d'être content de lui. *Remonstr. faictes aux ouvert. du Parl. et ailleurs*, Paris, 1627, in-8°. — Simon d'Olive et plus tard Omer Talon traitent des sujets en tout semblables et de la même façon.

2° Éloquence du barreau

Ce n'est que des œuvres elles-mêmes qu'on peut dégager les usages auxquels se conformait l'éloquence démonstrative dans les parlements. L'éloquence du barreau, au contraire, est un art sévèrement réglementé, diligemment contrôlé. Deux fois par an, à chaque rentrée, présidents et gens du roi rappellent aux avocats leurs devoirs. On n'a dans cet amas de remontrances que la difficulté de choisir.

Il apparaît tout d'abord que le rôle de l'avocat n'est pas tout à fait alors ce qu'il est aujourd'hui [1]. Il n'est pas exclusivement le représentant des droits de l'individu. Il est l'auxiliaire du juge, et cette collaboration est une sujétion. On le lui fait sentir à l'occasion. C'est à lui d'éclairer par ce qu'il a pu découvrir de vérité la religion du juge, pressé, chargé d'affaires. Aussi la première qualité que tous, sans exception, exigent de lui est-elle l'honnêteté. Ce n'est pas par son éloquence, c'est par sa sagesse qu'il exerce cette magistrature perpétuelle dont parlaient les anciens. Être « prudhomme », voilà pour lui tout le secret de réussir.

Mais un avocat malhabile ne peut être un avocat honnête. Sans le vouloir, par sa faute cependant, il trahit la cause de la vérité. Il faut donc qu'il soit bon jurisconsulte. Tous les législateurs du barreau sont unanimes à répéter que dans l'avocat la science du droit prime tout le reste ; certains ajoutent même qu'elle dispense de tout le reste.

Quelques-uns cependant, cédant à leur goût personnel ou aux influences ambiantes, voudraient qu'on admît, après ce nécessaire, un peu de superflu. « Il me semble, dit Pibrac en 1569, qu'on est ce jour d'huy plus curieux des paroles et de la beauté et ornement du langage que de la science et de la doctrine » (p. 38). Force lui est donc de parler d'éloquence, puisque chacun en parle autour de lui et la recherche. Pour sa part, il s'en passerait volontiers. L'ancien barreau n'en avait cure, et Pibrac le loue, pour ne pas dire qu'il l'en loue (p. 27). La plu-

1. Je laisse de côté le fait que, dans beaucoup de cas il écrit plus qu'il ne parle. Ch Bataillard, *Mœurs judiciaires de la France du XVIe au XIXe s.*, Paris, 1878, p. 75.

part pensent comme lui [1]. Ils encouragent le zèle des avocats, mais ils leur interdisent les grandes ambitions. Ils louent l'éloquence, mais ils s'en méfient, ils en ont peur. Ils sont surtout préoccupés de lui faire sa part, et de la faire petite.

Qu'elle se donne carrière « quand la cause est generale, grave et severe », on le tolère, mais là se borne la liberté permise [2]. Se recommander par « la vertu accompagnée d'une mediocrité de bien dire » ; se contenter d' « un propos docte et bien discouru » ; être « disert et homme de bien » ; « bien dire sans art » ; se défier de l'art comme d'une tromperie, telles sont les formules significatives qu'on rencontre à chaque page des remontrances des présidents et gens du roi. Surtout ils s'appliquent à décourager chez les avocats l'imitation indiscrète de l'ancienne éloquence judiciaire. Tous leur rappellent la différence des temps et des lieux, des mœurs et des institutions. A Rome et à Athènes, on s'adressait aux passions ; ici, c'est à la raison Là, on traitait des sujets tout d'opinion ; ici, on aborde des matières de doctrine. Là, on parlait à un peuple ignorant et inoccupé ; ici, c'est à des juges savants et pressés [3].

Ces observations, d'ailleurs sensées, se justifiaient encore par le zèle imprudent et la naïve maladresse des avocats. La plupart pensaient que ce n'était pas assez de traiter un sujet avec force, avec clarté. Ce qu'ils enviaient à l'éloquence antique, c'était le superflu, le luxe des moyens oratoires, l'ampleur des développements. Il leur fallait des exordes. Ils revendiquaient le droit aux hors-d'œuvre et aux digressions [4]. Pibrac les leur interdit formellement [5], arrêt impitoyable dont appelait encore

1. Lorsque Pasquier fit ses débuts, ce préjugé était répandu, même chez les avocats. « Je ne dy pas que le bien dire ne soit une proprieté et vertu qui deust estre annexée à nostre estat, mais je ne sçay comme le malheur veut que la pluspart de nous non seulement ne s'estudie d'user de parolles de choix, mais, qui pis est, le faisant, il y a je ne sçay quelle jalousie qui court entre les advocats mesmes, d imputer non à louange, ains à une affectation l estude que l on y veut apporter, qui est cause que plusieurs, ores qu'ils le puissent faire sont contens mieux penser et moins dire ». *Lettres*, II, 12.)

2. Harlay, *Tresor*, 1660, II 152. Les formules qui suivent sont, dans l'ordre de l'énumération, de Harlay. *Tresor*. 1680. II, 6 ; de Pibrac, p. 26 ; de Ranchin, p. 418 ; de Canaye, p 338 ; de Pibrac, p. 34.

3 Pibrac, p. 28 sq. ; Faye, p. 28 et 113 les remontrances de Faye ont une pagination à part dans les *Remontr ou har.*, 1600, et c'est à ce recueil que nous renvoyons ; Harlay, 4e remontr , p. 27 ; Ranchin, p. 425 sq ; Pasquier, *Lettres*, XI. 6, et Marion lui-même (*Plaidoyers* 1629, notice à la suite du 8e plaid.).

4. Ramus pense comme eux. Il énumère les causes d'infériorité des modernes par rapport aux anciens pour ce qui est de l'éloquence : « *Principiorum conciliatio exigua, perorationis commotio brevis, digressionis oblectatio nulla* ». (*Ciceronianus*, Paris, 1557, p. 60.)

5. « Les exordes et procsmes ne sont receus au Palais, non plus qu'en l'Areopage... » (P. 35.)

Du Pré au début du XVII[e] siècle [1]. Soyez brefs, leur crient tout d une voix ceux qui ont le droit de les conseiller [2]. La plus grande concession qu'arrache à l'un d eux [3] sa passion avouée pour l'éloquence consiste à leur dire : Ne soyez pas trop longs.

Soyez simples, leur disent-ils aussi. Cette richesse verbale, ce souci de l'harmonie, cet art savant de style et de diction, cette abondance de figures et de mouvements oratoires qu'on admire tant chez les anciens ne sont à leur place que chez eux. Tout cela n'est que raffinement malsain. Ce qui convient, c est un parler mâle, ce sont des raisons solides. Ce qu'il faut emprunter aux anciens, ce ne sont pas les mots et le style, mais les faits et les idées [4].

Il faut encore leur laisser la violence de leurs invectives, c'est-à-dire la passion. L'avocat n'est pas solidaire de son client. Il est pour lui un conseiller sage et clairvoyant. Il est le champion du vrai. Il est le prêtre de la religion du droit, et, quand il plaide, il officie Il est le soldat discipliné d'une milice pacifique, armée pour lutter non pas contre le juge, mais contre le mensonge et le crime [5]. Il ne lui sied pas, par suite, d'être trop ému. Que la force de sa conviction se trahisse dans l'ardeur de sa parole, il est difficile, mais désirable de l'éviter [6]. S'il ne peut atteindre à la froide impassibilité du juge, encore faut-il qu'il s'interdise toute violence contre son adversaire et sa partie. Ce serait enfin manquer aux convenances que d'employer dans un plaidoyer la langue de la littérature amoureuse et sentimentale, de parler devant une cour souveraine comme on babille entre femmelettes et désœuvrés. L'esprit, la gaîté, la malice, ne sont pas à leur place dans le temple de la justice. Il n'est pas de la dignité des juges de rire [7]. Les causes

1 Il dit en parlant des juges : « Vous ne leur devez rien presenter que d'entier, et non pas une oraison sans chef ». Du Pré, *le Pourtrait de l'eloquence françoise, avec dix actions oratoires*, Paris, 1621.

2. Si l'on pouvait avoir confiance dans l'exactitude du texte, on trouverait un bel exemple de la sécheresse avec laquelle même un grand avocat comme Pasquier traitait le point de fait en une cause d'importance moyenne, dans son plaidoyer pour un hôtelier rapporté par Servin, *Actions notables*, 1631, 3[e] partie, p. 50.

3. Faye, 2[e] rem., p. 37 ; 4[e], p. 77. Voir aussi Delachanal, *Hist. des avoc. au Parl. de Paris*, Paris. 1885, in-8°.

4. Faye, 1[re] remontr.. p. 17; Canaye, p. 337 Ranchin demande « une raison qui porte coup, qui empoigne au colet l'adversaire et lui arrache les armes des mains au beau premier effort », p. 426.

5. Ces idées sont éparses un peu partout. Elles prennent dans la bouche de Harlay une énergie particulière Le mot *togata militia* se trouve dans sa 16[e] remontr., p. 166. Vous êtes, dit il aux avocats, « non pas simples avocats, mais *juris antistites* et... en plaidant vous faites un sacrifice à Dieu ». (9[e] remontr , p. 75.)

6. « Je ne veux blasmer ceux qui s'affectionnent aux causes de leurs cliens... » etc. (Pibrac, p. 36.)

7. Harlay ne trouve pas d accents assez indignés pour condamner l'audace

grasses leur en fournissent annuellement une occasion licite et suffisante.

La seule liberté qu'on laisse parfois à l'avocat, c'est d'étaler sa science, et non pas seulement sa science juridique, mais aussi la connaissance qu'il a des littératures anciennes. Pibrac se borne à dire qu'il faut se montrer savant [1]. Pour Brisson, il faut qu'on soit trop savant pour l'être assez. Il lui faut de l'excès et de la profusion. Le conseil ne fut que trop suivi. Faye et plusieurs après lui essaient d'endiguer le torrent. Il rejette les citations « vulgaires et impertinentes » ; il conseille même de ne pas abuser des autres. Il voudrait que l orateur travaillât à s'assimiler, à faire passer dans notre langue les pensées des anciens, tout en reconnaissant que c'est une tâche longue et difficile [2]. Ranchin, de son côté (p. 426 7), proteste contre l'abus des lieux communs, c'est-à-dire contre une science toute d'apparence et d'emprunt.

Être bref, être clair, être simple, ainsi peut se résumer la rhétorique du barreau. Mais il est d'autres prescriptions d'un caractère plus particulier. Elles font sentir dans quelles étroites limites devait se mouvoir la défense. On rappelle avec insistance aux avocats la nécessité de séparer nettement la question de fait de la question de droit. « L'appelant et demandeur, dit Pibrac, doit simplement et nuement proposer son fait et son grief et reserver à approfondir les disputes du droit, si elles y eschoyent, à la replique » (p. 37). « La louange de plaider fait observer Faye, quant à present, gist en une narration bien faicte : car de 50 causes qui se plaident icy, les 49 se vuident par le simple fait ». (6e remontr., p. 114.) Cet exposé des faits ne doit dire que l'essentiel. Pourtant, dans les causes importantes, l'avocat peut avec un peu d'adresse, venir à bout d'introduire si bien sa confirmation dans la narration que

d'un avocat qui avait osé soulever l'hilarité de ses auditeurs (12e remontr., page 121).

1. Le passage a été souvent cité, mais il est si caractéristique et il explique tant de choses qu'il est nécessaire de le relire : « O que ce Grec a bien rencontré qui a comparé la bouche de l'homme docte et sçavant à la porte d'un cabinet royal. Car tout ainsi que quand la porte du cabinet s'ouvre, soudain apparoissent et se representent mille belles singularitez..., ainsi, lorsque la bouche de l homme sçavant se declost et s'ouvre pour parler, ceux qui escoutent disent : Voylà un beau trait de Platon : en voylà un autre d'Aristote : cestuy sent son Academie et celuy son Lycee, bref il n'y a object qui se presente à nos yeux tant aggreable ny musique si harmonieuse qui tant nous puisse delecter *quam erudita docti hominis oratio..., ut recte monet Crassus* ». (P. 39.)

2. 6e remontr., p. 115. « Les advocats depuis quelque temps en ça sont entrés en une battologie et verve qui corrompt toute eloquence ; ils entremeslent dans leurs plaidoyers des allegations superflues, non pas de loix, car cela est quelquesfois necessaire, mais de passages r'amassez que Seneque appelle *supellectilem* ». (1re remontr., p. 16. Voir aussi 4e remontr , p. 79 ; 6e, p. 111 ; 7e, p. 129.)

les prétextes et l'envie manquent au président de l'interrompre [1].

Sur la question de fait, ces prescriptions sont nettes. Il n'en est pas de même pour l'autre. « De deux choses l'une, dit Faye : vostre cause gist en droict ou en faict : si en faict, il ne faut point plaider par memoires, il faut qu'il nous aparoisse de ce que vous dites : si en droict, il ne faut rien soustenir contre les arrests ny contre les textes de droict ». (P. 76.) Par malheur il y avait alors beaucoup d'arrêts et de textes de droit. Harlay précise : il ne faut pas, dit-il, invoquer le droit romain quand il est abrogé par une ordonnance royale, « ny mesmes s'aider de l'ordonnance quand il se trouve quelque coustume contraire [2] ». Mais, en dehors de la commodité qu'il y avait pour les avocats à puiser à ces différentes sources des dispositions contradictoires, il est facile de prévoir que, la superstition de l'antiquité aidant, ils devaient être tentés de faire passer le droit romain avant celui de leur pays [3]. Aussi beaucoup, même les meilleurs, invoquent-ils pêle mêle et de bonne foi une prescription de Moïse après une loi de Numa ou de Lycurgue rapportée par Plutarque, ou même par un scoliaste de dernier ordre, au même titre qu'un texte de Papinien ou de Gaius. L'état anarchique de la législation excusait en partie ce manque absolu de critique dans le choix des arguments.

De tout ce qui précède il résulte que les législateurs du barreau sont d'accord pour n'y laisser à l'éloquence qu'un rôle subalterne et effacé, pour ne lui permettre d'autre qualité que l'érudition. On ne saurait leur en vouloir d'avoir conçu les parlements comme des cours de justice plutôt que comme des écoles de déclamation, d'avoir travaillé à rendre

1. « Les plaidoyers, ainsi que nous vivons aujourd'huy, ne doivent contenir qu'une narration avec une briefve confirmation, laquelle encores bien souvent nous est desniee quand les causes ne la meritent pas : mais pour cela il n'est pas (p. 129) deffendu à un bon advocat d enclore dans sa narration toutes les autres parties d'oraison, pourvu qu'elles y soient si dextrement coulées qu'il n'y ait que les bons maistres en l'art oratoire qui s'en puissent apercevoir et qu'il soit impossible de les en oster sans faire dommage à tout l'ouvrage » (7e remontr., 1585).

2. 19e remontr., p. 193

3. « Encores que les François ne soient assujectis au droict romain, si est-ce que les livres d'iceluy sont approuvez et receus .., joinct aussy que tout ce qui est necessaire pour les jugements et administration de la justice entre les François n'est comprins aux ordonnances et coustumes des pays selon lesquelles les François se gouvernent, on a trouvé plus utile d'avoir recours au droict romain que les rois ont permis estre enseigné..., qui faict que les magistrats sont semonds à s'ayder des loix faictes par les Romains quand les constitutions et ordonnances de nos roys ou les coustumes defaillent ». (Jac Jolly, *Trois livres des offices de France*, Paris, in-f°, 1638, I, p. 19.) Mais l abus était tel que plusieurs protestent. Pourquoi s'en tenir au droit romain tout seul, s'écrie Ranchin, pourquoi « se contenter de ces vieilles hardes de la jurisprudence, sans aviser que nous sommes en France et non à Rome » ? (1596, p 436.) Ramus avait fait entendre, bien avant, la même protestation (*Ciceronianus*, p. 80 sq.).

cette justice moins abondante en paroles et plus expéditive, d'avoir eu en vue le bien des plaideurs plutôt que le plaisir des lettrés. Mais ni ces conseils, sages ou non, qui remplissaient leurs remontrances, ni la rudesse hautaine avec laquelle ils les imposaient dans la réalité de chaque jour [1], ne produisirent grand effet. Les harangues mêmes de ces rudes censeurs le font comprendre. On expliquait longuement aux avocats qu'il fallait être bref ; on leur disait en latin [2] de ne pas citer trop de latin ; on accumulait toutes les ressources de la rhétorique pour leur conseiller d'être simples. Les avocats négligèrent le conseil pour ne retenir que l'exemple. Chaque fois qu'ils le purent, ils s'appliquèrent, comme leurs modèles, à n'être ni brefs, ni simples, ni sobres d'érudition..., et ils y réussirent.

Deux causes cependant sauvent l'éloquence du barreau de la contagion du mauvais exemple : c'est le tempérament vraiment heureux de certains avocats ; c'est surtout l'intérêt que présentent certaines affaires, et, dans tous les cas, la nécessité de traiter un sujet. Cela suffit à mettre l'éloquence judiciaire bien au-dessus de sa rivale, l'éloquence parlementaire, sans toutefois l'affranchir des caractères essentiels de toute œuvre oratoire au XVI[e] siècle.

Conçue et réglementée comme nous venons de le voir, l'éloquence du barreau est sans contredit, aux yeux des magistrats, une forme subalterne de l'art de parler. Il n'est pas bien certain que Brisson la distingue de la jurisprudence, et Faye [3] lui-même a l'air de confondre un beau discours avec un arrêt notable. Enfin Pasquier, qui recherche curieusement l'origine des remontrances et passe en revue ceux qui se distinguèrent dans ce genre, ne mentionne pas un avocat éloquent.

Par contre, certains lettrés, à la fois par imitation des anciens et aussi par amour-propre national, font place à l'éloquence du barreau parmi les genres oratoires. Il leur paraîtrait humiliant d'avouer que les orateurs français, à qui le vaste champ de la politique et des grandes affaires est interdit, n'ont même pas, dans le domaine judiciaire, des sujets comparables à ceux qui s'offraient aux anciens Ramus reconnaît

1. Sur la brutalité avec laquelle le président interrompt, fait taire l'avocat, voir Faye, 4[e] remontr., p. 78 ; 6[e], p. 115 ; Canaye, p. 339 ; Clapisson, p. 675, et surtout de curieuses additions au 2[e] plaidoyer d'Ayrault, *les Plaid. faits en la Cour de Parl.*, par M. Ayrault, Rouen, 1614, in-8, p. 106 sq. La terreur inspirée par les juges était telle que les gens du roi, témoin Faye aux Grands Jours de Troyes, devaient encourager les jeunes avocats à affronter l'audience.

2. « Tout nostre fait n'est que parade. Nous n'avons pas si tost leu un beau trait dans un livre que nous courons icy pour l'alleguer, soit à propos, soit hors de propos.. » (Suivent cinq citations latines.) Faye, 6[e] remontr., p. 111.

3. Brisson, remontr. de 1579 ; Faye, 9[e] remontr., 1586.

avec douleur qu'en France tout ce qui est, à son goût, la caractéristique de la grande éloquence, exordes, péroraisons, digressions, est, ou peu s'en faut, interdit à l'orateur [1]. Il se console du moins à la pensée qu'Aristote ne croit pas à la nécessité de l'exorde et de la péroraison, que Cicéron lui-même s'abstient parfois de digressions. D'ailleurs, ajoute-t-il, — et ceci en dit long sur la sincérité de son détachement, — nos juges ne sont pas sévères au point de considérer comme un crime l'esprit, le pathétique et la véhémence [2]. Est il possible d'insinuer plus clairement que, si les sujets qui s'offrent à l'avocat sont beaux, on ne lui permet que rarement, et comme par grâce, de s'élever en les traitant à la grande éloquence? Le Roy constate que l'éloquence judiciaire ne peut plus se permettre l'éclat, la passion, le mouvement qui la caractérisaient jadis. Elle n'a plus droit qu'aux vertus négatives de clarté, de correction et d'honnêteté [3]. Saint-Paul même passe vite sur le genre judiciaire, parce que, dit-il, les ordonnances et les coutumes y tiennent plus de place que l'art et que, s'il réclame « un peu davantage de labeur que le deliberatif », il en comporte « beaucoup moins toutefois que le demonstratif [4] ».

Enfin, ce que personne ne dit mais ce que tout le monde pense ou sent confusément, c'est que l'éloquence du barreau, par le fait même des

1. Nous avons cité plus haut ce passage, p. 32, n. 4.

2. « .. ut dicto aliquo nonnunquam recreari, miseria commoveri, acerbitate indignari nefas esse existiment ». Les sujets d'ailleurs, pas plus que les orateurs, ne font défaut. « Nonne proximis superioribus annis in causa Provinciæ fori Pariensis eloquentia sic enituit ut tota civitate maximus ad audiendum concursus fieret » ? Allusion à l'affaire de Cabrières et de Mérindol que nous mentionnerons plus loin (*Ciceronianus*, p. 61).

3. Si notre éloquence ne peut être « tam elaborata et vehemens et incitata quam ea qua olim utebantur in judiciis, quæ nunc aliter exercentur : sit saltem nitida, elegans, pura, casta ». *De jungenda sapienter sentiendi scientia cum ornate dicendi facultate*, 1576, p. 16-17, dans : *Castellani, Lambini, Rami, Regii et aliorum orationes*. (Bibl. nat., X, 1246.)

4. Ch. de Saint-Paul, *Tableau de l'eloquence françoise, où se voit la maniere de bien escrire*, Paris, 1657, p. 274, 319. Sorel maintient qu'il se présente de temps à autre de belles causes « qui ne sont pas de chicane » (*Connoissance des bons livres*, Paris, 1671, p. 279). Patru affirme (*Plaid. et œuvres diverses*, Paris, 1681, p. 927 sq.) qu'il y a dans les plaidoyers de Le Maistre ou de Gauthier « de plus belles especes de causes que dans Demosthene et Ciceron », et que le discours de la Couronne était de sa nature « *in tenui* » ; mais il ajoute qu'Eschine y joignit une accusation politique qui porta l'affaire « dans le sublime et dans le grand », – et cette dernière concession affaiblit singulièrement la thèse de Patru. Qu'importe que les belles causes ne soient pas rares chez les modernes, s'ils ne peuvent leur donner toute leur ampleur ? — Le même optimisme, mais encore moins justifié, se remarque chez Guéret (*Entretiens sur l'eloq. de la chaire et du barreau*, Paris, 1666, p. 87 sq.). — Par contre, Gillet (*Plaid. et autres œuvres*, Paris, 1696, in-4°, p. 223 sq.), reprenant les idées de Pasquier, avoue que les sujets sont rares et que toutes sortes d'entraves empêchent l'avocat de les traiter dignement. Enfin La Bruyère renchérit encore sur la sévérité des juges « qui bannit l'eloquence du seul endroit où elle est à sa place » (*Caractères*, XIV).

sujets qu'elle traite, n'a rien de ce qui caractérise essentiellement la grande éloquence. Celle-ci est l'art désintéressé d'orner des idées générales. Or la fonction de l'avocat n'est qu'un métier. Ce ne sont pas des idées générales, des questions théoriques qu'il aborde. Il s'occupe de faits réels et actuels, souvent mesquins et vulgaires. Cela seul est aux yeux des contemporains une infériorité sans remède. L'effort même que plusieurs avocats en renom font dans les grandes causes, — que tous feraient volontiers dans toutes, si on le tolérait, — pour y introduire, avec les idées générales, les ornements et les procédés de la grande éloquence, atteste le préjugé [1].

Ainsi plusieurs célèbrent l'éloquence du barreau et semblent l'assimiler à celle des anciens, mais ce n'est là qu'une apparence. Au fond, tous sont d'accord pour reconnaître qu'une éloquence qui est condamnée à la brièveté, à qui l'on interdit les ornements et les mouvements oratoires, n'en est qu'une forme diminuée. Seulement les avocats et les gens de lettres le déplorent, les juges s'en accommodent ou s'en réjouissent, suivant les cas, au nom de la bonne et prompte expédition des affaires.

Du Vair pense-t-il, avec l'immense majorité de ses contemporains, que l'éloquence démonstrative est la forme oratoire la plus relevée? que celle du barreau n'est qu'un genre bâtard et inférieur? Il n'a rien dit qui permette de trancher nettement cette question. Certes, il nomme, et avec éloge, des avocats; on sent plus d'une fois qu'il écrit pour les avocats, mais il n'a pas dit ce qu'il pensait de la dignité du genre. Il a eu surtout le grave tort de ne pas constater combien, vers la fin du siècle, l'éloquence du barreau était en progrès, comparée à elle-même, et particulièrement comparée à l'éloquence parlementaire.

Parmi les représentants de l'ancienne école [2] se trouve un grand nom. Aubery prononce dans l'affaire de Cabrières et de Mérindol un admi-

1. Le mépris de certains parlementaires allait jusqu'à la personne et aux attributions des avocats Plusieurs, en 1602, lors de la fameuse grève des avocats qui est la raison d'être du *Dialogue* de Loisel, se déclarèrent formellement contre eux ; ils allaient jusqu'à leur préférer les huissiers et tout le personnel subalterne qui gravite autour du Parlement (Rod. Boterii, *De rebus in Gallia et pene toto orbe gestis Commentariorum libri XVI*, Paris, 1610, II, p. 44 sq.).

2. Nous ne nous exposerons pas, dans la rapide revue que nous entreprenons, au risque de recommencer les études qui ont été consacrées à l'éloquence du barreau au XVI[e] siècle Au lieu d'envisager de préférence les individus et les tempéraments particuliers, au lieu de nous attarder, à propos des causes célèbres, à ce qui touche à l'histoire et aux mœurs, nous essaierons de caractériser ce genre oratoire et de faire voir, dans la mesure du possible, son évolution. C'est en cela que notre étude se différencie de l'*Essai sur l'hist. de l'éloq. judic. en France avant le XVII[e] s.*, de Th. Froment.

rable plaidoyer où il y a de la logique et de l'âme et de brusques éclairs, où triomphe, malgré des lenteurs et de la monotonie, l'éloquence émouvante des faits; mais ce n'est là qu'une heureuse exception [1].

Les autres, dans des affaires moins retentissantes, se soumettent docilement à la discipline qui leur est imposée. Leurs plaidoyers sont nus et secs. Le fait y est nettement séparé du droit. Le souci du bien dire n'y apparaît pas, fût-ce sous forme de citations et de souvenirs littéraires. Tel est le cas de Séguier et d'Aymery dans la tragique et mystérieuse affaire du sieur de Pocquaire, tué par le sire de Marcilly [2].

Tel est celui de Brétignères, qui, quoique plaidant devant le roi [3], élucide avec une logique et une clarté austères, sans se permettre aucun ornement, non seulement le point en litige, mais le sens et « l'ame de la loy ».

Tel est celui de l'avocat du roi Baptiste du Mesnil, dans le procès des jésuites de 1565 [4]. A propos du collège de Clermont, il est vrai, il développe à grand renfort d'autorités un beau lieu commun sur l'importance de l'éducation ; il énumère tous les précédents historiques qui ont quelque rapport, même lointain [5], avec sa cause; son français est farci du latin des autres et du sien. Et cependant il appartient encore à l'ancienne école, à voir comme il se défend d'être ému, comme il se

1 *Histoire de l'execution de Cabrieres et de Merindol*, Paris, 1645, in-4°. On trouve dans ce volume, avec l'énorme plaidoyer, — dont l'exorde est encore en latin (p. 1-8) — de nombreux témoignages relatifs au retentissement qu'il eut L'Hospital, du Bellay, Heinsius, Vossius, célèbrent à l'envi cette puissante harangue. — Ramus va jusqu'à dire qu'il ne trouve pas d'orateur latin ou grec à mettre au-dessus d'Aubery » *dicendi gravitate et magnificentia* (*Ciceronianus*, p. 61. L'exagération qu'il y a au fond de cet enthousiasme s'explique facilement. N'était-ce pas un beau procès que celui-là, dont les audiences remplirent cinquante matinées, dans lequel le défenseur parla pendant onze séances, où il s'agissait de plusieurs villages mis à feu et à sang en pleine paix, où le prévenu, baron d'Oppède, était un premier président du parlement de Provence, où il s'agissait de casser un arrêt d'une cour souveraine ? L'énormité de ces chiffres, la gravité du fait, le prestige de l'accusé, tout cela remplissait comme d'un orgueil naïf les contemporains. Qu'était-ce auprès de ce plaidoyer monstre que le discours pour la Couronne ou les actions contre Verrès ? Si le baron d'Oppède valait bien un proconsul, la moitié de la besogne n'était-elle pas faite pour qu'Aubery égalât Cicéron ?

2. Leur brièveté, leur simplicité est d'autant plus remarquable qu'ils plaident devant Henri II. Séguier vient d'exposer les faits : « C'est, Sire, la matiere. Et afin qu'il s'en expedie, dira deux mots, puis la fin ». Aymery, qui traite un cas de légitime défense dont plusieurs détails évoquent invinciblement le souvenir du *Pro Milone*, ne fait rien pour imiter Cicéron (*Recueil de plaid. notables*, Paris, 1611, p. 108-139).

3. C'était au parlement de Normandie, en 1563. *Rec. de plaid. notables...*, Paris, 1644, p. 50-62.

4. Du Mesnil, *Plaidoyé en la cause de l'Université de Paris et des jesuites*, Paris, 1594, in-12. — La vie de ce personnage a été écrite par Loisel, *Opuscules*. Voir Sainte-Marthe, *Elogia*, p. 86 ; Froment, *Essai*, p. 96-98, 274-276.

5. A propos de la fondation d'ordres monastiques nouveaux, il remonte aux apôtres, invoque les précédents des frères Arvales à Rome, des Soldurii en Gaule.

désintéresse de la forme, comme il subordonne tout à la netteté des déductions et à la clarté du plan [1]. — La même remarque s'applique à son plaidoyer pour la ville de Montargis [2]. C'était pourtant une grande et belle cause, du genre de celle que Pasquier plaida plus tard pour Angoulême avec un réel bonheur. Bien qu'il ait à rappeler les éclatants services rendus à la couronne par la ville de Montargis au temps de Jeanne d'Arc, bien qu'il ose dire combien il est dangereux pour les rois de donner l'exemple de l'ingratitude et de l'oubli des promesses les plus solennelles, il garde partout la froideur, la gravité compassée dont il est coutumier [3]. Son œuvre fait songer à un sage et clair et méthodique mémoire d'avocat consultant.

Versoris et Ayrault [4], qui parlent en même temps que du Mesnil dans le procès des jésuites, sont plus jeunes que lui, et dans leurs discours on croit sentir déjà l'influence de l'esprit nouveau.

Le premier mérite bien l'éloge que Du Vair, bon connaisseur, décerne à son habileté professionnelle. L'étonnant sang-froid avec lequel il écarte les plus malveillantes accusations, mais aussi relève les à peu près et les exagérations de son adversaire, la prudence avisée avec laquelle il s'efface derrière ses clients, se fait petit et discret comme eux, tout cela est d'un excellent avocat d'affaires [5] Mais lorsque, victime de la

1. Comme il parle après les avocats des deux parties, qui étaient alors Pasquier et Versoris, il loue leur « doctrine et eloquence », « leur dexterité et l'excellence de leur esprit ». mais il leur reproche d'avoir voulu dire sans en rien omettre tout ce que comportait leur cause et de s'être attaqués avec trop de vivacité. Ni développements ni passion, telle est la règle qu'il suit et qu'il impose. Dans son réquisitoire contre les jésuites, pas un mot plus fort, pas un mouvement plus vif n'avertit le lecteur de la brutalité de tel commentaire final ni de la sévérité des conclusions définitives.

2. Le roi voulait détacher du domaine royal et donner en apanage à la duchesse de Ferrare la ville de Montargis (1571). Ce plaidoyer est reproduit dans les *Opuscules* de Loisel, p. 220 sq.

3. Au moment où le roi avait dû se réfugier dans Bourges, seul, Montargis avait tenu bon contre les Anglais, réconfortant par son exemple les autres villes. La matière était digne d'un grand orateur. Or Du Mesnil prend le temps d'évoquer les sièges de Casilinum et de Sagonte et de montrer par une comparaison minutieuse qu'ils ne méritent pas d'être assimilés à celui de Montargis ; en réalité il ne s'arrête pas à ces événements trop peu anciens, si dignes qu'ils soient d'attention (p. 222).

4. Nous ne pourrons rien dire de Claude Mangot, que mentionne Du Vair (p. 136, l. 3), faute d'avoir rencontré aucun plaidoyer de lui (voir Loisel, *Opusc.*, p. 521, avec les notes de Cl. Jolly.

5. *Plaidoyé pour les prebstres et escoliers du College de Clermont fondé en l'Université de Paris, demandeurs, contre la dicte Université, deffenderesse*, Paris, 1594, in-12. — Il ne tire aucun parti du rapprochement inattendu qu'avait fait Pasquier de Luther et de Loyola, et il relève froidement l'accusation lancée contre ses clients d'être « atheistes ». Voir sur Versoris Mornac, p. 46 ; Loisel, *Opusc.*, p. 526-527 ; Lestoile, 17 janv. 1577 ; Froment, *Essai*, p. 93 96.

mode, il veut, par exemple dans l'exorde et la péroraison [1], se hausser jusqu'à l éloquence et aux lieux communs, il échoue lamentablement.

Rien n'est plus froid, plus dépourvu de vie que le plaidoyer écrit consacré par Ayrault aux curés de Paris dans le même procès [2]. Rien n'est plus faux parfois. Il veut qu'on interdise le droit de prêcher aux jésuites en vertu des lois en usage chez les anciens Romains [3]. Et cependant, ce mémoire massif, fait de textes amoncelés, de rapprochements injustifiés, rédigé en phrases informes barrées d'interminables parenthèses, nous offre peut-être dans sa nudité inculte l'échantillon le plus exact de ce qu'était réellement l'éloquence judiciaire au XVIe siècle [4]. Ayrault ne s'échauffe jamais ; il ignore l'usage des exordes et des péroraisons ;

1. Dans le premier se trouve la comparaison, d'un mauvais goût fameux, du parlement avec Polyphème. Pour conclure il démontre longuement que l'union de la sagesse et de la science est indispensable, au lieu de démontrer que les jésuites unissent l'une et l'autre, lieu commun rendu plus odieux encore par l'amoncellement des témoignages et des autorités de toute sorte. — C'est chez lui qu'on peut se rendre bien compte de la place et du rôle des citations. Les unes sont des arguments, au même titre qu'un texte de loi. Les autres le dispensent de développer une idée générale En dehors de ces deux cas, on rencontre des formules latines d'argumentation jetées çà et là pour ponctuer le raisonnement, et aussi des membres de phrases entiers destinés à mettre en relief le point sur lequel il veut attirer spécialement l attention : « Chrysippus desiroit *nutrices sapientes* et Platon vouloit qu'elles s'abstinsent *ab inanibus fabulis* ». (P. 44.) La citation de caractère exclusivement littéraire fait défaut.

2. *Les plaidoyers faicts en la Cour de Parlement*, par M. Ayrault, lieutenant criminel au siege presidial d'Angers, Rouen, 1614, in-8°. Sa vie a été écrite par Ménage, *Vita Petri Ærodii*, Paris, 1675, in 4°. Voir Niceron, t. XVII, et ce que nous avons dit de ce personnage dans notre étude sur G. Du Vair.

3 Que peut bien prouver contre les jésuites le fait que chez les Romains c'était « un crime capital *concionem convocasse cum populo et ad populum egisse* par autre que celuy auquel il fut permis par les loix », le fait que les pontifes et les augures ne prêchaient pas (p. 403) ? Ayrault justifie ce rapprochement inattendu par cette réflexion plus inattendue encore : « Quant à la police externe, il y a peu de difference entre toutes religions » Ajoutons qu'il la supprima prudemment dans son édition de 1615.

4. L'éditeur de 1614 avoue s'être procuré ces discours de façon peu scrupuleuse et il se décide à les publier tels quels, bien que ce ne soient que « memoires escrits et redigez par l'autheur contenant une pure et simple narration des causes et matières advenues et comme il les avoit traictées en la Cour de Parlement selon la forme et style de plaider qui est usité pour le jour d'huy, sçavoir est, moitié latin, moitié françois, et avec une deduction nue et confirmation sans fard sans mouvements ny autres couleurs de rethorique ». Bien loin que ces minutes soient moins dignes d'intérêt pour n'avoir pas été revues, beaucoup de discours et d'arrêts ont été donnés au public « qui ne le meritoient pas gueres plus et desquels la posterité n'apprendra point tant l'usance et la façon de faire et le parler de ce temps qu'elle pourra faire de ceux-cy ». Cela est fort vraisemblable. La retouche, signalée plus haut, que fit Ayrault à son discours contre les jésuites quand il publia ses plaidoyers en 1615, confirme cette impression. Si indifférent qu'il fût au mérite littéraire, il n'eût pas plus résisté que ne le fit Marion lui-même au désir de les arranger et de les embellir. Mais, dans l'édition qu'il fit lui-même paraître, il était lié par les déclarations de l'indélicat éditeur de 1614, qui affirmait avoir eu en mains ses papiers.

il se désintéresse du style et de l'éloquence ; mais il est honnête, scrupuleux et savant. Quand il a parlé, le juge peut s'approprier ses conclusions. Il est l'avocat rêvé par Pibrac ; il est l'avocat préféré du Parlement [1]. Son imperturbable gravité, sa science rébarbative s'affirment dans tous les sujets, quels qu'ils soient [2]. Rien n'est plus intéressant à ce point de vue que le discours qu'il prononça dans une cause grasse [3]. Il y applique au cas soi-disant plaisant du laboureur Étienne Poulart et de sa servante Aimée Petit tous les procédés de discussion usités dans les affaires les plus sérieuses. Mais, quand il passe en revue, à propos de ces deux personnages ! les amours ancillaires de la fable et de l'histoire [4], il atteint ce résultat inattendu que le lecteur moderne non prévenu serait tenté de croire qu'il parle pour de bon et de prendre la caricature pour un portrait. Qu'il plaide en effet le mardi gras ou non, il se

1. A preuve cet arrêt du Parlement en sa faveur quand il fut nommé lieutenant criminel à Angers : « La cour, deuement informée des capacitez tant en theorique, pratique, qu'autres bonnes doctrines et eruditions dont le dit Ayrault est decoré, et pour avoir esté veu et ouy au barreau d'icelle court bien et dextrement plaider et patrociner les causes de ses parties dont il a eu charge, a ordonné qu'il sera demain receu à l'audience, à la prononciation solennelle des arrests sans estre examiné ». 21 déc. 1568 (Ayrault, *Plaid.*, 1614, p. 75).

2. L'évêque d'Angers rhabille à ses frais le fils d'un gentilhomme, revenant d'Italie « fort mal en ordre », avec l'idée que le père le remboursera. Le fils revend « les habits et draps de soye ». Le père refuse de payer. Ayrault défend l'évêque, qui avait perdu sa cause en première instance, — et ce joli sujet se réduit pour l'avocat à la question de savoir « si le senatus consulte macedonien a lieu en France » (5e plaid.). — Le maire d'Angoulême avait destitué un sergent qui s'était absenté sans autorisation Ayrault entassa des textes et des souvenirs anciens pour démontrer qu'un maire a le droit de punir et de destituer un sergent nommé par lui, pour établir qu'une absence injustifiée et prolongée est de la part d'un sergent un manquement de la dernière gravité. En réalité il ne consacre pas plus de deux pages au cas particulier qu'il avait à traiter (2e plaid., p. 81-101).

3 Il plut, dit-il lui-même, « et populo et senatui ». En voici le sujet : « Ancillam prægnantem. in dubio, videri prægnantem esse a domino ». 6e plaid., p. 185-201.) Il y invoque avec un imperturbable sérieux la raison naturelle avec l'appui d Aristote, la raison politique corroborée par Pline le jeune et Tite-Live, enfin la raison de droit, « droict, dis je, pour ce jour-là ». Il est superflu d'ajouter qu'il tire argument de ce que le maître s'appelait Poulart et la servante Aimée.

4 Lui même ailleurs, dans une affaire de communauté de biens entre époux, invoque une loi de Numa citée par Plutarque — En 1540, l'avocat du roi Cappel, ayant à se prononcer sur la question de savoir s'il fallait dresser par ordre de mérite la liste des bacheliers en médecine reçus aux épreuves du doctorat, invoque comme un argument juridique la façon dont Aristote, ayant à se désigner un successeur, avait chois entre Théophraste et Ménédème (*Rec. de plaid. notables*, 1611, p. 65 sq.). — Brébart, plaidant devant Charles IX et les ambassadeurs polonais la question de savoir « si le fils d'un chanoine par lettres de legitimation est rendu capable de succeder à son pere », énumère tous les bâtards fameux chez qui l'irrégularité de la naissance n'avait pas nui aux grandes qualités du cœur et de l esprit, depuis Hercule jusqu à Guillaume le Conquérant. Or c'était là non pas une cause grasse, mais une affaire de la plus haute portée (*Ibid.*, p. 324-345).

montre, comme tous les autres, incurablement infecté de pédantisme et dépourvu de sens critique, décidant des choses de son temps au nom de lois ou de jugements vieux de 2000 ans, mettant sur le même pied le vers d'un poète et un texte des Pandectes, croyant à Numa comme à saint Louis, capable enfin de décider d'une question de fait par une pensée d'un philosophe de l'antiquité. Nulle part mieux que dans cette œuvre, où la vérité éclate comme dans le vin, ne se montre la foncière incompréhension des choses anciennes, le profond dédain des choses modernes et la manie de décider de celles-ci par celles là.

Brisson, avec les mêmes défauts qu'Ayrault, eut plus de succès encore. Son plaidoyer dans l'émouvant procès du Sr d'Arconville [1] confirme pleinement le jugement de Du Vair. Son plan est clair ; son argumentation se suit avec une aisance parfaite, son exorde est d'une belle allure cicéronienne ; mais il étale mal à propos les trésors de son érudition. Une mère de famille a été tuée en plein Paris, dans sa maison, avec son fils de huit ans, avec son nouveau-né et la nourrice de celui-ci. « *Primo loco*, dit Brisson, *occurrit passis capillis mater*, apres le fils aagé de huit ans apres la servante, *postremo* la nourrice et le petit enfant », et il en prend prétexte pour traiter de doctes lieux communs sur l'inviolabilité du domicile privé depuis les premiers temps jusqu'à la fin de l'époque romaine, sur le fameux adage *Cui bono* et sur l'amour maternel. C'est ainsi, sans doute, qu'il plaida dans le procès de l'empirique Rivière [2], auquel Du Vair fait allusion, et qui lui valut un si gros triomphe.

C'est que les grandes causes, aux yeux des avocats d'alors, ce ne sont pas les procès criminels comme ceux du Sr de Pocquaire ou du Sr d'Arconville, mais ceux où interviennent des corps publics ou des communautés, parce qu'on peut les traiter sur le mode érudit, au moyen de faits historiques et de considérations générales. C'est le cas de ce La Rivière à propos duquel Brisson discute les traditions et règlements de la Faculté de médecine ; ce sont les questions d'apanage, comme celles que traitèrent pour Montargis, pour Angoulême ou pour le village

1. Plaidoyer pour Simon Bobie « touchant le meurtre advenu au logis du bailly de Colommiers », du 2 mars 1572. Pasquier plaide contre lui pour le Sr d'Arconville (*Rec. de plaid. notables*, 1611, p. 246 sq.). On trouve dans le même recueil 4 autres plaidoyers de Brisson, mais il les prononça comme avocat du roi. Deux au moins sont intéressants : sur un transport d'or et sur le pays de Donziois.

2 Ce La Rivière ou encore Roch le Bailly, qui défendait la doctrine de Paracelse, prétendait être reçu docteur, quoiqu'ignorant le latin (1579). C'était là pour Brisson une matière à souhait. A défaut du plaidoyer de Brisson, on trouve *Vrais discours des interrogatoires faits... par les Docteurs regens en la Faculté de medecine .. à Roc le Baillif, surnommé La Riviere* (Bibl nationale, Te131 19), et *Sommaire de la defense de Roc le Baillif*, 1579 (T6 736). Voir aussi F. Brunot dans l *Hist. de la langue et de la littér. fr.* de Petit de Julleville, t. III, p. 647 sq. La Rivière fut défendu par Pasquier.

de Mognéville B. du Mesnil, Pasquier et Marion ; ce sont les questions d'autorisation d'ordres monastiques nouveaux, comme pour les jésuites ou les pénitents bleus ; ce sont les affaires de recouvrements d'impôts, comme le procès que Marion soutint en Conseil d'État contre le fermier de la gabelle Ruscellaï [1] ; c est enfin le conflit qui mit aux prises l'Écossais Hamilton [2] et Pierre Tenrier au sujet de la cure de Saint-Côme et Saint-Damien.

Le premier était désigné par l'Université le second par le précédent titulaire, c'est-à-dire par l'autorité ecclésiastique, pour occuper ce bénéfice. Servin et Loisel utilisèrent des siècles entiers d'histoire politique et religieuse, les bulles des papes et les ordonnances des rois, les traditions, les règlements, jusqu'au cérémonial en usage dans l'Université, pour démontrer, le premier que l'Université n'est pas, le second qu'elle est un corps ecclésiastique. Comment l'Université ne dépendrait-elle pas du pape, s'écrie Loisel, puisque les lettres sont du domaine des Muses et que celles-ci sont les filles de Jupiter ? — Et Servin, qui juge de haut l'argument de son adversaire, riposte : Pourquoi un Écossais ne pourrait-il pas posséder un bénéfice en France, puisque Dieu ayant répandu sa vérité entre tous les peuples, montre par là qu'il ne fait entre eux aucune distinction [3] ?

Ailleurs, le même Servin décide au nom de la loi de Moïse si, lorsque les pièces confiées à un procureur ont disparu, on doit s'en rapporter sur leur contenu à la parole du procureur [4]. C'est au nom de Moïse encore qu'il condamne l'hôtelier défendu par Pasquier, qui s'était payé du pourpoint de son client, mort ensuite de froid Dans l'émouvante affaire de Jean Prost, si éloquemment plaidée par Robert et Arnauld,

1. Servin nous a conservé le plaidoyer qu il prononça comme avocat du roi contre les pénitents bleus (3e plaid., arrêt du 7 juin 1601). — Le plaidoyer de Marion contre Ruscellaï ne nous a malheureusement pas été conservé. Nous ne sommes renseignés que par Lestoile (1er août 1581). Marion dit-il, fit une critique si violente de l'administration financière du roi que celui-ci l'aurait suspendu pour un an sans l'intervention de la reine mère, du duc de Nevers et de tout le Conseil, et que Ruscellaï quitta de lui même la ferme des impôts.

2 Écossais de grande famille, il quitta son pays pour cause de religion et se réfugia au Collège de Navarre. Docteur en 1586, puis curé de Saint-Côme, il « s'espagnolisa » et fut un des plus ardents champions de la Ligue.

3. *Plaidoyers de Mre Loys Servin, consr du Roy en son conseil d'Estat et son advoc. general en sa cour de Parl.*, Paris, 1603, in-8, avec privil., fort volume renfermant 17 plaidoyers, chacun avec une pagination séparée. – Loisel bien qu'ayant perdu son procès, reproduit dans la *Guyenne* (p. 347-377) un fragment de sa plaidoirie comme « une piece des mieux estoffées qui puisse sortir de ma façon ». « Extrait d'un plaidoyer faict en Parlement les vendredi 6 et 13e juing et mardi 20 juillet et 12e aoust 1586 ».

4. Il est d'ailleurs très satisfait de sa trouvaille. « Il n'y a rien de si beau, dit il, que de puiser les raisons du droict des vives sources de l'escriture saincte ». (12e plaid.)

il invoque avec le plus beau sérieux du monde et analyse longuement deux déclamations de Sénèque [1]. Ce n'est qu'à la dernière extrémité, après avoir sans pitié dit tout ce qu'il savait, — et il sait beaucoup, — sur la sorcellerie, sur l'épreuve par l'eau et par le feu, qu'il a recours au bon sens dans la cause douloureuse de Jeanne Simoni [2].

Estienne Pasquier, bien que de la même génération que ceux que nous avons énumérés plus haut, doit être considéré à part. Ardent champion du français, il est passionné pour l'éloquence. Dès 1582, il réprouve les citations. Il veut que l'orateur puise dans le fonds national de quoi rendre sous une forme absolument indépendante de l'antiquité les idées empruntées à l'antiquité, tout prêt même à faire le sacrifice de ces dernières s'il est impossible de leur trouver une forme vraiment, exclusivement française [3].

Voilà de méritoires audaces et qui, longtemps à l'avance, semblent annoncer Du Vair. Mais, à y regarder de plus près, l'excès de sa confiance ne témoigne que de la modestie de ses ambitions. S'il se passe aisément du secours des anciens, ce n'est pas qu'il compte les vaincre avec ses seules forces, c'est qu'il renonce à lutter contre eux. Il ne faut lire leurs livres, dit-il, que pour les choses qu'ils renferment. Quant au

1. Ces deux derniers plaidoyers se trouvent dans une autre édition plus complète mais très confuse des œuvres de Servin, *Actions notables et plaidoyez de Messire Loys Servin*., dern. éd, Paris, 1631, in-4°, 3[e] partie, p. 50, 18 mars 1595, et p. 63, 17 janv. 1600. Un certain Bellanger, accusé d'avoir assassiné Jean Prost avait été « mis à la question, puis trouvé innocent ». Anne Robert soutint son recours contre l'accusatrice, la mère de Jean P ost. La cause fut plaidée en présence du roi et du duc de Savoie.

2. Le passage mérite d'être cité : « L'inconvenient (de l'épreuve par l'eau) est double à sçavoir pour le danger que la personne qui seroit esprouvée par ceste immersion et bain dans la riviere ne fust precipitée à la mort, soit en se noyant si elle enfonce et on prend qu'aller au fond est une marque d'innocence : soit que pour n'estre allée au fond on la presumast coupable ». (14[e] plaid, 1601, p 62.) Mais il faut dire que le langage du bon sens n'est représenté que par 4 lignes contre 73 pages de divagations érudites. — Il s'agissait de faire casser une sentence du procureur fiscal de Dinteville, en date du 15 juin 1594, condamnant à l'épreuve par l'eau Jeanne Simoni, accusée de sorcellerie. La malheureuse, ayant été plongée dans la rivière d'Aube, était remontée sur l'eau, preuve de culpabilité Elle mourut, avant d'être pendue, des tourments subis pendant l'épreuve. On n'en prononça pas moins le jugement à son cadavre

3. Pasquier est trop connu pour que nous nous attardions à parler de lui. Voir L. Feugère, *Essai sur la vie et les ouvrages d'E Pasquier* Paris, 1848, et *Caractères et portraits littér. du XVI[e] siècle*, Paris, 1859 ; Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, III ; Froment, *Essai*, p. 74-146. J'ai à plusieurs reprises rencontré Pasquier au cours de mon étude sur G. Du Vair. — Pour le sujet qui nous occupe, sa correspondance est une mine de renseignements et d'idées. Voir sur l'éloquence sa lettre à Marillac, II, 4 ; sur les droits et la dignité du français, une très intéressante lettre à Loisel, VII, 12, datée par une allusion à l'élévation de Harlay au poste de premier président (1582) ; une autre encore, II, 12 ; enfin celle qu'il adresse au grand Turnèbe et qui est une véritable profession de foi, I, 2.

style, à ce style si vanté de leurs orateurs, il y voit un raffinement méprisable. Peu s'en faut qu'il ne se félicite de ce qu'ils en ont seuls le privilège [1]. Il consent à admettre [2] avec Du Vair que le régime monarchique n'est pas aussi favorable que le régime républicain au développement de l'éloquence ; mais il persiste à croire que le genre judiciaire, tel qu'on le pratique en France, est préférable à celui de la Grèce et de Rome. Bien plus, il est si satisfait du genre pris en lui-même et des œuvres de ses représentants, qu'il proteste contre l'extrême sévérité avec laquelle Du Vair juge les essais de ses contemporains [3]. Si l'on ajoute que Pasquier interdit à l'avocat non seulement ce travail minutieux du style et ce désir de flatter l'oreille que les anciens avaient poussé si loin, mais, chose plus grave, jusqu'à l'art « de remuer les passions de ceux qui escoutent » ; si l'on rappelle que toute la science et tout le bagage de l'avocat se résument pour lui d'un mot, être « prudhomme [4] », on reconnaîtra que, sur beaucoup de points, Pasquier jugeait de l'éloquence comme le sévère Pibrac ou le froid Harlay. Tout compté, s'il fait si bon marché du style des anciens, s'il juge avec tant d'optimisme l'éloquence de son temps, c'est qu'il ne souffre pas de la voir enfermée dans les limites où elle est emprisonnée, c'est qu'il ne conçoit pas pour elle « les longs espoirs et les vastes pensées » d'un Du Vair par exemple.

L'étude de son œuvre confirme cette observation. Il excelle dans la discussion. Tout son plaidoyer pour Angoulême [5] et certains passages

1. Ce style n'est que l'art de « contenter le peuple par amadouement de paroles ». « ... Aussi ne nous est ceste diversité necessaire, nous metant seulement en bute d'endoctriner nostre peuple et non de luy imposer. Tels fanfares sont propres en une democratie... » (A. Tournebu, I, 2.)

2. Dans la lettre à L'Angelier, que nous citons.

3. C'est au nom même des défauts qu'il trouve dans le *Pro Milone* qu'il préfère l'éloquence judiciaire de son temps à celle des anciens. Il se préfère à Cicéron dans son plaidoyer pour Arconville. — Enfin, détail significatif, il voit, contrairement à Du Vair, la cause de la faiblesse de l'éloquence dans la médiocrité des esprits, et non pas dans le manque d'étude et de préparation.

4. « Tout l'artifice que j'entens icy vous donner est de n'user point d'artifice : je veux que vous soyez prudhomme : quand je dis ce mot, je dis tout ». (Lettre à son fils, IX, 6.)

5. Lettre à Sainte-Marthe, VI, 1. La ville d'Angoulême, qui avait été cédée par Henri III à son frère, le duc d'Alençon, se refusait à appartenir à un tel maître. L'admirable plaidoyer de Pasquier est du 4 février 1576. Il y dédaigne tous les ornements si goûtés alors. S'il lui échappe une comparaison familière et courante, il passe vite en disant : « Laissons ces similitudes et discutons politiquement ». Ce n'est qu'à la fin de la péroraison qu'il se permet un peu de rhétorique. — Son fameux discours pour l'Université et contre les jésuites se trouve dans ses *Recherches*, III, 43. Il n'a pas publié celui qu'il prononça, trois jeudis de suite, en 1579, pour le paracelsiste La Rivière, ou Roch le Bailly contre la Faculté de médecine.

de son discours contre les jésuites [1] sont en ce sens le modèle du genre. Sa grande vertu, c'est l'amour de la clarté. Mais il a plus de vivacité que de passion Si l'on excepte son plaidoyer pour Arconville [2], même quand il attaque les jésuites, il a ses plus grandes audaces à froid, ou, si sa colère éclate, elle se calme aussitôt. Il ne peut s'indigner longtemps. Il a trop de bonne humeur et de mobilité pour cela, témoin l'amusante gaminerie qu'il se permet immédiatement après le morceau le plus véhément, le plus éloquent de son discours [3]. Enfin, s'il a de la verve et des trouvailles pittoresques, son langage est d'une extrême inégalité [4]. Il se permet des jeux de mots trop faciles, des saillies qui ne sont pas toujours plaisantes, des familiarités qui touchent au vulgaire. Il a, il est vrai, le grand mérite d'exclure de ses discours tout le fatras des lieux communs, des souvenirs antiques et des citations, mais il ne recommande pas de substituer, il ne substitue pas lui-même à cet ornement emprunté la séduction d'un style curieusement travaillé [5], et cela suffit à prouver qu'il ne partage pas les idées des nouvelles générations. Pasquier est un indépendant, un isolé. S'il fallait à tout prix lui assigner une place parmi ses contemporains, il conviendrait de voir en

1. *Recherches*, III, 43.

2. C'est qu'il avait alors contre lui la foule déchaînée et qu'il jouait le succès de toute sa carrière. Ainsi s'expliquent la forme et l'allure imprévues de cette plaidoirie et la passion qui s'y trahit, et la gravité inusitée avec laquelle il reproche à Brisson de s'attarder aux habiletés ordinaires des avocats (*Lettres*, XI, 1, 1571).

3. Il termine ce développement sur 2 vers latins « d'un poete de nostre temps », et ce poète, qu'il demande la permission de citer, c'est lui ; et ces vers, qui par hasard s'appliquent si bien à la situation présente, il les a faits, avec son plaidoyer, pour la circonstance.

4. Froment (p 139-140) lui sait gré de certaines expressions qui ont pour nous un relief inusité, comme s'il avait ainsi enrichi sa langue de précieuses trouvailles. Rien n'est moins exact. Quand il dit « geler en bourre, lever les cornes, tirer à la cordelle », il ne fait que prendre les expressions toutes faites qui se disaient autour de lui et qu'on retrouve partout, dans la *Satyre Ménippée*, dans les mémoires et les pamphlets du temps. Elles ne paraissaient pas plus pittoresques aux gens d'alors que celles-ci, qui lui sont aussi familières : « Tout le monde saigne du nez ; il y a anguille sous roche », et qui ne sont plus pour nous que des façons de parler triviales, parce qu elles restent encore en usage Cette réserve ne nous empêche pas d ailleurs de rendre pleine justice à la méritoire simplicité de Pasquier ; mais, s'il y avait à tirer une conclusion de l'emploi des expressions ci-dessus mentionnées, c'est qu'elles révèlent précisément chez Pasquier une méconnaissance des convenances oratoires suprenante chez un tel homme. Il plaide comme il parle et comme on parle autour de lui.

5. A preuve ce mot, qui est typique : « Je ne dis pas que le bien dire ne soit une proprieté et vertu qui deust estre annexée à nostre estat... » (II, 12.) Pas plus que ses contemporains, il ne s'applique ni ne réussit à faire un récit vivant et bien tourné. Celui du plaidoyer contre les jésuites laisse moins à désirer, parce qu'il est inséparable de la discussion ; mais, dans l'affaire d'Angoulême, la narration n'a ni éclat, ni mouvement, ni chaleur ; celle du plaidoyer pour Arconville fait songer à un froid procès-verbal.

lui moins un novateur hardi qu'un représentant attardé de l'ancienne éloquence française. Il est à sa manière, avec une souple intelligence et un heureux tempérament, de l'école archaïque. Il n'appartient pas à la nouvelle. Il n'a même aucune influence sur elle. Il la comprend peu ; il se méfie des tendances qui s'y manifestent vers l'élégance et le style.

Le seul qui se soit essayé, qui ait réussi, au moins en partie, à réunir l'abondance et l'élévation des idées, la chaleur de la passion et le sens délicat de la forme, c'est Marion. Marion [1] clôt la période de tâtonnements confus et d'imitation maladroite. Il fait de l'éloquence du barreau un genre véritablement littéraire Il laisse entrevoir, avec tout ce que le mot comporte de lacunes et de solides qualités, l'éloquence classique. Des classiques il possède à un haut degré la clarté et la mesure. Si on l'admire à bon droit dans ses grands plaidoyers, c'est avec une surprise charmée qu'on lui voit résoudre, sans érudition déplacée, sans paroles inutiles, les questions les plus embrouillées de la législation relative aux livres [2]. Ce n'est pas qu'il renonce absolument au symbolisme extrait de la mythologie ou aux développements généraux susceptibles de

1. Simon Marion, d'abord avocat général du duc d'Alençon, puis avocat du roi en 1597, est le plus grand nom du barreau au XVIe siècle. Il est le beau père d'Antoine Arnauld, et à ce titre Sainte-Beuve lui a fait une place dans son *Port-Royal*, t I, 4e éd., 1878, p. 60 sq. Entre tous ses admirateurs, qu'il serait trop long de citer, Duperron, bon connaisseur, est le plus enthousiaste. (Voir *Dictionnaire* de Moréri, au mot *Marion*.) Il faut nommer aussi Botrays, *Comment.*, I, p. 598 ; II, 228 ; Mornac, p. 41. Cougny l'a considéré à deux reprises dans ses *Études histor. et littér. sur le Parlement de Paris* et dans ses *Études histor. et littér sur le XVIe s*, Paris. 1869 Froment lui a consacré tout un chapitre de son *Essai*. p. 219 272.

2. Pourquoi les imprimeurs romains auraient ils seuls, pourquoi ceux de Paris n'obtiendraient-ils pas le droit d imprimer le droit canon ? (1er plaid., 1583.) Pourquoi l'édition de Sénèque par Muret, — celle-là même à laquelle avait collaboré Nic. Le Fèvre, — imprimée à Rome sans privilège c'est à-dire mise dans le domaine commun, deviendrait-elle à Paris la propriété d'un libraire ? 2e plaid, 1586.) — Par contre il démontre que, pour les « Missels, Breviaires, Heures et Journaux reformés selon le Concile de Trente » il est nécessaire, en vue de la pureté du texte, que leur impression soit réglementée et non pas abandonnée aux « brouillons de papier » (3e plaid., 1586). — Enfin, dans un plaidoyer prononcé en Conseil d'État sur « l'immunité » c'est à dire sur la liberté du commerce des livres, il montre quelle contradiction il y aurait à exonérer de l'impôt les professeurs de lettres, « nos maistres vifs ». et à en frapper les livres, qui sont leurs maîtres ou « l'ouvrage de leurs esprits abstraits et la vive image de leur intellect » (4e plaid., arrêt du 22 sept. 1587). Il y a dans ce discours un peu de recherche par endroits, mais voici qui vaut mieux que les lieux communs habituels : il s'essaie à démontrer que les hommes sont solidaires les uns des autres ; que l'imprimerie relie entre eux leurs efforts ; que, si les impôts sont « les nerfs de la republique », l'or est moins précieux que les lettres ; que les peuples cultivés sont plus forts, plus sages aussi, plus ennemis des révolutions que les peuples incultes. Il attribue à la culture, à la civilisation déjà avancée de la France au XVe siècle l'apaisement rapide des dissensions politiques et la triomphante réconciliation de tous les Français en face de l'envahisseur anglais — Chez quel orateur trouverait-on au XVIe siècle tant de pensée ? (*Plaidoyers de Messire Simon Marion*, dern. éd., Paris, 1629. in-8o.)

donner de la dignité à sa plaidoirie, mais ceux-ci ont souvent une valeur d'argumentation considérable. Il a même tant de goût pour les idées qu'il leur sacrifie un peu les faits et les individus. Il lui arrive de perdre de vue son client pour chercher « dans le droit de la nature » une solution qui concilie la loi romaine par exemple et la coutume. A propos d'un testament, il cherche dans les mœurs des peuples l'explication de leur législation [1]. Il est le philosophe du barreau. Il reconnaît lui-même que l'éloquence judiciaire était plutôt « pathetique » chez les anciens, qu'elle est plutôt « didactique » chez les modernes. Il ne dément pas la deuxième partie de cette remarque. Ce n'est que par exception, dans son admirable plaidoyer pour le marquis d'Allègre ou dans son réquisitoire contre les jésuites, qu'il a fait entendre des morceaux d'un accent ému ou d'une passion véhémente [2]. Mais partout s'affirme dans son œuvre le souci de la distinction de la forme. Il s'abstient de citations ; il s'interdit les lieux communs. Il aime les anciens de façon intelligente et généreuse. Ce sont pour lui non des amuseurs, non des pourvoyeurs de mots et d'images, mais des maîtres dans l'art de penser et d'écrire [3]. C'est parce qu'il s'est mis à leur école qu'on trouve chez lui des développements bien menés, des mouvements heureux et soutenus, des phrases amples et sonores et qui savent finir, en un mot ce que tous les autres ignoraient ou méconnaissaient : le travail du style [4]. Duperron l'a excellemment jugé : « C'est le premier homme du palais qui ait bien escrit ».

Or c'était tout cela que Du Vair recherchait pour lui-même et recommandait aux autres ; et il ne faut pas douter que l'anonyme dont il parle

1. Il montre la volonté de l'individu mise à Rome au-dessus des liens de la nature et du sang, puis réduite par le christianisme à sa véritable importance. Cette remarquable discussion sembla si probante que, lors de la réforme de la coutume de Paris, en 1580, elle suggéra un nouvel article, visant le cas susdit.

2 Nous nous bornerons à renvoyer à l'analyse qui en a été faite par Froment.

3. Il les aime tout entiers. Il ne pardonne pas aux jésuites de les mutiler, fût-ce par décence, et il semble avoir très finement senti ce qu'il y avait de superficiel dans la culture classique qu'ils donnaient, ce qu'il y avait de défiance au fond de leur admiration pour les anciens. Il va jusqu'à les juger « plus propres à corrompre les lettres qu'à les illustrer » (15e plaid., 16 oct. 1597).

4. Souvent ce travail est poussé si loin que la phrase, trop pleine de sens, devient serrée et ardue. Dans certains morceaux particulièrement soignés, — n'oublions pas que lui-même avoue avoir travaillé à « agencer et polir quelques-uns » de ses plaidoyers, — le luxe et la place des épithètes, l'abondance des mots trahissent un peu plus qu'il ne faudrait la recherche de l'élégance ; souvent même des vers tout faits sont noyés dans cette prose trop rythmée. « Debatez à qui s'en montrera plus ardemment epris... Un fardeau qui aggrave vos âmes et tarde leur volée... Ce livre... nay du triste loisir de ces mauvaises heures... Mais quel serpent hideux, quelle herbe veneneuse... », et ce beau vers sur la prière : « L'importune ferveur d'une saincte oraison » (p. 21), etc.

avec tant d'éloge dans son *Eloquence françoise* [1] ne soit précisément Marion. Pasquier aurait aimé à se reconnaître en ce personnage [2], mais il est un mot au moins qui devait lui interdire cette flatteuse illusion. On pouvait tout dire de lui, sauf qu'il s'était « formé un stil fort pur et fort elegant ». Il est impossible au contraire de ne pas reconnaître Marion dans un portrait si ressemblant. D'ailleurs, au dire de Botrays, fort au courant par ses fonctions mêmes des choses du monde judiciaire, l'identification de ce mystérieux anonyme ne faisait de doute pour personne [3]. Et de fait, Du Vair ne loue-t-il pas en Marion ses propres tendances et les qualités dont il fait le plus de cas [4] ? Il y a chez tous deux la même gravité un peu empesée, la même dignité soutenue, et c'est au point que, quand le hasard les amène à exprimer la même idée, la forme dont ils la revêtent présente de singulières ressemblances [5].

Marion tendait à interdire à l'avocat l'usage du pathétique. Antoine Arnauld [6] le revendique impérieusement. Encore ne faut-il pas voir là

1 Voir p. 139, l. 4.

2. Voir la lettre à Langelier, reproduite plus loin, p. 124.

3. *Mario vero, licet innominato (ut sciant posteri) Gallicæ facundiæ palmam vir in ea maximus detulit, tam indubiis signis, ut de eo loquutum omnibus eruditis constet quamvis aliquis superstes, longe alter a Mario, hanc gloriam per susurrones sibi arrogare non erubuerit.* Et en marge on lit : *Guil. Vairius innuit certe Marium Gallicæ eloquentiæ principem.* On n'oserait s'aventurer à dire quel est l'envieux auquel fait allusion Botrays (*Rodulphi Boterеii... Commentarii*, II, p. 229, Bibl. nat., La [27] 1, Rés.).

4. Au moment où Du Vair pratiquait et recommandait l'étude des modèles anciens, au moment où il écrivait son traité de l'*Eloquence françoise*, voici ce qu'écrivait Marion : « La nature des hommes lasse et recreue en ces derniers temps ne nous permet pas de pouvoir exceller en l'une ni en l'autre de ces disciplines (p. 198)... que par la trace de ces anciens maistres, de sorte qu'on n'y peut apporter de meilleurs preceptes que la lecture exacte et soigneuse des beaux ouvrages qu'ils nous ont laissez. Mais ce nouveau subject, sçavoir en quoy differe l'eloquence françoise de la grecque et latine, merite bien un discours à part : auquel ayant desja donné quelques heures, j'en pourrai quelque jour monstrer mon advis... » N'est ce pas un fait frappant que le privilège de l'*Eloquence françoise* soit du 22 janv. 1594 et que l'épître liminaire de ce recueil de plaidoyers soit datée du 1er mars 1594 ? — Toute cette citation est empruntée à une intéressante notice mise à la suite du 8e plaidoyer de Marion.

5. On croit reconnaître, avec plus de verbosité, les dédicaces mises par Du Vair en tête de ses premiers ouvrages dans cette épître liminaire : « Chere patrie, France venerable..., si en l'agonie des derniers sanglots que vous semblez rendre il reste encore quelque vifve etincelle de vos premiers esprits : oyez les regrets que la compassion des enormes outrages qui vous ont reduite à ceste extremité et la devotion du tres humble service que je vous dois rendre me tirent du cœur ». Toute la suite du morceau est écrite du même ton et laisse la même impression. Voir les citations que j'ai faites de la préface adressée à la France que Du Vair a écrite pour ses *Méditations sur les lamentations de Jérémie.* (*Rev. hist. litt. de la Fr.*, 1899, p. 77-78.)

6. Sur la puissante dynastie des Arnauld, et aussi sur Marion, voir dans la *Grande Encyclopédie*, au mot *Arnauld*, l'article très détaillé de M. Brunetière Voir encore le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, 4e éd., 1878, t. I, p. 60-73, dont le jugement est d'ailleurs d'une excessive sévérité. Certes il n'est que trop facile de montrer qu'Arnauld confond

simplement la manifestation spontanée et instinctive d'un prodigieux tempérament de tribun. Arnauld se fait une très haute idée de l'éloquence du barreau. Il n'admet pas qu'on lui interdise le domaine des réalités de la politique, ni qu'on la condamne aux qualités négatives de clarté, de correction et d'élégance. Il y fait entrer les figures et les procédés oratoires les plus relevés. Il y laisse parler ses passions et ses haines. De là cette rhétorique un peu théâtrale, mais aussi cette vie tumultueuse, cette passion ardente qui animent le désordre de ses puissantes harangues. Et, de fait, personne autre que lui n'aurait trouvé l'accent si humain et si vrai de sa péroraison dans l'affaire de Jean Prost[1], personne n'aurait eu assez de souffle pour mener à bien le fougueux réquisitoire qu'il lance contre les jésuites[2].

C'est contre les jésuites encore que s'affirme le talent de Dolé, car,

souvent l'éloquence avec l'emphase ou la violence, qu'il exagère et qu'il abuse, et que son goût n'est pas toujours bien sûr. Mais il ne s'agit pas de déterminer la valeur de ces orateurs par rapport à un Pascal ou un Bossuet : il s'agit simplement de discerner, dans une époque d'essais confus et de créations hâtives, chez des hommes de grande culture mais de talent moyen, les lueurs qui annoncent l'aube prochaine. Considéré à ce point de vue, Arnauld collabore à sa manière avec ceux qui travaillent à rendre possible l'éloquence en France. — Autant au moins que la pratique des œuvres du XVII[e] siècle, l'enthousiasme imprudent de certains panégyristes du XVI[e] ont donné à Sainte-Beuve des impatiences qui se sont traduites dans ses œuvres en critiques quelque peu méchantes. Froment a consacré à Arnauld une longue et intéressante étude (*op. cit.*, p. 147-218).

1. *Actions notables et plaid.* de Servin, 1631, p. 56 sq.

2. *Plaidoyé de M. Antoine Arnaud pour l'Université de Paris, demanderesse, contre les jesuites, defendeurs, des 12 et 13 juillet 1594*, Lyon, 1594, in-12. — Il figure dans les *Mém. de la Ligue*, VI, p. 147. Voir sur ce procès J.-A. de Thou, *Hist.*, éd. in-4° de Londres, t. XII, chap. CX, et Robiquet, *Hist. municipale de Paris*, III, p. 209. — On retrouve dans ce plaidoyer le polémiste qui avait pendant la Ligue écrit de véhéments pamphlets comme l'*Anti-Espagnol* qui est reproduit dans les *Mém. de la Ligue*. IV, p. 230-253 (voir Froment, *Essai sur l'éloq. judic.*, p. 151 sq.), et aussi comme la *Premiere Philippique à la France*, 1593 (Bibl. nat., Lb[35] 431), que personne, à ma connaissance, ne lui attribue. On y lit (p. 55), à propos des Espagnols : « Ces Rodomonts fouloyent desjà ces belles et larges rues de Paris, les mains en arcades sur les costez, l'œil farouche, le front tout ridé, la demarche lente et grave... Ils se tenoyent desjà pour mortes-payes de ceste belle ville ». Les mêmes formules reparaissent dans son plaidoyer, p. 28. — Comme les Espagnols pour Du Vair, les jésuites sont pour Arnauld la cause de tous les maux. Il les hait d'une haine ingénieuse et féroce. Il hait leurs partisans et leurs défenseurs, honteux ou avoués. Il hait les timides, les gens aux demi-mesures, ceux qui tâtonnent, concilient. On est pour eux ou contre eux, gallican ou ultramontain, Français ou Espagnol, royaliste ou régicide, et il somme ses auditeurs et les juges de choisir. A l'entendre, les jésuites sont les agents de l'Espagne ; ils ont des richesses colossales, des affiliés par milliers ; ils vont conquérir le monde. Quand il a épuisé contre eux les arguments, il passe aux injures, et quand il est à bout d'invectives, il trouve encore la force d'infliger au lecteur épuisé 18 pages d'une ardente péroraison. Qu'un tel parti pris fasse une œuvre historiquement inexacte, cela n'est pas douteux, mais on ne peut trouver nulle part sous une forme plus éloquente les frénétiques passions de la Ligue.

citer les noms de leurs défenseurs et surtout de leurs adversaires, c'est nommer tout ce que la deuxième moitié du XVIe siècle compte d'orateurs habiles et hardis. Comme Ayrault 30 ans auparavant, il plaide pour les curés de Paris [1], mais il ne fait pas, comme son devancier, la chasse aux précédents historiques. Il renonce au pédantisme, même juridique. Il examine les faits et remonte aux causes [2]. On sent que l'exemple de Marion n'a pas été perdu pour lui. Il apporte au style un soin particulier. Il se permet les rapprochements ingénieux, les images et l'érudition spirituelle que les auteurs de remontrances, genre d'apparat, mettaient à la mode et qu'ils se croyaient réservés. Il ose avoir de l'aisance, de l'esprit et de la bonne humeur. Il sent le mérite de la brièveté. Il ne court pas encore après le trait, mais il cherche, il trouve la formule vive et frappante qui condense en quelques mots tout un développement [3].

C'est en opposant Arnauld, Dolé et Marion à Pasquier, Ayrault et du Mesnil qu'on se rend compte de l'immense progrès accompli entre 1565 et 1595. Certes la valeur des individus y est pour une grande part, mais le terrain que les derniers ont gagné reste acquis même pour plusieurs qui ne les égalent pas [4]. L'éloquence du barreau tend à se fermer

1. *Plaidoyer pour les curez de la ville de Paris, demandeurs, contre les jesuites, defendeurs, des 13 et 16 juillet 1594, avec les arrests de la cour de Parlement contre lesdicts jesuites*, Paris, 1595, in-12. Voir Froment, *Essai*, p. 171-174.

2. Dans une analyse psychologique dont bien peu alors eussent été capables, il démêle curieusement les causes de la puissance de séduction que les jésuites exercent par la confession. Ce morceau se termine sur ce mot : « Il n'est pas de plus dangereux empoisonneur que le medecin ». (P. 22 et v°.)

3. Les jésuites, dit-il, « ont l'esprit de division » : ils ont fait changer d'avis à la Faculté de théologie (p. 5). « Nous ne vous sçaurions voir de bon œil, parce que depuis que vous estes (p. 9) parmi nous vous ne vous estes point apprivoisez ». « Vous portez la veue en terre parce que vous y cherchez les biens et les honneurs ». « Cessons, cessons d'imputer au peuple le mal qu'il a faict, il n'estoit que l'instrument de ces ingenieurs » (p. 21). Les jésuites « ont derobé la clef des consciences du peuple » (p. 22). Et il conclut : « Si vous ne les chassez, vous les establissez en France. Nos premiers mouvements sont pleins de vigueur et de courage, mais ils s'allentissent avec le temps. Depuis que nous avons veu le port nous avons oublié la tempeste » (p. 28). N. Rapin a dit ce qu'il y avait d'agrément pour le lecteur dans cette façon de parler :

Il pense voir un jardinage
Meslé de roses et de lis.

(*Ode*, f° 31 v°.)

4. Et cependant les lieux communs et les citations continuent à sévir, surtout dans les provinces, comme le prouve le *Recueil de plaidoyers*... Paris, 1618. L'auteur de cette publication la dédie à H. de Mesmes et avoue n'avoir pas eu en main « l'original de la main des autheurs ». On s'en serait douté facilement à voir l'incorrection souvent inintelligible du texte. La plupart de ces plaidoyers ne portent aucune indication de date ou de nom d'auteur. Plusieurs cependant ont été prononcés à Tours pendant la Ligue. — Les plus curieux sont : plaidoyer de Hotoman pour Ch. de Lorraine, duc

à l'érudition indigeste, à s'ouvrir au style et à la passion. Voilà ce que Du Vair a eu le tort de ne pas dire. Sa critique, sage et clairvoyante pour ce qui est des individus, l'a été sensiblement moins en ce qui concerne le genre.

d'Aumale, contre Louis de Gonzague, duc de Nevers, « pour la preferance » des roses (p. 313-389) ; pour les archers du Papegaut de la ville de Saumur, 1592 (p. 429-449) ; plaidoyer d'Aimé Robert contre Isaac Arnauld qui soutient que « la fille d'un officier de l'artillerie du roy en l'estat de barbier est exempte du paiement du droit pour l'entrée du vin en la ville de Blois » (p. 449-477), avec un beau lieu commun sur les barbiers ; « sur ce que le prieur de Saint-Louant refuse de donner pension suffisante au religieux qui fait pour lui le service divin en l'abbaye Saint-Florent » (plaidé devant Harlay, 14 déc. 1592, p. 552 sq.). — Les lieux communs les plus achevés se trouvent dans les *Plaidoyers de Me Claude Expilly... president au Parlement de Grenoble*, 1636, in-4°. Deux notamment, sur les horloges (p. 23-35) et sur les clefs (253-265), sont le modèle du genre.

3° Éloquence politique ou délibérative

Même si beaucoup de documents nous échappent, il en reste assez encore pour établir que l'éloquence délibérative ou politique eut dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle de nombreuses occasions de se manifester Et cependant il n'est pas facile de savoir quelle idée se faisaient de cette éloquence les contemporains. Habitués qu'ils sont à demander au passé ce qu'il faut penser du présent, la plupart — et Du Vair en est — ne se la représentent que sous la forme qu'elle revêtait dans le Sénat romain [1] ou à la tribune aux harangues.

Pour Ramus en particulier, elle est incompatible avec les institutions de la France [2]. Toutefois d'autres admettent qu'elle se survit sous des formes amoindries peut-être, mais encore dignes d'estime. Il est vrai que même ceux-là ne viennent pas à bout de s'entendre quand il s'agit de déterminer sous quelles formes elle peut se produire. Elle n'existe pour les uns, comme Lambin [3], qu'en Parlement ; pour d'autres, qu'en Conseil d'État. Le Roy et Duperron [4], seuls, se souviennent — Ramus l'avait oublié — qu'il y a des États généraux ou provinciaux, des

1. On assimilait couramment le parlement au sénat : c'est même le terme usité, quand on parle latin ; mais la forme oratoire qui y était pratiquée était trop sage, trop simple, pour remplir toute l'idée qu'on se faisait de l'éloquence politique.

2. Nous n'avons, dit-il, pas de sénat où l'on délibère sur la guerre et sur la paix, sur les traités, sur les impôts, sur les provinces et les travaux publics ; pas de tribune du haut de laquelle on puisse proposer ou abroger des lois, décerner des commandements. « Hæc omnia dominantis nutu, non oratoris ornatu geruntur..., denique non in regum dominatione devinctis populis nasci cupiditas dicendi solet. Quamobrem plenæ illius ac justæ eloquentiæ speciem in hac gente temere requiris ». (*Ciceronianus*. p. 60.) On ne peut qu'être frappé de la ressemblance qu'il y a pour le fond et pour la forme avec le passage correspondant de Du Vair (p. 148, l. 30).

3 Il se préoccupe de la préparation que doit avoir le conseiller en Parlement qui aura à opiner « de legibus aut novis rogandis ac ferendis, aut veteribus antiquandis atque abrogandis. de vectigalibus, de bello et pace, de re nummaria, de societatibus, de urbanis ædificiis, de puerorum et adolescentium institutione ac disciplina et rebus similibus... » *Dionys. Lambini... de philosophia cum arte dicendi conjungenda oratio* (VI idus januarias 1568), Paris, 1568, p. 8 v° (recueil factice déjà cité).

4. L'éloquence est indispensable à une foule de gens, aux rois, à leurs conseillers, aux membres des parlements, à tous « ceux qui parlent publiquement ès assemblées d'Estats, de communes et de villes franches où tout est administré à la volonté de la multitude, envers laquelle a toujours eu grand pouvoir le beau parler » (*Deux orais.*

assemblées du clergé ou des conseils de villes. Et si Loisel exprime l'avis que cette éloquence a dû se manifester au cours de l'histoire de France, il ne trouve à citer d'autre circonstance favorable que l'élection de Hugues Capet [1].

Cette incertitude, ces contradictions sont significatives. Si les gens du XVI[e] siècle ne sont pas d'accord sur les occasions qui restent à l'éloquence politique de se produire, ils le sont moins encore sur la question de savoir ce qu'elle est et ce qu'elle vaut.

Ce n'est pas à Du Vair qu'il faut demander des lumières sur ce problème. On ne peut que signaler sur ce point l'indécision, l'obscurité de son *Eloquence françoise*. Il constate, non sans regret, que les rois ont pris pour eux tout le pouvoir. De ce fait, les grands sujets que traitaient les orateurs anciens manquent totalement aux modernes. « Or l'eloquence... a cela qu'elle ne se peut monstrer si non en un subjet qui le merite ». Il laisse même échapper que « ce qui restoit d'usage de l'eloquence » s'est réfugié « soit és barreaux des parlements, soit és chaires publiques [2] ». Si invraisemblable que la chose paraisse, on chercherait en vain dans tout son traité une allusion aux États généraux ou aux autres assemblées délibérantes d'alors. On n'y trouverait pas le nom de L'Hospital.

Et cependant il n'y a pas dans toute l'histoire de l'ancien régime une époque plus abondante en assemblées politiques que la deuxième

fr. de Loys Le Roy, Paris, 1576, fol. 7 et v°). Il est à noter que Le Roy a entre tous un sens très remarquable de la vraie éloquence politique. Il exige de l'orateur l'expérience et le maniement des affaires (*Sept oraisons de Demosthene... traduittes de grec en françois* par Loys le Roy, dict Regius, Paris, 1575, in-4°, f° 11 v° sq.). — Duperron cite aussi les « assemblées du peuple et principallement en une saison telle qu'est la nostre, c'est-à-dire durant les guerres civiles menées par des pretextes populaires, comme pour la religion. Car alors le peuple veut prendre connoissance de cause et estre luy mesme rendu capable de l'estat des affaires... » (*Avant-discours de rhetorique...*, *Œuvres*, p. 760). Saint-Paul semble dire que l'éloquence politique ne peut trouver place que dans le Conseil d'État (*Tableau de l'éloq. fr.*, p. 275 sq.). Sorel (*Connoiss. des bons livres*, p. 275) cite le Conseil des rois et les parlements soit aux ouvertures solennelles, soit lors de l'enregistrement des édits. « Mesme dans les remonstrances les plus humbles et les plus soumises que l'on fait aux princes, le grand genie d'un orateur ne laisse point de paroistre ». — Pour Patru, les règnes de Charles VI et de Charles VII et la Fronde furent des moments favorables au développement de l'éloquence. « Je passe pourtant ces choses, parce qu'elles n'arrivent jamais que dans les tempestes. Mais dans le calme un conseiller de la cour dans les assemblées du Parlement et les avocats generaux n'ont-ils pas de belles occasions de s'exercer dans le genre deliberatif aussi bien qu'un senateur, ou si vous voulez un consul romain ? » (*Plaid. et œuvres diverses*, p. 927 sq.)

1. *Opusc.*, p. 464.

2. Enfin, après avoir caractérisé les formes que prenait l'éloquence politique dans les républiques de l'antiquité, il ajoute : « Or... en nostre Estat l'eloquence a changé d'argument ».

moitié du xvie siècle. Pendant la Ligue, en particulier, après l'effondrement du pouvoir central, le Parlement de Paris, investi de pouvoirs politiques considérables, les parlements de province, les municipalités, maîtresses des destinées des villes, avaient eu à discuter toute sorte de questions de la plus haute gravité. Les violences de langage des tribuns de carrefour n'avaient même pas manqué. Partout triomphaient les mœurs des turbulentes républiques d'autrefois. Cela était si frappant que l'auteur du *Panegyric à Henri IV* [1], que Mathieu, dans son *Histoire de France* [2], notent comme une caractéristique de cette période tragique une éclosion surprenante d'orateurs, un progrès extraordinaire dans l'art de parler en public. Du Vair vécut au milieu de cette crise. Il y joua son rôle. Il prit la parole en Parlement, à l'Hôtel-de-Ville, aux États ; et ses discours sont les échantillons les plus remarquables de l'éloquence politique au xvie siècle. Or pas un mot de son traité ne laisse deviner qu'il a tenu sa place dans cette troupe d'orateurs improvisés. Il n'a pas un mot pour dire l'impression qu'il ressentit quand s'offrirent soudainement ces conditions favorables au développement de l'art oratoire, quand passa dans tous les écrits et sur toutes les lèvres ce souffle d'éloquence qui frappe d'étonnement les moins attentifs [3].

Faut-il voir là une méconnaissance complète de la dignité, de la valeur littéraire de l'éloquence politique? Sans doute, au moment où

1. « Les discours ne furent jamais si beaux, l'elegance plus nette et plus entiere, le langage plus poli et affeté et s'il faut dire attique ». (*Panegyric à Henri IV*, 1590, p. 136, Bibl. nat , Lb[35], 307.) D'Aubigné fait la même remarque : « La France, comme estant venue au periode de son eloquence, desployant plusieurs discours dans les chaires et par les escrits, estoit agitée des raisons contraires ». (*Hist. univers.*, Soc. de l'hist. de Fr., t. VIII, p. 324.)

2. Mathieu est lyrique, comme d'habitude ; cependant rien n'est plus curieux que le long passage qu'il consacre à l'éloquence. Il remarque qu'il n'y eut jamais de harangues « prononcées avec plus de grace et d'eloquence » qu'aux seconds États de Blois. Il s'extasie sur ce « don de Dieu » que Moïse lui-même regrettait de n'avoir pas, que si peu possèdent, « de pouvoir bien dire et dire à propos aux grandes assemblées non d'une republique de Venise ni d'un conseil des trois cents de quelque canton de Suisses, mais aux Estats d'un grand royaume... ». « Nostre France... a ouy en ceste solennelle revue de tous les ordres de sa monarchie... que l'eloquence romaine s'est retiree vers nous et que la France a aussi bien que Rome des Severes Cassiens qui disent bien et gravement sans y avoir pensé et qui ne peuvent soustenir une laborieuse premeditation : qu'elle a des Demosthenes et des Pericles qui ne parlent jamais à la volée sans estre bien preparez... Jamais la langue françoise ne fut plus illustrée, plus enrichie, plus belle qu'au temps où nous sommes ». Les discours prononcés aux États de 1588 se ressentent des passions du moment . il n'en reconnait pas moins que son histoire « en seroit beaucoup honorée », s'ils n'avaient pas été publiés ailleurs (p. 631 sq.).

3. Il n'en retient qu'un souvenir, celui des aboyeurs de place publique qui, sans culture et sans art, par la seule contagion de leurs passions furieuses, « mettoient le peuple qui les oyoit en colere » (p. 156, l. 5).

Du Vair écrivait, la Ligue lui est apparue comme un égarement d'un jour pendant lequel l'éloquence a fleuri, mais au prix de toute sorte de crimes et de misères. A quoi bon dès lors formuler les règles d'un genre qui est inséparable des pires bouleversements, dont les bons citoyens doivent par suite maudire l'apparition et détester le retour? — Une telle explication ne nous satisfait guère. Il était facile pour Du Vair — et son devoir de critique l'y obligeait, de même que son devoir d'historien y avait obligé Mathieu — de mentionner les progrès de l'éloquence, quitte à exprimer le regret, comme le fait Mathieu, que ce progrès ait été payé si cher. Ses actes, d'ailleurs, ne sont pas plus clairs que ses paroles. Il publie en 1606 ses discours de la Ligue, comme si l'éloquence politique avait à ses yeux droit de cité dans le domaine des lettres. Mais il déclare qu'il ne les publie que pour fournir des matériaux aux historiens de l'avenir. On hésite à le croire sur parole, à admettre qu'il n'ait vu dans ces harangues que des documents. Et cependant se serait-il exprimé ainsi, aurait-il omis L'Hospital après avoir longuement apprécié Pibrac, Mangot et Brisson, s'il avait cru fermement à la dignité de l'éloquence politique ? Certes il a plus que ses contemporains le sens de l'éloquence, mais peut-être admire-t-il trop Cicéron, peut-être cherche-t-il trop à l'imiter pour apprécier comme il convient un discours traitant simplement, sobrement une question d'ordre pratique et actuel.

Si ce n'est pas là son sentiment, c'est à coup sûr celui de tout son siècle. Ce qui l'explique en partie, c'est que, même en admettant qu'elle ait été considérée comme un genre à part, l'éloquence politique ne s'est pas constitué une forme, des traditions, des règles qui ne soient qu'à elle. Il n'existe pas non plus un personnel d'hommes qui en ait fait sa spécialité. Ceux qui s'improvisent orateurs dans les assemblées délibérantes n'étaient pas la veille, ne sont plus le lendemain des hommes politiques. Ils sont de leur métier membres des cours souveraines, avocats ou gens d'Église. Ils n'ont ni le temps, ni les moyens, ni le goût d'oublier les habitudes de leur profession, la manière d'être du milieu auquel ils appartiennent. S'ils sont chargés de prendre la parole dans une circonstance solennelle, ouverture ou clôture des États par exemple, ils s'efforcent de donner à leurs discours la forme érudite et pompeuse dans laquelle ils s'exercent d'habitude. Mais alors ces discours rentrent par le fait même dans le genre d'apparat : ils n'ont rien de commun avec l'éloquence délibérative. Si au contraire ils traitent d'affaires, il importe assez peu au public qu'ils se montrent plus ou moins éloquents. Ils auront toujours bien parlé s'ils ont défendu avec succès les intérêts dont ils avaient la charge. C'est toujours un beau

discours que celui qui a délibérément combattu, qui a réussi à empêcher une augmentation d'impôts. Les moyens importent peu, le résultat seul compte. Ne serait-ce pas faire injure à L'Hospital que de louer des mots et des phrases chez l'homme qui interprète les ordonnances, ordres permanents des rois, et qui formule leurs volontés du moment ?

Mais à ce compte qui sera éloquent ? Ceux-là seuls qui n'ont rien d'autre à faire, ceux qui sont experts dans l'art d'arranger des périodes et de collectionner des citations. Ce sera Pibrac, Brisson, Faye, Mangot, Loisel, plutôt que L'Hospital, Bodin, Grimaudet, Bernard ou Du Vair. Si le public possède de l'un d'entre eux des discours d'apparat et des discours d'affaires, on peut être assuré que les premiers seront célébrés et reproduits à profusion à l'exclusion des autres. Les harangues de Du Vair qu'on trouve dans les recueils du commencement du XVII[e] siècle ne sont jamais celles qu'il a prononcées pendant la Ligue : ce sera le discours de bienvenue qu'il adresse à Marie de Médicis à son arrivée en France, ce sera telle ouverture solennelle du Parlement d'Aix. Sur ce point d'ailleurs le public ne fait que se conformer au goût des auteurs eux-mêmes. Quand l'un d'eux dresse le recueil manuscrit ou imprimé de ses harangues, il ne retient que les discours d'apparat. Les autres, ceux qui ont un caractère vraiment pratique, s'ils nous sont parvenus, nous les devons non pas à l'amour-propre littéraire de leurs auteurs, non pas à l'admiration des connaisseurs, mais au zèle de secrétaires ou d'imprimeurs ou d'historiens désireux de renseigner le public sur ce qui s'est passé dans une séance importante d'un Parlement ou d'une assemblée délibérante. Sur ce point, tout le monde, orateurs et public, semble d'accord. Pour quelques-uns, l'éloquence politique se manifeste à de trop longs intervalles pour qu'il vaille la peine d'en formuler les règles et de s'y exercer. Pour la plupart, une éloquence qui traite d'affaires est par là même dépourvue de ce caractère de généralité désintéressée sans lequel la vraie, la grande éloquence n'existe pas.

A elles seules, les séances solennelles du Parlement de Paris auraient dû fournir une ample moisson oratoire. Il n'y avait pas une décision royale en matière d'administration, et parfois de gouvernement, sur laquelle il ne fût appelé à dire son avis publiquement, sous forme de remontrances [1]. Et cependant, sur tant de harangues prononcées, très peu nous ont été conservées. Encore la plupart rentrent-elles dans l'éloquence de cérémonie.

1. Nous aurons plus loin l'occasion de voir que ces remontrances ne pouvaient produire aucun effet. Il n'y en avait pas moins un grand intérêt à les formuler.

L'Hospital fait une heureuse, mais presque unique exception[1]. S'il se montre éloquent, c'est sans le vouloir et sans s'en douter. On sent que les mots ne l'arrêtent pas. Il fait fi de l'érudition. Il s'en tient aux réalités. C'est des hommes et des choses de son temps qu'il tire ses arguments les plus forts. Aussi, si l'on fait abstraction de ce style ramassé, tendu, presque obscur parfois à force de concision, de cette forme rude et archaïque, anguleuse et décharnée, est-ce bien là le ton dont un honnête homme pouvait traiter les affaires de son pays ?

Harlay eut de 1582 à 1611 une carrière remplie d'événements tragiques et de conflits de toute espèce. Or le recueil qu'il fit de ses discours n'en renferme que trois qui soient consacrés à des questions d'ordre politique. C'est d'abord une remontrance sans date, dans laquelle il fait allusion à des édits refusés par le Parlement, mais qui aborde le sujet de façon si lointaine qu'il est impossible de savoir de quels édits il est question ; c'est ensuite le discours timide et gauche qu'il fit entendre lors du lit de justice de juin 1586 ; c'est enfin la froide, la massive, l'ennuyeuse harangue qu'il prononça le 14 mai 1610, après la mort de Henri IV[2]. Rien n'est plus propre que ces trois échantillons de l'éloquence de Harlay à nous consoler de la perte des autres.

La remontrance de Servin sur le pouvoir des papes et de leurs légats en France n'est qu'une consultation juridique et historique terriblement documentée[3]. Il se montre là dans le rôle de lutteur et de polémiste souvent réservé aux gens du roi.

1. Discours sur les édits relatifs à la liberté du culte protestant (5 juill. 1560), sur la convocation prochaine des Etats et d'un concile (7 sept 1560), sur L'établissement d'un nouvel impôt frappant le haut clergé (17 mai 1563), sur la reprise du Havre et la proclamation de la majorité du roi (17 août 1563). (*Œuvres* éd. Dufey, t. I et II.) — Sainte-Marthe et d'autres encore couvrent d'éloges les vers latins de L'Hospital : ils ne disent mot de ses discours.

2. Le premier de ces discours se trouve dans le *Tresor des har...* 1680, t. II, 13e remontr. — Sur le second, voir notre étude sur *G. du Vair*, ch. VI. — Il est à peu près certain qu'il n'aurait pas publié celui-ci, pas plus que tous ceux qu'il prononça dans des circonstances analogues, s'il n'avait cru nécessaire de désavouer le texte qu'en avait donné Du Vair. Le troisième figure dans le *Tresor des har.*, 1654, I, p. 1-5. Son beau-père, Chr. de Thou, ne présida pas le Parlement dans des temps plus tranquilles et ne fut pas plus éloquent, bien que Pasquier rapporte l'avoir surpris en train de relire, la plume à la main, les discours de Cicéron contre Verrès, pour en tirer de quoi embellir les siens (*Lettres*, VII, 10). Il donne la mesure de son incapacité oratoire dans la froide et pédantesque communication qu'il adresse au Parlement sur la mort de Charles IX (Bibl. nat., ms. fr. 16344, f° 49).

3 On la trouve dans ses *Actions notables et plaid.*, 1631, 2e partie, p. 34. Elle est du 16 janvier 1590. Dans un pareil sujet Servin est à son aise. La science est plus son fait que l'éloquence. Scaliger, juge sévère, l'appelle *vir doctissimus*. Servin, d'ailleurs, le consulte sur tel point obscur de l'histoire ecclésiastique. Le 30 juin 1589, il lui écrit que d'Espeisses et lui étudient la question de l'excommunication. Ils ont, dit-il, des

Il nous reste du procureur général Jacques de la Guesle plusieurs discours de caractère politique. Le 27 mai 1588, il notifie au Parlement l'abrogation d'un grand nombre d'édits impopulaires et la prochaine convocation des États. Le 21 juillet suivant, il lui demande d'enregistrer l'édit d'union qui réconcilie le roi et la Ligue. En 1594, il tire des événements qui ont désolé les six dernières années les graves enseignements qu'ils comportent. Ce sont là de beaux et grands sujets. Mais l'orateur s'abstient soigneusement de les traiter. Dans le premier discours, il représente la France à travers Carthage [1] ; dans le second, Paris à travers Rome et Byzance [2] ; dans le troisième, il caractérise l'état du royaume au sortir de la Ligue au moyen de détails relatifs à la Grèce des premiers âges, à Rome au temps de Sp. Mélius et M. Manlius, au siège de Capoue par les Romains, à la tyrannie des Donatistes, à la Sicile sous les tyrans, etc. Quand il fait l'apologie de la politique du roi, c'est avec une telle discrétion et dans des termes si généraux

raisons de supposer que le pape va lancer des censures contre le roi au sujet de l'exécution de Blois, et ils veulent être en mesure de répondre « Nous tendons à un point qui est de montrer que le roy peut bien excommunier, mais non pas estre excommunié ». (*Epistres fr. des personnages illustres et doctes, à J.-J. de la Scala*, 1624, in-8°, p. 496.) — Le discours que Servin prononça le 15 mai 1610, dans la séance du Parlement où Marie de Médicis fut déclarée régente, est un morceau inextricable où l'émotion, le goût, le style, font également défaut (*Actions notables et plaid*, 2e partie, p. 7). — La question de l'excommunication, traitée par Servin, fut reprise avec le même appareil d'érudition par Séguier, *Recueil du plaidoié de Mons. Seguier .. contre la bulle de Gregoire, soy-disant Pape 14. de ce nom.* A Tours, le Parlement y seant en aoust 1591. A Chaalons, jouxte la copie envoyée de Tours, 1595.

1. Il a entrepris surtout de justifier la politique financière et religieuse suivie par le roi. Le voilà donc jeté en pleine mêlée, obligé d'aborder des questions actuelles. Mais rien ne saurait l'empêcher de courir à ce qu'il croit être de la grande éloquence. Il semble bien qu'il ne puisse se soustraire à la nécessité de décrire l'état de la France, mais Carthage lui fournira une série de ressemblances et de contrastes à travers lesquels on pourra reconnaître la France. C'est ainsi qu'il raconte le soulèvement des mercenaires La moitié environ de ce discours, soit 19 pages, pourrait être supprimée avec avantage. — A noter aussi qu'il fait allusion pour la première fois aux édits à la p. 32, — et le discours a 36 pages (*Les Remonstr. de Messire Jac de la Guesle*, p. 1 36).

2. Dans tout ce long développement on ne trouve qu'un détail auquel on s'aperçoive que La Guesle connaît Paris autrement que par les livres : « Les seuls ponts de cette-cy, dit-il, pourroient faire une grande ville » (p. 48). Encore ne s'est-il permis ce détail que parce que Byzance, devenue trop petite pour son peuple, avait dû empiéter sur la mer. — Si l'on veut sentir combien cette éloquence est hors de toute réalité, il suffit de rapprocher de ces solennels parlementaires les pamphlétaires du temps, qui osent être émus, appeler les choses et les gens par leur nom. S'ils menacent Paris des conséquences de sa rébellion, ils ne craignent pas de préciser et d'appuyer. (Cf La Guesle, p. 44, et *Saint et charitable conseil*, dans les *Mém. de la Ligue*, III, p. 366 sq) La Guesle exprime timidement cette idée que, si la Ligue détruit le régime monarchique, ce ne peut être que pour lui substituer la république, et il essaie d'en faire voir l'impossibilité (p. 49). Du Fay, dans le 2e de ses *Excellents et libres discours*, traite le même sujet avec une logique vigoureuse et une passion ardente.

qu'on a beaucoup de peine à y reconnaître les faits. On y chercherait en vain une date et un nom propre.

Mais il ne faut pas trop s'étonner de ce parti pris. Si La Guesle ne fait qu'une rapide allusion à l'abrogation des édits et aux États généraux, c'est qu'il n'est même pas le premier à en communiquer la nouvelle au Parlement. Le maître des requêtes Doron l'a devancé. S'il ne parle pour ainsi dire pas de l'édit d'union, c'est qu'on ne demande pas au Parlement son avis sur cet accord. En réalité il sait que son éloquence ne peut avoir aucune action réelle : elle arrive après les décisions et ne les produit pas. Il sait que le sentiment des convenances et le respect des personnes l'obligent à se tenir dans les généralités. Il sait enfin que le goût du temps considère comme dépourvu de noblesse tout ce qui est actuel [1]. Et voilà comment il traite de questions d'ordre pratique sur le mode académique. On devine ce que pouvait être sous la plume de La Guesle le mode académique.

Ainsi, il est vrai de dire que l'éloquence, même quand elle aborde des sujets politiques, n'a, pour ainsi dire, qu'un rôle d'apparat, mais les orateurs, bien loin de souffrir de ces conditions défavorables, s'en accommodent et semblent se complaire à en aggraver les effets.

Quelques-uns cependant font exception. Lorsque Dorléans, avocat du roi au Parlement de la Ligue, demanda à la cour, le 22 décembre 1592 [2], de casser un arrêt, injurieux pour elle, du Parlement royaliste de Châlons, en dépit de l'érudition déplacée et de l'affectation irritante de la forme, il mit au service d'une mauvaise cause une argumentation vigoureuse et une passion frénétique [3]. Cette énorme diatribe est

1. Ce goût s'affirme dans les éloges qu'on adresse particulièrement à la harangue qu'il prononça en 1594, devant le roi, dans la cathédrale de Mantes, pour appuyer la requête de la reine Louise, veuve de Henri III, contre les complices de Jacques Clément. (Voir Loisel, *Opusc.*) — Lestoile (oct. 1607) a le courage de copier cette « bonne piece et où il y a de beaux traicts et de belles pointes » Ce discours n'est remarquable pour nous que par sa longueur démesurée, par un invraisemblable entassement de tous les procédés oratoires imaginables, œuvre informe dont on pourrait croire que toute sincérité est absente, si l'on ne savait que c'est à cette déformation monstrueuse qu'aboutissent et la réelle émotion de l'orateur, et en général l'effort vers la grande éloquence.

2. *Plaidoyé des gens du Roy faict en Parlement en plaine audience toutes les chambres assemblées le 22. jour de decembre mil V. C. quatre vingtz douze sur la cassation d'un pretendu arrest donné au pretendu Parlement de Chalons le 18. jour de novembre audit an*, Paris, 1593, in-8°. — Lestoile en signale la publication à la fin de l'année.

3. L'idée qui domine presque tout ce discours, c'est que la cour de Châlons ressemble aux femmes de mauvaise vie. Avec une patience minutieuse l'orateur tire de cette comparaison tout ce qu'elle comporte de plus grossièrement injurieux pour ses collègues. Sa colère, d'ailleurs, ne lui fait pas oublier d'être érudit. Il justifie l'alliance de la Ligue et de l'Espagne au nom de Trajan, d'Adrien et de Blanche de Castille. Il prend Virgile et Lucain à témoin de la pureté des intentions de Philippe II. Il ne

un des très rares discours d'alors où l'on trouve l'écho non affaibli des fureurs de la Ligue

C'est la même ardeur de conviction, c'est la même exubérance, mais avec moins de préciosité, qui se manifestent dans le discours vraiment puissant, en dépit de son excessive longueur, dans lequel François de Clari [1], avocat du roi au grand Conseil, s'opposa au rétablissement, demandé par Henri IV, de plusieurs de ses collègues qui avaient un moment suivi la Ligue. Comme Dorléans, plus même que lui, Clari vise un but déterminé et s'efforce de l'atteindre Il cherche à gagner le cœur et la raison de ses auditeurs, à obtenir d'eux l'arrêt qu'il désire Pour la première fois, voilà de l'éloquence pratique et agissante.

Si les harangues prononcées dans les séances solennelles du Parlement se tiennent, par la faute des institutions et par la faute des hommes, loin des réalités, les discussions intérieures qui les précédaient devaient aborder l'étude directe des faits. Même contraints à parler brièvement et à suivre l'ordre des points soumis à leur examen, les conseillers avaient là tous les jours l'occasion de traiter les questions les plus importantes et les plus variées. Or de ce genre si vivant il nous reste en tout trois discours imprimés de Du Vair et quatre discours restés manuscrits du conseiller clerc Coqueley, qui précisément sont peut-être, à des titres inégaux, ce que la littérature oratoire du XVIe siècle offre de plus intéressant [2]. Cette lacune est infiniment regrettable et il n'est pas facile d'en donner la raison. Il ne sert à rien de dire que chaque conseiller, en entrant au Parlement, jurait de garder le secret des délibérations [3]. Pour échapper au reproche de parjure ou d'indis-

fait pas fi des images à la mode, et, en plus du trèfle qui ride ses feuilles à l'approche de l'orage, nous voyons reparaître le Phénix et le palmier syagre, le soleil et le souci, « l'herbe chelidonia et l'arondelle ». Enfin il fait un tel abus des antithèses, des énumérations, des allitérations et des figures, que sa violence en est comme atténuée par endroits

1. Cette remontrance, qui date vraisemblablement de 1591, se trouve dans les *Harangues et actions publ...* 1609, p. 615-648, et dans les *Mémoires de la Ligue*, IV, p 671-700. Cet orateur semble avoir été de tempérament ardent et batailleur. Les précédents historiques ne sont pas chez lui un luxe inutile d'érudition ; chacun d'eux porte. C'est par l'allure surtout que son éloquence s'affirme. Sa passion se traduit par l'excès, excès dans le retour des invectives, dans l'abondance du développement, des figures et des mouvements. Mais la vigueur et la franchise de l'inspiration font qu'on lit avec intérêt cette interminable harangue. Elle évoque invinciblement le souvenir du plaidoyer d'Arnauld contre les jésuites.

2. Voir sur ces deux personnages notre étude sur *G. Du Vair* et l'appendice I. Nous avons dit, dans notre chapitre sur le discours des Barricades, quelques mots de la façon dont on opinait en Parlement. — Les quatre discours de Coqueley, correspondant à août 1588, janvier 1594, 1595 et 1599, se trouvent réunis dans le vol. 240 de la coll. Dupuy (Bibl. nat.), f°s 181, 187, 193, 197.

3. L'Hospital, Faye et Harlay rappellent plus d'une fois dans leurs remontrances ou

crétion. il suffisait de laisser écouler le temps. Et d'ailleurs, comment expliquer que, sauf Patru, personne. pas même Du Vair, ne mentionne cette forme oratoire [1] ? Ou il faut y renoncer, ou il faut supposer que le caractère pratique, la sobriété. la simplicité qui devaient la distinguer entre toutes suffisaient à la mettre en dehors du domaine de l'art oratoire [2].

La même observation s'applique sans doute aux discours prononcés dans les assemblées municipales. Toutes les villes qui avaient adhéré à la Ligue s'étaient transformées en autant de petites républiques, dans lesquelles des gouverneurs ambitieux [3] ou des agitateurs populaires éveillaient, flattaient les passions de la foule. Même dans celles qui étaient restées fidèles, on peut être sûr que la question de leur orientation politique avait été posée et ardemment débattue. Or rien ne nous a été conservé des discours que prononcèrent, par exemple, Bodin à Laon, Daffis et Duranti à Toulouse [4]. A Paris même, l'active correspondance que la municipalité entretient avec les villes de province pour solliciter des adhésions au parti de la Ligue, encourager les fidé-

leurs mercuriales cet engagement aux conseillers. La Roche-Flavin (*Treize livres des Parlements de France*. 1620. in f°, p. 482) rappelle cette obligation en s'appuyant sur le discours prononcé à Rouen par L'Hospital le 17 août 1563.

1. Nous avons cité plus haut ce passage de Patru. Quant à Du Vair, il est difficile de dire si l'allusion qu'il laisse échapper (p. 103, l. 12) a trait aux discours des conseillers opinant ou aux répliques des avocats.

2. Simon d'Olive. conseiller au Parlement de Toulouse, trouve si insuffisantes les occasions qu'il a de parler qu'il traite des sujets imaginaires (*Œuvres*, Tolose. 1638, in-f°, p. 293).

3. Par exemple La Châtre à Orléans, Nemours à Lyon, Vitry à Meaux. Ce dernier ne se piquait pas d'être orateur, car il disait : « Si j'avois estudié cinq ans au college de Navarre, je vous ferois une plus longue harangue, mais je n'ay estudié qu'aux armes ». (Dom Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, Paris. 1731, I, p. 414.) Mais ce sont ceux-là parfois qui se montrent les plus éloquents. — C'est Vitry qui décida la ville de Meaux à quitter, à son exemple, la Ligue pour le roi.

4. Après plusieurs sommations infructueuses de la ville de Paris. Laon se décide à adhérer à l'Union, et cela à la suggestion de Bodin, l'ancien « politique ». Bien qu'il n'eût pas réussi au barreau. il était. au dire de Botrays, un orateur et un improvisateur remarquable (*Rod. Botereii... commentariorum libri XVI*. t I, p. 223). Voir aussi Ménage, *Vita Petri Ærodii*. p 145 sq. ; Niceron, *Mémoires* t. XVII ; *Sc. Sammarthani opera*. 2e partie, p. 217. — On trouve sans doute la substance de ce qu'il dit au peuple de Laon dans la *Lettre de M. Bodin*, 1590. De Thou, par une inexactitude dans laquelle il tombe parfois, analyse et apprécie ce document écrit comme il ferait le discours lui même. — La tragique histoire de Daffis et de Duranti. avocat du roi et premier président du Parlement de Toulouse, qui paient de leur vie le courage avec lequel ils avaient soutenu dans une assemblée de ville que les sujets sont dans tous les cas tenus à l'obéissance envers leur roi, est racontée par de Thou, *Hist.*, t. X. liv. xcv. Mathieu (*Hist. de France*, p 716) ajoute même à son récit une analyse de leurs discours.

lités chancelantes, prévenir les défections, nous permet de deviner quelles discussions passionnées devaient se produire dans la maison de ville, jusque-là fermée aux débats politiques. Or l'éloquence municipale n'est représentée dans les écrits du temps que par une brève allocution de Du Vair, une harangue de Sainctyon et quelques lignes de Pasquier [1]. Cependant, s'il arriva fréquemment que plus d'un tribun improvisé usa de l'éloquence des chiffres, comme ce Senault qui d'un mot tranchait le débat en déclarant qu'il opinait pour 50.000 hommes [2], il est impossible que çà et là de véritables orateurs ne se soient pas révélés.

Même dans les assemblées politiques délibérantes, les banalités solennelles tiennent une place considérable. Un chancelier ne peut ouvrir les États généraux sans remonter à leur origine, retracer leur histoire, disserter sur leur utilité. Et il ne faut pas s'en prendre trop vite de ce défaut aux traditions, puisque celles-ci sont l'œuvre des individus : cette façon de procéder n'est devenue une règle que parce qu'elle répondait au goût de tous, et, avant de voir là une entrave gênante, il faudrait être sûr qu'elle a gêné quelqu'un [3].

L'Hospital lui-même, bien que sa devise soit : « Plus tost bien dire que longuement et avec ornement », se conforme à l'usage. La moitié presque de son discours aux États d'Orléans de 1560 n'est qu'une harangue académique sur la question de savoir si la convocation des États ôte aux rois plus d'autorité qu'elle ne leur gagne de popularité [4].

1. Pour Pasquier et Du Vair, nous renvoyons encore le lecteur à l'étude que nous avons consacrée à celui-ci (chap. xi). Nous avons essayé d'y établir que cette éloquence municipale n'est pas exempte des caractères particuliers à celle qui régnait en Parlement. Si l'on pouvait en douter, le doute serait levé à la lecture de la *Remonstrance faicte en l'assemblée generale des colonnels, cappitaines, lieutenans et enseignes de la ville de Paris par Mons. de Sainction le 5e jour de janvier 1590*. Paris, Chaudière, 1590. On y trouve, en dépit de la violence de l'idée, les généralités, les citations, les souvenirs historiques qui caractérisent l'éloquence parlementaire. L'orateur n'était d'ailleurs capitaine que par occasion. Il était de son métier, pour citer les termes mêmes du curé Hamilton qui a écrit l'avis « Au lecteur », « l'un des plus fameux advocatz, n'agueres eschevin de ceste dicte ville ». Notons que Sainctyon cite textuellement un passage que Du Vair transpose adroitement dans son discours du 5 août 1589 : « Un brave Romain disoit en un mot : *Salva respublica privatorum res salvas facit, publicaque perdendo, nequicquam tua serves* ». (P. 15.)

2. Lestoile, 17 février 1589.

3. De même ce n'est pas simplement pour se conformer à l'usage que les orateurs parlementaires sont abondants en paroles, débordants d'érudition, curieux de généralités : c'est parce que tout le monde aime les longs discours, l'érudition et les idées générales. Pibrac servit de modèle parce qu'il avait plu.

4. Ainsi peut-être s'explique la contradiction des jugements portés sur ce discours. Les uns, comme Villemain, Froment (*op. cit.*, p. 71), ne retenant que la noblesse de l'inspiration, la beauté des sentiments, le louent sans réserves. D'autres, comme

Son excuse, c'est que cette harangue, fût-elle plus courte, ne saurait guère être conçue autrement. La journée est sacrifiée aux cérémonies et aux formalités. Les affaires sont remises au lendemain. Par contre, aux assemblées de Saint-Germain et de Poissy [1], laissant les généralités, il aborde brusquement les faits. Ces deux derniers discours sont vigoureux et pleins, mais l'art en est absent. C'est entre ces deux écueils que se débattent les orateurs politiques du XVI[e] siècle.

Aux États de Blois de 1576, en dépit de l'âpreté de la lutte, on remarque chez ceux qui parlent et chez ceux qui écoutent une universelle préoccupation d'éloquence [2].

Le roi, orateur brillant et gracieux, peut-être aidé d'ailleurs par l'ancien chancelier Morvilliers, prononce une allocution très distinguée d'allure, très personnelle d'accent, qui soulève un véritable enthousiasme [3].

Birague, le chancelier, écourte, mais maintient le traditionnel développement sur le nom, l'origine et l'histoire des États. Son discours, sans chaleur et sans style, mais sans pédantisme, très pratique, simple et clair, déplaît généralement, soit en raison même de ces qua-

Géruzez (*L'Éloq. polit. et relig. aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] s*, t. II, p. 381), reprochent à l'orateur de s'attarder à tout ce verbiage inopportun. — L'Hospital, le premier, se rend compte de ce défaut : il s'excuse d'aborder l'histoire des États, sous prétexte qu'ils n'ont pas été réunis depuis 80 ans. En réalité, il croirait manquer au roi si, dans une circonstance aussi solennelle, il ne se soumettait pas à la tradition

1. 26 août 1561, 1[er] septembre 1561, *Œuvres*, p. 441-453, 469-479.

2. L'Huillier, prévôt des marchands, qui répond au roi, le compare à Cicéron et à Démosthène, déclare que la seule pensée de parler après lui le prive de tous ses moyens oratoires. Le chancelier Birague s'excuse de ne pas chercher l'éloquence, prouvant ainsi qu'un chancelier ne pouvait pas se dispenser d'être éloquent. Mais rien n'est plus curieux, au point de vue de l'éducation du goût à cette époque, que le témoignage des historiens improvisés, G. de Taix, Le Magnier et beaucoup d'autres, qui notent soigneusement l'impression produite par le talent des différents orateurs.

3. Voir notre étude sur G Du Vair, chapitre VI. Le texte de ce discours se trouve dans le t. XIII des *États généraux* (par de Mayer), p. 171. On trouve à la suite les intéressantes appréciations de Le Magnier. Celles de G. de Taix sont reproduites dans le *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des États généraux*, Paris, 1789, in-8°, t. II, p. 236 sq. — Il serait impossible de citer les noms de tous ceux qui ont célébré l'éloquence du roi. Nommons seulement Lestoile (13 décembre 1576) ; Cl. Fauchet dans la dédicace de son *Recueil de l'orig. de la langue et poes. fr.*, Paris, 1581 ; Peleus, *Hist* , III, 667 ; Mathieu, *Hist. de Fr.*, p. 438, etc. Au dire de J.-A. de Thou, il prononça un très noble et très beau discours en 1585 à l'adresse de l'ambassadeur d'Espagne, Mendoza, qui trouvait mauvais que le roi reçût les envoyés des États généraux des Pays-Bas (*Hist.*, t. IX, liv. LXXX) On peut lire deux allocutions de lui : *Harangue du roy faicte à Messieurs de Paris*, 11 août 1585, Paris, 1585, et *La coppie de la harangue qu'a faict le roy à Messieurs de Paris devant que monter à cheval pour aller à la guerre*, Paris, 1587 (Bibl. nat Lb[34], 266 et 376). La première, bien que rapportée au style indirect, est incisive et spirituelle ; la deuxième est lourde et sans caractère.

lités, soit parce que l'origine italienne de son auteur le rend impopulaire [1].

Espinac, le « Chrysostome de la Ligue », comme dit P. Mathieu, dans un grand discours d'ordonnance classique, traite des finances, de la religion et de la police, et offre un des échantillons les plus soignés de l'éloquence politique au xvie siècle. Il a en effet le don oratoire, l'art, l'habileté insinuante unie à la fermeté et au courage, mais il parle devant le roi, devant les États, et cela suffit pour qu'il demande aux lieux communs et à l'érudition historique une dignité, une solennité d'emprunt [2].

Ainsi, à l'ouverture et à la clôture des États, se succédaient, suivant un protocole immuable, des discours de pure cérémonie, dont le sens général était toujours le même [3]. Mais, pour ceux qui furent prononcés dans les séances secrètes de chaque chambre, l'idée ne vient à personne, pas même à leurs auteurs, de les reproduire exactement. Ils traitent d'affaires ; ils renferment des noms propres et des chiffres Ce sont là discussions bonnes pour figurer dans un mémoire : ce n'est pas de l'éloquence. L'avocat Versoris, député de Paris, propose d'assurer l'unité de religion « par tous moyens », c'est-à-dire même par la force. Bodin au contraire, champion d'une politique de douceur et de conciliation, ébranle les convictions du Tiers-État [4]. A deux reprises, il fait

1. Si. sur un point, il se libère de la contrainte de l'usage. il s'y soumet par ailleurs quand il fait le tableau de l'état des trois ordres, car ceci encore est un développement obligé. — L'exorde de son discours, dans lequel il déclare faire peu de cas de l'éloquence, est très caractéristique *États généraux*, XIII, p. 182. C'est Lestoile entre tous qui juge le plus sévèrement Birague (décembre 1576, 26 juill. 1580, 7 mars 1583. Le Magnier, par contre, lui rend justice.

2. Il est vrai qu'il utilise avec un très grand bonheur, dans un beau mouvement oratoire, les souvenirs que lui fournit l'histoire de l'ancienne France, mais il remonte à Socrate, Numa et Auguste pour démontrer que la religion tient chez tous les peuples le premier rang ; il invoque l'exemple des druides pour revendiquer l'immunité du clergé au regard de l'impôt : il ne se fait pas faute de développer de beaux lieux communs, par exemple que la concorde grandit les États, que la discorde les perd, etc Il n'empêche que les contemporains eurent raison d'admirer dans cette harangue l'abondance du développement, la clarté du plan, la hardiesse des remontrances. — Elle se trouve dans les *Har. et actions publ.*, 1609, p. 817-870. G de Taix l'apprécie favorablement dans ses *Mémoires des affaires du Clergé de France aux États de Blois de 1576-77*... Paris. 1625, in-4°, p. 20 sq. Voir sur Espinac P. Richard, *Pierre d'Épinac*, Paris-Lyon, 1901, in-8°.

3. Le roi ouvre la session par un discours appelé « proposition ». Le chancelier fait le tableau de l'état des trois ordres et indique les principales réformes à accomplir. Puis un représentant de chacun des trois ordres remercie — Même cérémonie lors de la clôture des États. Tout le reste se passe en délibérations particulières dans le huis-clos de chaque chambre. — Il est à remarquer que dans les séances plénières les représentants du Tiers parlent longtemps à genoux.

4. Par suite, lors de la remise des cahiers, Versoris, qui était l'orateur du Tiers, —

repousser une demande d'augmentation d'impôts. Il s'oppose à ce que l'on constitue, pour dégager des cahiers les décisions à retenir, une commission composée de conseillers du roi et de douze députés de chaque chambre. Ce fut là son triomphe [1]. Or lui-même se contente d'analyser sèchement ses propres discours. Il est donc impossible de juger comment un Versoris, un Bodin traitaient les grandes questions politiques de leur temps quand le roi ne les entendait pas, et que par suite ils se croyaient dispensés d'être éloquents [2].

L'éloquence, partout en progrès aux environs de 1585, jette aux seconds États de Blois un vif éclat [3]. Le roi donne l'exemple. Il avait

car on désignait d'avance et d'office un « orateur » pour chaque ordre, — fut chargé de développer la décision du Tiers, bien qu'elle fût le contraire de ce qu'il eût voulu. Il est vrai qu'il trahit la confiance de ses mandants et que, dans son mauvais discours, il oublia, de bonne foi ou autrement, de spécifier que le Tiers ne voulait pas de guerre contre les protestants. Mais ce manquement fut sans conséquence, excepté pour lui. Avant qu'il ouvrît la bouche, et quoi qu'il pût dire, le roi savait la décision vraie du Tiers. Toutefois n'est-il pas étrange de charger un orateur de présenter des idées qu'il désapprouve ? Ceci en dit long sur les conditions dans lesquelles l'éloquence avait à se développer alors et sur l'idée qu'on s'en faisait. Le même cas se produisit pour Espinac et dans des conditions assez dramatiques (G. de Taix, *Mémoires des affaires du clergé de France...* p. 199 sq.). — Autre bizarrerie : à la fin des États de 1588, le comte de Brissac, étant désigné à la fois par la chambre de la Noblesse et par celle du Tiers pour remercier le roi, prononce un premier discours au nom de celle-là, puis un second pour celle-ci (*Recueil de pièces orig.*, Barrois, IV, 199).

1. Le roi dit à ce sujet que Bodin « avoit manié les Estats à son plaisir ». Voir Picot, *États généraux*, t. II. — Sur Bodin, voir Sainte-Marthe, qui constate son insuccès au barreau (p. 217) ; Mornac, qui le compare à Cicéron (p. 72) ; Ménage, qui lui consacre une longue et intéressante notice (*Vita P. Ærodii*, p. 145 sq.) ; Niceron, t. XVII. Botrays porte sur lui un curieux jugement : « Homo aulicis moribus accommodatus, ut qui in quolibet consessu multa ex tempore varie, præclare et erudite de rebus omnibus expedita facundia diceret, cum tamen in forensi luce nunquam inclaruerit ». (*Comment.*, I, 223.)

2. Bodin a publié lui-même le journal qu'il avait rédigé : *Recueil de tout ce qui s'est negotié en la compagnie du Tiers estat de France en l'assemblée generalle des trois estats assignez par le Roy en la ville de Bloys au 15 nov. 1576*, s. l., 1577, in-8°. Il est reproduit dans le *Recueil de pièces originales... concernant la tenue des États généraux*. En homme plus préoccupé de choses que de mots, il analyse en deux pages et demie au style indirect son discours en chambre du clergé. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il y montre, avec un grand sens politique et une méritoire indépendance à l'égard du roi, beaucoup de netteté et de logique (*Recueil*, t. VI). Le procès-verbal du clergé, à la suite de cette démarche, le juge un « homme fort docte et grand jurisconsulte, bien eloquent... » (*Ibid.*, V, p. 368). — Pour Versoris, il commença par dire devant ses collègues du Tiers les points principaux de la harangue qu'il comptait débiter devant le roi. Chacun fait ses observations et ses retouches, (Voir la même chose pour Espinac, *ibid.*, V, 335) et on décide « qu'il y aura quatre points dans sa harangue ». Quand ce fut son tour de parler, il « resta deux, voire trois fois plus à genouil que les autres ». Cela lui porta malheur. On blâme sa « longueur » « et ses discours assez mal liés sentant plus son plaidoyer du Palais que non pas la harangue d'un grand orateur... » (*Ibid*, VI, p. 310, et V, p. 337 sq.).

3. Nous verrons Mathieu (*Hist. de Fr.*, p. 631), s'arrêtant au milieu du récit des

brillé en 1576 ; il se surpasse en 1588. Jamais il ne montra plus de grâce séduisante, d'aisance et d'habileté que dans son discours d'ouverture. Ce discours, à la vérité, avait été écrit par Duperron, mais le roi dut le retoucher. A ce qu'il semble, il en supprime l'ordre trop méthodique, l'allure compassée, bons pour un chancelier, mais indignes d'un roi ; il atténue l'éclat trop cicéronien de l'exorde ; il ajoute des affirmations de caractère très personnel, destinées à prouver sa loyauté[1]. De cette collaboration résulte une des meilleures harangues de la session.

Le chancelier de Monthelon, honnête figure effacée d'avocat, reprend l'histoire des États généraux à partir de Josué [2] et adresse aux trois ordres des conseils fort sages, mais que n'importe qui eût pu développer n'importe quand.

L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, remercie Henri III de ses belles promesses dans un compliment de courtisan où l'optimisme des flatteries sonne cruellement faux. Avant que le roi jure l'union, à la suite des trois ordres, il prononce sur le serment une longue harangue qui est à la fois une docte dissertation, un sermon, une exhortation et un panégyrique [3]. C'est là toujours de l'éloquence d'apparat, de même

événements de l'année 1588 pour exprimer dans une page curieuse l'admiration mêlée d'inquiétude que lui cause cette éclosion d'orateurs. De Thou lui-même, assez indifférent en général au bien dire, fait la même observation.

1. Nous tirons à tout hasard ces conclusions du rapprochement du discours de Duperron tel qu'il est publié dans ses Œuvres (*Harangue faitte pour le roy Henri III aux seconds Estats de Blois*, p. 713-721), et de celui du roi tel qu'il figure dans de Mayer (*États généraux*, XIV, p. 350-368). Nous n'avons trouvé aucune mention de cette difficulté dans la thèse de M. l'abbé Grente, *Quæ fuerit in Cardinali Davy Du Perron vis oratoria*, Paris, 1903, in-8°. L'auteur dit d'autre part que Duperron était « professor regius » ; il était en réalité « lecteur du roi ». — Si notre hypothèse est exacte, le roi montre là qu'il aime tout ce qui est brillant, animé ; mais son bon goût le sauve de l'excès. Il garde du projet de Duperron ce qui est oratoire, l'invocation à Dieu, l'appel à l'oubli des passions, l'expression du chagrin que lui causent les maux de son peuple, la tirade véhémente contre les protestants et l'émouvante sommation aux États qui clôt son discours ; mais, trop habile pour conclure sur des menaces, il ajoute, pour terminer, des paroles de confiance et d'espoir. — Il est bien vrai qu'on fit des retouches au discours du roi lors de l'impression, mais elles n'intéressaient que quelques mots concernant les Guises (*Lettres inéd. de Jac. Faye et de Ch. Faye*, publ. par Eug. Halphen, Paris, 1880, p. 60-1 ; Cayet, *Chronol. novénaire*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 72). Elles n'avaient rien de commun avec les différences qui séparent les deux textes que nous avons comparés — En dépit de son impopularité croissante, le roi réussit l'impossible tour de force de charmer, de désarmer ses ennemis, au moins pour un moment. Tous les contemporains célèbrent à l'envi son éloquence. Voir dans les *Har. et actions publ.*, 1609, à la suite de son discours, les deux sonnets de Cl. Binet, p. 799.

2. Il la continue à travers l'histoire des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains. — Voir sur ce personnage l'*Hist. des chanceliers*, Paris, in-f°, 1680, de François Duchesne, p. 673.

3. Renaud de Beaune est, par le seul fait de sa grandiloquence, un des orateurs en renom d'alors. Il a du souffle en effet, et arrive sans encombre au bout de périodes

que les discours des Sieurs de Sindré et de Sansay, en dépit du sujet très précis qu'ils abordent.

Mais il faut, dans ce genre, mettre à part celui du comte de Brissac. Pasquier, qui s'y connaissait, en fut émerveillé. Et il n'avait pas tort. Personne, au XVIe siècle, ne déploya tant d'élégance fière et d'abondance heureuse [1].

Jacques de la Guesle reste lui-même, et c'est tout dire, quand, le 16 février 1589, il combat au nom du roi la décision prise par les États de déclarer Henri de Navarre déchu, pour cause d'hérésie, de ses droits au trône. C'était là cependant une question actuelle et d'ordre pratique. Les innombrables pamphlétaires du temps l'avaient traitée dans les deux sens avec toute la passion et l'érudition imaginables. La Guesle leur ressemble par le pédantisme et l'absence de style. Il se distingue d'eux par la froideur. Il n'oublie pas qu'il est procureur général. Comme il aurait pu le faire en Parlement, il reprend et expose l'argumentation des deux parties, au point qu'on ignore longtemps pour lequel des deux il va se prononcer. Autant que partout ailleurs, il pratique les souvenirs érudits et les lieux communs chers à l'éloquence d'apparat [2].

Pourtant, sous la contrainte des circonstances, certains orateurs se résignent à aborder de front les réalités. Renaud de Beaune, avec une courageuse franchise, déclare au roi la ferme volonté des États de ne pas laisser augmenter les tailles. Il ose nommer les impôts qui frappent le sel, le vin, les toiles, les cuirs [3]. C'est là un mérite trop rare pour qu'il ne soit pas souligné.

si énormes qu'on tremble à chaque instant de le voir broncher, mais c'est là son seul mérite, ou peu s'en faut. Pour ces deux discours, voir *États généraux*, XIV, p. 397, 424. De Thou, que la sympathie aveugle, trouve le premier « excellent » et le second « fort elegant » (*Hist.*, X, liv. LXXXVII). Lestoile les juge plus sévèrement et plus sagement.

1. Cette harangue date du 15 janvier 1589 (*États généraux*, XIV, p. 104). Pasquier en loua l'auteur dans un sonnet qu'il lui envoya le lendemain, et il écrit à Pithou : « Si j'en suis creu, je ne veis jamais mieux dire, ny en termes plus elegants accompagnez d'une bien-seance merveilleuse » (*Lettres*, éd. 1619, II, liv. XIII, p. 47-48 ; Peleus, *Hist.*, t. III, p. 561).

2. *Remonstrances*, p. 68-90. Il énumère en trois énormes pages, depuis Constans jusqu'au roi de Navarre, les princes qui pour des raisons de religion ont persécuté leurs sujets. Il démontre par la tour de Babel et par l'exemple des Romains le danger des discordes ; il montre par celui d'Alcibiade qu'il ne faut pas user de rigueur envers les princes. Il ne lui échappe qu'un mot qui touche à la réalité : le roi va se trouver obligé, au grand dommage de ses finances, d'envoyer au sud de la Loire des armées pour tenir en respect le roi de Navarre.

3. Ce fait anormal s'explique peut-être parce que l'archevêque s'adresse au roi dans son cabinet (25 nov. 1588). Ce n'est pas dans une cérémonie solennelle, c'est dans une réception restreinte et sans apparat qu'il prend la parole. Il ne laisse pas d'ailleurs de rouler à son habitude d'énormes périodes, ni de recourir aux exemples de l'histoire

Il le partage avec l'avocat Bernard, de Dijon. Celui-ci a le souffle un peu court. Il n'est éloquent que par bouffées, mais il décrit avec un verbe rustique et des brutalités pittoresques la corruption des mœurs et les abus du gouvernement. Il est si préoccupé de dire vrai [1] et de frapper fort qu'il oublie de se montrer érudit, ou, s'il lui arrive de vouloir prouver que lui aussi a fréquenté les Muses, il se borne à de rapides allusions.

Mais, si l'on excepte ce discours, qui fut conservé comme un hardi réquisitoire contre les misères et les vices du temps, les plus intéressants peut-être n'ont jamais été reproduits. Renaud de Beaune demanda au roi de garantir la sûreté des États ; l'archevêque d'Embrun et l'avocat Bernard le sommèrent de jurer l'édit d'union ; Louis d'Angennes exhorta éloquemment la Noblesse à venger sur le duc de Savoie l'usurpation du marquisat de Saluces [2] ; Faye, combattant l'adoption du Concile de Trente, réduisit au silence, dans une séance tumultueuse de la chambre du Clergé, les évêques Lansac, Gondi et Espinac [3]. Le conseiller clerc Coqueley, fidèle à l'attitude qu'il avait prise en Parlement

ancienne pour démontrer que les rois sont mal informés de l'état de leurs royaumes. — Le 2 décembre suivant, il reprend le même sujet avec une énergie, une émotion égales, mais sous une forme plus banale et plus convenue (*États généraux*, XIV, p. 47, 199). De Thou, qui loue ses autres discours, ne dit mot de celui du 25 novembre. — On ne trouve que dans Mathieu (*Hist. de France*, p. 682) le texte d'un discours prononcé par Renaud de Beaune avant la dissolution des États. Il y passe en revue, à propos de chacun des trois ordres, les réformes qu'il importe de faire dans l'État.

1. Il ne craint pas de descendre dans le détail des faits et des lois. Certes il n'est pas plus capable que les autres de dire, sans mettre à contribution l'histoire ancienne, que les rois savent mal ce qui se passe dans leurs États, mais il préfère la forme sentencieuse et populaire de l'apologue (le hérisson, l'âne vêtu de la peau du lion). Ce désintéressement ne va pas cependant au point de le rendre indifférent au bien dire. Il loue l'éloquence du roi et il a trop entendu louer la sienne pour en faire bon marché, mais il se préoccupe avant tout des idées (*États généraux*, XIV, p. 489-518). Chacun est d'accord pour l'admirer, mais ces éloges s'adressent visiblement à sa hardiesse de réformateur et à son franc parler, au moins autant qu'à son éloquence. Le roi et la reine lui demandent le texte de son discours, et, le lendemain de la dissolution des États, dans une assemblée particulière du Tiers à l'hôtel de ville de Blois, Bourdin, au nom des députés de l'Ile-de-France, et les présidents des différentes provinces le remercient « d'avoir si bien et si dignement representé à S. M. les plaintes, doleances et remonstrances du Tiers Estat » (*Recueil de pièces orig.*, IV, 281).

2. Le ms. fr. 15892 (Bibl. nat.) renferme un discours anonyme sur ce sujet (f° 270-276 v°).

3. Pour les deux premiers discours, voir *États généraux*, 25 septembre et 13 octobre 1588, t. XIV, p 453 sq. — Pour celui de Louis d'Angennes, voir de Thou, *Hist.*, t X, liv. XCII, et *Lettres inéd. de Jac. Faye*, p 66. — C'est de Thou encore qui nous renseigne sur la discussion relative au concile de Trente (t X, p. 440) et aussi de Mayer *États généraux*, t. XV, à la date du 12 novembre 1588). Par contre de Thou se trompe quand il analyse (*ibid*) comme un discours la violente protestation écrite que Sainte-Marthe avait été chargé de rédiger et de déposer au nom des trésoriers généraux, que les États voulaient supprimer (*États généraux*, XV, 5 déc. 1588).

après les Barricades [1], parla devant le Clergé, le 21 novembre 1588, en faveur de l'établissement d'une chambre de justice destinée à faire rendre gorge aux favoris et « autres vermines d'hommes ». Son discours était « docte, bien agencé et plein de zele », mais si violent que l'orateur craignit un moment la vengeance du roi [2]. Toute cette éloquence, qui se recommandait par l'intérêt du sujet traité, et sans doute par la véhémence des orateurs, a été sacrifiée à une éloquence convenue et pompeuse, sans flamme et sans portée pratique.

Les sujets abordés dans les assemblées provinciales manquent de variété. Inévitablement le représentant du pouvoir central développe les raisons qu'a le roi de demander beaucoup d'argent, et les députés déduisent celles qu'a la province de n'en pas donner.

Il arriva qu'un jour l'indignation fit un orateur. Aux États de Normandie de 1578, le chanoine Clérel [3] sut, tout en imitant l'exorde de la première Catilinaire, lancer contre l'arbitraire financier du gouvernement royal une protestation d'une sincérité et d'une éloquence admirables.

En sens contraire, M. de Beauquemare, premier président au Parlement de Rouen, s'épuisa cinq ans de suite en efforts superflus pour dissimuler sous les lieux communs les plus inattendus l'inévitable demande de subsides [4].

Séguier, parlant devant les États de Provence pour le duc d'Épernon [5], traite de l'obéissance en métaphysicien et, pour décider les Provençaux

1. J'ai publié dans l'appendice I de mon étude sur G. Du Vair le discours qu'il prononça alors.

2. Dans un sermon agressif prononcé le 2 décembre devant les députés des trois ordres, le théologal de Senlis osa louer la hardiesse de Coqueley par une allusion transparente, sinon spirituelle, au « cochet qui chante le coquelics » (*sic*). Et l'auteur de la rédaction ajoute : « Cela se disoit parce que M. Coqueley avoit parlé franchement ». (*États généraux*, de Mayer, XV.)

3. *Cahier des États de Normandie sous le règne de Henri III*, par Ch. de Robillard de Beaurepaire, 2 vol., Rouen, 1887, t. I, p. 323-327.

4. *Ibid.*, t. I, p. 359, 414, 426 ; II, p. 241, 281. On comprend qu'il retarde tant qu'il peut ce moment difficile. Il disserte, en 1580, sur la définition qu'il donne des États, sur les trois ordres ; en 1582, sur la justice ; en 1583, sur l'origine de la monarchie, à propos de l'opinion de ceux qui regardent le roi comme la créature et le mandataire du peuple. Quand il en vient à formuler sa demande, il appelle à son aide l'antiquité ; il montre qu'il faut payer pour assurer le repos de la province, c'est-à-dire prendre pour modèles Scipion, Cicéron, Aristide, non pas Coriolan, Alcibiade et les Gracques.

5. Ces deux discours se trouvent dans les *Har. et act. publ.*, 1609, p. 930 et 945. Nous les avons rapidement analysés dans notre étude sur G. Du Vair, p. 416, n. 2. — Ils furent prononcés aux États de Provence de 1586. Antoine Séguier, le futur avocat du roi, y parlait en qualité de « conseil » du duc d'Épernon et de « commissaire du roi » (Gauffridi, *Hist. de Provence*, t. II, et Honoré Bouche, *Hist. chronol. de Provence*, II, 700).

à payer l'entretien d'une garnison, leur traduit un discours d'Hannibal rapporté par Tite-Live. — Ici comme ailleurs l'éloquence joue un rôle presque exclusivement décoratif.

Avec le même abus des généralités, avec un amoncellement odieux de précédents historiques qui ne se renouvellent jamais, et qui cependant ne prouvent guère, les orateurs des assemblées du Clergé réclament uniformément l'abolition du culte protestant, l'élection aux hautes charges ecclésiastiques, l'adoption du Concile de Trente, l'immunité au regard de l'impôt. Tous sont également ennuyeux et pédantesques [1], qu'il s'agisse de l'évêque de Noyon, ou de Pierre de Villas, archevêque et comte de Vienne, ou de Langelier, évêque de Saint-Brieuc, ou d'Arnauld de Pontac, évêque de Bazas, sauf que ces deux derniers se distinguent par la rudesse de leurs réprimandes [2]. Espinac lui-même ne surpasse les autres qu'en érudition intempestive [3]. Un jour cependant que le roi avait repoussé les doléances du Clergé avec des arguments d'une spirituelle et savante méchanceté, Arnauld de Pontac lui fit une réponse admirable d'émotion et de noblesse [4]. C'est qu'alors il lui fallait être bref et qu'il improvisait, double contrainte qui le sauva des défauts des autres et des siens. De même les extorsions que se permettait

1. On trouve tous leurs discours, plus intéressants au point de vue historique qu'oratoire, dans les *Mémoires des affaires du clergé de France... aux années 1579, 1580, 1585 et 1586*, par G. de Taix, Paris, 1625, in-4°, dans le *Recueil général des affaires du clergé de France*, t. I. Paris, 1636, in-4°, et dans le *Recueil des remonstrances... concernans le clergé de France*, Paris, 1615, in-8°. (Sur l'histoire des rapports entre le clergé et Henri III, voir *Hist. de France*, Lavisse, 1904, VI, p. 224 sq.) Tous énumèrent les prêtres d'Égypte et ceux des Hébreux, et les druides, et les pontifes de Rome ; tous épuisent la série des empereurs et des rois chrétiens, de Constantin à saint Louis. Tous passent en revue les abus résultant de la nomination des évêques par le roi.

2. Même Langelier, dont le discours (*Mém. des affaires du clergé*, 1625, f° 11), en date du 30 oct. 1579, était si hardi que le roi fit jeter en prison, à défaut de l'orateur, l'imprimeur qui avait osé le publier. Langelier lui-même est froid, lourd et pédantesque. Pour faire entendre au roi que l'argent extorqué à l'Église fondra entre ses mains sans lui profiter, il rappelle, d'après Plutarque, que les plumes d'aigle mêlées à celles d'autres oiseaux les « consomment », pour se « consommer » elles-mêmes bientôt après. — On fait cependant grand éloge de ce discours, preuve qu'on est plus préoccupé de sa valeur politique que de son intérêt littéraire (*Ibid.*, p. 194).

3. Même en lui, la tyrannie du genre et de la tradition étouffe toute personnalité. Jamais on ne reconnaîtrait le brillant orateur des États de 1576 dans l'énorme harangue, ou plutôt dans la massive dissertation qu'il adressa à Bellièvre, lors de l'Assemblée de Melun de 1579. Cette « grande et laborieuse collection des libertez et immunitez du clergé de France » (Mathieu, *Hist. de Fr.*, p. 451 sq.) n'avait pas d'autre mérite que de réunir tous les arguments, probants ou non, que pouvaient invoquer les gens d'Église pour ne pas payer l'impôt (*Recueil général*, 1636, I, 559-581. Voir aussi p. 582, 585, 587).

4. Cette scène très curieuse est rapportée, avec les discours alors prononcés, par Mathieu, *Hist. de Fr.*, 450 sq.

Henri III firent un jour Renaud de Beaune éloquent. Laissant pour une fois tout le fatras de l'érudition historique en usage, il osa formuler une protestation indignée pour le présent, une sommation énergique pour l'avenir [1].

Les diplomates eux-mêmes [2] veulent être orateurs, mais ils n'échappent pas plus que les autres à la contagion du mauvais goût. Bellièvre, ambassadeur en Angleterre, sacrifie à la mode. Bien qu'il s'agisse pour lui de sauver une reine, d'arracher Marie Stuart à la mort, on ne saurait trouver nulle part plus d'exemples empruntés à l'histoire, de citations, d'images ambitieuses et d'apophtegmes [3] que dans les deux harangues qu'il adressa à Élisabeth.

1. Il évoque bien en passant le souvenir de l'« or tholozain », pour faire comprendre au roi que l'argent pris à l'Église perdra celui qui l'aura pris ; mais presque partout cette harangue est forte et naturelle C'est une agréable surprise pour le lecteur de voir R. de Beaune comparer la conduite du roi à celle d'un tuteur qui, pour réparer la grange de son pupille, vendrait « le fonds et la terre ». Les orateurs du temps ne nous habituent pas à une telle simplicité (*Recueil général des affaires du clergé de Fr.*, 1636, p. 629-639, 11 févr. 1588). Le même recueil renferme d'autres remontrances de lui, du 17 juillet 1582 (p. 47-69) et du 13 juin 1584 (p. 601-605). Celle de 1582 a été publiée à part : *Remonstr. du clergé de Fr à Fontainebleau* (Bibl. nat., Ld⁵ 90. Elle ne vaut cependant pas mieux que celles des autres prélats, à l'exception d'un passage ému en faveur des curés pauvres, qu'il supplie le roi de ne pas réduire à une extrême misère.

2. Ici encore un vaste domaine s'ouvrait, mais peu d'orateurs furent vraiment éloquents dans ce genre. Pibrac fit exception au Concile de Trente et en Pologne ; mais ce fut en latin (Dupuy, *Instructions et lettres des rois très chrestiens et de leurs ambassadeurs concernant le Concile de Trente*, 1654). C'est en latin que s'exprime Jean de Monluc, évêque de Valence, quand il pose devant la noblesse polonaise la candidature au trône de Henri d'Anjou, dans une interminable harangue qui, par ses divisions et subdivisions, tient plus du diplomate que de l'orateur (*Mémoires de l'Estat de France*, t. II, fol 141 v°, 10 avril 1573). C'est encore un discours en latin, œuvre lourde, sans caractère et sans vie, que Charles des Cars, évêque de Langres, adresse à Metz aux ambassadeurs polonais (*Ibid.*). — A lire l'*Histoire* de Mathieu ou celle de de Thou, on constate que le roi et d'autres personnages prononcèrent des harangues de grand intérêt, mais il ne nous en reste que des analyses On voudrait posséder celle que prononça Jean de Monluc aux États de Languedoc pour leur faire accepter la paix religieuse, après les États de 1576. — On ne peut se faire une idée du genre qui était en honneur dans le Conseil du roi par les avis écrits que donnèrent à Henri III les principaux personnages de son Conseil sur la conduite à tenir à l'égard des protestants et de la Ligue (*États généraux*, XIV, p. 1-120 ; *Mém. de Nevers*, I).

3. Le goût du temps s'affirme curieusement en ceci que, faute de pouvoir reproduire les discours en entier, Goulard en offre à ses lecteurs des « extraits et aphorismes » (*Mém. de la Ligue* I, 451) Il cite, au milieu des idées les plus importantes, comme si elle avait la valeur d'un argument, la fameuse image du passereau, qui, poursuivi par un épervier, vint se réfugier dans le sein du philosophe Xénocrate. Le succès de cette image est attesté entre autres par Botrays, *Rod. Botereii... Commentariorum lib XVI*, II, 381. — Même si l'on tient compte de ce que tous ces souvenirs historiques servent à atténuer la rudesse de certaines remontrances, on souffre de la peine que se donne l'orateur pour paraître, dans une circonstance si tragique, érudit et bien disant. Ces

Il n'est pas jusqu'aux hommes de guerre qui n'ambitionnent la gloire d'avoir bien dit. En dépit de l'affirmation de Le Roy qui déplore sa disparition [1], l'éloquence militaire, elle aussi, reprend vie au souffle de la Renaissance. A l'exemple de Tite-Live, les historiens du temps reproduisent [2] — à moins qu'ils ne les fabriquent de toutes pièces — les lourds sermons de Mayenne ou les nerveuses exhortations du Béarnais à leurs soldats, et rien ne prouve mieux que cette naïve contrefaçon de l'antique avec quelle ferveur chacun pratiquait l'art oratoire.

C'est sur les États généraux de 1593 que se clôt l'effort du siècle [3]; étrange assemblée, où l'on parle espagnol et latin, où l'on discute longuement la question de savoir à quelle place on fera asseoir le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne, dans quel endroit se tiendra la conférence des Ligueurs et des Royalistes, si on appellera Mayenne « Monsieur » ou « Monseigneur », si on le « priera » ou le « suppliera », si le cardinal de Pelevé le remerciera en latin ou en français, ou en français d'abord et en latin ensuite, tandis que les affaires sérieuses, tout au moins vers la fin, se débattaient ailleurs, soit à la conférence de Suresnes [4], soit au domicile privé de Mayenne, d'Espinac ou du légat. — Les États de 1588 avaient fait concevoir pour l'éloquence politique de brillantes espérances. Ceux de 1593 les démentent absolument.

deux discours sont du 7 décembre 1586 et du 7 janvier 1587 (Bibl. nat., ms fr. 15892, f°s 28 et 54; *Har. et actions publ.*, 1609. p. 898 et 915). On trouve la même érudition déplacée dans le sommaire d'une harangue prononcée devant les États des Pays-Bas par Villeroy, « conseiller des affaires du duc d'Alençon » (*Docum. concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, publ. par Muller et Diegerick, La Haye, in-8°, 1889-1898, II, p. 61).

1. Cette habitude de haranguer les soldats avant le combat est, dit-il, « perdue avec le reste de la discipline militaire » (Le Roy, *Deux oraisons françoises*, Paris, 1576, p. 7).

2. Peleus, très curieux d'éloquence, rappelle les discours militaires de Montgomery, du roi de Navarre, père de Henri IV, du duc de Guise, de Coligny, du duc d'Alençon au siège de la Rochelle (*Hist. de Henri le Grand*). De Thou reproduit celui de Henri IV avant la bataille d'Ivry (*Hist.*, t. XI, liv. XCVII), et « Messieurs de la Sainte Union » prirent soin de ranimer l'héroïsme des Parisiens en publiant celui que Mayenne avait prononcé à Arques : *La harangue faicte par Mgr le duc de Mayenne aux capitaines et soldats de son armée*, Paris, 1589, 12 p. (Bibl. nat., Lb[35] 113). — On trouve quelques discours modernes dans la compilation de Fr. de Belleforest, *Harangues militaires et concions de princes, capitaines, ambassadeurs*, 2e éd., sans nom d'auteur, Paris, 1595, 2 vol. in-8°.

3. Voir *Procès-verbaux des États généraux de 1593* (publ. par Aug. Bernard), Paris (Doc. inéd., 1842, in-4°.

4. Sur le caractère de l'éloquence à cette conférence, voir mon étude sur G. du Vair, p. 363 sq.

CHAPITRE II

Les causes de la faiblesse de l'éloquence.

Si ce tableau de l'éloquence au XVIe siècle tient peu de place dans le traité de Du Vair, c'est en grande partie parce qu'il s'interdisait de juger les vivants ; c'est aussi sans doute parce qu'il n'avait pas eu le dessein d'envisager l'évolution de chaque genre considéré dans son ensemble. Mais si, la plume en main, il n'a fait qu'en partie la revue des principaux orateurs de son temps, on peut être assuré qu'il l'avait faite en pensée très exactement. — A notre tour il nous fallait bien la reprendre après lui, si nous voulions juger le jugement qu'il porte, quand il reproche à cette éloquence d'être « demeurée si basse [1] ».

Ce qui semble l'avoir surtout préoccupé, c'est de découvrir les causes de cette faiblesse. Mais on est en droit de regretter que, dans les quelques pages qu'il consacre à un si grand sujet, il ait laissé tant de place aux lieux communs, et qu'il se soit si fréquemment borné à reproduire les idées qui se trouvent dans la plupart des rhétoriques de l'antiquité.

En cela il est de son temps. Personne au XVIe siècle ne se serait cru permis, dans un traité intitulé *de l'Eloquence françoise*, de ne pas reprendre les considérations obligées sur la noblesse, sur l'utilité de l'art de la parole. Duperron, dans son *Avant-propos de rhetorique*, fait dédaigneusement allusion à la contrainte de cette pédantesque tradition. Il s'y conforme, quoique de mauvaise grâce [2]. Du Vair s'en accommode. Au lieu d'aller droit aux causes véritables de l'infériorité de l'éloquence

1. Même pour les vivants, s'il ne procède pas dans son livre à l'examen de leurs productions, il consigne les conclusions de cet examen. Il se borne à dire, en parlant de la louange qui leur est due : « Il y en a qui en meritent beaucoup ». Il y a là une réserve significative.

2. La première chose, dit-il, que font ceux qui enseignent une science, c'est d'en faire l'éloge (*Œuvres*, p. 759). De même on se croit obligé d'alléguer les maux causés par l'éloquence (p. 761), la facilité ou la difficulté qu'en présente la pratique, « considerations qu'ils font ordinairement marcher apres » (p. 762), et enfin « a ceste consideration... ils en enchaisnent une troisieme », s'il y a « une science ou un art de l'eloquence ou bien si elle depend seulement de la nature » (p. 764).

en France, il commence par en discuter les causes apparentes. Qu'il ait pris la peine de combattre la croyance à l'appauvrissement de la nature ou à l'inaptitude de la race, on l'admet volontiers. Avant lui, Brisson [1], en 1579, avait démontré par une rapide énumération des inventions modernes que l'esprit humain n'avait pas perdu de sa fécondité. Avant lui, Bodin, dont il s'inspire visiblement, avait dans sa *République* revendiqué pour les peuples des régions tempérées la faculté oratoire [2]. Avant lui, Pithou, dans sa préface aux *Déclamations* de Quintilien [3], avait soutenu la même thèse en énumérant les gloires oratoires de l'ancienne Gaule. Était-il cependant bien nécessaire de défendre l'éloquence du mépris de ceux qui l'accusaient de ne rapporter ni gloire ni profit, ou même d'être funeste aux pays dans lesquels elle fleurit? Pourquoi prendre au sérieux des objections que personne, depuis Cicéron et Tacite, ne retient plus que pour avoir le plaisir de les réfuter ? Ou plutôt, pourquoi ne pas chercher à les adapter aux conditions de son temps? Pourquoi ne pas rentrer dans la réalité, en essayant d'établir que l'éloquence est un art sérieux, non pas une coquetterie indigne d'un homme grave? Il avait entendu peut-être Harlay recommander « la vertu accompagnée d'une mediocrité de bien dire », tourner en dérision le lieu commun qui, depuis Cicéron, attribue à l'éloquence la fondation et la conservation des sociétés [4]. Cela valait la peine d'être réfuté, et l'on regrette que Du Vair aille chercher si loin des contradicteurs, quand il en a si près de lui, — mais le respect de l'antiquité l'empêche d'en user autrement. Même en fait d'erreurs, les anciens ont le pas sur les modernes.

1. Ce qui lui semble digne surtout d'admiration parmi les trouvailles des temps modernes, ce sont « les minieres, la calchographie, l'art de naviger avec le cadran, l'eguille et l'aimant », ce sont les canons, les « horloges à roues », l' « eau de separation », les « moulins à vent » et les « games de la musique » (p. 439). — Avant lui, J. du Bellay, dans sa *Deffence*, avait aussi défendu les modernes (éd. H. Chamard, p 115).

2. Il avoue ici qu'il s'inspire de « ceux qui ont plus curieusement espluché les naturelles inclinations des peuples » (p. 140, l. 10 sq). « Les peuples des regions moyennes, dit Bodin, ont plus de force que ceux du midi et moins de ruses et plus d'esprit que ceux du septentrion et moins de forces et sont plus propres à commander et gouverner les republiques et plus justes en leurs actions... Les sciences occultes, la philosophie, la mathématique et autres sciences contemplatives sont venues du peuple meridional : et les sciences politiques, les loix, la jurisprudence, la grace de bien dire et de bien discourir ont pris leur commencement et origine aux regions metoyennes » (*Les six livres de la Republique*, Paris, 1577, in f°, p 522 et 523.) L'éternel imitateur qu'est Charron emprunte à son tour, soit à Bodin, soit à Du Vair, pour l'appliquer à l'éloquence, cette théorie des climats qui sera reprise par Fénelon, Montesquieu, etc. (*De la sagesse*, Paris, in-8°, 1836, I, ch. 44).

3. *P. Pithœi opera*, Paris, 1609, in-4°, p. 716 sq.

4. Dans une remontrance de 1602, La Guesle oppose les mots aux choses, les paroles aux actes, confine l'art oratoire dans le maniement stérile des premiers, prononce le divorce entre l'éloquence et la vie (*Remonstr* , p. 779).

Il débute donc, comme il sied, par un éloge de l'éloquence en général. Cicéron lui fournit ce dont il a besoin pour démontrer qu'elle élève l'homme au-dessus des autres êtres, au-dessus de l'homme même [1]; qu'elle engendre l'harmonie ; qu'elle est d'origine divine ; qu'elle fonde et soutient les lois, les cités, les empires. C'est Cicéron toujours et Tacite qui, sous son nom, vantent dans l'éloquence un instrument de domination pacifique, « l'empire perpetuel auquel il ne faut point de gardes ni de satellites », l'asile des innocents, l'objet de l'admiration des hommes. C'est Tacite qui la loue d'assurer à l'orateur la faveur des grands, l'amitié des particuliers, les dons de la fortune. C'est Tacite encore qui célèbre la joie qu'elle donne à ses fidèles de mener où ils veulent leurs auditeurs, et la jouissance secrète que leur procurent à eux-mêmes le son de leur voix, l'abondance aisée de leur parole. Avec Cicéron, avec Quintilien, avec Tacite, avec vingt autres, anciens ou modernes, il se demande si l'éloquence ne cause pas plus de maux qu'elle ne rend de services. A leur suite il démontre doctoralement que « toutes choses ont deux anses » ; que les inventions humaines ont leurs dangers, inévitable rançon de leurs bienfaits ; que, si les honnêtes gens renoncent à orner de la séduction du bien dire leurs droites intentions, les méchants n'en démuniront point leurs malfaisants desseins ; enfin que, l'esprit de l'homme étant ce qu'il est, la vérité a besoin, pour triompher, de parure et de défense [2]. Comme si l'éloquence n'était qu'un mal nécessaire, comme si elle devait perdre de son prix, au cas où les méchants s'aviseraient de la négliger ou cesseraient de vouloir le mal, au cas où l'orateur parlerait devant un auditoire d'hommes sages et éclairés !

De tout ce long développement préliminaire, rien n'appartient en propre à Du Vair, sauf la forme, qui est aisée, sage et correcte. C'est peu à nos yeux. C'était beaucoup pour les contemporains. Leur admiration, celle de Pasquier entre autres, s'adresse surtout à l'art avec lequel Du Vair avait naturalisé français tous ces développements.

Toutefois leur inutilité n'est que leur moindre défaut. Ils sont démentis trop souvent par Du Vair lui-même, quand il lui arrive d'observer ce qui se passe autour de lui sans consulter les anciens.

Les causes réelles de l'infériorité oratoire des Français sont, à ses yeux, le manque de sujets et de récompenses, l'indifférence de la noblesse, enfin et surtout la difficulté de la tâche.

Il estime, avec Cicéron, avec Tacite, avec Longin, que les récompenses

1. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un seul traité de rhétorique, un seul ouvrage relatif à l'éloquence dans lequel ne soit reprise cette phrase du *De Oratore* de Cicéron (I, 8).

2. Muret soutient l'opinion contraire (3e discours, Rome, 1575)

sont pour un art le meilleur des stimulants [1]. Dans les républiques de l'antiquité, l'éloquence était cultivée avec passion : elle menait aux plus hauts emplois les plus humbles citoyens. Outre qu'à parler souvent ils gagnaient de l'expérience et de la facilité, ils devaient au caractère de leurs institutions cette hardiesse fière sans laquelle l'éloquence est sans vie [2]. Le régime monarchique, au contraire, n'offre aux orateurs que peu d'occasions de se montrer, et rien ne vient encourager leurs efforts. Le prince prend pour lui le souci des affaires ; il assure à ses sujets le bienfait de l'ordre et de la paix ; mais il leur enlève du même coup la virile énergie, l'audace généreuse, les passions magnanimes que produit l'habitude des lourdes tâches et des nobles responsabilités. Si l'un d'eux joint aux dons de la nature l'ardeur d'être utile, ses qualités restent sans emploi, ses efforts sans récompense.

Toute cette forte page, qui donne à une idée bien rebattue un relief inusité, est, dans l'ensemble, juste. Il est bien vrai, si l'on prend pour terme de comparaison les républiques de l'antiquité, que l'orateur au XVIe siècle ne rencontre que des sujets rares et souvent médiocres, — encore que cette réserve ne soit guère justifiée que pour l'éloquence politique. Il est vrai aussi que l'éloquence ne bénéficie plus des encouragements qu'elle rencontrait autrefois. Du Vair cependant exagère quelque peu. On a vu que, si les occasions manquaient aux orateurs, les orateurs manquaient plus souvent encore aux occasions. Surtout ces considérations s'accordent assez mal avec ce qui précède ou ce qui suit. Si l'éloquence reste sans récompense, pourquoi Du Vair affirmait-il plus haut (p. 143, l. 19) qu'elle assure aux orateurs la faveur et l'amitié des grands ? A quoi faut-il s'en tenir ? Au lieu commun de tout à l'heure ou à l'affirmation de maintenant ? Et, dans ce dernier cas, pourquoi faire grâce au lieu commun ? Si vraiment il regrette le temps des anciennes

1. Duperron se refuse à admettre que la perspective de récompenses puisse contribuer au développement de cet art (*Avant-propos*, p. 763).

2. « La liberté nourrissoit les esprits en une grandeur de courage et leur donnoit moyen de s'estendre » (P. 148, l. 3). Cette remarque d'une si haute portée finit sur un détail qui semble enfantin. On ne peut se résoudre à admettre que Du Vair regrette le droit de parler longtemps. Nous savons, par le jugement qu'il porte sur Brisson, ce qu'il pensait des longs discours Il songe sans doute aux gênes de toute sorte qui, de son temps, empêchaient l'orateur d'être maitre de son sujet, de l'aborder de front et à son gré Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Du Vair ne formule nulle part sa pensée. — Pasquier, lui aussi, a été frappé de cette liberté d'allure des orateurs anciens. Ceux-ci, dit-il, « pour n'estre contrerooliez de l'assistance, se donnoient carriere telle qu'il leur plaisoit » (*Lettres*, 1619, I, p. 693). De même Gillet envie Cicéron, qui « ne songe jamais à finir ». Nous juger d'après les anciens, ajoute-t-il, « c'est vouloir que des gens qui ont les pieds liés courent aussi viste que d'autres qui les ont libres et qui ont de fort bonnes jambes » (*Plaid. et autres œuvres*, p. 246-7).

démocraties où « le moindre bourgeois... se pouvoit promettre les plus grandes et importantes charges », comment peut-il ensuite exprimer le vœu que l'éloquence soit interdite aux petites gens, « personnes abjectes..., nees d'une vile et basse semence » ? Mais surtout, s'il est vrai que les grands sujets font défaut et qu'il n'y a pas de grande éloquence sans grands sujets, pourquoi encourager ses lecteurs à la pratique d'un art sans noblesse et sans action ? Quand Du Vair reproche aux Français de manquer de persévérance dans l'effort, il leur conseille implicitement de se corriger de ce défaut. Quand il énumère les multiples qualités que doit réunir l'orateur, on devine que tous doivent s'évertuer à les acquérir. Mais, quand il constate que le régime politique de la France exclut la grande éloquence, on se demande ce qu'il estime qu'on doive faire. Est-ce à dire que, faute de grands sujets, on doive grandir artificiellement les petits ? ou bien faut-il comprendre que, si les grands sujets sont interdits, ceux qui restent sont cependant dignes de l'effort et du talent des orateurs ? Assurément, c'est là ce qu'il entend, mais il eût fallu le dire, et il ne le dit nulle part. D'autres, avant lui, ont abordé cette même controverse, ont, dans des préfaces ou des discours de quelques pages, noté les formes que peut prendre l'éloquence de leur temps, et Du Vair, dans un traité assez développé, reste muet sur cette question, ne prononce même pas le nom des États généraux, au point qu'on est en droit de se demander quel genre oratoire il a spécialement en vue ! Admettra-t-on qu'il puisse efficacement « ouvrir le chemin à l'eloquence », s'il ne spécifie pas de quelle éloquence il entend parler, quel chemin il prétend suivre, comment il pense qu'on peut se tirer des difficultés de la route, c'est-à-dire des entraves de toutes sortes que les institutions, les usages, la routine imposent à l'orateur ? Puisqu'on ne peut pas faire que la France ne soit pas une monarchie, que le domaine de l'éloquence n'y soit pas restreint, il faut travailler à s'accommoder de ce domaine. Il fallait dire qu'en dehors des avocats, des présidents des cours souveraines et des gens du roi, l'échevin à la maison de ville, le conseiller dans les délibérations intérieures du Parlement, le député des États dans les séances des différents ordres, le grand seigneur au conseil du roi, le prélat aux assemblées du clergé, l'ambassadeur auprès d'une cour étrangère, avaient, somme toute, de précieuses occasions de bien faire en disant bien. En énumérant ces formes variées, Du Vair leur eût donné du prix aux yeux de tous. — Il ne comprend pas ainsi sa tâche. Il est encore trop soumis aux anciens pour oser considérer en lui-même son temps. Entre le lieu commun qu'il ne se croit pas le droit de laisser de côté et la réalité dont il ne peut faire abstraction, il ne sait quel parti prendre. Il garde le premier, au

risque de le voir démenti par la seconde, et trop souvent il se réfugie dans de commodes généralités.

Après la forme du gouvernement, il considère l'indifférence des grands comme « une des principales causes » de la médiocrité de l'éloquence.

Que les grands se soient désintéressés de l'art oratoire, le fait n'est pas douteux. La Noue se plaint qu'ils se complaisent dans leur ignorance, préférant les plaisirs de la cour aux studieux travaux des universités, qu'ils ne dissimulent pas leur mépris pour ceux qui pâlissent sur les livres [1]. Mathieu Coignet rapporte avec honte que les seigneurs français chargés d'accompagner l'ambassade polonaise envoyée au futur Henri III restaient bouche close auprès de leurs hôtes, faute de savoir un mot de latin [2]. Sauf le roi, sauf le comte de Brissac, on trouverait difficilement au xvie siècle un grand personnage, — en dehors du monde parlementaire, — qui fût capable de s'exprimer en public. Le duc d'Épernon prend Séguier pour porte-parole aux États de Provence. Au moment des Barricades [3], le duc de Guise ne peut que balbutier en Parlement quelques mots inintelligibles. Villeroy, bien loin d'être un orateur, manquait totalement de lettres, au dire de Richelieu. Mayenne n'est guère moins incapable que lui, et, d'une façon générale, les procès-verbaux des États attestent la nullité oratoire de la Noblesse.

Le fait est donc amplement démontré, mais Du Vair en tire des conséquences discutables. Si l'indifférence des grands a été funeste, est-ce simplement parce qu'elle a autorisé la négligence des petits, et Du Vair veut-il seulement tenir ceux-là pour responsables de tout le bien qu'ils n'ont pas fait faire ? Rien ne serait plus juste, mais c'est encore autre chose qu'il entend. Si l'éloquence est restée dans l'enfance, c'est parce que les nobles auraient pu mieux dire que tous les autres. L'éloquence, quand elle est cultivée par de pareils hommes, respire « une plus grande et plus pleine majesté ». « Il passe, certes, et n'en faut nullement douter, aux enfans des semences de la generosité ou bassesse de courage de leurs peres » (p. 151, l. 1)

On hésite à croire que Du Vair ait voulu établir un rapport entre la capacité oratoire d'un homme et ses quartiers de noblesse. On s'étonne qu'il concède si bénévolement à la Noblesse le monopole des sentiments

1. La Noue, *Disc. polit. et milit.*, 1587, 5e disc., p 108 sq.

2. M. Coignet, *Instruction aux princes pour garder la foy promise*.. Paris, 1584, p. 381.

3. *Anecdotes de l'histoire de France* .., publ. par Lud. Lalanne, Paris. 1858, p. 231. Balzac, qui affecte de ne goûter que l'éloquence agissante, ne trouve à citer que le deuxième duc de Guise (*Œuvres diverses*, 1646, in-4°, discours sixième, à Costar).

nobles, qu'il oublie le rôle joué par le Tiers aux États généraux et tant de harangues qui n'étaient pas toujours des morceaux oratoires de grande valeur, mais qui étaient souvent des actes généreux de dévouement au bien de tous ou à une cause donnée, qu'il semble méconnaître ce qu'il y avait de tranquille courage et d'honnêteté robuste chez des hommes comme Bazin, Grimaudet, Bodin, Bernard, Coqueley et tant d'autres. Les exemples de Pompée, d'Antoine et d'Octave lui semblent décisifs ; mais il a le tort, pour étayer cette thèse fragile, d'invoquer celui des empereurs romains. Il oublie qu'à cette époque la grande, la vraie éloquence, celle qu'il regrette tant, n'était plus qu'un souvenir déjà lointain.

Mais il serait inutile de s'attarder à cet argument. Du Vair ne l'a pas inventé. Il l'a trouvé tout fait et il ne s'est pas mis en peine de le contrôler. Pline l'Ancien avait expliqué de même l'appauvrissement du sol. La terre, dit-il, produisait davantage quand les consuls et les dictateurs ne dédaignaient pas de tenir la charrue. Cette raison était trop ingénieuse pour n'avoir pas de succès. Elle en eut. Brisson, entre autres, la reprend, et Du Vair s'en empare après Brisson Il faut dire aussi qu'il se borne à appliquer à l'éloquence ce que chacun disait de la justice [1]. Noël du Fail et l'auteur anonyme d'un *Panegyric à Henri IV*, appuyés des autorités de Platon et d'Aristote, de Juste Lipse, de Budé et du jurisconsulte Duarain, ne voient d'autre moyen de restituer à la justice sa réputation d'intégrité qu'en la rendant aux nobles, incorruptibles gardiens de l'honneur [2].

Cette conception, d'ailleurs, répond si bien aux idées du temps que les

1 Il y a là peut-être aussi une façon de rajeunir le mot fameux : *vir bonus dicendi peritus*. Muret lui-même pense qu'on ne devrait permettre qu'aux gens de bien de pratiquer l'éloquence (2e disc , Rome, 1574).

2. Les maux de la France, dit Budé dans son *de Asse*, proviennent de l'ignorance des nobles, « et ne peut (comme dit tres bien Duarain) la justice reprendre sa majesté ancienne si elle n'est exercée et maniée par les patriciens extraits d'anciennes familles et non par personnes de petite et basse qualité qui n'ont autre chose devant les yeux que le lucre et d'agrandir leurs maisons » (*Panegyric*, p 144 . De son côté, du Fail pense que la multiplication des procès vient de ce que les gentilshommes ont abandonné aux autres citoyens « l'administration et exercice de la justice, le maniement de laquelle principalement pour les judicatures leur appartient privativement à tous autres ». Aussi François Ier se proposait-il de leur rendre ces charges judiciaires, « comme aiant lesdits nobles un je ne scay quoy d'honneur naturellement empreint et attaché par-dessus les autres conditions et estats, cela provenant d'une generosité et hautesse de sang comme les medecins mesmes ont escrit, le prenans des raisons naturelles et de Plato en son Alcibiades et d'Aristote au 3. des Politiques » (*Œuvres facétieuses*, éd Assézat, t. II, *Appendice*, p. 369 sq.). -- On retrouve la même idée dans le commentaire que fait Le Roy des *Politiques* d'Aristote, dans les *Remonstrances tres humbles au roi de France..., par un sien fidelle officier et subject...*, 1588, p. 161, et jusque dans *la Justice aux pieds du roi*, par Ant. Arnauld, 1608.

imitateurs de Du Vair n'ont garde de la laisser échapper. Du Pré, dans les mêmes termes, ou peu s'en faut, et Goulu, sous une forme un peu différente, affirment à sa suite que l'éloquence a beaucoup perdu pour n'avoir été cultivée que par des gens de basse naissance [1]. Il ne faut donc pas trop s'étonner de trouver dans l'*Eloquence françoise* cet argument. C'était une opinion courante dont chacun s'accommodait de confiance.

Cependant, encore que Du Vair ne se soit guère mis en peine de la fonder en raison, un mot lui échappe sur les « personnes abjectes..., instruites avec peu de soin et de commodité », qui implique un argument assez sérieux. Il veut dire que les nobles auraient eu assez de loisir, de ressources ou de désintéressement pour faire des études longues et approfondies, alors que les étudiants roturiers, trop pressés de gagner leur vie, écourtaient leur séjour aux universités. Il insinue aussi, — et c'est peut-être là, bien qu'il n'insiste ni ne précise, l'essentiel de son argument, — que dans la bouche des nobles seulement l'éloquence aurait pu avoir plus de grandeur et de majesté. Et ce qu'il entend par là, ce n'est pas, semble-t-il, le bonheur de l'expression, l'art achevé, mais la franchise de l'accent, la fierté de l'inspiration et la droiture des intentions [2]. Car, s'il est curieux de passion, il l'est aussi de dignité. Ces deux éléments, toujours séparés chez les autres orateurs, il s'imagine qu'il les rencontrera réunis chez les nobles [3]. Eux seuls ont l'habitude des grandes affaires et ne s'y sentent pas inférieurs ; eux seuls peuvent mettre dans leur parole la générosité chevaleresque qu'ils se piquent de mettre dans leur vie. Empruntée, par suite déplacée chez les gens du commun, la majesté est naturelle aux puissants. Tandis que

1. « L'eloquence n'est pour l'ordinaire traittée parmy nous que par des hommes obscurs, ignorans, pedans et mercenaires entre les mains desquels elle perd tout son credit et ne produit aucun fruit », et la suite. (Du Pré, *le Pourtraict de l'eloquence françoise*, Paris, 1621, p. 17.) Goulu ne fait qu'insinuer cette idée (*Lettres de Phyllarque à Ariste*, 3e éd., Paris, 1628, lettre 23, p. 308 sq.). Balzac, son contradicteur et son ennemi, reconnaît implicitement que l'éloquence est plus éloquente chez un grand seigneur ou chez un roi que chez un homme du commun (discours 6e, à Costar).

2. On croit pouvoir comprendre que les nobles, armés d'un sens politique plus sûr, feraient de leur éloquence un usage plus profitable au royaume, par opposition à ceux qui, « avec une maligne et imprudente main, ruinent et difforment estrangement toute la societé civile » (p. 151, l. 25).

3. Il a entendu les remontrances trop savantes des orateurs parlementaires et les invectives des zélés pendant la Ligue. Il a une égale répugnance pour la cuistrerie des uns et pour la violence inculte et grossière des autres. De fait, si la flatterie du discours du comte de Brissac sent le courtisan, la grâce fière qui en fait le charme trahit le gentilhomme. On peut faire la même observation à propos de la verdeur de langage, de l'allure dégagée et cavalière du discours au roi de l'évêque de Noyon, qui était « gentilhomme de la maison de Rambouillet » (*Mem. des affaires du Clergé de France*, 1625, p. 59-85 et 360).

ceux-là cherchent à grand effort à se relever par le prestige de ce qu'ils savent, ceux-ci, tirant assez de fierté de ce qu'ils sont, seraient grands naturellement et simples par art.

Quelle que soit la valeur de cette explication, l'intention de Du Vair n'en reste pas moins fort obscure. Il néglige de spécifier dans quel domaine doit s'exercer l'activité oratoire de la noblesse. Voudrait-il la confiner dans les vulgarités de la chicane ou dans les inoffensives élégances de l'art académique ? Espère-t-il au contraire qu'elle seule pourrait donner ou rendre à l'éloquence la part qui lui revient dans la direction des affaires publiques ? Du Vair a négligé de le dire, omission d'autant plus fâcheuse qu'on est en droit de se demander s'il n'a pas eu en vue d'appeler spécialement les nobles à l'éloquence, et si son traité ne leur est pas particulièrement destiné [1].

Avec la troisième cause d'infériorité, la plus décisive selon lui, Du Vair rentre dans les développements traditionnels. Si l'on excepte une allusion au défaut national des Français, prompts à entreprendre, plus prompts encore à abandonner, faute de « tolerance », les tâches qui demandent un effort patient et prolongé, il se remet à l'école des anciens. Tout ce que les orateurs classiques, Cicéron en tête, ont dit de la difficulté que présente l'art oratoire, il le reprend. C'est ainsi qu'avec Cicéron il proclame la nécessité d'une culture universelle, non pas seulement parce que l'avocat peut avoir à traiter des sujets de toute nature, mais parce que les sciences « sont toutes tellement enchesnees qu'il est difficile d'en cognoistre exactement l'une que l'on n'ait quelque cognoissance des autres » (p. 154, l. 31). Cependant l'orateur doit avant tout avoir pratiqué la morale et la dialectique. Non pas cette morale qui enseigne à l'homme ses devoirs, mais la science d'observation qui détermine les caractères et les goûts des hommes suivant leur âge, leur condition [2], sans laquelle l'orateur ignore les convenances oratoires, c'est-à-dire l'art de plaire et de persuader. A son tour, la dialectique lui apprend à convaincre, c'est-à-dire à trouver, choisir et disposer ses

1. Comment concilier autrement le désir qu'il a d'ouvrir la voie qui mène à l'éloquence et le regret qu'il exprime de voir tant de gens du commun la pratiquer ? D'autre part il traduit Cicéron et Démosthène pour ceux qui ne savent ni grec ni latin ; il veut, « leur servant de truchement, les faire entendre » (p. 160, l. 14). Il veut inspirer à ceux qui liront sa traduction le « regret de ne les pouvoir entendre en leur langue naturelle » (p. 167, l. 3). Or quels hommes, en dehors des nobles, pouvaient, quoique ignorant les langues classiques, être amenés à prendre la parole en public ?

2. « Qu'il sçache de quoy se passionnent les jeunes et les vieillards... » (p. 155, l. 18). On reconnaît là l'idée si rebattue qui apparaît dans la *Rhétorique* d'Aristote, dans les *Caractères* de Théophraste, dans le portrait des quatre âges d'Horace et dans tous les traités de rhétorique de l'antiquité.

raisons [1]. Il faut qu'il possède enfin une élocution et une action appropriées.

Il n'y a rien là qui appartienne en propre à Du Vair. Cicéron, Tacite, Quintilien et tous ceux qui, à leur suite, ont traité ce sujet ont exigé de l'orateur une culture universelle ; tous ont fait ressortir la difficulté de sa tâche ; tous lui ont recommandé, pour en venir à bout, l'art et l'exercice. Du Vair le répète après eux. Il ne cherche d'ailleurs nullement à cacher ses emprunts, comme s'il suffisait à son ambition d'être dans la pure tradition classique. Il ne fait non plus aucun effort pour adapter cette théorie aux conditions particulières de son temps. Les anciens s'étaient bornés à demander que l'orateur eût pratiqué les littératures, l'histoire, la philosophie, le droit, qui étaient alors, ou peu s'en faut, le tout des connaissances humaines. Du Vair, sur ce point, n'ose pas aller plus loin que ses maîtres. Il va même moins loin. Au lieu de spécifier, comme le fait Cicéron, les différentes connaissances, même d'ordre scientifique, que doit posséder l'orateur, il se borne à recommander en gros « toutes sortes de sciences liberales ». Est-il utile pour l'orateur d'être versé dans les sciences exactes ou dans les sciences d'observation, de n'être pas étranger aux notions qui résultent de l'agrandissement du monde géographique, de la découverte de pays nouveaux, de races, de mœurs et d'institutions inconnues ? Du Vair ne le dira nulle part [2] : Cicéron n'en avait pas parlé.

Par endroits, cependant, on croit reconnaître dans son œuvre soit l'influence de son temps, soit l'influence des maîtres dont il a suivi l'enseignement, parfois même sa propre personnalité.

Sauf un mot jeté en passant, il ne parle pas de l'importance des dons naturels [3] pour ceux qui veulent cultiver l'éloquence, comme si les qualités acquises en tenaient lieu. C'est qu'il est le contemporain de gens laborieux, fermement convaincus que l'éloquence doit s'apprendre, comme tout le reste, d'autant qu'ils se la représentent comme consistant surtout en érudition [4]. Il ne partage assurément pas ce dernier préjugé,

1. Nous ne nous étonnerons pas qu'il se rencontre ici avec Le Roy. Ces idées sont à tout le monde. Le Roy recommande, lui aussi, la dialectique, « monstrant la maniere de diviser, definir, argumenter, distinguer les choses ambigues, separer les differentes et discerner le vray d'avec le faux » (*Sept oraisons de Demosthene*..., Paris, 1575, in-4°, f° 6).

2. Il possédait cependant une culture scientifique assez étendue, et il savait par expérience combien on en peut tirer d'images et d'arguments.

3. Pour être éloquent, « outre les naturelles inclinations, il faut un grand estude... » (p. 152, l. 16). Et cependant il aurait dû en parler davantage, ne fût ce qu'à propos de la passion, puisqu'il y attache un si grand prix et qu'elle ne s'enseigne évidemment pas.

4. Pour Duperron, « en un excellent orateur la gloire de l'eloquence depend plus

mais il n'en est pas aussi détaché qu'on pourrait croire. Il estime qu'on ne peut trop savoir (p. 154, l. 10), que l'excès en cela n'est pas vice, qu'au nécessaire il est bon d'ajouter un peu de superflu. Sans doute cette idée est de Tacite, mais Brisson, qui la reprend en 1579, lui donne un sens que Tacite n'aurait pas prévu, et c'est dans ce sens-là que tout le monde l'entend au XVIe siècle. Du Vair lui même ne l'entend pas différemment. Pour lui, comme pour les autres, cela signifie qu'on ne peut avoir trop pratiqué les littératures classiques, et que savoir tout ce que les anciens ont fait, trouvé, pensé, c'est posséder toute la beauté, toute la vérité dont les hommes sont capables [1].

Cependant, s'il ne fait sur ce point que se conformer à l'opinion de ses contemporains, il semble bien aussi qu'ailleurs il doive beaucoup à Ramus. Beaucoup des idées de l'*Eloquence françoise* se trouvent dans le *Ciceronianus*. Quelques-unes, il est vrai, se sont modifiées en passant de l'un à l'autre, mais c'est là l'œuvre des années, le temps s'étant chargé d'enlever à Du Vair l'optimisme qui caractérisait Ramus. En plus du sens pratique et du goût plus sûr qui le distinguent de son maître, l'expérience l'empêche d'affirmer avec lui l'abondance des sujets, la richesse des récompenses offertes à l'orateur [2], l'éclat des succès déjà remportés. Sauf ces différences, et d'autres encore dont nous réservons l'examen à plus tard, Du Vair semble l'avoir suivi en disciple convaincu. Avant tous les autres, et avec l'obstination de l'idée fixe, Ramus recommande de faire l'apprentissage de l'éloquence sur les œuvres mêmes des orateurs. Il préconise la pratique assidue des exercices [3], traduction d'abord, imitation ensuite. Du Vair suit ce conseil. Au lieu d'exposer

de l'art que de la nature », et il en donne cette raison extraordinaire « que le principal office de cette profession estant de s'accommoder à la capacité ordinaire des hommes, il suffit d'y apporter autant de naturel que le commun des hommes en apporte de sa naissance » (*Œuvres*, p. 768). Sigonius, tout en déclarant que l'union de la nature et de l'art est indispensable, attribue plus d'importance à celui-ci qu'à celle-là (4e disc., Venise, 1555) Ramus démontre que, si heureusement doués qu'ils fussent, Démosthène et même Cicéron devaient plus au travail qu'à la nature (*Ciceronianus*, p. 84 sq.).

1. Le Roy exige, lui aussi, cette culture universelle, mais il réclame aussi la pratique des affaires (*Sept oraisons...*, f° 6).

2. Il n'y a plus de prétures, plus de consulats à gagner, mais il y a de belles charges à conquérir. Conseiller, président, chancelier pour les orateurs profanes, curé, chanoine, abbé, évêque, cardinal, pape, pour l'orateur sacré, autant de titres offerts au talent et au travail (p. 148-9). « *Quapropter nullam hic ignaviæ caussam prætexamus. Amplissimus est ad agendum locus, amplissimus modo sit animus* ». (P. 63.)

3. *Ciceronianus*, p. 84 sq.; *la Dialectique de P. de la Ramée... comprise en deux livres*, Paris, 1577, f° 65 sq.; *Sur la Reformation de l'Université* (*Archives curieuses* de Cimber et Danjou, 1re série, t. V, p. 149 sq.).

dans un traité général et théorique ses idées sur les différents styles, il traduit Cicéron et Démosthène. Il s'exerce ensuite à composer le discours de Clodius contre Milon. Il pense donc, avec Ramus, qu'on trouve dans les œuvres des grands orateurs toute la logique et toute la rhétorique, bien plus claires, bien plus assimilables, bien plus efficaces que dans les traités didactiques. Enfin et surtout Du Vair adopte les définitions, si discutées jadis, que Ramus avait données de la dialectique et de la rhétorique. Il admet avec lui qu'il n'y a qu'une dialectique, bonne pour toutes les applications qu'on en veut faire, et qu'elle a sa raison d'être à part, bien loin qu'elle soit une dépendance de la rhétorique [1]. Avec lui encore il réduit celle-ci à deux parties seulement, l'invention et l'action ou prononciation [2].

Cependant, si Du Vair rectifie sur le terrain des faits les affirmations trop favorables de Ramus, il corrige aussi certaines erreurs ou comble certaines lacunes de son enseignement, et c'est ici que s'affirme son goût personnel. Ramus professait que l'orateur est éloquent en proportion des figures qu'il emploie [3]. Du Vair accepte, mais en partie seulement, ce naïf préjugé. Il loue l'éloquence d'être « pleine d'ornements, pleine de mouvements », mais le long développement qu'il consacre, vers la fin de son traité, à l'abus du style figuré démontre qu'ici du moins il juge plus sainement que son maître. Il se sépare aussi de lui en ce qui concerne le rôle de la passion. Les commentaires de Ramus sur Cicéron en particulier semblent trahir sur ce sujet une regrettable indif-

1. La dialectique n'est pas plus la servante de la philosophie que de la rhétorique : elle enseigne à conduire sa pensée ; elle est bonne pour tous les hommes et pour tous les genres : « Ejus usum esse multiplicem variumque, nec modo in philosophorum et oratorum sermonibus, sed et aliorum ratione utentium orationibus observandum ». (*Audomari Talæi Rhetorica*, Paris, 1577, préface de Claude Minos...) On sait qu'Omer Talon n'est que le porte-parole de son ami Ramus.

2. « Quand elle (l'éloquence) ne seroit empeschee qu'à cultiver ce qui croist en son champ... qui gist en l'eloquution et action... » (P. 157, l. 3.) On ne peut pas dire plus nettement que l'invention et la disposition sont considérées comme étant du domaine de la dialectique, et d'ailleurs la définition que Du Vair donne de celle-ci le prouve clairement (p. 156, l 20). Or c'est là l'essentiel de la doctrine de Ramus. Minos l'expose au long dans sa préface de la *Rhétorique* d'Omer Talon, pour justifier celui-ci de n'y traiter que de l'élocution et de l'action. — La *Rhétorique* de Talon avait paru en 1548. Sept ans plus tard la même conception se retrouve chez un admirateur de Talon et de Ramus, Fouquelin : *La rhetorique françoise d'Antoine Fouquelin de Chauny en Vermandois..., nouvellement reveue et augmentée* Paris, 1557, privilège du 13 septembre 1555. (La 1re édit. est de 1555, Bibl. nat., Rés., X, 2534.)

3. Talon, fidèle interprète de sa pensée, énumère les tropes et les figures dont la rhétorique enseigne l'usage. Ce sont là, dit-il, les ornements de l'élocution : « quæ quo plura concurrerint, eo pleniorem ornatum orationis efficiant necesse est ». Et, dans un passage très curieux, il justifie cette idée par le commentaire qu'il fait d'un morceau du *Pro Ligario* : « Certe contra ipsum Cæsarem est congressus armatus... quid optabas » ? (IV. *A. Talæi Rhetorica*, chap. XXXIX, f° 51 et v°.)

férence. Du Vair, au contraire, affirme bien haut que la passion est le tout de l'éloquence, et il faut lui savoir beaucoup de gré d'avoir ainsi repris dans toute sa plénitude la théorie oratoire des anciens. Car l'idée n'est pas de lui. On la rencontre à chaque page dans Cicéron. Mais que de gens avant Du Vair l'y avaient rencontrée et l'y avaient laissée ! Ou encore, parmi ceux qui la reproduisent, combien ne la reproduisent que sur la foi du maître et sans conviction réelle [1] ! Du Vair est le premier qui sente toute l'importance de la chose, et, pour peu qu'il eût pris la peine de dire à quelles circonstances il en réservait l'emploi, il mériterait des éloges sans réserves.

Il fut bien inspiré en recommandant la passion ; il le fut mieux encore en disant quel labeur assidu réclame la perfection de l'art oratoire. S'il y a dans son traité quelque chose de vraiment neuf, un germe fécond qui soit une promesse pour l'avenir, c'est là qu'il se trouve. Il n'y avait rien en effet dont il fût plus nécessaire de convaincre les gens du XVIe siècle. Il n'était pas alors un orateur qui ne crût son discours presque fini et qui n'en fût satisfait quand il en avait réuni les citations essentielles. Il fallait leur persuader que la moitié de la tâche restait à faire, à savoir de donner à des idées, en somme faciles à trouver et qui s'imposent au premier effort de réflexion, une forme personnelle et achevée. Il fallait dire, il fallait prouver, — c'est à quoi tendent et le traité de Du Vair et les traductions qui lui font suite, — que l'éloquence est un art difficile entre tous, qu'il réclame une longue préparation, et que la science sans l'art et l'exercice n'y suffit pas. Il fallait avoir le courage d'avouer que personne encore n'avait réussi dans cette entreprise, et que la faiblesse oratoire du siècle procédait moins encore du manque de sujets et de récompenses que de la difficulté de la tâche et de l'insuffisance de l'effort. Encore eût-il été nécessaire de préciser sur ce dernier point. Egger a fait remarquer à ce sujet [2] combien il serait injuste d'accuser de paresse les acharnés travailleurs du XVIe siècle En réalité ce n'est pas là ce que Du Vair a voulu dire Ce qu'il reproche à ses

1. A la vérité, Amyot (*Projet de l'eloq. royale*, p. 32, et Duperron (*Œuvres*, p. 764) recommandent la passion à l'orateur, mais en passant, et parce que les anciens l'ont fait. Du Vair, qu'il faille reconnaître là sa tournure d'esprit pratique ou encore l'influence de ce qu'il avait vu pendant la Ligue (le texte même semble confirmer cette deuxième hypothèse (p. 156, l 5), — donne à cette idée un relief inaccoutumé. Il est à remarquer que ceux qui ont en vue l'éloquence judiciaire sont sur ce point en désaccord avec lui Pasquier interdit la passion à l'avocat (*Lettres*, IX, 6). Du Pré, qui copie Du Vair pour tout le reste, lui fausse ici compagnie (*le Pourtraict de l'eloq. fr.*). Rapin, dans ses *Reflexions sur l'eloquence* (Paris, 1684, t II), exclut la passion des harangues parlementaires. C'est, dit-il, « une eloquence de pure autorité... on l'ecoute comme un oracle ».

2. *L'Hellénisme en France*, t. II, p. 27 sq.

contemporains, ce n'est pas de travailler peu, c'est de travailler mal, c'est de sacrifier le style à l'érudition de remplir leur mémoire au lieu de former leur goût, de copier ou de citer les anciens au lieu de les imiter. Tout cela se dégage des différents jugements émis au cours de l'*Eloquence françoise*, mais ici encore Du Vair n'a pas été suffisamment explicite.

Il n'a pas non plus montré avec une précision suffisante en quoi l'éloquence est un art si difficile à pratiquer. Car il ne suffisait pas de dire que la difficulté est grande pour tout le monde ; elle était bien plus grande encore pour les gens du xvie siècle, c'est-à-dire pour des hommes qui n'avaient ni confiance réelle dans la valeur littéraire de leur langue ni esprit critique ; qui n'étaient pas préparés, ou qui — fait plus grave — l'étaient mal. Mais ce sont là des observations qu'il est plus facile à la postérité de faire qu'aux contemporains. Du Vair, en 1594, dresse le bilan de son siècle. Il constate avec un froid désenchantement l'énorme disproportion qu'il y a entre les résultats acquis et les naïves illusions du début. Mais il oublie que bien peu de temps sépare ceux-là de celles-ci.

Certes un vif mouvement d'enthousiasme pour le français se manifeste dès le milieu du siècle [1]. Mais, parmi ceux qui écrivent, et surtout qui traduisent alors en français, beaucoup obéissent moins à une conviction littéraire arrêtée qu'à un obscur instinct de patriotisme ou au désir bien naturel de parler à leurs lecteurs la langue que ceux-ci comprennent [2].

1. Nous ne nous hasarderons pas à faire une fois de plus l'histoire de la lutte du français contre le latin. Elle a été faite trop souvent et trop bien. Voir Egger, *l'Hellén. en Fr.* ; L. Clément, *Henri Estienne*, Paris, 1898, in-8°; surtout F. Brunot dans l'*Hist. de la langue et de la littér. fr.*, t. III, de Petit de Julleville, et dans l'*Hist. de la langue fr. des orig. à 1900*, t. II.

2. Ce qu'il y a là d'important, c'est qu'on se préoccupe alors de faire leur part aux femmes, aux gens du monde, au gros public dans le trésor des idées et des œuvres de l'antiquité. Ce fait est capital, mais surtout au point de vue des mœurs. Ce n'est que par une voie détournée qu'il en résulte d'importantes conséquences pour la langue. Les traducteurs ne se sont pas dit d'abord qu'ils allaient rompre une lance en faveur de leur langue maternelle ; ils se sont proposé surtout la diffusion des lumières et la vulgarisation de la science ; le choix de la langue a suivi. Jean Papon par exemple, dans son *Rapport des deux princes d'eloquence grecque et latine, Demosthene et Ciceron, à la traduction d'aucunes de leurs Philippiques*, Lyon, 1554, prend la peine de nous avertir que, s'il a traduit les deux auteurs en français, c'est pour que tous deux soient traités également, ce qui n'eût pas eu lieu s'il eût traduit Cicéron en grec ou Démosthène en latin. Les autres s'abstiennent de dire quel a été leur dessein. Beaucoup écrivent pour un Mécène expert surtout « au latin de sa mere », comme dit des Périers, et l'on ne voit pas trop quelles conclusions il serait possible de tirer, en ce qui concerne les progrès du français, du fait que Barthélemy Aneau, par exemple, traduit en français les *Emblèmes* d'Alciat.

Plusieurs, non contents d'écrire en français, expliquent pourquoi ils écrivent, pourquoi il faut écrire en français. Mais leur confiance dénote une enfance de jugement qui atteste moins la capacité d'atteindre le but que la méconnaissance de la distance qui les en sépare. Faisons exception pour un disciple de Ramus, François de Nemond [1], dont le plaidoyer en faveur du français est le plus remarquable peut-être qu'on puisse trouver alors, ou encore pour Henri Estienne. Mais que vaut l'opinion favorable exprimée par un Tahureau sur sa langue maternelle, quand on lui voit affirmer que la France possède non seulement « une infinité d'Homeres, d'Horaces » — passe encore, puisque la Pléiade florissait, – mais — ceci est plus grave — « de Demosthenes, de Cicerons françois [2] » ? Que vaut l'enthousiasme débordant de Charles de Sainte-Marthe ? Parce que Dolet vient de publier un court traité sur la traduction, l'accentuation, la ponctuation et sur l'élision de l'*e* muet, il demande comment on peut encore douter de la dignité de la langue française, il proclame que son ami vient d'enseigner l'art « d'escrire bien, bien tourner et bien dire [3] ».

Tous assurément ne tombent pas dans cet excès, mais les prudentes

1. *Oraison de F. de Nemond, Angoumois, prononcée à Poitiers*, Poitiers, 1555, in-4° (Bibl. Mazarine, 13757). Ce discours n'est pas autre chose qu'une ouverture des leçons qu'il devait faire en français sur le Digeste à l'Université de Poitiers. — Il a bien soin de spécifier qu'il ne s'agit pas de rompre avec les anciens, de nier la valeur de leurs idées, mais de dire en notre langue ce qu'ils ont dit en la leur, de former les lettres françaises sur le moule des lettres latines ; car, s'il affirme très sagement que pour le vocabulaire le français ne cède en rien au latin, il reconnaît que, pour le style, les œuvres de nos écrivains sont très inférieures à celles de l'antiquité. — Il est important pour notre dessein de noter que, lui aussi, il vise avant tout à l'utilité. Il veut que chacun puisse connaître la loi, même les gens du monde, même les femmes, dussent en crever de dépit « quelques vieus renfrongnés qui veulent que nous passions partout où ils ont passé » (f° 1 v°). Un peu avant Nemond, Louis le Caron exprime des idées assez voisines dans *la Claire ou de la prudence de droit*, Paris, 1554. Certes il loue « la grace et naïveté de nostre langue » ; il s'applaudit des progrès qu'elle a accomplis et des œuvres qui l'ont déjà illustrée, mais il s'élève surtout contre l'obstination des gens de loi, qui ne voudraient « aucune science estre communiquée aux François » ; il prétend, lui aussi, mettre le droit à la portée de tout le monde, même des femmes ; et c'est à une femme qu'il dédie son ouvrage — Germain Forget veut imposer le français à l'admiration des autres peuples, mais surtout combattre l'opinion de ceux qui craignaient « que les artisans entre leurs oultis et ouvrages, les femmes en pirouetans leurs fuseaux et les yvrongnes entre le pot et le verre, gazouillassent indiscretement de la science du droit ». Comme Hercule « entre les deux matrones », il hésitait entre le latin et le français. Ce qui décide de son choix, c'est la pensée que « non seulement les doctes, mais aussi les hommes non versez aux ydiomes grecs et latins pourront tirer quelque traict d'erudition du present livre » (*Les Paraphrases sur les loix des republiques anciennes*... Paris, 1577, in-8°).

2. *Oraison de Jac. Tahureau au Roy de la grandeur de son regne et de l'excellance de la langue françoise*, Paris, 1555, in-4°, f° 7.

3. Est. Dolet, *La Maniere de bien traduire d'une langue en aultre*, Lyon, 1540, p. 39.

réserves de quelques-uns n'accusent guère moins d'inexpérience que l'optimisme des autres. La plupart concèdent que le français est encore à l'état anarchique. Il a le grave défaut, aux yeux de tous ces érudits, de ne pas présenter cette belle ordonnance de règles et de formules qui régit les langues classiques. Loin d'en jouir comme d'une liberté condamnée trop vite à disparaître, ils s'en affligent et en rougissent comme d'une tare. Suivant l'heureuse expression de Dolet, n'est-ce pas une langue « non reduite en art »[1] que ce français, dans lequel les plus élémentaires difficultés ne sont ni prévues ni résolues ? N'est-ce pas le même regret qu'exprime Le Roy [2], quand il lui oppose les « langues doctes et grammatiques », quand il écrit : « Faute d'autheur digne d'estre suivy, nous n'avons rien certain, sinon en tant que l'usage commun le reçoit ou rejette, qui change tous les jours » ? Montaigne encore exprime la même pensée, quand il se plaint que la langue manque de distinction et de vigueur[3]. Pasquier déplore[4] que le français n'ait pas « une orthographe assurée ». Tous, sauf Estienne ou Nemond, se plaignent de manquer de mots, d'expressions, de tournures, pour rendre la richesse et la variété des langues anciennes, alors que le style seul leur fait défaut, et s'en prennent à l'outil au lieu de s'en prendre à l'ouvrier [5].

Beaucoup d'ailleurs restent étrangers ou hostiles à ce mouvement en faveur de la langue vulgaire. Des humanistes comme Baduel ne soupçonnaient même pas que la Renaissance dût aboutir au triomphe des littératures nationales. Ils ne travaillaient qu'à l'épuration du latin ; ils n'avaient en vue que l'éloquence en latin [6]. Toute la querelle du cicéro-

1. Est. Dolet, *La Maniere de bien traduire d'une langue en aultre*, Lyon, 1540, p. 14

2. *Le Timée de Platon .. Trois oraisons de Demosthene* . Paris, 1551, in-4°, préface. — Sainte-Marthe reproche d'ailleurs à Le Roy sa sévérité pour les écrivains de son temps (*Elogia*, p. 128).

3. *Essais*, III, 5, éd J. V. Leclerc, t. II, p. 259.

4. Pasquier, *Lettres*, II, 1. Le Roy, bien que défenseur passionné du français, constate que la tâche est rude pour ceux qui le manient, parce que c'est une « langue non gueres dressée ny accoustumée aux disciplines », (Discours au lecteur, post face du *Sympose*, cité par Becker, *Loys Le Roy*, Paris, 1896) et il reconnaît que les « langues doctes et grammatiques » sont réservées pour traiter « les affaires de la religion et les arts » (*Deux orais fr.*, 1576, f° 4). Loys le Caron compare le français à un arbre qui a poussé de si belles branches « qu'elles couvrent de leur riche feuillage toutes autres nations ». Mais il ne laisse pas de s'appliquer à copier servilement la forme des phrases latines et de s'en savoir bon gré, montrant ainsi quelle persistante servilité dissimulent ces dehors d'indépendance (préface, p. 9-10).

5. Presque seul, Pasquier ose affirmer que « nostre langue ne fut jamais necessiteuse » (*Lettres*, I, 2) ; mais il semble qu'il n'est pas aussi convaincu qu'il le dit, car il recommande ailleurs (II, 12) d'aller chercher des mots dans les patois et dans les langues anciennes, bref de prendre de toutes mains. L'amour-propre national est d'ailleurs pour une grande part dans la confiance qu'il affecte.

6. Gaufrès, *Claude Baduel et la Réforme des études au XVI[e] siècle*, Paris, 1880, in-8°

nianisme en est une preuve. C'était un gros appoint pour la cause des langues anciennes que l'opinion d'un homme comme Turnèbe, « estant d'advis que nostre langage est trop bas pour recevoir de nobles inventions, ains seulement destiné pour le commerce de nos affaires domestiques [1] ». Pibrac même, le fondateur de l'éloquence parlementaire, se plaint, tel un Ovide exilé chez les Barbares, d'être « reduit et cloué à ce barreau où j'ay esté contraint et suis encore tous les jours.. cultiver et labourer sans cesse le champ françois presque infertile et sterile et abandonner du tout le plaisir des delicieuses et riches campagnes des doctes Grecs et Romains » [2]. Muret, qui fut considéré unanimement comme le premier orateur du siècle, ne s'exprime jamais que dans la langue de Cicéron. Il accorde aux langues modernes le droit à la poésie; il leur refuse le droit à l'éloquence [3]. Enfin il serait trop long de citer avant, avec et après de Thou les noms de ceux qui écrivirent l'histoire en latin.

On aurait donc tort de croire que le français triompha partout et sans peine [4]. Même ceux qui en recommandaient, qui en pratiquaient l'usage, ne laissaient pas de reconnaître l'énorme supériorité du latin. Il n'y a d'ailleurs là rien de contradictoire Un Français du XVIe siècle n'eût pas osé pour la gloire et la puissance, égaler son pays à l'empire romain : s'en suivait-il qu'il dût se désintéresser des destinées de sa patrie ? C'est ce qui se passe au point de vue de la langue. Le latin surpasse de beaucoup le français : en résulte-t-il que celui-ci n'ait pas le droit de vivre ?

Toujours est-il que ce sont ces hommes si aveugles dans leur confiance ou si timides dans leur audace qui revendiquent pour le français

1. E. Pasquier, *Lettres*, I, 2 C'est cette opinion de Turnèbe qu'il essaie de réfuter dans sa lettre, d'ailleurs fort intéressante.

2. *Memoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 2e éd., 1578, t. I, p. 439. Le traducteur a d'ailleurs inutilement embelli son texte. « Tota illa pure et latine scribendi facultas... jampridem exaruit, ab eo scilicet tempore quo... huic... foro tanquam ad scopulum affixus atque adhærescens, Gallica nostra pessima Romanis et Græcis longe optimis cogor anteponere ». (*Ad Stanislaum Elvidium epistola*, Paris, 1573, in-8°, p. 9.)

3. Voir Ch. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, Paris, 1881, p. 103 sq.

4. En dépit de l'édit de Villers-Cotterets, même dans les tribunaux le latin tenait bon çà et là. Aubery prononçait en latin l'exorde de son fameux plaidoyer pour Cabrières et Mérindol. Au Parlement de Toulouse, même au commencement du XVIIe siècle, les conseillers nouvellement reçus prononçaient en latin leur remerciement (*Les Œuvres de Me Simon d'Olive*, Tolose, 1638, in-f°, p. 275 . Ayrault remercie en latin le Parlement de Paris quand celui-ci a enregistré sa nomination de lieutenant criminel à Angers (*Plaid et arrests*, 1615, in-4°, p. 73). Le recteur de l'Université de Paris plaidait en latin devant le Parlement. C'est en latin que Harlay prenait la parole quand il était invité par la Faculté de médecine à assister aux épreuves et à la réception de ses étudiants (Bibl. nat, ms. fr. 4397, f° 84, 296), etc.

non seulement le droit à l'existence mais le droit à l'éloquence. Ramus en effet, Le Roy, H. Estienne, Bodin [1], tous travaillent à créer une éloquence française, mais sans se rendre compte de la distance qui les sépare du but.

On ne se contenta pas d'ailleurs de lancer des manifestes ardents en faveur du français et de l'éloquence. On travailla à former dès l'école des écrivains et des orateurs. La grande réforme des études au xvie siècle n'a pas d'autre objet. C'est en vue de ce résultat que les Gouvéa au collège de Guyenne, Ramus au collège de Presles et au collège de France, les jésuites au collège de Clermont, sacrifient la scolastique à la rhétorique et à la philosophie. Nous avons vu quel fut le résultat de cet effort, mais il n'est pas indifférent de savoir comment la tâche avait été comprise.

Disons tout de suite que, si l'on se propose de créer l'éloquence en français, l'idée ne vient à personne de s'y préparer en français. Même ceux qui croient aux droits et à l'avenir de leur langue maternelle continuent à enseigner l'éloquence en latin [2]. La question d'ailleurs ne se

1. Ramus, *Ciceronianus*, p. 14 sq. — Le Roy veut enseigner à ses auditeurs à égaler dans leur langue Démosthène (*Deux orais fr.*, 1576 1re orais.). — H. Estienne montre la même ardeur confiante dans sa *Precellence*, préface au lecteur. — Bodin, pour décider les Toulousains à fonder un collège, allègue comme argument décisif que, seul, l'enseignement en commun peut former des orateurs : « Beatissimam illam rerum ac verborum copiam exercitatione comparabunt, qua quidem ad obeundas legationes, ad leges rogandas vel abrogandas... magnifice utantur », et il fait une longue énumération des formes que peut prendre cette éloquence (*J. Bodini oratio de instituenda in republica juventute ad senatum populumque Tolosatem*, Tolosæ, 1559, p. 44 45). Il n'y a peut-être pas d'époque où l'on ait plus parlé de l'éloquence, plus désiré son accroissement qu'au xvie siècle Cette passion se trahit jusque dans ce mot échappé à Ayrault : « L'excellent poete est plus que l'excellent peintre, l'orateur que le poete ». (*Plaid.*, 1615, p. 88.)

2. Ramus trouve tout naturel d'apprendre le grec et le latin pour apprendre à mieux user du français. Mais il semble au moins paradoxal de marcher à ce but en enseignant, comme le fait Omer Talon, les règles de la « prononciation » latine (*A. Talæi Rhetorica*, De præstantia pronuntiationis) Dans un curieux passage, Fabri explique qu'il y a « trois principaux langages, c'est assavoir hebrieu grec et latin », et que « le langage vulgaire françois, espaignol et tous autres langages se nourrissent et prennent leur substance des trois premiers », par suite que les préceptes des premiers sont applicables aux autres (Pierre Fabri, *Le grand et vrai art de pleine rhetorique*, publ. par Héron, Rouen, 1889, in-8°, p. 9 sq.). D'Aguesseau s'élève encore en 1716 contre l'erreur qui consiste à « croire que des auteurs latins ne puissent pas nous apprendre à bien écrire en français », puisque les « perfections essentielles du style sont les mêmes dans toutes les langues » et que seuls « les signes ou les instruments, c'est-à-dire les mots dont on se sert..., sont différents » (*Œuvres choisies*, Paris, 1877, p. 317, 4e instruction sur les études propres à former un magistrat On trouve cependant le regret que les Français n'apprennent pas leur langue sous la plume d'« Alexandre Paul de Filère, Thoulouzain », dans son *Disc. contre les citations du grec et latin ès plaidoyés de ce temps*, Paris, 1610, p. 45.

pose même pas. Si les écoliers deviennent éloquents en latin, par voie de conséquence et *a fortiori* comment ne le seraient-ils pas dans leur langue ? D'ailleurs, puisqu'un Français n'a pas besoin d'étude pour parler sa langue, on pense sans doute qu'il n'en faut pas non plus pour la bien parler ou la bien écrire.

Il y a plus. Non seulement les exercices français n'existent nulle part, mais il semble qu'on s'arrange pour que les exercices latins qui auraient pu servir au perfectionnement du français restent à ce point de vue improductifs. Le travail si utile de la version est alors chose inconnue, même chez les maîtres les plus détachés de la routine. Quand les débutants rencontrent une tournure difficile dont il est nécessaire de donner l'équivalent en langue vulgaire, on interpose entre le latin classique et le français, comme s'il y avait un abîme infranchissable entre les deux, une traduction intermédiaire en latin scolastique. *Noli putare me scribere* devient dans la bouche du professeur : *Quod ego scribam*, et enfin : « Que j'escrive [1] ». On ne peut concevoir aucun doute sur les effets d'un pareil procédé : les élèves n'apprenaient pas de français et risquaient d'apprendre de mauvais latin. Ceci d'ailleurs n'est pas une hypothèse Nous le savons par Tabourot. Il demande que les enfants n'aient entre les mains que de bons auteurs et qu'on les leur explique « avec construction françoise, sans leur donner constructions latines, qui leur tiennent le cerveau occupé d'autres phrases latines [2] ». Ce regret, formulé dès 1582, prouve que cette pratique subsistait dans tous les collèges, même dans ceux des jésuites, dont Tabourot fait par ailleurs l'éloge.

Dès que les élèves possèdent un nombre suffisant de mots latins le professeur se borne à « lire » l'auteur dont il a fait choix. c'est-à-dire qu'il se contente de l'expliquer dans son latin à lui. De leur côté, les écoliers « lisent » les auteurs : ils ne les traduisent jamais.

Si l'enseignement du français fait complètement défaut, celui du latin était-il approprié au but que tous avaient en vue ? Il faut reconnaître qu'ici Ramus a accompli de bonne besogne Son idée est que, non con-

1. *Programme d'études du collège de Guyenne*, publ. par Massebieau, p. 19 du 7e fasc. des *Mémoires et docum scol. publ. par le Musée pédagogique*

2. Il ajoute : « Je voudrois que ceste construction françoise fust double. l'une de mot à mot et l'autre qui enseigneroit la diversité de l'idiome d'entre le latin et le françois ». (*Les bigarrures du seigneur des Accords*. Rouen. 1625, 4e livre (en réalité 2e), f° 6 v°, lettre à Charlotte Noblet sur « l'institution des enfans ».) — Seul, Mathurin Cordier demande que les professeurs fassent en français l'explication des auteurs latins, afin de mener de front l'enseignement des deux langues. Mais il n'appartient plus à l'Université quand il émet ces théories subversives (Quicherat, *Hist. de Sainte Barbe*, Paris, 1860, in-8°, t. I, p. 153-4).

tent d'observer les règles dans le texte des bons auteurs, l'élève doit s'exercer ensuite à les appliquer. Il appelle le premier travail « analyse » ou « diérèse », le second « genèse » ou « synthèse » [1]. Dans le premier cas, le professeur commentait d'une façon suivie (*enarratio*) les écrivains classiques. Or il n'est pas indifférent, pour l'objet qui nous occupe, de savoir dans quel esprit ce travail se faisait, au moins pour les orateurs, comment les champions des idées nouvelles enseignaient l'éloquence à propos de tel discours de Cicéron par exemple [2].

Bien que Latomus [3] ait le premier introduit en France les idées de Rodolphe Agricola, il se borne, dans son explication du *Pro Milone*, à mettre en lumière le sens, à éclaircir les faits historiques, les détails de mœurs, et aussi, mais plus rarement, les intentions de l'auteur par des notes brèves et impersonnelles. La péroraison même du discours ne lui arrache pas un mot d'admiration. Il se contente d'étiqueter les mouvements qu'il rencontre chemin faisant.

Baduel va plus loin. On ne sent pas encore, à le lire, que c'est un grand écrivain qu'il étudie : on commence à se douter que c'est un orateur, ou au moins un avocat. Il essaie de montrer comment une belle œuvre est faite. Poussant au delà des mots, il remonte aux principes, s'arrête aux idées, les explique et les développe [4]. Surtout il part de son texte pour faire à ses auditeurs, au hasard des rencontres, un cours complet de rhétorique [5]. Il note soigneusement, au point de vue de l'invention, l'origine de chaque idée, c'est-à-dire le réservoir où on en peut trouver d'analogues. Souvent même il conclut sur un conseil, conseil un peu naïf parfois [6], mais qui, pour l'époque, était une nou-

1. *Dialectique*, f° 66, où il analyse dans Ovide la plainte de Pénélope regrettant Ulysse. Voir aussi *P. Rami et Audomari Talæi Præfationes, epistolæ, orationes*, Paris, 1577, p 330 sq.

2. Il est facile d'être renseigné sur ce point, grâce à un énorme recueil publié sous ce titre : *In omnes M. Tullii Ciceronis... doctissimorum virorum enarrationes*. . Lyon, in-f°, 1554 (2895 p. à 2 col.). On y trouve fixé l'enseignement oral des plus illustres professeurs d'alors ; on y trouve aussi des « scolies » d'érudits.

3. Latomus, ou Mauer, ou Lemaçon, annonce Ramus par l'énergie avec laquelle il combat la dialectique. Il publie *Epitome commentariorum dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolæ*, 1533 (Quicherat, *Hist. de Sainte Barbe*, I, 223). Il faut, pour être exact, noter que lui-même qualifie de scolies son commentaire du *Pro Milone* (p. 1411-1427).

4. Le beau passage de Cicéron sur le droit de légitime défense lui fournit l'occasion d'une longue, trop longue dissertation sur l'origine du droit, sur les formes qu'il prend suivant l'objet qu'il vise, — et c'est là un beau modèle de lieu commun qu'il donne à ses auditeurs (*ibid.*, p. 2565).

5. Cicéron appuie-t-il d'un exemple une considération générale, il explique que les exemples peuvent être empruntés à l'histoire ou à la fable ; il dit quelle est leur valeur dans l'un et l'autre cas ; il montre, d'après Aristote, qu'il y a deux manières de les faire intervenir dans un discours (p. 2563).

6. La narration du *Pro Milone* lui suggère cette réflexion que la véhémence ne con-

veauté. Par contre, on chercherait en vain dans cette masse d'observations un mot sur l'art de faire une phrase, sur la personnalité du style. Baduel trouve les adjectifs qu'il faut pour louer la péroraison du *Pro Milone ;* il ne dit rien sur la beauté, sur l'habileté de la narration que ne puisse trouver un élève simplement moyen. Son exclusive préoccupation est de formuler des règles [1]. Il semble ne se soucier que de ce qui peut être érigé en précepte. Le reste, tout ce qui est individuel, lui échappe, qu'il l'ait ou non voulu.

Si quelqu'un semblait devoir dépasser de loin ces ouvriers de la première heure, c'était Ramus, puisqu'il fut un des plus ardents promoteurs de la réforme des études, puisqu'il affirma plus que personne sa foi dans l'avenir de l'éloquence française. A tout le moins, il a un admirable programme. Il veut s'évader des arguties de la scolastique, supprimer les règles inutiles ou compliquées, tirer les principes de l'art d'écrire de la vie ardente ou gracieuse des belles œuvres, cultiver à la fois le jugement et le goût des écoliers, bref, former des écrivains et des orateurs [2]. Sa doctrine peut se résumer de la façon suivante : la logique se trouve tout entière, avec la vie et la beauté en plus, dans les œuvres des grands écrivains ; c'est là qu'il faut aller la chercher ; — la rhétorique aussi s'y trouve, comme la grammaire. Qui sait la grammaire écrit purement ; qui sait la rhétorique écrit ou parle éloquemment [3]. Or la rhétorique enseigne le moyen de reconnaître, puis de manier les tropes, les figures de pensée et de mots. Les œuvres où on les rencontre en plus grand nombre sont donc par là même les plus éloquentes, — conclusion hasardeuse [4] que, pour son malheur, tout le XVI[e] siècle admit à sa suite.

vient pas partout, que le style doit parfois se faire modeste et se conformer à la nature même des choses. A propos de la péroraison, il explique pourquoi il ne faut pas abuser du pathétique (p. 2571 et 2597).

1. A propos de l'admirable passage où Cicéron, craignant de ne pouvoir sauver Milon, cherche à se consoler en se rappelant les services qu'il lui a rendus, où il supplie les juges de le frapper de préférence à son malheureux ami, Baduel déclare que les sentiments qui se manifestent là sont d'une façon générale et par leur nature même plus pathétiques que n'importe quel autre L'idée ne lui vient pas, ou du moins il ne la formule jamais, qu'ils sont à la portée de tous et que c'est le talent, la passion de celui qui les exprime qui leur donne toute leur valeur. Il croit que ces notions sur l'efficacité de tel sentiment, de tel procédé, ont une valeur absolue et qu'il suffit de les posséder pour rivaliser avec Cicéron.

2. Voir *Præfationes*, p. 31. A la fin de son commentaire sur les *Catilinaires*, il exhorte ses élèves à imiter, le cas échéant, ce modèle (*Enarrationes*, p. 2535).

3. « Rhetorica si ita doceretur, si ita exerceretur, oratores tam multos exhiberet quam multos grammaticos grammatica quotidie nobis exhibet ». (*Præfationes*, tertia Rami, p. 23.)

4. Talon la formule avec une netteté parfaite. Les figures sont pour lui les orne-

Cette doctrine s'affirme dans son commentaire avec une obstination qui trahit l'idée fixe. Il ne s'interdit pas à l'occasion de faire une remarque grammaticale ou historique, mais la rhétorique l'occupe davantage. Il note au passage toutes les images et les explique. Il nomme toutes les figures qu'il rencontre et il leur assigne des rangs [1]. Mais c'est à la logique qu'il donne la première place. Il triomphe quand, par grand bonheur, il rencontre dans Cicéron un syllogisme entier, et il complète soigneusement les enthymèmes [2]. Il ne se contente même pas de noter à mesure, dans un jargon qui rappelle un peu trop celui de la scolastique et avec une rebutante sécheresse, toutes les formes de la pensée et du style : il fait de la statistique ; il prouve par les chiffres. Si la première Catilinaire a ému le Sénat, troublé les conspirateurs, c'est, entre autres raisons, qu'elle renferme, en fait de tropes, 80 métaphores, 50 métonymies, 20 synecdoques ; ... en fait de figures de mots, 4 épizeuxis, 20 anaphores, une épistrophe, 3 anadiplosis, 22 polyptotes ;. . en fait de figures de pensée, un dialogisme, une réticence, 2 optations, 2 prolepses, 2 prosopopées, 4 prétéritions, 5 apostrophes..., etc. Il fait le même travail pour la logique [3]. En fin de compte, on peut dire que Ramus a tout noté, tout expliqué, tout vu dans les discours de Cicéron, sauf le style et la passion [4].

Muret a le sens et le goût de l'éloquence [5]. Il a sur Ramus l'avantage de n'être pas un homme à système. Il aurait pu faire voir dans les belles œuvres oratoires de l'antiquité non plus un squelette ou un écorché de laboratoire, comme celui que met à nu l'impitoyable anatomiste qu'est Ramus, mais ce beau corps dont parle Cicéron, qui se meut et respire, charme les yeux par le mouvement aisé des membres et le coloris de la chair vivante. Çà et là en effet, il fait sentir avec goût l'heureux choix des mots la plénitude de la forme, le rythme d'une

ments du discours, *ornamenta elocutionis*. « quæ quo plura concurrerint, eo pleniorem ornatum orationis efficiant necesse est » (*Rhetorica*, chap. XXXIX, f° 51 sq.).

1. « Prosopopœia omnium maxima et præstantissima ». (*Enarrationes*, p. 2534.

2. Il trouve trois syllogismes pleins dans la première Catilinaire, « in primæ figuræ modo tertio » — Sa logique comprend deux parties : 1° l'invention topique, c'est-à-dire la recherche des « lieux », des sources où l'on va puiser des idées ; 2° la disposition analytique, c'est-à-dire l'art de donner à l'idée une fois trouvée la forme dialectique convenable, argumentation *a fortiori*, par analogie, par contraste, par enthymème, par syllogisme, etc. Voir sa réponse à un de ses contradicteurs, *Præfationes*, decima Rami in Catilinarias, p 149, 151.

3. *Enarrationes*. p. 2534. Nulle part mieux que dans cette conclusion ne s'affirme le système de Ramus.

4. Un des passages les plus véhements de la première Catilinaire : « De te autem, Catilina, cum quiescunt, probant » (VIII), lui suggère cette remarque : « Antapodosis dissimilitudinis », rien de plus.

5. Mornac, p. 63, l'appelle « tonantem... Tullium ».

période, mais il ne croit pas à la valeur littéraire des langues vulgaires ; il n'a en vue que le latin. Bien plus, cet homme, que Montaigne lui-même considère comme le plus éloquent du siècle, se désintéresse de l'éloquence : elle n'a pour lui de place que dans le genre épistolaire et le haut enseignement [1]. Et, s'il essaie de rajeunir le genre usé des commentaires, c'est en y faisant entrer, avec d'ingénieux rapprochements, d'abondantes remarques relatives à la morale et à la critique du texte.

Cette rapide revue suffit à faire sentir les vices et les lacunes de cet enseignement. La croyance à la valeur absolue des recettes de rhétorique, des procédés d'invention, donne aux élèves l'illusion qu'un discours se fabrique mécaniquement, au moyen de pièces rapportées plus ou moins bien agencées. La manie de tout réduire en formules les amène en plus à en négliger l'élément essentiel, la passion, car la passion précisément ne relève d'aucune règle, échappe à tout enseignement. Enfin ils sont tentés de penser que le style n'est autre chose que l'emploi, sinon l'abus, des figures de rhétorique.

Si « l'analyse », telle qu'on la pratiquait, n'était pas de nature à former des orateurs, la « genèse » ou « synthèse » y suppléait peut-être. Car on avait fait de ce côté un grand effort [2]. Mais il faut reconnaître que nulle part et jamais on ne fit autant de place aux exercices de style qu'à la lecture expliquée des auteurs. Ceux-là furent toujours sacrifiés à celle-ci. On avait été emprunter aux anciens la mode des déclamations, mais on ne déclamait que tous les quinze jours chez Baduel, trois ou quatre fois par an chez les jésuites [3]. Enfin on n'avait jamais renoncé à la regrettable pratique de la dispute. Même au collège de Guyenne, elle survivait. Et ce qui prouve qu'elle continuait à être en honneur dans l'Université, c'est qu'en 1562 Ramus regrettait que dans les examens on préférât encore la forme de la dispute à celle de l'exposé suivi [4].

1. *M. Antonii Mureti ad Leonardum Mocenicum... orationum Ciceronis in Catilinam explicatio*, Venise, 1557.

2. Bien que le thème reste jusqu'en seconde l'exercice fondamental (*Programme du Coll de Guyenne*, p. 25), les exercices de composition sont de plus en plus en honneur. Baduel les recommande instamment. Ramus loue ceux qui pratiquent « l'escriture continuelle » (*Sur la reformation de l'Université*, Cimber et Danjou, p 119). Au collège de Guyenne, dès la 4e et la 3e, on donnait à développer aux enfants des matières de vers ou de discours en prose.

3. Tabourot, *Bigarrures, loc. cit.*, f° 11 ; Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle*, p. 198 (discours de Baduel).

4. Il envie les « jureconsultes » qui « disputent des positions de droit et presque d'un fil d'oraison suivi et continué et enrichi d'une infinité d'arguments et d'ornements de disputer et de bien dire comme l'on a acoustumé de plaider et de discerner le fait de chaque cause dedens les cours des parlements » (p. 142, *Reform. de l'Univers*). —

Indépendamment de ces défauts particuliers, l'enseignement au XVI[e] siècle présente des caractères généraux qui aident à comprendre les formes que prit alors l'éloquence.

Ce qui frappe au premier abord, c'est que les maîtres s'adressent surtout à la mémoire des élèves. Laissons de côté l'exemple de Henri de Mesmes, écolier prodige, qui, entré à dix ans « en la troisiesme classe », récitait tout Homère par cœur dix-huit mois après, en quittant le collège. A quatorze ans, le neveu de Lambin, qui n'est qu'un très bon élève, savait par cœur [1] quelques comédies de Térence, plusieurs lettres de Cicéron avec les morceaux les plus brillants de ses discours et de ses ouvrages philosophiques, plus un certain nombre d'odes et d'épîtres d'Horace, — et son bagage en grec était, en proportion du latin, assez considérable. Les témoignages de Montaigne et de Charron [2] attestent de quel encombrant fardeau on chargeait alors la mémoire des enfants.

Un autre caractère de cet enseignement, c'est la superstition des règles. La règle n'est pas conçue comme se dégageant de l'unanimité ou de la majorité des faits, par suite comme inséparable d'eux. La règle est une loi qui existe en elle-même, au-dessus et à part des réalités. Elle puise en elle seule sa vertu. Le neveu de Lambin n'avait encore en grec traduit et appris que quelques dialogues de Lucien, les petits discours moraux d'Isocrate et des vers de Phocylide. Mais ses connaissances étaient beaucoup plus étendues en grammaire qu'en littérature : il savait par cœur toutes les règles des grammairiens grecs [3]. On apprenait donc la règle avant l'exemple, et sans l'exemple, et ce procédé peu rationnel était adopté pour la rhétorique comme pour la grammaire. On voit par les programmes du collège de Guyenne que les élèves de Gouvéa apprenaient la rhétorique dès la quatrième, c'est-à-dire dès l'âge de neuf ou dix ans [4].

Il est inadmissible que les élèves n'aient pas été tout spécialement préparés à une épreuve qui était décisive pour le succès de leurs études. Or la pratique de la dispute formait des logiciens souples et retors ; elle ne formait ni le goût ni le style. Faut-il voir là l'explication de ce fait que même la fin du siècle offre tant de polémistes, tant de pamphlétaires vigoureux, et si peu d'écrivains ?

1. « Memoriæ mandaverat ». *Dionysii Lambini... orationes*, 1563, in-4° (recueil factice, Bibl. nat., X., 3431), p. 15.

2. Le passage de Montaigne est célèbre (*Essais*, I, 25). Voir Charron, *De la Sagesse*, III, 14.

3. « Ne litterarum quidem græcarum rudis erat. Præcepta quidem omnia grammaticorum græcorum memoria tenebat ». (*Ibid.*, p. 15.)

4. Comment n'auraient-ils pas été convaincus que l'éloquence consiste exclusivement dans la mise en œuvre des procédés de l'école ? — La force de ce préjugé s'affirme dans le caractère et jusque dans le nombre des rhétoriques parues en français dans la

Enfin cet enseignement tout formel est la négation de tout esprit critique. Le mot fameux « magister dixit » s'applique non seulement à l'élève, mais au maître [1]. Le premier récite ce qu'il a appris de son maître ; le second, ce qu'il a lu dans son livre A aucun d'eux ne vient cette idée que les anciens sont des hommes, par suite sujets à l'erreur. Les contradictions même des auteurs ne troublent pas leur foi robuste. Ils admettent tout ; ils acceptent tout ; ils prennent tout. La fable vaut l'histoire, et le témoignage d'un poète balance celui d'un orateur. Ils apprennent d'ailleurs l'histoire ancienne dans les écrivains anciens. Aussi n'est-on qu'à moitié surpris de constater chez ces hommes si instruits une prodigieuse méconnaissance des réalités antiques [2]. Ainsi s'expliquent les rapprochements hasardés que font à chaque instant les orateurs entre une grande monarchie comme la France et une petite république comme Athènes ou la Rome des premiers temps. Ainsi s'explique le fait qu'ils s'acharnent à modeler leur éloquence sur celle de l'antiquité. Leurs maîtres ont célébré devant eux l'art oratoire ; il leur ont fait traduire Cicéron et Démosthène. Les rhétoriques qu'ils ont eues entre les mains au collège ou ailleurs ne leur parlent que des formes les plus relevées de l'éloquence. Personne jamais ne leur a dit qu'un abîme sépare les sociétés anciennes de celle où ils vont faire figure. Ils sortent des collèges dévorés du désir, s'ils sont avocats, de défendre leurs clients avec l'abondance d'un Cicéron. Il faut ensuite que les leçons de la vie et les rebuffades des juges viennent, sans réparer le mal qui a été fait, leur apprendre qu'ils ont rêvé tout éveillés.

Il faut enfin ajouter que les études proprement classiques étaient au

deuxième moitié du XVI[e] siècle. On en trouve une abondante bibliographie dans le fascicule 3 des *Mém. et docum. scol. publ. par le Musée pédagogique*. Voir aussi F. Wey, *Hist. des révolutions du langage en France*. Paris, 1848, in-8°.

1. Charron se plaint, toujours après Montaigne, que « le maistre parle tousjours seul et enseigne... avec authorité... tellement que les enfans ne sont que simplement escoutans et recevans » (*De la Sagesse*, III, 14). Dans aucun des commentaires sur les œuvres de l'antiquité on ne trouve une critique ou une réserve à l'adresse de l'auteur expliqué, et si par hasard Muret se permet cette audace, il l'excuse et la justifie longuement (*Orationum Ciceronis in Catilinam explicatio*). — Voir dans les *Actions notables* de Servin, 1631, 3[e] partie, p. 106 : Censure de la Faculté de médecine contre le médecin Pierre Paulmier qui a attaqué Hippocrate et Galien (arrêt du 6 juillet 1609).

2. Avec un bon sens bien rare, Tabourot demande que l'étude de la géographie vienne éclairer la connaissance de l'histoire ancienne Lui-même avait eu la curiosité de savoir « quelles gens c'estoient que les Levinenses, Crustumeniens et Antennates, et demandant à mon Regent, aussi sçavant que moy pour lors, me disoit que c'estoient des peuples. Et en fin j'ay trouvé que ce n'estoit que trois meschantes bicoques dont aujourd'huy l'on ne sçauroit remarquer asseurément l'assiette : tellement que c'est tout ainsi que si ceux de Paris du commencement eussent fait la guerre à ceux de Meaux, de Melun, de Provins, de Nogent... » (*Bigarrures*, *loc. cit.*, f° 7.)

XVI[e] siècle étrangement écourtées. La faculté qu'on avait de faire en une année plusieurs classes empêchait les élèves, pour peu qu'ils fussent doués d'une mémoire heureuse, d'approfondir les matières de l'enseignement. Il est difficile, étant donnée la variété des aptitudes chez les enfants et aussi l'absence de règle uniforme, de préciser en pareille matière [1] ; on peut cependant tirer des renseignements sûrs du témoignage de Ramus, car il s'appuie sur les règlements même de l'Université. En 1546 il note qu'on sortait des classes de grammaire à 10 ou 12 ans, que l'on consacrait deux ans, parfois davantage, aux classes proprement littéraires, et qu'on entrait vers 15 ans en philosophie pour y rester 3 ans et demi [2]. Quelle que fût l'ardeur au travail et la puissance d'assimilation des écoliers d'alors, il était bien difficile que la culture ainsi acquise fût autre que formelle et toute de surface, car il leur était interdit, dans la suite de leurs études, d'assimiler ou de compléter ces premières connaissances. A en croire le même Ramus, les maîtres de logique employaient les menaces, les verges même, pour détourner leurs élèves de continuer à lire les poètes et les orateurs [3]. Il est fort probable que ces pratiques se maintinrent dans l'Université peut-être jusqu'à la réforme de 1603, et ainsi s'expliqueraient les plaintes que tout le monde fait alors de l'ignorance des avocats et des magistrats [4].

Pour les différentes raisons énumérées plus haut, le grand effort qu'on avait fourni au XVI[e] siècle pour renouveler l'enseignement et favoriser l'éclosion de l'éloquence française était resté en grande partie improductif. La tâche n'était pas de celles qu'on improvise ; et, si quelques-uns furent éloquents alors, ils ne le devaient nullement à la préparation qu'ils avaient reçue dans les écoles. Bien plus, Du Vair rêve d'arracher les jeunes gens à l'influence qu'ils y subissent, incapables qu'ils sont de

1. Nous renonçons à tirer argument du cas de certains écoliers extraordinairement précoces, comme H. de Mesmes, qui fait en 18 mois les classes de troisième, seconde et première, et a fini à 12 ans ses études classiques, comme Du Vair et tant d'autres. Disons seulement qu'avant la Renaissance on entrait régulièrement à l'Université à 14 ans pour y étudier la logique (G. Compayré, *Hist. crit. des doctrines de l'éducation en France au XVI[e] siècle*, Paris, 1879, in-8°, t. I ; et Boissier, *la Réforme des études au XVI[e] siècle*, *Rev. des deux mondes*, déc 1882). Baduel, il est vrai, crée six classes correspondant à l'enseignement secondaire, mais le désir était si général d'abréger autant que possible les études que les jésuites assez vite s'en tiennent au chiffre de cinq classes.

2. *P. Rami oratio de studiis philosophiæ et eloquentiæ conjungendis*, Paris, 1549, f° 3 (prononcé en 1546).

3. *Ibid.*, f° 3-4.

4. Selon Du Pré (p. 68), la plupart « se contentent de saluer les Muses », se réservant de compléter leurs études écourtées à leur sortie de l'Université, mais aucun ne tient cette promesse. Goulu (*op. cit.*, II, lettre 20) regrette que les pères fassent plaider leurs fils sans attendre qu'ils aient de la science et de l'expérience.

se garder des défauts que leurs maîtres leur enseignent laborieusement. Du Vair néglige de spécifier quels étaient ces défauts, et il faut une fois de plus regretter ce parti pris d'imprécision. Sa pensée cependant se laisse deviner Il exprime le désir que les débutants apprennent « ceste decence qui est la plus grande et plus difficile partie de l'oraison, laquelle ne se peut enseigner à l'escole, et entre les exercices des declamations », c'est-à-dire l'art de distinguer « ce qu'il falloit imiter et ce qu'il falloit eviter » (p. 159, l. 6). On comprend mieux encore son idée à voir comme il loue les « sentences » de Démosthène « qui ont à la verité le suc et la vigueur de la Philosophie et neantmoins le goust et la couleur de la vie commune et civile » (p. 163, l. 5). Charron est plus affirmatif. Beaucoup, dit-il, « s'ils n'eussent esté au college, ils seroient plus sages... Venez à la practique, prenez-moy un de ces sçavantaux, menez-le moy au Conseil de Ville, en une assemblée en laquelle on delibere des affaires d'estat, ou de la police, ou de la mesnagerie, vous ne vistes jamais homme plus estonné. Il pallira, rougira, blesmira, toussira, mais en fin il ne sçait qu'il doibt faire. S'il se mesle de parler, ce seront de longs discours, des definitions, divisions d'Aristote, *ergo gluq*. Escoutez en ce mesme Conseil un marchand, un bourgeois, qui n'a jamais ouy parler d'Aristote : il opinera mieux, donnera de meilleurs advis et expediens que les sçavans [1] ». Ce jugement est d'une excessive sévérité, mais il n'en renferme pas moins une très grande part de vérité.

Ainsi la plupart au XVIe siècle revendiquent pour le français le droit d'exister. Beaucoup aiment et cultivent l'éloquence. Mais leur hardiesse s'arrête là. Tous, sans exception, croient fermement que tout ce qu'il y a de vérité accessible à l'homme dans l'ordre moral ou même scientifique se rencontre dans les littératures classiques [2].

1. La cause en est, dit-il, dans « la mauvaise et sinistre façon d'estudier et la mauvaise instruction. Ils prennent aux livres et aux escholes de tres bonnes choses, mais de tres mauvaises mains... Ils se preparent à estre rapporteurs. Ciceron a dict, Aristote, Platon a laissé par escrit, etc., et eux ne savent rien dire ». (*Sagesse*, III, 14.) On trouve des idées analogues dans l'avertissement au lecteur mis par P. de Dampmartin en tête de *la Connoissance et merveilles du monde et de l'homme*, Paris, 1585, in-f°. On doit laisser de côté dans les littératures anciennes « ce qui ne sert que pour subtiliser et arguer ». « En ce tans la pluspart recerchent l'ostentation de la doctrine et non pas la science. » Il faut « apprendre non beaucoup de mots, mais beaucoup de choses ».

2. Le fait est assez connu pour qu'il ne soit pas besoin de le démontrer. En voici cependant un exemple caractéristique, avec la théorie à l'appui. L'avocat Ayrault et le jurisconsulte Baldwin s'étaient mis en tête de louer le duc d'Anjou pour ses victoires et pour la restauration de l'université d'Angers. Ils ne crurent pouvoir mieux faire que de rééditer et de lui dédier « les Panegyrics anciens de Pacatus et d'Eumenius iadis faicts à la louange des empereurs Constantin et Theodose ». Et, dans une très

C'est là qu'on trouve la matière même de l'éloquence, à savoir les idées et les faits. Après qu'on s'en est fait une riche collection, il faut savoir découvrir ou créer l'occasion de les mettre en lumière. Ainsi s'explique l'abus de l'érudition, la pratique des lieux communs, et aussi l'exclusion des choses de la vie moderne.

D'autre part, les plus confiants dans la valeur du français ne laissent pas de reconnaître que les langues classiques possèdent une énergie, une élégance, une noblesse inimitables. On y trouve donc tous les ornements du style, images empruntées à la fable ou à l'histoire, pensées ingénieuses et fortes, rencontres heureuses d'expression. Pour les premières, les orateurs les font passer dans leur langue, afin d'en orner leur développement ; pour les autres, ils les reproduisent telles quelles, et de là procède la mode des citations.

Ces œuvres classiques offrent enfin des modèles de mouvements ora-

curieuse préface, Ayrault explique pourquoi il a mieux aimé reprendre l'œuvre de deux auteurs même médiocres que d'écrire un ouvrage original. C'est que les anciens ne nous ont rien laissé à découvrir. Tout est trouvé. Dieu même a donné des bornes à l'invention de l'homme. « Il n'y a rien en ce monde qui regarde ou le faict de la guerre, ou les lois et administrations politiques, les arts et sciences liberales ou mechaniques qui soit nouveau, ny dont à parler à la verité l'un soit plustost inventeur que l'autre... Il ne se peut rien faire ne dire qui n'ait esté faict ne dict premierement .. Dieu... tout à un coup. . a taillé et borné à l'esprit et entendement de l'homme non pas de cestuy-cy ou de cestuy-là, mais de l'homme en general, tout ce qu'il pouvoit jamais dire, faire, inventer et executer ». Donc, si le fait de reprendre une idée déjà exploitée la rend nôtre, si d'autre part les événements se répètent d'une époque à l'autre, pourquoi les paroles ne se répéteraient-elles pas ? Ce n'est pas tout Non seulement dans l'ordre intellectuel, mais aussi dans le domaine moral, les anciens sont des modèles accomplis. « On dict que les anciens ont esté pour ceste consideration si admirables et vertueux qu'ils tenoient encores je ne sçay quoy des mesmes Dieux. de ceste bonne et ancienne noblesse dont ils estoient issus nagueres : c'est bien louer un homme le disant estre en ce temps ici tout corrompu ce qu'estoit un tel grand personnage mille ou deux mille ans sont. Les anciens ressemblent à l'estalon public, approuvé et marqué des armes du prince ou de la ville, que l on garde en la maison publique soigneusement pour y avoir recours et y reformer tous les autres poids et mesures, ou bien au patron duquel on en tire plusieurs autres Car tout de même ils ont acquis le rang et l'authorité ». Enfin ces allusions aux choses de l'antiquité permettent de toucher discrètement à certains sujets particulièrement délicats qu'il serait téméraire ou inconvenant d'aborder de front « La calamité du temps est quelquefois telle si on la veut representer pour avertir ceux qui s'empeschent de factions de revenir un peu à soy et adviser à quelles consequences vont telles guerres : ou si elles ne se peuvent laisser, comme il s'y faut manier et gouverner : qu'on n'oseroit pas aussi le faire d'une autre sorte. Car qui est-ce qui seroit si hardy de dire ou escrire les vrayes occasions d'une guerre civile ? les autheurs ou fauteurs d'icelle ? les tromperies ou dissimulations qui y sont ?... Par quoy faites-vous lire et relire ce Pacatus : faites-le vous traduire en vostre langue . » Ce passage explique mieux que nous n'eussions pu le faire le cas de J. de la Guesle et de presque tous ceux qui eurent à parler des choses de leur temps. — Ce discours paraît à Angers en 1570. Voir *Plaidoyers et arrests, opusc. et divers traictez de Me Pierre Ayrault*, Paris, 1615, in-4°, p. 84, 85, 91, 96.

toires. Ceux-ci, il est vrai, sont d'une assimilation plus difficile. Ce ne sont plus des mots à réciter, mais des procédés à imiter. Tout au plus peut-on en étudier la définition et le caractère dans les traités de rhétorique, en pratiquer le maniement dans les exercices d'école. — A part cette exception unique, tout le reste peut s'apprendre et s'apprendre par cœur. Une bonne mémoire y suffit. Encore, pour la soulager, a-t-on la ressource de confier au papier cette riche épargne. Beaucoup, hommes faits, continuent à remplir des dépouilles de l'antiquité les cahiers commencés sur les bancs du collège. Et, quand ils ont épuisé leurs réserves, ce qui arrive aux mieux pourvus [1], ils peuvent s'adresser aux abondantes, aux complaisantes tables des matières qui suivent le texte ou la traduction des auteurs anciens ; ils peuvent puiser dans les recueils spéciaux où s'entassent, dûment catalogués, tous les éléments de la beauté oratoire [2].

Ainsi la Renaissance donna aux écrivains le désir du mieux ; elle ouvrit devant eux des perspectives immenses. Mais, dans l'état d'esprit des lettrés d'alors, il y avait là un réel danger. Même si les modèles qu'elle leur offrait n'avaient pas été d'une décourageante perfection, le voisinage de l'antiquité retrouvée les eût condamnés à un servage humiliant [3]. Car imiter, c'est choisir; choisir, c'est critiquer. Ils ne savent, ils n'oseraient ni l'un ni l'autre : ils transcrivent, et c'est de là que procède tout le mal. Mais il faut aller plus loin. Eussent-ils été capables de fournir un labeur plus intelligent, de discerner la voie qui menait sûrement au but, il leur eût été impossible de l'atteindre si vite.

Avant qu'ils eussent ainsi l'idée de rivaliser avec les anciens, les Français pratiquaient une éloquence toute spontanée et de terroir qui, avec le temps, eût pu, en restant simple, devenir correcte et forte. Mais la Renaissance survient. On découvre Cicéron et Démosthène. On veut les égaler tout de suite : et, du coup, cette évolution purement nationale se trouve contrariée ou arrêtée. Or combien ne faut-il pas de temps pour qu'une autre se dessine, s'oriente et s'achève ? Du Vair, qui juge sévèrement les résultats obtenus, est encore, plus qu'il ne pense, de son temps ; et son exemple, loin de condamner ses devanciers moins heureux que lui, achève d'expliquer leur insuccès. Ceux-ci s'imaginaient

1 Par exemple G. Du Vair à Aix. Voir notre étude, p. 413.

2. Voir l'appendice.

3 La poésie, il est vrai, échappa au danger, mais le cas n'est pas le même, et pour beaucoup de raisons. Une des plus grosses est que les conditions d'existence du genre même obligeaient les poètes à rester toujours fidèles à leur langue. Ils pouvaient tout au plus imiter. Il leur était impossible de citer. Et, dans tous les cas, ce qu'il y a de plus surprenant et de plus difficile à expliquer, c'est plutôt encore le succès des poètes que l'échec des orateurs.

qu'il suffit de savoir par cœur les œuvres des anciens pour les égaler. Il croit, lui, qu'il suffit de les comprendre et de les imiter. Comme si l'on imitait la vie ! Comme si l'imitation, en progrès, il est vrai, sur le plagiat, n'était pas encore un exercice d'école, bien loin d'être une forme adulte et libre de la pensée ! Il a donc tort de s'étonner qu'un genre littéraire sinon nouveau, du moins compris dans un esprit nouveau, ne vive pas, dès le lendemain, de sa vie propre. C'est là en réalité, avec la superstition de l'antiquité, la cause décisive de l'insuffisance de l'éloquence française. Le genre est trop jeune. Rien ne peut faire qu'il ne soit pas dans l'enfance. L'indigeste pédantisme du début est une crise nécessaire, une étape du chemin. La préciosité qui vient ensuite en est une autre. Les circonstances peuvent favoriser le développement de cette forme littéraire, mais non suppléer au temps. Elles peuvent aussi, et c'est ce qui se produisit à la fin du siècle, le contrarier ou le dévier, mais non pas abolir les tendances créées par la Renaissance. — Soyons justes cependant. Ce sont là des remarques qu'il est presque impossible aux contemporains de faire. Il y faut la leçon de l'expérience et le recul du temps.

CHAPITRE III

Les moyens de relever l'éloquence française

Si Du Vair a renoncé à composer sur l'art d'écrire d'inutiles considérations théoriques, il n'était pas homme non plus à s'attarder à des regrets superflus. Après avoir recherché les causes du mal, il veut, non pas disserter doctoralement sur les remèdes, mais travailler à la guérison.

Pour perdre ce ton scolaire et pédantesque, ce faux goût du grand qui détourne du vrai, il faudrait, selon lui, que le futur orateur se mît à l'école de la vie, qu'il apprît l'éloquence en écoutant parler les habiles, comme on faisait à Rome. A défaut d'un forum, les livres lui sont ouverts. A défaut des vivants, il peut, il doit fréquenter les morts. Et c'est dans cet esprit que lui-même s'applique à traduire les discours *sur la Couronne* et le *Pro Milone*.

Que cette traduction puisse être profitable d'abord et surtout à son auteur, c'est ce qu'on comprend facilement, c'est ce que Du Vair explique avec une parfaite netteté (p. 160, l. 15), c'est ce qu'il a prouvé par son discours contre Milon. Mais il insinue qu'elle peut enseigner à autrui l'art d'écrire, aider au perfectionnement du goût et au progrès de l'éloquence. Or ceci est plus difficile à concevoir, et Du Vair n'a pas su le justifier.

Peut-être n'a-t-il affirmé cette idée que parce que d'autres l'avaient affirmée avant lui. De fait Ramus [1], Le Roy accordent aux bonnes traductions une influence aussi bienfaisante qu'aux œuvres originales [2]. S'il

1. *Ciceronianus*, p. 21.

2. Les faits ne justifient pas non plus cette affirmation, et contre la théorie de Le Roy on serait tenté d'invoquer son propre exemple. Il faisait des traductions pour se préparer à écrire des œuvres originales : or il traduisit toute sa vie et ne produisit jamais rien de son fonds. Sauf Du Vair, pas un traducteur n'a été un écrivain de valeur. Comment *a fortiori* admettre que la seule lecture des traductions puisse communiquer le don du style et de l'éloquence? Voir Loys Le Roy, *le Timée de Platon... Trois oraisons de Demosthene*, Paris, 1551, in-4° (dédicace des *Olynthiennes* à la duchesse de Valentinois).

y a au fond de cet optimisme un peu de naïveté et d'inexpérience, il faut y voir aussi ce qui s'y trouve, c'est-à-dire une généreuse ambition. Les traducteurs du bon vieux temps, Jean Lalemant, L'esleu Macault [1] par exemple, n'ont aucune préoccupation littéraire. Ils n'ont en vue que de satisfaire la curiosité. Ils ne sont que des vulgarisateurs. Mais ceux de la génération suivante visent beaucoup plus haut. Les premiers abordaient leur travail allègrement. Ceux-ci sentent la difficulté de la tâche et s'excusent d'oser l'entreprendre. Il ne s'agit plus pour Le Roy de faire entendre simplement ce que renferment le *Timée* et les *Olynthiennes*, mais « de dresser le style et jugement sur le patron de ces excellents autheurs », c'est-à-dire d'être à la fois Platon et Démosthène en français [2]. Si Lambin n'ose traduire dans notre langue les discours pour et contre Ctésiphon, c'est qu'il a fait une découverte flatteuse pour le critique, mais décourageante pour le traducteur. Il a trouvé — et il s'en sait bon gré — que chaque écrivain a sa personnalité, sa manière d'être, un accent

1. *Les quatre Philippiques de Demosthene... nouvellement translatées de grec en françois* par Jehan Lalemant et dediées au Reverendiss. Cardinal de Ferrare, Lyon, 1554. — Celui-ci est un médiocre connaisseur ; il prévoit, et comprend peut-être, la désillusion de ses lecteurs, qui ne trouveront pas « es presentes oraisons telle vehemence de dire qui soit digne d'un si grand nom qu'on donne à Demosthene ». Ses ambitions d'écrivain sont modestes : « Je n'ay voulu estre tant curieux du langage que aucuns desireroient, ains ay suivy l'orateur en tant que nostre langue françoise a peu porter et assez pour estre entendu ». (P. 4) — *Les Philippiques de M. T. Ciceron translatées de latin en françois* par L'esleu Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre du roy, Poitiers, 1549. Macault déclare que, s'il traduit ces discours, c'est que le caractère du sujet qu'ils traitent et aussi le prestige de leur auteur sont dignes du grand personnage [le connétable de Montmorency] auquel il les dédie. La plupart des autres traducteurs sont guidés dans leur choix par des raisons du même genre. Voilà pourquoi on traduit tant, dans le genre oratoire, le seul qui nous occupe, les *Philippiques* de Cicéron et de Démosthène et les discours politiques d'Isocrate par exemple, tandis qu'on néglige le *Pro Archia* et les plaidoyers de Démosthène. Voilà pourquoi le traducteur — même Le Roy, même Du Vair — n'a garde d'omettre que ces orateurs ne furent pas seulement des avocats, mais des hommes politiques importants.

2. « Euvre certes de haute entreprise et tel que n'a esté fait puis mil cinq cens ans et qui me pourra par aventure estre imputé à outrecuydance ». Et voici comment s'explique cette amusante solennité : « Estant donc cest autheur tel, j'ay pensé qu'il profiteroit à beaucoup de gens et mesmement à dresser nostre langue : en laquelle n'y a encore un seul livre exquis, fors en poesie : le reste ne sont que romans et traductions la pluspart impertinentes ». (*Ibid.*) Tout le monde cependant ne partage pas ces illusions. Déjà du Bellay pensait que les traductions ne peuvent servir qu'à l'invention, qu'elles ne sont bonnes que « pour instruire les ignorans des langues estrangeres en la congnoissance des choses ». De même le curieux et libre esprit qu'est P. de Dampmartin, tout en reconnaissant « qu'il n'y a rien de si malaisé qui ne se puisse exprimer par la parole françoise et avec des termes aussi bons que ceux des anciens... », ajoute : « Ce que l'on a desjà commencé heureusement en quelques traductions, mais bien peu ou point en la composition par laquelle seule on peut, selon mon opinion, parvenir à cette excellence ». (*De la conoissance*, Au lecteur.)

qui n'est qu'à lui ; bref, qu'en dehors des mots communs à tous, des idées qui ne se renouvellent guère, il y a le style [1].

Du Vair, avec plus de hardiesse et aussi de bonheur, s'inspire des idées de Le Roy et de Lambin, continue l'œuvre qu'ils avaient commencée. C'est le style, c'est l'éloquence même de ses auteurs qu'il prétend s'assimiler.

Il est superflu [2] de noter qu'on retrouve dans sa traduction de Démosthène par exemple les formes d'inexactitude que comportent et le goût du temps et la méconnaissance, qui lui est commune avec ses contemporains, des mœurs politiques des anciennes démocraties [3].

Il est inutile aussi de redire, après Egger, qu'il trouve dans le vocabulaire, dans l'aisance familière et souple de la langue du XVIe siècle, un instrument qui lui permet, dans les passages moyens, de rendre son texte avec une heureuse facilité [4]. Encore faut-il spécifier qu'il n'est à son aise que dans les parties plus simples de ton, plus modérées d'allure, où l'auteur expose ses raisons ou bien discute celles de l'adversaire. Lui-même se rend compte que sa traduction manque de chaleur, de vie

1. Suivant les cas, dit-il, Eschine et Démosthène « subtiles et arguti..., ampli, graves et elati sunt : alibi mediocres et modici : ego ad hanc varietatem, ut intelligunt harum rerum non ignari, meam interpretationem accommodavi : conatus sum quidem certe : quam varietatem alii interpretes ne suspicati quidem sunt... Hoc igitur iterum atque iterum dico, suo quemque scriptorem Græcum orationis stilo esse interpretandum, non uno atque eodem omnes ». (*Dion. Lambini... Orationes*, disc. de 1572, dédié à Phil. Hurault de Cheverny, p. 18 et 22.) Lambin ne dit pas formellement que c'est cette difficulté qui le détourne de traduire en français, mais il n'est pas téméraire de le supposer. — Ces idées se retrouvent dans les intéressantes lettres publ. par Henri Potez, *Rev. hist. litt. de la Fr.*, oct.-déc. 1906, p. 668 et 674.

2. Si difficile qu'il soit, si étrange qu'il paraisse d'isoler le traducteur de l'écrivain, ce serait méconnaître ses intentions même que de chercher à apprécier plutôt l'exactitude que la valeur oratoire de sa traduction. « L'eloquence, dit-il, est la principale fin à laquelle je les [les oraisons d'Eschine et de Démosthène] ay maniees et tournees en nostre langue. » (P. 162, l. 30.) Son scrupule va même assez loin sur ce point. Dans l'avant-propos de sa traduction il nous prévient que, s'il a pris certaines libertés avec son texte, c'était « pour rendre les clauses pleines et nombreuses » ; que, s'il n'a pas adopté une règle uniforme pour la traduction des noms propres, c'est qu'il a plutôt consulté « l'oreille que toute autre raison. »

3. Comme il écrit pour des gens du monde, il explique, développe, délaie même, pour plus de clarté. Il modernise les noms des magistratures, les termes relatifs aux mesures, aux monnaies, au calendrier. Pour la même raison il atténue les invectives ou « convices » qu'échangent Eschine et Démosthène, et l'on se sent étrangement dépaysé quand on voit ce que deviennent sous sa plume les violences du texte grec.

4. *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 259 sq. Certaines façons de parler couramment employées par les anciens, et auxquelles les traducteurs modernes cherchent des équivalents distingués pour échapper au reproche de platitude et de négligence passent telles quelles et tout naturellement sous la plume de Du Vair. Il moule la phrase et les mots de son auteur. De là des familiarités qui, tout en en compromettant un peu le ton et la couleur, donnent à sa traduction un air de vie et de sincérité.

et de couleur (p. 161. l. 28). C'est que le style lui fait défaut. Bien qu'il ait été l'initiateur de Malherbe, on sent que sur plusieurs points il reste inférieur à son disciple. Il ne sent pas « le pouvoir d'un mot mis en sa place » ni le prix d'un mot épargné[1]. Il dit bonnement ce qu'il a envie de dire. Il prend ses aises, et, pourvu que le sens soit respecté, peu lui chaut que la phrase de son auteur ait perdu ses contours précis, son éclat dur, sa pointe acérée. Il ignore l'art de faire entendre avec un certain agencement des mots et des phrases un peu plus qu'on ne dit, de créer, en plus de la notion qu'on veut déposer dans l'esprit du lecteur, un certain état d'âme analogue à celui que dégageraient les choses elles-mêmes. L'admirable page où Démosthène décrit le désarroi des Athéniens après le désastre de Chéronée accuse cruellement l'infirmité de Du Vair. Le sens est intact, les mots sont ceux qui conviennent, mais l'usage des temps, la coupe et l'allure des phrases sont méconnus au point que d'un tableau saisissant de vie il ne reste plus qu'une relation exacte et impersonnelle. — Mais il n'y a rien là qui puisse nous surprendre. Les défauts que nous signalons attestent moins l'incapacité oratoire de Du Vair qu'une préparation inachevée. Ses contemporains et lui-même sont trop jeunes dans la carrière. Ils ont voulu aborder trop tôt une entreprise trop lourde. Ils viennent à bout de s'assimiler les procédés essentiels sans lesquels l'éloquence n'existe pas ; ils ne sont pas encore de taille à s'occuper avec succès des nuances et du fini minutieux de la forme.

Malgré la différence des modèles, ce sont les mêmes observations que suggère la traduction du *Pro Milone*. Les défauts dominants en sont la mollesse et la verbosité : or, s'il est choquant d'employer trop de mots pour traduire Démosthène, qui les ménage, la faute n'est pas moins grave, quand il s'agit de rendre Cicéron, qui les prodigue. C'est, ici comme là, la même incapacité de rendre le style de son auteur. Sous la plume de Du Vair, les expressions énergiques se tournent trop souvent en façons de parler vulgaires. Les nuances lui glissent entre les doigts. Les euphémismes adroits, les ingénieuses oppositions de mots, les ironies discrètes, les sous-entendus malicieux disparaissent trop souvent dans l'uniformité d'un ton un peu guindé. Car il prête de la gravité à son auteur. Il ne vient pas à bout de rendre l'esprit alerte, l'aisance, la mobilité d'humeur de son modèle. Au milieu d'une phrase

1. Comme la plupart des contemporains, il croit que deux à peu près équivalent au terme propre, ou simplement que deux mots valent mieux qu'un. Quoique son modèle grec n'ait usé que d'une seule expression, il dira : « fascheux et importun, pintant et yvrognant, flattant et caressant, equité et justice, subjuguez et asservis, larrons et fourrageurs .. », etc.

émue, celui-ci glisse une allusion plaisante, une remarque spirituelle, un trait d'observation fine et pittoresque. Mais ce n'est qu'un mot. Il le lance et passe. Tout cela est trop rapide pour que Du Vair puisse suivre. Il lui faudrait de l'espace pour développer. — Il a donc échoué dans la traduction du récit du *Pro Milone*, comme il a échoué pour celui de Démosthène. Il n'en rend que le sens et les mots, non l'allure, l'esprit, les intentions. C'est qu'on peut reproduire sans trop de peine l'appareil oratoire de Cicéron et son luxe verbal : on imite plus difficilement la simplicité, l'esprit, l'aisance, le style.

Il reprend son avantage dans les passages de discussion. Cette éloquence moyenne est plus en rapport avec son talent et ses ressources d'écrivain. Mais ce serait une erreur de borner là ses succès et ses profits. A l'école de Cicéron, il apprend l'art d'exposer les faits d'une cause, de les appuyer d'idées générales. Il apprend surtout les procédés variés qui peuvent servir à l'expression d'une idée : affirmations accumulées, interrogations pressantes, insinuations ironiques, protestations indignées, effusions émues. Il réussit à reproduire heureusement les modèles de phrases oratoires adaptés à ces différentes formes de pensée [1].

Si l'on veut s'en assurer, il faut lire le discours qu'il composa contre Milon. Car il voulut prouver par l'exemple combien il avait profité à ce métier de traducteur. Après avoir interprété docilement, il voulut imiter librement. Il se mit en tête d'écrire le discours supposé dans lequel Appius Clodius, neveu du tribun, accusait Milon. Cette œuvre, dont toute la deuxième partie n'est qu'une interminable péroraison, grossie de tous les hors-d'œuvre imaginables, est un peu vide et creuse. Et cependant elle n'est pas dépourvue d'intérêt. Non seulement elle démontre avec quelle ardeur et quel esprit de suite Du Vair cultive l'éloquence [2] ; elle fait voir surtout ce que Du Vair admire le plus dans l'éloquence ancienne, ce qu'il s'essaie, ce qu'il parvient à en imiter. D'abord — et ce choix est significatif — ce n'est ni Eschine ni Démosthène qu'il prend pour modèles, mais Cicéron. Il y en a sans

1. Il ne faut pas exagérer cependant Il arrive assez souvent que Du Vair ne vient pas à bout de rendre la grande période cicéronienne. Mais ici, c'est le traducteur seul qu'il faut mettre en cause Il présente à la française des idées présentées, pensées à la manière latine. Sur ce point particulier, Cicéron, avec ses constructions hardies, ses dramatiques effets audacieusement jetés et longtemps suspendus, lui est souvent plus défavorable que Démosthène. Ce puissant appareil l'intimide Il n'ose ni couper ces phrases ni les modeler telles quelles. Il les amollit, les émousse, les désarme. L'enchaînement logique, l'intérêt dramatique en sont souvent compromis.

2. Alors que Ramus et d'autres encore recommandent la pratique des exercices oratoires, alors que Pithou regrette que l'usage des déclamations se soit perdu (*P. Pithœi opera*, Paris, 1609, in-4°, p. 716), Du Vair seul se met à ce régime.

doute plusieurs raisons. La principale, c'est que, comme nous le verrons plus loin, Cicéron est à ses yeux le prince des orateurs. Peut-être aussi, sans qu'il s'en rende compte nettement, sent-il confusément que chez Cicéron, sous l'opulence décourageante de la forme, l'art apparaît plus accessible. Il se livre. On peut le réduire en formules ; on peut en dénombrer les procédés. On n'imite pas Démosthène, on peut imiter Cicéron, et Du Vair le prouve.

C'est surtout dans le détail de l'argumentation et du style qu'on sent Cicéron invisible et présent. Si, à la manière de Ramus, on procédait à l' « analyse logique » de ce discours, en distinguant, comme il fait, l' « invention topique » et la « disposition analytique », on retrouverait, mis en œuvre avec un soin attentif, tous les procédés de l'art cicéronien [1] : raisonnements par l'absurde, par contraste ou *a fortiori*. Encore ces procédés de discussion sont-ils de tout le monde ; mais, pour l'emploi des figures et des mouvements, pour l'allure et la forme des développements et des phrases, la ressemblance est frappante. Sauf qu'il use modérément des images, à l'exemple de Démosthène et aussi de Cicéron, il prodigue, avec une ardeur qui trahit l'inexpérience, ce que Ramus et tous les autres après lui considéraient comme l'essentiel de l'éloquence, les figures de rhétorique. Ce sont les plus voyantes, les plus sonores qu'il préfère. Il use de l'antithèse et de l'ironie, mais il abuse des apostrophes, des invocations et de la prosopopée [2].

Toutefois, au milieu de ce pastiche un peu gros, on pourrait citer plus d'un passage véritablement vivant, emporté d'un mouvement naturel et fort, qu'il doit à l'étude minutieuse de son modèle. Il s'est appliqué, il a réussi à s'assimiler, mieux que lorsqu'il traduisait, les différentes formes de la période cicéronienne. Il doit enfin à cette collaboration le mépris des ornements rapportés et des lieux communs. Si l'on compare les développements de Brisson, dans son plaidoyer pour Simon Bobie, sur le meurtre d'un enfant et sur l'inviolabilité du domicile privé, avec ce qu'en dit Du Vair dans le présent discours, on com-

1. A l'exemple de l'orateur latin, il relève de considérations philosophiques les faits et l'interprétation qu'il en donne. On croit entendre Cicéron, quand Du Vair explique que le meurtre d'un magistrat, d'un simple citoyen frappe la patrie elle-même (éd. 1625, p. 564), quand il feint de calmer par un développement sur le remords l'impatience de vengeance des amis de Clodius, etc.

2. Apostrophes continuelles à Milon, et aussi à Alicor, le fidèle esclave de Clodius. — Invocations à la liberté, aux dieux, aux juges. — Prosopopée du vieil Appius Cæcus. Toute la deuxième partie n'est qu'un dialogue de l'orateur avec le peuple, pleurant son dernier défenseur ; avec les amis du tribun, qui maudissent les lenteurs de la justice ; avec les juges, qui d'avance condamnent l'inutile rhétorique de l'avocat de la partie adverse ; avec la postérité ; avec la veuve de Clodius, Fulvia, dont les lamentations eussent gagné à être moins précieuses...

prendra ce que les orateurs du XVI[e] siècle avaient à gagner en pratiquant l'imitation telle que la recommande et la pratique Du Vair.

Malgré tout, cette imitation elle-même n'est pas sans danger. On y sent l'outrance naïve de l'écolier, aux yeux de qui ce qui est bon l'est partout et toujours [1]. Mais, s'il n'a pu mieux faire, ce n'est pas seulement l'insuffisance de l'écrivain qu'il faut en rendre responsable, c'est aussi, c'est d'abord l'inexpérience du critique. Celle-ci, après s'être manifestée dans le choix qu'il fait de son modèle, dans la manière dont il l'imite, se trahit aussi dans la façon dont il le juge. L'appréciation qu'il fait, vers la fin de l'*Eloquence françoise*, des discours d'Eschine et de Démosthène, vraiment neuve à l'époque où elle fut écrite, reste sur quelques points naïve et enfantine. Du Vair est sensible à l'enchaînement des parties, à l'ordre des idées, à la vigueur des sentences, à la sobriété des images. Mais il loue assez ingénument ces orateurs de pratiquer dans le détail du style les lois de la gradation. Il leur trouve même le mérite inattendu d'éviter la répétition des mêmes mots. Bien plus, rien ne le frappe dans leurs narrations, sinon qu'elles sont claires, brèves et vraisemblables. De leur phrase il ne trouve rien à dire, sinon qu'elle n'est ni trop longue ni trop courte. Il ne semble pas avoir remarqué la concision puissante, la force agissante de l'éloquence de Démosthène. Il a tout au moins constaté l'extrême simplicité des moyens qu'il emploie. Cette nudité sévère de style, cette sobriété de développement le frappent de surprise peut-être autant que d'admiration. Sous l'influence de cet exemple, il recommande de « suivre le cours de nature », il blâme l'abus des images, la recherche obscure et l'emphase ; mais lui-même est dupe de ce naturel. Il en conclut non pas, comme on pourrait s'y attendre, qu'il y a là une forme d'art qui échappe à l'analyse, par suite à l'imitation, mais tout au contraire que cet art est plus « commode et proportionné à nos mœurs ». Il recommande de l'imiter, non pas comme plus parfait, mais comme plus accessible. Il explique d'ailleurs son idée par des considérations d'une naïveté un peu puérile. Cette simplicité des orateurs grecs lui semble appropriée à l'importance des sujets, des personnes, du pays même où leur éloquence se produisait. Démosthène, si grand qu'il soit, n'a pas à ses yeux le prestige d'un consul. La petite Athènes ne peut être comparée à la puissante Rome, et l'affaire de la couronne d'or de Ctésiphon, même si l'on y rattache la question de la politique athénienne à l'égard de Philippe, n'est qu'un procès d'importance moyenne auprès

1. Il semble cependant qu'il eût dû ne pas tomber dans cette erreur, à voir comme il en détourne les autres (p. 164, l. 31).

du meurtre de Clodius. Ici seulement, en face du peuple-roi, dans une crise dont dépend l'existence ou tout au moins la tranquillité de la république, l'orateur peut « desployer les maistresses voiles de l'eloquence ». Et, quand cet orateur n'est autre que Cicéron, quand il a mis au service d'une cause aussi grande le plus brillant des talents, on comprend que l'œuvre soit au-dessus des efforts des imitateurs [1]. Du Vair les détourne donc de prendre pour modèle l'orateur romain, non pas parce qu'il est inférieur à Démosthène, mais parce qu'il est, plus que lui, inaccessible [2]. Il semble en effet hors de doute qu'il met Cicéron au-dessus de Démosthène [3]. Il déclare formellement (p. 167, l. 6)

1. « La confiance qu'il avoit de son credit et authorité, la grandeur de courage en laquelle il estoit nourry luy permettoient beaucoup de choses, dont l'usage ne nous seroit pas bien seant ». (P. 167, l. 17.) « Il semble que ceste si pleine et hardie eloquence ne se puisse bien desployer que dans l'estendüe d'un aussi puissant et florissant estat qu'estoit la Republique romaine ». (P. 167, l. 14.) Il dit ailleurs, en parlant de Rome, qu'il « semble que sa fortune ayt voulu eslever son eloquence aussi haut que son empire » (p. 133, l. 17).

2. Si lui-même s'est permis cette audace, c'est qu' « on ne peut faillir en s'exerçant de choisir ce qui est le plus haut ».

3. Il ne dit pas qu'il ne sait comment choisir entre les deux orateurs ; il se borne à dire qu'il laisse chacun libre de choisir à sa guise. Cougny nous semble ici avoir mal interprété la pensée de Du Vair (*G. Du Vair, Étude d'hist. littér.*, Paris, 1857, p. 169). S'il y avait lieu d'invoquer sur ce point des témoignages, ceux-ci suffiraient. Maussac, voulant clore une controverse un peu vieille, réédite en 1621 les discours de J.-C. Scaliger contre le *Ciceronianus* d'Érasme (*Jul. Cæs. Scaligeri adversus Desid. Erasmum orationes duæ, eloquentiæ romanæ vindices*, Tolosæ Tectosagum, 1621, avec 18 p. de préface non paginées, dédiées à « Guillelmum Vairum »). — Il y avait certainement entre lui et Du Vair des relations assez étroites, puisque, dans une lettre à Dupuy du 21 mars 1627, Peiresc se plaint que le libraire Buon ait négligé d'envoyer à M. de Maussac un exemplaire de l'édition *in-folio* des œuvres de Du Vair de 1625 (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publ. par Tamizey de Larroque, t. I, p. 172). — Pour qu'il soit bien entendu que ce n'est pas son titre de garde des sceaux qui lui vaut cette dédicace, Maussac déclare qu'au su de tous Cicéron est l'auteur préféré de Du Vair. « Ad te, Guillelme Vaire, veni non tantum ut Galliæ nostræ geminum Mercurium, et quia de eloquentia hic certatur, et de nomine famaque auctoris tui, Ciceronis scilicet, quem unice a te diligi certo sciunt omnes, sed etiam ut solo metu tuo sopiantur hæ duorum excellentium virorum discordiæ ». — D'autre part le P. Rapin, dans son *Discours sur la comparaison de l'eloquence de Demosthene et de Ciceron*, Paris, 1670, in-8°, p. 275 sq., reprend et discute le jugement formulé par Du Vair. Il affirme ses préférences pour Cicéron et les appuie des mêmes considérations que Du Vair. Cicéron, dit-il, « a plus d'etendue dans ses amplifications et dans le tour ordinaire de son discours, comme sembloit aussi le demander la grandeur du theatre sur lequel parut son eloquence, qui fut la capitale du monde ». Démosthène, au contraire, se proportionnant à la petitesse de son peuple, son syle était « moins etendu et moins diffus » (p. 279). Il doute cependant que la violence de ses mouvements et l'âpreté de ses invectives soient plus proportionnées à nos mœurs que l'éloquence de Cicéron, et le fait que sur ce point de détail il prend la peine d'expliquer pourquoi il croit devoir se séparer de Du Vair prouve que, sur le reste, il est convaincu d'être en communion d'idées avec lui. — Notons d'un mot que Loys Le Roy juge Cicéron et Démosthène mieux que ne fait Du Vair (*Sept orais. de Demosthene*... 1575, f° 11).

que Cicéron possède toutes les qualités qui distinguent Eschine et Démosthène, avec la grandeur en plus.

Ainsi son exemple dément ici ses conseils. S'il imite Cicéron plutôt que Démosthène, c'est qu'il préfère à la sobriété attique l'abondance de Cicéron, et ce qu'il admire dans celui-ci, ce qu'il s'efforce de reproduire, c'est l'ampleur des développements, l'éclat du style, la richesse des mouvements et des figures. Il ne semble pas se rendre compte que ce luxe oratoire n'est pas ce qui convient le mieux à son temps, qu'il faut en détourner les imitateurs, pour leur inspirer le goût de la simplicité, de la force agissante, de tout ce qui fait le sévère idéal de l'éloquence grecque.

On voit que Du Vair, dans son traité, s'est abstenu de légiférer. Et cependant il serait facile de constituer, en rapprochant les différentes idées qu'il y a jetées çà et là, une théorie sommaire de l'éloquence. Unir étroitement la passion et la logique, l'art et la sincérité, être savant sans pédantisme, s'interdire l'abus des images, l'emphase et la concision obscure, ne chercher l'agrément du discours que dans la force des « sentences », dans l'exactitude et le naturel de l'expression, dans l'heureuse cadence de la phrase, dans « une grave et naïfve action [1] », telle est en quelques mots sa rhétorique.

Il n'y a là en réalité rien de bien nouveau. Mais tous ces préceptes redeviennent vivants sous sa plume, parce qu'ils ont trait à autant de défauts vivants et présents. Il ne développe pas des banalités oiseuses : il juge ; et ses jugements, qui sont d'une sévérité salutaire, sont aussi d'une saisissante actualité. Il ne se contente pas de critiquer en général l'érudition déplacée et la prolixité : il les critique dans la personne de Brisson. Il ne se borne pas à recommander la passion : il en regrette l'absence chez Pibrac. Il ne lui suffit pas de condamner la platitude émoussée du style : il la condamne chez Mangot. S'il conseille aux uns de s'exercer à écrire et d'imiter, aux autres d'éviter la recherche et l'obscurité ou la grandiloquence, c'est qu'il a vu à l'œuvre deux générations d'hommes, les uns qui croyaient avoir atteint le but quand ils avaient beaucoup appris, beaucoup retenu et beaucoup cité ; les autres, qui renoncent, il est vrai, à l'érudition, mais qui manquent le bien par désir du mieux, accumulent les images pour échapper à la vulgarité, tombent dans l'obscurité par amour de la concision, dans l'emphase par haine de la platitude.

1. Il ne néglige pas en effet l'action, à preuve la critique qu'il fait de celle de Brisson (p. 137, l. 30, p. 157, l. 11, p. 166, l. 25).

CHAPITRE IV

Influence du Traité de « l'Eloquence françoise ».

En tant qu'elle touchait aux défauts du temps, l'*Eloquence françoise* était une œuvre excellente. Elle disait ce qu'il fallait dire. Mais, si elle faisait avec beaucoup d'exactitude le bilan des efforts et des profits de tout un siècle, si elle résumait excellemment les enseignements du passé, que valait-elle pour l'avenir? Quelle influence exerça-t-elle ?

Ici il est nécessaire de distinguer. — Tout ce que dit Du Vair de la difficulté de l'art oratoire, de la nécessité de travailler le style fut entendu : ces observations et ces conseils trouvaient les esprits déjà préparés [1]. D'une façon générale, les jugements qu'il prononça, malgré leur sévérité qui portait un rude coup à l'optimisme régnant, eurent un écho prolongé. On s'en inspira, on les imita, on les copia. Pasquier, bien qu'il le trouve un peu rigoureux, lui donne implicitement raison, et l'on sent, à beaucoup de choses, que le livre de ses *Recherches* qui traite de l'éloquence est postérieur au traité qui nous occupe [2]. Loisel, dans son *Dialogue des avocats,* a visiblement subi la même influence. Pelcus fait plus : il transcrit. Charron témoigne à sa manière son admi-

1. Bien vite même il parut aux jeunes générations trop modéré et trop timide, puisqu'il prêchait encore la simplicité.

2. Dans sa lettre à L'Angelier du 15 mars 1594 sur *l'Eloquence françoise*, Pasquier se sépare de Du Vair sur plusieurs points. Il le trouve trop sévère pour les orateurs de son temps et n'admet pas les raisons par lesquelles il explique la faiblesse de l'éloquence. Il en loue d'ailleurs chaleureusement l'auteur anonyme. Il lui rend même un hommage plus significatif encore. Il avait, lui aussi, traduit le *Pro Milone*, et il l'avait fait précéder d'une épître dans laquelle il s'était proposé « comme luy de parler de nostre eloquence françoise ». Ni la traduction ni l'épître ne furent publiées, bien qu'il s'en déclarât « aucunement amoureux ». Il n'est pas interdit de supposer que le succès de Du Vair était pour quelque chose dans cette abstention. De même Marion, à la même époque, renonça à terminer et à faire paraître le discours qu'il avait commencé sur les différences qui séparaient l'éloquence française de celle des Grecs et des Romains. — Le livre IV des *Recherches*, dans lequel Pasquier traite de l'éloquence, date de 1596. On ne peut s'empêcher de penser à Du Vair en lisant le jugement qu'il porte en particulier sur Mangot. — Les témoignages postérieurs de Du Pré, Maussac, Caussin, attestent que, dans l'œuvre de Du Vair, l'*Eloquence françoise* était particulièrement admirée.

ration pour l'*Eloquence françoise* [1]. Goulu [2], inspiré par sa haine pour Balzac, reprend les principales idées de notre auteur. Du Pré [3] se borne, avec des coupures, à les habiller d'un style à la mode de 1620. Caussin [4] et Filère [5] s'autorisent de son nom et de son livre pour condamner une fois de plus l'érudition.

C'est d'ailleurs la condamnation prononcée par lui contre les citations qui semble avoir eu le plus de retentissement. On le comprend sans peine. C'était combattre l'opinion établie au XVIe siècle, et même au XVIIe, d'après laquelle les citations étaient regardées, au même titre que les figures de pensée ou de mots, comme un embellissement essentiel au discours [6]. Avant lui, il est vrai, les présidents de Parlements et les gens du roi les avaient condamnées, mais ils ne les interdisaient qu'aux avocats ; eux-mêmes en faisaient un effroyable abus. Seul, ou peu s'en faut [7], Pasquier a senti qu'elles sont la négation de l'éloquence. Mais, si son exemple n'a eu aucune influence, ses conseils ne pouvaient guère produire d'effet [8]. En dépit des apparences, Du Vair ne fut pas plus

1. A part qu'il semble, plus que Du Vair, se désintéresser du style, il préfère, comme lui, la pratique de l'éloquence à l'enseignement des écoles, blâme l'érudition, — bien qu'il en abuse, — recommande la passion, célèbre les bienfaits de l'éloquence (*Sagesse*, III, 43).

2. J. Goulu, *Lettres de Phyllarque à Ariste*. Voir surtout, sur le rôle de l'éloquence dans les républiques anciennes et sur la nécessité de l'imitation et de l'étude, t. I, lettre 23, t. II, lettres 16 et 20 (3e éd., Paris, 1628).

3. Du Pré, *le Pourtraict de l'eloquence françoise avec dix actions oratoires*, Paris, 1621. Il imite souvent Du Vair et le copie aussi. Il n'admet cependant pas avec lui que l'éloquence manque de sujets et la France d'orateurs. L'ouvrage débute par un quatrain de Malherbe qui n'ajoute rien à la gloire de celui-ci (*Œuvres complètes* de Malherbe, éd. Lalanne, coll. des Grands Écrivains, t. I, p. 249).

4. Caussin pense comme Du Vair sur l'usage de la passion et des figures. (*Nic. Caussini .. de eloquentia sacra et humana lib. XVI*, ed. tertia, Paris, 1627, in-4°, l. VII et VIII. L'éloge de Du Vair se trouve liv. XII, p. 790.)

5. On retrouve les idées et les mots mêmes de Du Vair dans le *Discours contre les citations* d'Alexandre-Paul de Filère, p. 38, 51, 52, 57, 63, etc.

6. Saint-Paul *Tableau de l'eloq. fr.*, p. 137-140) mentionne les citations parmi les huit moyens d'embellir le discours.

7. Il faut faire quelques exceptions honorables. Loys Le Roy blâme « la coustume vicieuse de harenguer, pleine de sentences ineptes, mal cousues et de mauvais termes, et farcie par ostentation de diverses langues et allegations impertinentes de plusieurs autheurs » *Sept oraisons de Demosthene..* Paris, 1575, in-4°, f° 4 v°). De même, dans un remarquable passage de son traité *De la connoissance et merveilles du monde et de l'homme* (Au lecteur), P. de Dampmartin condamne « ceste loy d ignorance et d'imitation qui abestit et rebouche nostre entendement pour admirer seulement et attribuer tout à l'opinion des anciens ». Et il s'interdit « l'ornement des allegations et autoritez », chose qui « n'est necessaire sinon qu'en parlant des lois ou de l'histoire, tout le reste estant souzmis à nostre consideration et jugement ». Visiblement l'auteur est plus préoccupé ici des idées que de la forme.

8. Voir sa très remarquable lettre à Loisel (*Lettres*, VII, 12) où il ose lui dire, à propos de ses remontrances : « Ce que vous estimez le plus riche en icelles est à mon

heureux que lui. Du moins on l'entendit, et, quoiqu'il se borne à exclure les citations du genre oratoire, l'émoi n'en fut pas moins grand. Personne n'osa le contredire. Bien plus, il obtint l'adhésion de presque tous les lettrés, mais il rencontra des résistances obstinées. Très rares sont ceux qui, au XVIIe siècle, prononcent à son exemple une condamnation sans appel. On ne peut guère citer que Filère et Caussin [1]. Par contre, si Loisel désapprouve en principe l'abus des citations, il permet qu'on en use sobrement. Ceux qui se les interdisent absolument sont à ses yeux des « delicats » ou des « ignorants », et il trouve tout naturel que l'orateur cite du latin et du grec, quand — et c'est le cas au barreau — il parle « devant des juges et des advocats la pluspart doctes en l'une et l'autre langue [2] ». La Motte le Vayer va plus loin. Il s'oppose à ce que la « doctrine » soit exclue de la grande éloquence, parce que celle-ci se propose de « gagner creance parmi les plus habiles, de convaincre les plus solides esprits ». Il admet qu'on s'interdise les citations dans l'éloquence vulgaire ou populaire, dans les romans ou les ouvrages de piété destinés aux deux sexes, mais il les revendique fièrement pour tout discours prononcé devant des « hommes d'estude [3] ».

jugement le plus pauvre, je veux dire tant de passages grecs et latins, tant d'allegations d'autheurs dont vous reparez vostre discours. » Il regrette que Pibrac se soit « laissé aller à la mercy de l'infelicité de nostre aage et de ce que l'on a trouvé le plus beau, ores qu'il soit tres laid ». — Remarquons en passant qu'il ne vient pas à bout d'expliquer nettement comment il entend l'imitation, et que sa comparaison entre l'architecture du Louvre qui est « à l'antique » et celle de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle et du Palais qui, soi-disant construits à l'antique, ne renferment rien d'antique, « ains sont bastis à la moderne », n'est pas faite pour éclaircir ce problème. Il n'empêche que Pasquier devançait ainsi Du Vair, mais ces idées ne touchèrent que très tard le grand public, puisque ce n'est qu'en 1619 qu'André Duchesne publia sa correspondance dans sa totalité.

1. Filère veut persuader aux Français que leur langue vaut bien les langues classiques ; il leur démontre, par l'exemple des anciens eux-mêmes, qui n'en ont jamais usé, que les citations sont une pratique barbare ; il en cherche les causes dans le vice de l'instruction donnée à l'école et dans la paresse des orateurs, car il est plus facile de beaucoup citer que de bien écrire. — Notons en passant que, s'il copie souvent Du Vair, il lui arrive aussi de prendre son bien chez Montaigne. — Le P. Caussin réunit les principales raisons des partisans et des adversaires des citations, mais il est avec ces derniers. Il reprend les raisons invoquées par Filère, mais son plus fort argument, c'est encore l'arrêt prononcé par Du Vair, « vir quo neque auctoritate quisquam gravior, neque acrior judicio, nec usu civilis eloquentiæ limatior, Verrius procancellarius qui in eo libro, quem de Gallica eloquentia non minus sapienter quam polite conscripsit, totam illam rerum et testimoniorum inconditam farraginem tam gravi censura perculit » (p. 90).

2. *Opuscules*, p. 539. Un autre parlementaire, La Roche-Flavin, blâme les citations grecques, fait grâce aux citations latines (*Treize livres des Parlements de France*, Bordeaux, 1620, in-f°, p. 368).

3. Rien ne prouve mieux combien le sens de l'éloquence parlée était perdu au XVIIe siècle que les arguments employés pour ou contre les citations. Leurs adver-

Cette exception semble au premier regard légitime, mais elle suffit à rendre illusoires toutes les concessions faites aux idées de Du Vair. Au XVIIe siècle, en effet, disparaissent, ou peu s'en faut, toutes les formes de l'éloquence « vulgaire », comme l'appelle dédaigneusement La Motte le Vayer, si bien qu'à ce compte Pibrac aurait pu, sans grands changements, prononcer de nouveau ses remontrances.

Ceci suffit à faire pressentir que, si l'*Eloquence françoise* a eu de l'influence sur la critique, elle a peu agi, du moins directement, sur les œuvres. Si Du Vair ne triompha pas de la manie du pédantisme, il fut moins heureux encore contre la préciosité et l'emphase, que, fort justement, il signalait comme les deux défauts dominants de cette époque [1]. Il est vrai qu'il exerça sur Malherbe une action considérable [2]. Cependant, en dépit des ressemblances qu'il y a entre la doctrine de Malherbe et les principales idées de l'*Eloquence françoise*, il faut bien reconnaître que ces dernières étaient formulées d'une façon trop générale et trop sommaire pour avoir pu produire de tels effets. C'est, quelque dix ans après la publication de ce traité, la conversation de Du Vair, c'est sa fréquentation journalière qui ont amené ces heureux résultats.

saires déclarent que « c'est chercher bien mal à propos de la reputation dans la varieté des langues, puisque la seule malediction divine les a introduites ». Et La Motte le Vayer répond triomphalement : Quelle que soit leur origine, cela n'empêche « qu'elles ne soient un don du Saint-Esprit ». (*Considerations sur l'eloquence*, t. IV, p. 77 de l'éd. de ses *Œuvres*, Paris, 1669, 15 vol. in-12). — Une évolution cependant se produit. Au XVIe siècle, la citation est à la fois un ornement et un argument ; elle embellit le discours et elle prouve. Au XVIIe, on ne lui accorde plus qu'une valeur littéraire, et c'est à ce titre surtout qu'elle survit. La plupart en autorisent l'usage, quand le passage cité exprime une pensée de choix sous une forme si heureuse que tout essai de traduction échouerait fatalement. Ch. de Saint-Paul désapprouve ceux qui citent « des textes où il n'y a rien d'extraordinaire et sentencieux ou qui soit de poids » (*Tableau de l'eloq. fr.*, p. 140). Guéret pense de même dans ses *Entretiens sur l'eloq. de la chaire et du barreau*, p. 155 sq. — C'est dire que, si la manie des citations s'atténua, elle ne disparut pas. Ce mot du même Guéret en dit long : Il faut, dit-il, nommer les auteurs que nous citons ; « nous nous mettrions au hasard de faire condamner les plus sages de l'antiquité, si nous nous servions de leurs raisonnements sans en avertir nos juges » (*ibid.*, p. 177). Cet usage déplorable s'autorisait même de scrupules d'honnêteté : « Quelques-uns... craignent si fort d'estre accusez de larcin qu'ils citent perpetuellement les auteurs dont ils tirent plusieurs passages ». (Ch. Sorel, *De la connoissance des bons livres*, Paris, 1671, p. 281). Enfin les partisans obstinés des citations ne se privaient pas de rétorquer les arguments de l'*Eloquence françoise* de Du Vair par l'exemple des discours prononcés en Provence par le même Du Vair.

1. Le fait est trop connu pour qu'il soit utile d'insister. Sur l'abus du style figuré en particulier, voir Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, Paris, 1893, in-8°, p. 331 sq. Certains flattent ce goût du jour en se faisant les pourvoyeurs d'images des écrivains et des orateurs. Voir *Essai des merveilles de nature et des plus nobles artifices, piece tres necessaire à tous ceux qui font profession d'eloquence*, par René François (Estienne Binet), predicateur du roy, Rouen, 1621, in-4°.

2. F. Brunot, *La Doctrine de Malherbe*, Paris, 1891, in-8°.

D'ailleurs l'élève dépassa bien vite le maître, quand il s'agit d'appliquer ces principes. Il aborda sa tâche de réformateur de la grammaire et de la langue avec une rigueur que Du Vair n'eût peut-être pas toujours approuvée. Enfin ses efforts n'eurent pour objet que la poésie, de sorte que le perfectionnement de la prose, se faisant plus tard, se fit en dehors de Du Vair et contre lui.

On peut en discerner plusieurs causes. D'abord l'*Eloquence françoise*, nous l'avons vu, n'a ni la hardiesse impérieuse de conception, ni la clarté souveraine qui modifient et orientent les idées d'un siècle. Du Vair a le grave tort de ne pas spécifier quels sont les genres oratoires encore vivants, comment il faut se délivrer ou s'accommoder des entraves qui en gênent le développement. Il recommande la passion, et il omet de dire où et quand elle est de mise. Il célèbre la simplicité, et il donne dans son discours contre Milon l'exemple du contraire. Il loue Démosthène et imite Cicéron. C'est là, pour une œuvre à tendances pratiques, une grave cause de faiblesse.

En second lieu, Du Vair écrivait à une époque telle qu'il était condamné à se trouver bien vite démodé, forme et fond. L'année 1594 est la fin d'un monde et le commencement d'un autre. A ce moment-là, tout évolue avec une extrême rapidité, les idées, les mœurs, la langue. Dix ans après l'apparition de son traité, le style en paraît vieux, et cela seul risquait de compromettre l'efficacité de ses préceptes et l'autorité de ses jugements. Du Vair n'a plus alors pour admirateurs que les attardés du siècle précédent [1]. Les puristes le renient comme un primitif. Balzac et son école sont pour lui de la dernière sévérité. Et cependant ils continuent son œuvre, sans s'en douter. Mais les temps ont marché si vite qu'ils croient n'avoir avec lui rien de commun. L'attitude de Balzac, en particulier, est un plaisant paradoxe. A ne considérer

1. A la fin de son étude sur G. Du Vair, Cougny cite un certain nombre de mots déjà vieillis à l'époque où Du Vair les employait et dont M[lle] de Gournay prend la défense. — La Motte le Vayer écrit de lui en 1638 : « Si le traité de l'eloquence de M. Du Vair se pouvoit lire sans ces rudes paroles d'empirance, de venusté, d'orer pour haranguer, de los pour louanges, de contemnement, de fleurs suaves, d'esprits tarez et sans quelques autres dictions aussi fascheuses, qui doute que ce bel esprit ne parust sans comparaison plus agreable » ! (*Considerations sur l'eloq.*, p. 10.) Et cependant il est l'ami de M[lle] de Gournay et partage presque toutes ses idées. — Les éditeurs des œuvres de Du Vair se chargèrent, en 1641, de montrer par leurs retouches combien leur auteur avait vieilli. Enfin Vaugelas, qui a l'air, il est vrai, de ne pas connaître Montaigne, mais qui cite Coeffeteau, Desportes, Gombaud, Malherbe, Duperron, Balzac et Voiture, semble ignorer Du Vair. Il ne fait mention de lui qu'une seule fois. Il ne faut, dit-il, forger de mots que dans le langage courant, et encore « en raillerie... tesmoin le mauvais succes qu'ont eu tous les mots que Ronsard, M. Du Vair et plusieurs autres grands personnages ont inventez, pensant enrichir nostre langue » (*Remarques sur la langue françoise*, éd. Chassang, 1880, t. II, p. 352).

les choses qu'en gros et de loin, il semble que presque tout le sépare de Du Vair. A y regarder de plus près, il n'est en contradiction avec celui-ci que quand il est en contradiction avec lui-même. Du Vair croit qu'on devient orateur, que l'éloquence est affaire de travail et d'exercice. Balzac professe le contraire. Sans la nature et, comme il dit, « les etoiles », Aristote et toutes les rhétoriques du monde et toute la culture possible sont impuissants à créer l'éloquence [1]. Or il n'est lui-même qu'un diligent ouvrier de lettres, attentif à trier des mots, à combiner des effets, à polir et arrondir des périodes. S'il est éloquent, et il se juge tel, c'est par art. — Il se plaint à M[lle] de Gournay qu'on veuille condamner les écrivains à n'être que des ciseleurs de phrases [2]. Mais Du Vair aurait eu plus de droits que lui à faire entendre cette protestation. Il célèbre l'éloquence des hommes d'action, celle qui triomphe sur les champs de bataille ou dans les conseils des rois. Est-ce l'éloquence de Du Vair que condamne indirectement cet éloge ? Ne serait-ce pas la sienne même ? L'orateur, est-ce celui qui, dans le silence propice de son cabinet, confie au papier ses laborieuses trouvailles oratoires, ou celui qui s'opposait, en plein Paris ligueur, à l'entrée des garnisons espagnoles, qui proposait de traiter avec Henri IV, qui assurait, au péril de sa vie, le maintien de la loi salique, qui rétablissait l'ordre dans Marseille ? Balzac loue l'éloquence parlée, mais il ne pratique que l'éloquence écrite [3]. Et il a si peu le sens de la première que, bien qu'il s'en défende, il semble n'en juger que par le succès. Il recommande la simplicité énergique ; Du Vair est beaucoup plus simple que lui. Sauf ces réserves de détail, Balzac continue le sillon tracé par son devancier. Il déclare la guerre au pédantisme des « robes longues » ; il veut secouer le joug du Palais et de l'école [4]; mais Du Vair lui en avait donné l'exemple ; et, s'il eut ensuite la faiblesse de se désavouer, il avait eu le cou-

1. *Discours sixième à Costar* (*Les Œuvres diverses du S[r] de Balzac,* 2[e] éd., Paris, 1646, in-4°, p. 178 sq.)

2. Lettre à M[lle] de Gournay, 30 août 1624: « Il est vray que je donne beaucoup à l'elocution et je sçay que les grandes choses ont besoin des paroles... Il me fasche seulement que de la moindre partie de la rhetorique des anciens on veuille faire toute la nostre, et pour contenter les petits esprits il faille que nos ouvrages ressemblent à ces victimes à qui on ostoit le cœur et on laissoit seulement la langue de reste ».

3. Goulu, que la malveillance rend clairvoyant, s'écrie : « Comment luy pourroit appartenir le titre d'orateur, veu qu'il n'a jamais parlé en public ? .. Il faut donc que cet orateur pretendu se restraigne dans la qualité de simple ecrivain. » (*Lettres de Phyllarque à Ariste,* t. I, lettre 11.)

4. Ce ne sont pas, dit-il, les grammairiens qui ont la spécialité de l'éloquence, ni les compilateurs, « ni les copistes de rhetoriques d'autruy, ni les traducteurs de quelques chapitres de Quintilien, qui attaquent et qui emportent les ames » (*Ibid*, p. 176-177). Serait-il possible que ceci s'adressât à Du Vair? Oublierait-il qu'avant lui Du Vair avait de toutes façons préféré la pratique à la théorie?

rage méritoire de condamner le premier ce que tout le monde pratiquait, admirait autour de lui. Balzac a compris quelle place tient dans l'éloquence l'art de construire une phrase, mais c'est Du Vair qui a ici encore ouvert la voie ; c'est à son exemple que Balzac doit d'avoir fait mieux que lui [1]. Une seule différence les sépare réellement. Du Vair est, aux yeux de Balzac, « peu regulier [2] ». Sa syntaxe et sa langue ont vieilli. Ce serait peu de chose en d'autres temps. Cela suffit, à cette époque d'épuration, de mise en ordre des richesses de la langue, pour que, du coup, l'œuvre de Du Vair, exemples et préceptes, perde de son autorité.

Enfin Du Vair est le champion de l'éloquence parlée. Il indique les règles, encourage à la pratique d'un art qui, pour des raisons diverses, littéraires et politiques, va être, est déjà délaissé. Si, en effet, vers la fin du siècle, on met à part le barreau, qui jette un vif éclat avec les Marion, les Arnauld, les Robert, les autres genres oratoires semblent s'épuiser. Après un moment assez brillant aux alentours de 1585, l'éloquence parlementaire s'éteint. Les États de 1588 marquent l'apogée de l'éloquence politique et ceux de 1593 en marquent le déclin. Est-ce parce que l'art oratoire est en décadence que la curiosité et l'effort s'en détournent, ou est-ce le contraire qui se produit ? Les deux semblent vrais à la fois. Il y eut en même temps action et réaction. Ce qui, tout au moins, ne semble pas douteux, c'est qu'alors beaucoup de gens tiennent l'éloquence pour responsable des sophismes, des violences, des théories subversives auxquels elle avait servi de passeport. Vers la fin du siècle le désenchantement s'affirme, non seulement chez des penseurs à qui une personnalité fortement marquée permet d'échapper à la pression des idées courantes, mais chez des historiens moins préoccupés de formuler leur sentiment personnel que de dégager celui des autres [3]. L'auteur anonyme d'un *Panegyric au roy Henri IV*, après

1. La Motte le Vayer tombe dans la même erreur que Balzac. Il constate que, pour les « nombres » et le « son des periodes », « nostre langue a receu depuis peu tant de graces... que nous ne voyons gueres de periodes mieux digerées ni plus agreablement tournées dans Demosthene ou dans Ciceron que sont celles de quelques uns de nos escrivains » (*op. cit.*, p. 44). Il ne se rend pas compte que le progrès accompli « depuis peu » était préparé depuis assez longtemps.

2. Il dit la même chose de Philippe du Plessis-Mornay, l'auteur du *Discours de la vie et de la mort* : « Sans les chicaner, on peut les reprendre en une infinité d'endroits, soit pour les mots, soit pour les locutions : Et j'ay veu un grammairien à la cour qui disoit de leurs livres ce que les Romains disoient de l'Afrique, que c'estoit pour luy une moisson de triomphes ». (*Entretiens*, ch. IV.)

3. Nous renonçons par suite à tirer argument de l'opinion d'hommes comme Grimaudet, Montaigne, Bodin. Le premier, pendant les élections aux États d'Orléans de 1550, s'était révélé orateur puissant. (On trouve le texte de son discours dans la

avoir constaté que l'éloquence était en grand progrès pendant la Ligue, emprunte, presque mot pour mot, les formules mêmes de Bodin, mais omet l'éloge que celui-ci consentait à faire des orateurs honnêtes et ne retient que le blâme [1]. Chose remarquable, Pierre Mathieu reprend la même idée dans son *Histoire de France* et presque dans les mêmes termes [2]. Lui aussi, il célèbre avec enthousiasme l'éclat de l'éloquence aux États de 1588 ; mais l'excès de ces éloges ne fait que donner plus de force aux réserves qui viennent ensuite. « Il faut que sur ce subject une verité m'eschappe. C'est une chose tres asseurée de l'affaiblissement des forces d'un estat quand chacun se plaist plus aux belles paroles qu'aux grands effects et plus à bien dire qu'à bien faire. Car l'eloquence est comme la medecine, ceste-cy n'est propre qu'aux maladies, celle-là ne s'employe qu'aux Estats qui branslent pour agiter une

Revue d'Anjou, 1852, t. I, p. 409-422.) Et cependant il trahit une certaine défiance à l'égard de l'éloquence. Il publie sous forme de dissertations érudites les harangues qu'il avait prononcées sur différents sujets de philosophie ou de casuistique politique, et si, en passant, il traite du rôle de l'éloquence dans le gouvernement des peuples, il semble ne se souvenir que des dangers qu'elle fait courir à l'ordre et à la paix. (*Les Opuscules politiques de François Grimaudet*, Paris, 1580, 12e discours, f° 87 v°-91 v°). Visiblement son exemple ne prouve que pour lui, et l'on peut en dire autant de Montaigne, que son caractère, au moins autant que ses préférences littéraires, détournait du genre oratoire, comme le prouvent ses jugements sur Cicéron. Enfin on ne peut rien conclure du fait que Bodin trahit, lui aussi, un préjugé défavorable, d'autant que, dans un effort d'impartialité vraiment scientifique, il met en regard de ses méfaits les bienfaits de l'éloquence. Il reconnaît sa puissance, qu'elle « employe plus souvent à mal qu'à bien... Pour un qui use bien de cest art, cinquante en abusent. Aussi est-il malaisé entre cinquante orateurs en remarquer un homme de bien : car ce seroit chose contraire à la profession qu'ils font, qui voudroit suivre la vérité... C'est donc un cousteau fort dangereux en la main d'un furieux homme que l'eloquence en la bouche d'un harangueur mutin ». Mais, après ce sévère jugement, où l'on croit deviner l'amer souvenir de ses insuccès d'avocat, il ajoute ces réserves dont Du Vair semble s'être inspiré : « Et n'y a point de moyen plus grand d'apaiser les seditions et contenir les sugets en l'obeissance des princes que d'avoir un sage et vertueux prescheur par le moyen duquel on puisse fleschir et ployer doucement les mœurs des plus rebelles... » (*Les six livres de la Republique*, Paris, 1577, in-f°, p. 514-515.)

1. « C'est un cousteau fort dangereux qu'un harangueur et prescheur mutin, ce qui a esté tres amplement traicté par les doctes de ce temps » (P. 135). « Les discours ne furent jamais si beaux, l'elegance plus nette et entiere, le langage plus poli et affeté et s'il faut dire attique que jusqu'à present, mais les actions ne furent jamais si desbordées et meschantes » (p. 136) ; et il démontre que dans tous les temps les orateurs ont « travaillé à esmouvoir le peuple à sedition ».

2. L'auteur du *Panegyric* n'est certainement pas Mathieu. Rien n'est plus reconnaissable que le style de celui-ci, et surtout il porte dans son *Histoire* sur les membres des cours souveraines restés à Paris pendant la Ligue un jugement diamétralement opposé à celui de l'anonyme. Il est probable que Mathieu, qui avait beaucoup lu et qui a beaucoup copié sans le dire, a fait un emprunt au *Panegyric*. Notre thèse n'en serait d'ailleurs nullement affaiblie. Mathieu n'aurait pas été prendre chez autrui, pour la faire figurer dans son œuvre, une idée qui n'aurait pas répondu à son sentiment ni à celui du plus grand nombre.

populace desreglée. La multitude des medecins dans une ville me faict iuger de l'intemperance des habitants... et jamais on ne vit si grand nombre d'orateurs à Athenes, Rhodes et Rome que durant les tempestes des seditions civiles » (P. 631, 632). Il est vrai que l'auteur se souvient visiblement ici de Tacite et de Montaigne [1]. Il est vrai aussi qu'il mêle malencontreusement les avocats et les procureurs avec les orateurs politiques ; mais ce n'en est pas moins un symptôme caractéristique que cet homme, qui dans son histoire accorde tant de place aux discours, qui montre tant de goût pour le bien dire en général et spécialement pour l'éloquence de son temps, se reproche en quelque sorte son admiration pour un art inséparable des pires désordres. Cela, tout le monde sans doute le pensait avec lui. Il était difficile de rompre l'invincible association d'idées qui se faisait dans les esprits entre les misères de la guerre civile et l'éloquence qui y avait fleuri. Même si l'on n'allait pas jusqu'à voir entre ces deux termes une relation de cause à effet, c'était assez qu'on les crût inséparables l'un de l'autre et l'on comprend que l'horreur de l'un ait entraîné le discrédit de l'autre. La même défaveur se manifeste chez les hommes d'action, et, même si elle s'inspire d'autres arguments, elle répond au même sentiment. Pendant quarante ans, l'élite de la nation s'était appliquée dans les parlements à rendre une nouvelle vie au genre oratoire disparu avec les anciens. Or, à la fin du siècle, la France agonisait. Même en admettant que cela n'eût pas causé ceci, il y avait mieux à faire que d'arrondir des périodes et tourner d'heureux développements. Il fallait des actes plutôt que des paroles pour refaire l'unité morale du pays, rétablir ses frontières, relever les ruines dont il était couvert. C'est ce que dit nettement le procureur général La Guesle dans sa remontrance de novembre 1602 [2].

1. *Dial. des orat.*, 40 et 41 ; Montaigne, *Essais*, I, 51.

2. « Depuis trente ou quarante ans en çà on s'est en ce royaume tellement estudié à bien dire que nous avons ouy des remonstrances et leu des discours approchans de la gravité de l'ancienne Rome et de l'elegance de la docte Grece » (P. 779). Mais nos ancêtres faisaient mieux que nous avec un parler « succinct, accompagné d'ornements mediocres ». Xerxès parlait bien, Thémistocle mal, et de leurs deux remonstrances, « la briefve, brusque et soldate » triompha. Chez nous, tout se passe en paroles. « Nous mesmes qui le disons ne pensons estre exempts de ceste accusation generale qui se peut intenter contre le siecle. C'est un air corrompu, lequel un chacun peu ou prou a respiré, les uns escoutent pour remarquer les sentences, notter les traicts, choisir les mots des remonstrances et en un mot apportent un dessein de cultiver l'esprit plus tost que l'ame : les autres sont emeus non par le son des paroles, mais par la beauté des choses, impression qui demeure peu en l'ame, et ce beau feu est tost amorty par la glace du sentiment vulgaire » (P. 782-3). Ainsi il voit une sorte de byzantinisme dans la préoccupation de l'art. Le temps est loin où Brisson, d'Espeisses employaient toute une remontrance à célébrer l'art oratoire, sa dignité et ses bienfaits. C'est le contraire qui se produit ici, et l'on est en droit de voir dans ce revirement l'effet des sévères enseignements de la Ligue.

Enfin le roi ne laisse échapper aucune occasion d'humilier cet art si surfait de la parole, qui ne réclame, selon lui, que du temps et un peu de mémoire [1].

Tout cela prouve que l'époque des illusions est passée. Il ne s'agit plus d'acclimater en France la grande éloquence. L'essai n'a pas réussi, et il n'y a pas lieu de le renouveler. Mais il ne faudrait pas en conclure que, du même coup, chacun va se désintéresser du bien dire. Le goût des choses de l'esprit est trop répandu, trop vif aussi pour qu'une telle rigueur soit de mise. Simplement on demande que l'éloquence s'enferme dans son domaine, les livres et les cérémonies d'apparat, qu'elle reste la distraction de ceux qui sont de loisir, mais qu'elle renonce à vouloir jouer son rôle dans la vie du pays, qu'elle ne se mêle plus d'affaires, qu'elle ne retarde plus les affaires. A cette condition, on lui fera fête, quand les circonstances s'y prêteront et qu'on en aura le temps.

Du Vair publie donc son traité au moment où l'appauvrissement de l'art oratoire était manifeste, où la faveur publique commençait à s'en détourner, où les gens de lettres, cessant de goûter la vie tumultueuse, le relief énergique de l'éloquence parlée, se tournaient vers un art tout en nuances, un art d'académie ou de salon. A leurs yeux, Du Vair est le représentant attardé d'un passé aboli qu'ils ne regrettent pas, qu'ils comprennent à peine. Aussi s'explique-t-on facilement que, — en mettant à part ceux de ses préceptes qui étaient assez généraux pour s'appliquer à n'importe quel genre littéraire, — le traité de l'*Eloquence françoise* ait exercé peu d'influence. Il est venu trop tard, ou trop tôt. Il juge sainement le passé, il prépare peu, il commande peu l'avenir. Il clôt le siècle finissant plus qu'il n'ouvre celui qui commence. Cette préface n'est, tout compte fait, qu'une conclusion.

1. C'est ce qu'il dit aux notables à Rouen, le 4 novembre 1596 : « Si je voulois acquerir le tiltre d'orateur, j'aurois apprins quelque belle et longue harangue et vous la prononcerois avec assés de gravité ». C'est ce qu'il dit au Parlement de Paris qui, au printemps de 1595, lors de son départ pour la Bourgogne, vient lui faire d'éloquents adieux, alors qu'il aurait besoin d'argent et de soldats. J'improvise, leur dit-il, ma réponse, sans quoi j'eusse parlé « en aussi bons termes que ceux que vous avés dicts ». On croirait même que toute la sympathie que lui inspire son « bon frere » Henri III cède à l'impatience que lui causent ses prétentions à l'éloquence. Il dit, le 28 septembre 1598, aux députés du clergé qui protestaient contre l'Édit de Nantes : « Mes predecesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, et moy avec jaquette grise, je vous donneray les effects ». (A. Chabrier, *les Orat. polit. de la Fr.*, Paris, 1888.) « Il haït les doctes », dit de lui Scaliger ; et de fait, ce n'est pas lui qui, comme Henri III, aurait demandé à l'avocat Bernard la copie de son discours, bien que l'inspiration dût lui en être peu agréable.

Note préliminaire.

Pour l'établissement du texte de l'*Eloquence françoise*, quatre éditions doivent intervenir :

1° En première ligne s'impose l'édition originale de 1594 [1]. Malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été possible de la rencontrer. Elle a existé cependant, à preuve la lettre suivante qu'Est. Pasquier adresse au libraire Langelier, et qui mérite d'être citée presque en entier (*Lettres*, XV, 10) :

« J'ay receu ces jours passez le bel œuvre que m'avez envoyé, dont je vous remercie. La France doit beaucoup à l'autheur ; et me semble qu'il s'est faict grand tort d'avoir teu son nom. Il est permis aux laides Damoiselles de se masquer, pour n'estre cognuës ; mais quant aux belles, je les condamne d'aller à visage descouvert. S'il se fust nommé, il luy en fust pris comme à ceux qui, pour contrefaire les stoïques, font un traicté du mespris de la Gloire ; toutesfois y mettans leurs noms, dementent leurs œuvres par le moyen desquelles ils veulent acquerir ce loz et honneur qu'ils font contenance de mespriser. Ainsi cestuy s'estant proposé de nous monstrer combien nostre Eloquence françoise degenere de l'ancienne Gregeoise ou Romaine, eust fait paroistre par son bien dire qu'il le r'envioit sur toute l'ancienneté ; et eussions opposé son nom pour faire contrequarre aux Demosthenes et Cicerons. S'il est homme que cognoissiez (comme ie m'asseure que faites), vous luy direz de ma part que je veux demeurer son valet ; et tout d'une main, qu'il entende les traverses que je me suis donné en le lisant. Je recognoistray que du premier œil je me trouvay aucunement degousté de sa lec-

1. Il n'y a pas lieu de tenir compte du témoignage de Barbier qui, dans son *Dictionnaire des anonymes*, signale une édition de 1590 in-32, imprimée chez Abel Langelier, comptant 5 ff. liminaires plus 412 ff. — Le traité de Du Vair n'a pu être imprimé en 1590. Le texte lui-même y répugne. Il y est fait allusion (p. 136, l. 20) à la mort du président Brisson. Or celui-ci fut exécuté le 15 novembre 1591. — Il ne faut non plus attacher aucune importance à une soi-disant « Retorique de M. le garde des sceaux Du Vair » qui se trouve à la Bibliothèque nationale dans le ms. fr. 2587, pêle-mêle avec une recette pour faire disparaître les taches d'encre et des lettres supposées, par exemple d'Achille à Polyxène.

ture, parce qu'à la trois ou quatriesme ligne il nous sert de ce mot, *Empirance*, que je n'avois jamais leu qu'en luy, encore que la metaphore soit empruntée des Monnoyes ; toutesfois, vaincu de la beauté du titre, je voulus poursuivre ma route, et vous diray franchement qu'il m'advint tout ainsi qu'aux yvrongnes, lesquels, rencontrans de bon vin, ne le laissent jusqu'à ce qu'ils soient yvres ; ainsi, me laissant emporter par ce bel esprit, je me trouvay tellement surpris que, lisant sa premiere protestation, par laquelle il disoit ne vouloir parler des vivants, pour n'encourir tache de flaterie ou envie, et voyant les beaux eloges dont il honnoroit quelques Advocats de marque qui sont morts, je commençay vouloir mal à ma vie, estimant que si Dieu m'eust voulu favoriser d'une belle mort, peut être eusse-je esté enregistré dans ce noble Kalendrier. Vray que sur la fin il ferme le pas par un personnage vivant, duquel il fait grande commemoration, sans le nommer. O que seroi-je (dy-je lors) heureux, si ce benefice tomboit dessus moy ! non pas que je le merite, mais parce que je le voudrois meriter. Puis tout à coup revenant sur mon mieux penser, je fis cest arrest en moy, que c'estoit à luy seul auquel il falloit reserver ce placard[1].... Vray est qu'il ne m'est point advenu de passer une condamnation si franche à nostre desadvantage comme il faict. Car, encores que je soye d'accord que, pour estre nez sous une Monarchie, nous n'ayons de si grands maistres et ouvriers de l'eloquence, comme en Grece ou Rome, où ils vivoient sous un estat populaire, si veux-je croire que, s'il y a quelque tare chez nous, elle provient de la disette de nos esprits et non de nostre vulgaire, que j'estime autant capable et susceptible de tous beaux subjects, comme la langue Gregeoise ou Latine. En un mot, si je n'estois mis au rang des disgraciez de Paris, croyez que je donnerois ordre que vous ou quelque autre imprimeriez et le Plaidoyé pour Milon que j'ay fait François, et l'Argument qui est long, où je pense avoir recueilly tout ce que l'ancienneté en a dit, et par mesme moyen mon Epistre, dont je suis aucunement amoureux... Voilà en somme ce que je voulois vous escrire, tant pour vous remercier que pour le communiquer à ce noble esprit, aux bonnes graces duquel je desire estre recommandé... De Melun, ce 15 de mars 1594 ».

Cette lettre ne laisse subsister aucun doute. Pasquier est des « disgraciez » de Paris ; il écrit de Melun. Tout cela confirme la date du 15 mars donnée par lui. Le roi, en effet, ne devait prendre possession de sa capitale que le 24, et Pasquier, qui ne se doutait pas combien l'événe-

1. Je saute quelques lignes dans lesquelles il dit que, lui aussi, il a traduit le *Pro Milone*, que, lui aussi, dans son épitre liminaire, il a traité de l'éloquence française.

ment était proche, se désolait de son interminable exil. Or cette édition, que Pasquier déclare avoir reçue, on n'en trouve aucun exemplaire ni dans les grands dépôts de Paris, ni dans les plus importantes bibliothèques de province, ni dans les riches collections du British Museum [1]. J'ai dû me rabattre sur celle de 1595, d'ailleurs fort rare, que possède la Bibliothèque nationale (X, 18559) : « *De l'Eloquence françoise*, à Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pillier de la grand salle du Palais, M. D. XCV, avec privilege du roy », comprenant un feuillet blanc, 4 ff. non chiffrés pour le titre, la dédicace et le privilège, 283 folios in-32 pour l'*Eloquence françoise*, les discours contre et pour Ctésiphon, contre et pour Milon, enfin un feuillet blanc non chiffré.

Je serais tenté de croire cependant qu'en dépit de la date qu'il porte, cet exemplaire de 1595 n'est pas une réimpression. On n'a jamais entendu dire que l'*Eloquence françoise* ait eu un si foudroyant succès qu'en quelques mois le tirage de 1594 ait pu être épuisé. Ce succès d'ailleurs aurait été bien éphémère, puisque l'on ne trouve plus d'autre édition entre la réimpression hypothétique de 1595 et celle de 1606. En second lieu, s'il était vrai que ce volume daté de 1595 est une réimpression, comment expliquer que Du Vair y ait laissé subsister les nombreuses fautes et négligences typographiques dont il se plaint dans sa dédicace à N. Le Fèvre ? N'est-on pas amené à supposer que Langelier, suivant une pratique fort usitée chez les imprimeurs du XVI[e] siècle, aurait pu sur les exemplaires qui lui restaient à la fin de l'année en magasin mettre la date de 1595, afin de conserver à son volume un air de fraîcheur et l'attrait de la nouveauté ? — La chose n'est que possible, mais elle est possible, attendu que, dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, la première feuille d'impression numérotée commence avec le texte lui-même. Tout ce qui précède, à savoir la feuille de garde, la feuille de titre et les trois feuillets renfermant la dédicace et le privilège sont indépendants du reste du volume. Rien n'était plus facile à l'imprimeur que de tirer de nouveau, avec la date de 1595, ces premières pages et de les mettre en tête des exemplaires non vendus de 1594.

2° L'édition de 1606 mérite en seconde ligne l'attention. L'impression en fut surveillée par l'auteur pendant le séjour qu'il fit à Paris cette année-là. Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal (BL, 1550, D) : « *De l'Eloquence françoise et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse*, par le S[r] D. V. Pr. Pr. au Parl. de Pr. A

1. Et cependant il s'en est trouvé un dans le commerce au cours de cette année. Mais je suis venu trop tard pour en faire l'acquisition, et l'acheteur en est resté inconnu. Voici comment il était catalogué par le libraire Gougy : DU VAIR (Guillaume). De l'Eloquence françoyse. *S. l.* (*Paris*), *chez Abel l'Angelier*, 1594, pet. in-8°.

Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pil. de la Grand'Salle du Palais. M.DCVI. Avec privilege du roy », in-8°, comprenant 2 ff. non chiffrés, 438 pp. et un f. non chiffré. Le contenu et l'ordre des morceaux sont identiques à ceux de l'édition de 1595. Le privilège, en date du 22 mars 1606, accorde à L'Angelier le droit d'imprimer « le Recueil des harangues et traictez du S^r Du Vair, Pr. Pr. au Parl. de Pro. ».

3° L'édition *in-folio* de 1625, que l'on peut considérer comme le recueil le plus complet et le plus sûr des œuvres de Du Vair, fut publiée, sinon sous sa surveillance, du moins sur ses papiers[1] : « *Les Œuvres de Messire Guillaume Du Vair, evesque et comte de Lizieux et Garde des Seaux de France, reveues par l'autheur avant sa mort et augmentées de plusieurs pieces non encore imprimées.* A Paris, en la boutique de L'Angelier. Chez Claude Cramoisy, au premier pilier de la Grand'Sale du Palais. M.DC.XXV. Avec privilege du Roy ». — Cette édition comprend 1187 pp.; puis 3 pp., dont une en blanc, pour le privilège ; puis un appendice à travers lequel, au milieu d'une pagination spéciale, se continue par endroits la première pagination. — Le privilège, en date du 20 juin 1619, est au nom de Du Vair lui-même.

4° L'édition *in-folio* de 1641, postérieure de 20 ans à la mort de Du Vair, ne présenterait aucun intérêt si elle ne gardait la trace des retouches qu'apportèrent au texte original les héritiers de Du Vair, désireux de faire disparaître, dans la mesure du possible, ce qui avait le plus vieilli dans le style de l'auteur. Le titre est le même que celui de l'édition précédente. On l'a fait suivre de cette mention d'ailleurs sujette à caution : « Derniere edition, reveue, corrigée et augmentée ». Le volume compte 1175 pp., précédées de 8 ff. non numérotés pour différents avertissements et le privilège. Celui-ci est accordé à Ribier, neveu de Du Vair, le 28 juillet 1639.

Je désigne respectivement les éditions de 1595, de 1606, de 1625 et de 1641 par les lettres A, B, C, D.

Malgré d'assez nombreuses imperfections, — Du Vair y fait allusion dans sa dédicace, — j'ai cru devoir reproduire l'*Eloquence françoise* telle qu'elle se présenta tout d'abord au public. Je n'ai cependant pas admis à l'honneur de figurer dans le texte les fautes d'impression manifestes qui s'y trouvent ; mais, chaque fois que l'une d'elles est corrigée par la leçon des éditions postérieures, une note en avertit le lecteur. J'ai pensé que les fautes d'impression rencontrées dans ces dernières n'avaient même pas droit à figurer dans les notes.

1. Voir ce qui en est dit dans mon étude sur G. Du Vair, p. 114 sq.

Je distingue les *v* des *u*, les *j* des *i*. Je conserve par contre, avec toutes les inégalités du texte, les trémas ainsi que les majuscules mises aux noms communs. De même, en ce qui concerne les traits d'union, par exemple entre le verbe et le sujet ou dans des mots comme *celui-ci*, *quelques-uns*, j'ai laissé subsister l'anarchie du texte original.

C'est particulièrement en ce qui touche à l'accentuation et à la ponctuation que les négligences typographiques abondent dans l'édition de 1595. La préposition *à* est souvent écrite sans accent. L'adverbe *où* n'est presque nulle part accentué. J'ai pris la liberté de rétablir ces accents, dont l'absence est une souffrance pour le lecteur moderne, mais en prenant soin de mentionner chaque fois le fait au bas des pages.

La ponctuation surtout est, dans l'édition A, un chef-d'œuvre d'incohérence. Les virgules y sont prodiguées, au point souvent de contredire la logique, de détruire l'économie de la phrase. De peur cependant de commettre trop de retouches, j'ai laissé subsister une foule de signes dont la présence ou le degré déconcertent nos habitudes. Si j'ai supprimé la virgule qui sépare arbitrairement deux substantifs ou deux adjectifs (*comme leur ame, et le principe de leur vie*, p. 142, l. 28, etc.), je l'ai maintenue devant la conjonction *et* lorsque celle-ci relie deux propositions dont la seconde est d'une certaine étendue. Je n'ai pas cru toutefois manquer au respect dû à mon auteur — qui ne ponctue et n'accentue pour ainsi dire pas, à preuve celles de ses lettres autographes conservées à la Bibliothèque nationale et les minutes de ses discours qui figurent dans le manuscrit 1815 de la Bibliothèque de Carpentras — en supprimant la virgule dans les cas suivants, pris entre beaucoup d'autres : « Ont-ils estimé l'Eloquence, chose indigne de leurs veilles... » (p. 141, l. 22) ; « La multitude estoit à ce qu'il avoit de beau, sa grace et venusté ; » (p. 136, l. 33) ; « La grande reputation qu'il avoit, a faict aymer.. ce qu'il falloit fuyr en luy » (p. 136, l. 36), car toute proposition relative, quels que soient son rôle et sa place dans la phrase, est suivie d'une virgule. Il n'y avait non plus aucune utilité à conserver des ponctuations du genre de celles-ci : « celuy, qui » (p. 144, l. 30) ; « heureux, de ce que » (p. 141, l. 20) ; « en cela..., que » (p. 142, l. 16) ; « sans donner d'avantage à l'opinion d'autruy, que ce que... » (p. 134, l. 7) ; « a produict de trop signalez effects..., pour leur avoir esté incogneüe » (p. 141, l. 29) ; « Je puis dire, que... » (p. 143, l. 9).

En sens contraire, il a paru nécessaire d'ajouter une virgule pour isoler soit les termes juxtaposés d'une énumération (« une clarté pureté et dilucidité » (p. 139, l. 10), soit une apposition (« L'un estoit Monsieur Despesses esprit fort capable... » (p. 138, l. 6), soit une proposition incise (« Il n'y a croiez sorte de chant et d'armonie qui touche plus

doucement... », (p. 145, l. 7), ou encore pour délimiter deux propositions : « Mais je vous priray de remarquer que L. Plotius qui fist le premier profession d'eloquence à Rome, estoit Gaulois... », (p. 140, l. 24).

Parfois le sens a exigé impérieusement qu'une virgule fût remplacée par deux points ou par un point, et réciproquement. Enfin il a fallu suppléer aux points d'interrogation, absents presque partout.

J'ai pris une dernière liberté : celle de marquer par les alinéas indispensables les étapes d'un développement que toutes les éditions présentent sans aucune coupe.

Les chiffres entre crochets qui figurent dans le texte qui va suivre reproduisent la pagination de l'édition de 1595.

Les notes mises au-dessous des variantes renferment l'indication des sources auxquelles Du Vair a pu puiser pour la composition de son traité.

A Monsieur Le Fevre, advocat en Parlement [1]

Puisque c'est la coustume de donner une lettre d'adresse aux escrits que l'on publie, j'ay pensé vous devoir prier par la presente d'inspirer vostre faveur à cettuy-cy. Car, s'il a besoin de quelque recommandation envers les gens de lettres, il ne la sçauroit emprunter de main plus favorable que la vostre, qui porte avec soy la grace de beaucoup d'erudition, et autant de candeur et ingenuité. Et s'il doibt craindre l'envie, dont peu de ceux qui mettent leurs veilles au jour se peuvent garentir, il ne sçauroit trouver de charme plus puissant contre elle que de porter sur le front vostre nom : le respect duquel jettera la honte au visage de ceux qui voudront chercher leur gloire dans le blasme d'autruy.

Ces gens la m'accuseront peut estre de ce qu'au temps où je vis je m'addonne à un travail qui resent plus l'escole que les affaires ausquelles semble m'appeller ma vacation : et m'objecteront la loy de Solon, qui condamne les particuliers qui cherchent leur repos entre les dissentions publiques. Certainement, si j'avois rien obmis de ce que j'ay peu selon mon infirmité contribuer au bien public, j'advourois ce reproche. Mais, puisque les convulsions de nos playes fatales nous alterent si fort le sens que nous ne pouvons supporter ny le mal ny le remede, et que la grandeur de la maladie y rend vain non seulement mon secours, ains aussy celuy des plus experimentez, je me deffendray contre la loy de Solon de l'exemple de Solon mesmes, qui, voyant parmy les divisions de ses citoyens ses conseils inutils, se retira chez soy, et se mit à faire des vers. Si en une semblable saison le legislateur a donné tout son temps à un estude de plaisir, sa loy me pourra elle noter d'y employer une partie du mien ?

Quant à ce qu'ils pourront dire que je pouvois choisir un subjet plus convenable, vous leur respondrez, s'il vous plaist, que je n'ay pas usé à

12. *ou* A — 18. *convusions* A.

1. Cette épître liminaire n'est pas paginée.

cecy toute mon encre : et neantmoins que cet argument n'est pas si bas qu'ils pourroient estimer, puisqu'un des plus grands hommes de l'antiquité, apres avoir gouverné toute la republique Romaine, ne l'a pas desdaigné. Que si ils prisent moins les orateurs que j'ay renduz françois pour ce qu'ils les voyent ordinairement entre les mains des escoliers, ne leur dites autre chose sinon qu'Alexandre ne laissa pas d'aimer et admirer Homere, bien que ce fust le tonneau que rouloient tous les grammairiens de son siecle : ils y espluchoient les mots et les syllabes, et luy y cherchoit le patron d'un excellent capitaine. Quand je n'aurois fait autre chose qu'essayer à remetre ces autheurs cy ez mains de beaucoup de gens d'où je ne scay quel ambitieux desdain les a tirez, je n'aurois point de regret à ma peine.

Je ne les y mets pas peut estre avec tant d'ornement que ces severes censeurs pourroient bien desirer. Cela recognoi-je ingenument, et laisse eschapper cet ouvrage plus las que content de ce que j'y ay travaillé. Mais il faut qu'ils excusent le bruit des grandes ruines parmi lesquelles nous vivons, et excusent aussi la misere de l'imprimerie, laquelle, touchee bien avant de la commune calamité des lettres, est icy demeuree si mutilee et percluse de ses membres, qu'ell' a quasi perdu toute action. Enfin c'est à vous à leur faire trouver mes excuses valables. Car ç'ont esté vos exhortations qui m'ont animé à ce labeur, et vostre conseil qui m'a enhardy de le produire au jour. Pour moy je suis assez excusable d'avoir suyvi vostre advis : justifiez vous de me l'avoir donné et me tenez tousjours en vostre bonne grace, comme de ma part je prie Dieu, Monsieur, vous tenir en la sienne.

Vostre bien humble et obeissant amy et serviteur. G. D. V.

12. *a* ma peine A — 20. *a* vous *a* A — 20-21. *sont* esté A.

Extraict du Privilege.

Par grace et privilege du Roy, il est permis à Abel l'Angelier, libraire Juré, d'imprimer ou faire imprimer ce present livre, *De l'Eloquence Françoise*, et sont faictes tres-expresses deffences à tous autres imprimeurs et libraires, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou distribuer ledit livre, sans le consentement dudict l'Angelier, jusques au temps et terme de six ans, sur peine de confiscation de tous les livres qui se trouveront imprimez, et d'amende arbitraire. Et voulons qu'en mettant ce present extraict du privilege audict livre, il soit tenu pour deüement signifié, comme plus amplement est declaré ez lettres patentes, donnees à Mantes le 22. janvier 1594. Et de nostre regne le cinquiesme.

Signé.

Par le Roy, *en son Conseil,*

Ruzé.

De l'Eloquence françoise et des raisons pourquoy elle est demeuree si basse.

Plusieurs Grecs et Latins nous ont laissé des plaintes de l'empirance de leur siecle[1], et quelques uns entre autres se sont fort estonnez de veoir de leur temps l'honneur des arts si ravallé, nommément de l'eloquence. Ils en ont voulu rechercher les raisons, et nous en ont laissé de beaux et elegants discours. Pour [1 v°] moy, je n'ay pas estimé que nostre nation eust subject de faire ceste plainte, pour ce que je croy, et certes il est vray, que l'eloquence Françoise n'a jamais monté plus haut qu'elle est, et que ceux qui ont vescu devant nous ne nous ont rien laissé en nostre langue digne d'estre preferé aux escrits de ceux de nostre temps. Mais bien me suis-je quelquefois esbahy comment, ce royaume ayant esté si grand et si florissant, l'eloquence y a esté si peu heureusement cultivee que tous les siecles passez ne nous ont laissé tesmoignage d'un seul homme qu'on puisse appeller à bon droict eloquent. La Grece a eu comme nous son enfance, mais, apres avoir quelque temps begayé, elle a formé sa voix en une pleine et perfaicte parolle, et produit des orateurs admirables à tous les aages suyvans. Rome en a faict autant, et semble que sa fortune [2 r°] ayt voulu eslever son eloquence aussi haut que son empire. La France n'a peu encores bien denoüer sa langue et, comme les enfans nez au decours de la lune, n'a peu prendre sa juste croissance. J'ay faict peut estre trop hardiment ce jugement : d'autres qui se voudront monstrer plus jaloux que moy de l'honneur François taxeront ma temerité, de juger ce dont je n'ay pas certaine congnoissance. Je ne leur accorderay jamais qu'ils ayent plus

1-2. plaintes contre leur siecle D — 3. voir D — 6. sujet D — 8. qu'ell' est D — 10. quelquesfois CD — 16. parfaicte BC, parfaite D ; parole CD — 17. suivans D — 18. ait CD — 19. desnouer CD — 20. naiz CD — 21. fait D — 23. blasmeront D ; de ce dont BCD — 24. cognoissance BC, connoissance D.

1. Entre autres Tacite, *Dialogue des Orateurs* ; Longin, *Traité du sublime* ; Sénèque le Rhéteur, *Controverses*.

d'affection que moy à la gloire de leur païs : que si ils estiment que mon jugement diminue quelque chose du los que la France merite en cest endroit, je suis prest d'escouter leurs raisons, et seray tousjours tres-ayse d'apprendre quelque chose d'eux qui me face changer d'advis. Mon païs ne sçauroit gaigner victoire que je n'aye part à ses trophees. Mais, comme je suis fort ingenu, et en cela vray François, qui dis [2 v°] librement ce que je pense, sans donner d'avantage à l'opinion d'autruy que ce que je comprends de la raison, je suis contrainct de confesser que, de tout ce que nous avons de tesmoignages, soit par escrit, soit en nostre memoire, des hommes de nostre nation qui ont esté estimez les plus eloquents, il n'y a rien qui me persuade que jamais ils soient parvenuz à l'excellence des anciens.

Si ceux qui ont escrit en nostre langue au paravant quarante ans en ça ont eu quelque naïveté, un stil pur, et qui suit assez commodement la nature des choses qu'ils descrivent, je ne leur en veux pas oster la loüange. Cela de vray se trouve en quelques uns, ainsi que font de belles, droictes et fermes plantes en une bonne et franche terre [1], bien qu'elle ne soit ne labouree ne cultivee, mais les fruicts en sont fort differents de ceux qui sont addoucis par la sogneuse [3 r°] main d'un diligent et entendu laboureur. Quant à ceux qui ont vescu depuis quarante ans en ça, ils se sont un peu esveillez, et ont tasché d'enrichir nostre langue des despoüilles de la grecque et de la latine et essayé d'imiter les artifices de ces braves anciens la. Mais qui est-ce d'entre eux qui ait acquis grand gloire en cest art ? quel ouvrage nous ont-ils laissé qui les ait survescu, et qui soit encore entre nos mains beaucoup prisé et estimé ? Je n'en voy quasi point. Et de tout ce qui y est, ce qui en est le plus elabouré leur peut acquerir le nom de diserts plustost que d'eloquens [2]. S'il y a eu quelque chose qui soit plus recommandable, ç'a esté depuis vingt ans en ça, car je l'ay veu confesser ainsi à ceux mesmes qui ont veu et ce temps là et le precedent. Et neantmoins le mesmes pourrois-je quasi dire de tous ceux que j'ay veu depuis que j'ay vescu parmy [3 v°] les hommes et les affaires.

1. de leur patrie BCD ; s'ils estiment BCD — 3. cet CD — 5. pays CD ; gagner D — 8. davantage CD — 12. soyent B ; parvenus BCD — 15. stile BCD — 15-16. commodément D — 20. adoucis BCD ; soigneuse BCD — 24. braves anciens. D — 25. grande gloire CD ; cet art D — 32. le mesme BCD.

1. L'image semble provenir de Tacite, *Dial. des Orat.*, 40.
2. Pour cette opposition de mots, cf. Cic., *De Orat.*, I, 21 ; *Orator*, 5, et peut-être Tac., *Dial. des Orat.*, 1.

Je ne parleray point de ceux qui vivent aujourd'huy : la loüange que je leur donnerois pourroit sembler flatterie, et les deffauts que j'y remarquerois sembler envie. Je desire autant eviter le soupçon de l'un et de l'autre comme je suis esloigné de l'effect. Leur saison viendra qui leur rendra la loüange qui leur est deüe : il y en a qui en meritent beaucoup. Je parleray seulement pour ceste heure de ceux qui sont morts, et dont la memoire et les escrits sont encore tout frais entre nos mains. Or ne m'arresteray-je seulement qu'à l'eloquence meslee és affaires du monde. Car, quant à l'autre qui habite és chaires publiques, qui devoit estre la plus perfaicte, tant pour la dignité de son subject que le grand loisir et liberté de ceux qui la traittent, elle est demeuree si basse pour les raisons que j'en remarqueray en ce [4 r°] discours que je n'ay rien à en dire.

Comme je vins au Palais, le plus estimé estoit feu Monsieur de Pibrac, lors Advocat du Roy, lequel en sortit aussi tost pour aller en Pologne. De façon que je ne vis point ces grandes et celebres actions qui luy ont acquis tant de reputation. Je l'ay depuis veu en public et en particulier, en beaucoup d'affaires : j'ay sogneusement leu tout ce que j'ay peu recouvrer de luy. Certes ce grand esprit, bien nourry és bonnes lettres, plein de jugement aux affaires, doüé d'une grand grace naturelle, et qui s'estoit fort estudié en cet art, m'a tousjours semblé celuy à qui estoit deu le premier rang d'honneur en nostre siecle. Toutesfois les deux actions imprimees que nous avons de luy sont escrites en un langage si entrelacé de divers passages et diverses allegations, sont d'avantage si plates pour les mouvemens et sentences, que, si ce n'estoit [4 v°] que je luy ay veu regreter qu'elles fussent en lumiere, elles me diminuroient de l'opinion que j'ay de son merite. L'Epistre addressee à Helvidius est merveilleusement belle et artificieuse, mais elle a esté escripte en latin. Son Apologie, qui n'a point esté publiee, et a passé par peu de mains, est à mon gré fort pure et elabouree, et la jugerois volontiers perfaicte au stil dont elle a esté escrite, car pour moy je n'ay jamais rien veu de mieux. Toutefois cela me demeure tousjours à redire en luy qu'il n'estoit pas capable d'une haute et pleine eloquence. Sa douce et gratieuse humeur ne pouvoit concevoir des passions fortes et

6. *cet* heure AB — 8-9. *a* l'eloquence AB — 10. parfaicte BC, parfaite D — 12. qui [la] traittent B, qui la traictent C, traitent D — 13. *a* en dire A — 16. je ne vey C, je n'entendy D — 18. soigneusement BCD — 21. grande grace CD — 22. *a* qui A — 27. regretter CD; diminuroient l'opinion B, diminueroient l'opinion CD — 28. adressée D — 29. escrite BCD — 32. parfaitte B, parfaicte C, parfaite D — 33. Toutesfois CD — 35. gracieuse BCD.

courageuses, et telles qu'il les faut pour animer une parfaicte oraison.

Nous avons oüy au mesme temps messieurs Mangot et Versoris, mais l'un estoit plustost un subtil Jurisconsulte qui s'expliquoit aisément avec une parolle pressee et aigue que [5 r°] non pas un grand orateur: l'autre ne manquoit pas d'une parolle pleine et aisee, d'un grand sens et beau jugement. Mais, ayant donné tout son esprit aux procez, il n'estoit pas à beaucoup pres parvenu jusques où sa nature cultivee par l'art et sollicitude l'eust peu aisément porter.

Apres ceux là nous estoit resté Monsieur Brisson qui depuis fut President, personnage certes incomparable et qui a monstré à nostre siecle combien un seul esprit peut concevoir de toutes les sciences ensemble. Ce seroit le trop peu loüer que de le loüer par mon jugement, mais je puis, apres celuy de tous les plus grands hommes du siecle, soit de nostre France, qui en a porté beaucoup, soit aussi des nations estranges, luy donner ceste loüange qu'il ne s'est trouvé homme de son temps qui ait sceu plus de choses ensemble. C'estoit un estrange travail, une incroyable memoire, une [5 v°] merveilleuse vivacité, un grand jugement à ce qui estoit des lettres et du Palais. Pleust à Dieu qu'il eust veillé à rendre au reste sa fortune meilleure et eviter la calamité qui nous l'a osté! Qu'il n'eust beaucoup de parties d'homme eloquent, il ne se peut nier, car il y avoit donné du temps et de l'estude. Cela se monstroit assez en ses actions plus elabourees : ez communes mesmes son langage estoit orné, et s'y voioit un ordre et une suitte d'un homme qui parle avec art. Mais aussi y avoit il plusieurs choses qui le reculoient bien loin, à mon advis, de la perfection. L'une, qu'il aymoit mieux paroistre sçavant qu'eloquent : et pour ce ne se doibt-il pas plaindre s'il a rencontré ce qu'il cherchoit. Ces discours estoient si remplis de passages d'allegations et d'authoritez qu'à peine pouvoit-on bien prendre le fil de son oraison. Car [6 r°] vous sçavez combien cela l'interrompt. D'avantage il affectoit de dire tout ce qui se pouvoit sur un subject, de sorte que l'abondance l'empeschoit, et la multitude ostoit à ce qu'il avoit de beau sa grace et venusté. Beaucoup desiroient de luy en cela plus de jugement. Or ces deffauts là n'ont pas nuy à luy seul, car la grande reputation qu'il avoit a faict aymer à ceux de son

1. parfaite D — 5. aysément CD ; parole CD — 6. parole CD ; aysée BCD — 8. procés CD — 8. *ou* A — 9. aysément CD — 24. és BCD — 25. voyoit BCD — 26. loing C — 28. doit BCD — 29. Ses discours CD — 29-30. de passages, d'allegations CD — 32. Davantage CD ; sujet D — 34. sa grace et elegance. D — 36 *à* faict A.

temps ce qu'il falloit fuyr en luy, et à son exemple faict passer quasi en tous ceux de nostre temps ceste vitieuse affectation de vouloir beaucoup alleguer et parler long temps. Chose qui n'est pas si excusable en eux comme elle estoit en luy, pour ce que, n'ayant pas la mesme erudition, ils ne peuvent par là acquerir le nom de sçavans, et perdent le moyen d'estre eloquents. Je ne sçay certes s'il y a chose en cest art plus vicieuse que celle là, et qui s'eslongne plus de la fin qu'elle se propose. Car ne [6 v°] voyons nous pas la pluspart du temps les esprits des escoutans si ennuyez qu'ils sont contraints de le tesmoigner par quelque signe : d'avantage, s'il y a quelque bonne raison en un discours qui seulle quasi pourroit faire l'effect que desire l'orateur, n'est-elle pas noyee dans une mer de choses inutiles recherchees pour employer le temps, et contenter ce vain desir de parler longuement? Voyla comme les vices sont plus dangereux és hommes qui ont d'autres grandes vertus qu'ils ne sont pas aux autres : car ceux qui viennent à les imiter, prenant ce qui y est de mauvais, laissent ce qui est de bon, et se servent de l'exemple d'autruy pour authoriser leurs fautes. Outre cela il estoit né d'une fort douce nature et quasi non susceptible de passions. De sorte que, s'il eust entrepris une grande et vehemente action où il eust fallu desployer les [7 r°] maistresses voiles de l'eloquence, j'ay opinion qu'il ne luy eust pas reüscy. Il failloit que sa matiere le conduisit. Il n'avoit pas les inventions de luy mesmes, et ne se pouvoit eslever plus haut que son subject. C'est pourquoy une des actions où il ayt plus paru, fut la cause de La Riviere, où l'on traictoit si les empiriques seroient receuz à exercer la medecine. Il n'est point croyable combien de belles choses il dict de l'origine et du progrez de la medecine, de son usage entre les hommes, de l'honneur auquel elle avoit esté en diverses provinces, de quelle façon elle debvoit estre reglee pour servir d'avantage au public. Mais quant à l'action, il l'avoit tres-mauvaise et telle que, si l'opinion que l'on avoit de luy ne l'eust suppleé, ell' eust fort despleu. Il avoit tousjours une mesme posture, le col un peu tourné et les yeux levez en haut, ce

1. fuïr BD, fuir C ; fait CD — 2. vicieuse BCD — 3. long-temps D — 4. ayans D — 7. cet art CD — 8. *nons* A : la plus-part C — 10 davantage CD — 11. seule BCD — 16. prenans D - 19. nature, quasi CD — 22. reussi BCD ; Il falloit CD — 24. sujet D — 25. *ou* AB ; il ait CD ; la Riviere BCD ; traittoit B, traitoit D — 26. receus CD — 27. il dit CD ; progrés CD — 28. *de la medecine de son usage* AB — 29. *de qu'elle* A ; elle devoit BCD — 30. davantage CD — 31-32. telle que sans l'opinion que l'on avoit de luy, elle eust BCD — 32. *d'espleu* A.

que [7 v°] quelques uns disoient qu'il faisoit de peur d'estre diverty par la veuë et troublé en sa memoire.

Quand il sortit du parquet, il y entra deux hommes qui tous deux s'estudioient à l'eloquence, tous deux grands personnages et desquels je parleray d'autant plus librement que j'estois fort leur amy, ayant pris peine à recognoistre ce qui estoit de bon en eux. L'un estoit monsieur Despesses, esprit fort capable de tout ce à quoy il se vouloit addonner, qui avoit des lettres beaucoup, mais qui venoit tout neuf à ce mestier pour apprendre, comme disoit Platon [1], la poterie sur le pot, de sorte qu'il apporta du commencement au barreau des choses qui n'y estoient point accoustumees et qui ne plaisoient pas. Depuis, s'estant formé au goust commun, et acquis ce qu'apporte l'usage, il a faict de belles actions, et mesmes pour l'eloquution françoise, il y a apporté [8 r°] peut-estre autant d'ornement que pas un de ceux qui ont esté devant luy. Qui auroit par escrit plusieurs harangues que je luy ay veu faire, et les compareroit à celles des autres, je ne sçay s'il se trouveroit rien de mieux.

Quant à monsieur Mangot, l'Advocat du Roy, il me fasche de parler de son eloquence. Car il estoit orné de tant et tant d'autres belles vertus qu'il me semble que s'en taire pour parler de celle dont il faisoit le moins de cas, ce seroit faire tort à sa memoire. Toutefois, je reserve un autre endroit de luy rendre la loüange que sa singuliere preudhommie et integrité merite pour m'arrester maintenant à ce qui touche le subject que j'ay entrepris de traicter. Nous estions venus au Palais ensemble : si tost qu'il arriva, l'on conceut de luy l'opinion qu'il a tousjours depuis conservee, et en peut-on dire ce que l'on disoit de Phidias, qu'au premier ouvrage qu'on vid de luy on comen-[8 v°]ça à en faire cas. C'estoit un esprit fort clair, un jugement fort sain, une parolle fort nette, sans fard, sans affectation. Il sçavoit beaucoup : entre ce qu'il sçavoit, il choisissoit bien, toutefois il me sembloit un peu long, et n'avoir pas beaucoup de poincte. Je crois que, si nostre bon heur nous en eust laissé jouïr plus long temps, que l'aage et l'usage y eust retranché ce qui sembloit redonder et reserré ce qui sembloit trop

6. reconnoistre D — 8. adonner D — 13. fait D — 22. Toutesfois CD ; à un autre endroit BCD — 23. preud'hommie CD — 24. sujet D ; traiter. D — 25. lon B — 28. commença BCD — 29. parole CD — 31. toutesfois BCD ; et n'avoit D — 32. Je croy CD — 33. long-temps D — 34. sembloit superflu D.

1. Gorgias, 70. Cité en 1580 par Pierre Pithou dans sa préface aux *Déclamations* de Quintilien. (*P. Pithœi opera*, Paris, 1609, in-4°, p. 720.)

estandu. Rien ne se perfaict du premier coup, on ne peut arriver au sommet que par degrez. Ce n'est pas peu de vertu en ceste humaine infirmité de n'avoir que de petits defauts [1].

Si je ne m'estois proposé de ne point parler de ceux qui vivent encore aujourd'huy, j'en nommerois un entre autres dont j'ay tousjours faict grand cas, et qui non sans raison a acquis grand nom en ce mestier, pour estre un esprit merveilleuse-[9 r°]ment delié et judicieux, qui s'est formé un stil fort pur et fort elegant, qui a un grand artifice à se faire entendre et à esclaircir ce qui semble de plus obscur et embroüillé. Si l'eloquence consistoit seulement en une clarté, pureté et dilucidité, et qu'elle ne contint autre chose que ce que Iseus et Lysias en ont recherché, je le comparerois librement aux anciens, et pense qu'il feroit quasi aller nostre langue du pair avec la leur. Mais ceste grande et divine eloquence, à laquelle est deu le premier lieu d'honneur, et que Æschines et Demosthene entre les Grecs, Ciceron et Hortensius entre les Latins ont trouvee, qui se forme tel stil qu'elle veut, et tel que le subject requiert, qui est pleine d'ornements, pleine de mouvements, qui ne meine pas l'auditeur, mais l'entreine, qui regne parmy les peuples et s'establit un violent empire sur l'esprit [9 v°] des hommes, est quelque chose de plus que tout ce que ceux dont nous avons parlé ont peu acquerir. Qui me faict conclurre, ce me semble avec raison, que, comme ceux de nostre temps ont de beaucoup surpassé tous nos anciens François qui se sont meslez de parler ou d'escrire, aussi sont ils demeurez au dessoubs des anciens Grecs et Latins, lesquels ils n'ont suivy que de bien loin. C'est de quoy je suis en peine et dont je recherche la cause.

Ne pourroit on point en rejecter la faute sur la nature, comme faisoient quelques uns de l'antiquité de l'infertilité de leur terre [2], et l'accuser qu'elle nous a reservé à la fin du monde où sa fecondité, espuisee par l'excellence des siecles passez, ne produit plus que des

1. estendu BCD ; parfaict BC, parfait D — 6. fait D — 8. stile D ; fort [pur et fort] elegant CD — 9. *a* esclaircir A — 11. clarté et pureté d'oraison D ; continst C — 15. et qu'Æschines CD — 17. stile BCD ; sujet D — 18. ornemens D ; mouvemens D — 19. entraine CD — 22. fait D ; conclure BCD — 24. *descrire* A — 25. dessous D — 26. loing C — 28. rejetter BCD — 30. *ou* A.

1. Cette pensée rappelle Horace. *Ep.* I, 1, v. 41-42.

2. Columelle, *De re rustica*, I, préface. Les mots mêmes de Columelle sont cités par Brisson dans sa remontrance de 1579, *Rec. de plaid.*, 1611, p. 438.

esprits aucunement manques et tarez, et qui se sentent de la vieillesse de leur mere ? Ou bien dire apres un grand personnage que les estats et les empires ont leur [10 r°] grandeur terminee à certaines limites qui ne leur permettent pas d'exceller en plusieurs choses ensemble, et que nostre Royaume ayant eu en partage l'honneur des armes n'a peu acquerir celuy des letres ? Je le croirois volontiers, si je ne voyois devant moy que depuis cent ans en ça nostre France a fleury plus que nation de la terre en toutes sortes de sciences, et porté des hommes comparables aux plus doctes des anciens [1]. Joint que ceux qui ont plus curieusement espluché les naturelles inclinations des peuples [2] ont donné l'honneur aux nations meridionalles d'avoir inventé les sciences occultes, comme la Philosophie, les Mathematiques et autres contemplatives, et laissé aux regions moyennes et temperees, entre lesquelles est la nostre, les sciences politiques et nommément la grace de bien dire. Et de fait, si nous voulons remonter vers la plus [10 v°] haute antiquité, et repasser sur les histoires qui ont remarqué sans envie les vertus de nostre nation, vous trouverez qu'il n'y a science où les Gaulois ayent esté tant addonnez, et dont ils ayent rapporté tant de los que de l'Eloquence. Je ne m'arresteray point à ce celebre autel qui fut dedié à Auguste dans Lyon, soubs le Consulat de Julius Antonius et Fabius Africanus [3], où l'on disoit par proverbe que l'on alloit pallir : avec tant d'apprehension et de sollicitude nos ancestres s'exerçoient à cet art. Mais je vous priray de remarquer que L. Plotius, qui fist le premier profession d'eloquence à Rome, estoit Gaulois. Ce Votienus Montanus qui florist soubs Auguste, Domitius Afer soubs Tybere, Trogus Pompeius sous Caius, Lucius Statius, Julius Florus et M. Aper soubs Neron, estoient tous Gaulois, qui ont esté estimez les meilleurs orateurs qui [11 r°] fussent à Rome de leur temps. Soubs les derniers Empereurs, les plus celebrez ont aussi esté de nostre nation, comme Nazarius, Paterius, Delphidius, Tiberius

1. aucunement [manques et tarez] defectueux et qui D — 6. lettres BCD — 7. *à* fleury A — 11. meridionales BCD — 15. de faict C — 17. *remarque* A — 18. *ou* A — 19. adonnez D — 21. sous D — 22. *ou* A — 24. prieray BCD — 26. florit CD ; sous D ; sous D ; Tibere CD — 27. soubs BC — 28. sous D — 30. Sous D ; celebres D — 31. Tiberius, ABCD.

1. Même idée dans la remontrance de Brisson de 1579, p. 439.

2. Jean Bodin, *Les six livres de la Republique*, 1577, in-f°, liv. V, chap. I, p. 522 Voir plus haut, p. 76.

3. Juvénal, *Sat.*, I, v. 43 ; Suétone, *Caligula*, 20. — P. Pithou, dans la préface déjà mentionnée, exprime la même idée de façon presque identique, p. 717-718.

Victor, Alethius, Latinus Pacatus Drepanius et un monde d'autres, dont je laisse la plus curieuse recherche et enumeration à nos doctes antiquaires François [1], qui ont desja travaillé et travaillent tous les jours pour rendre à nostre nation l'honneur qui luy est deu d'avoir porté de grands hommes en toutes sciences. Ils apprendront plus seurement ce qu'ils en desireront de ces grands docteurs là que de moy, novice et apprentif.

Que si l'on me dict que ceux la ont flory en l'Eloquence Latine et non en la Gauloise, je respondray que nous ne manquons pas de tesmoignage, en l'antiquité, des beaux esprits qui ont faict profession d'Eloquence en la langue Gauloise, et de l'amour que nostre na-[11 v°]tion portoit à ceste science. Car, outre ce que Caton en a remarqué en son livre des Origines [2], en l'eloge qu'il donne aux Gaulois, comme à une nation qui s'est tousjours fort pleuë aux armes et à l'Eloquence, nous avons une expresse declaration de S. Hierosme que la Gaule avoit tousjours flory en hommes tres-vaillans et tres-eloquens [3]. Outre laquelle inclination de nature nous avons eu l'instruction de l'antiquité, qui nous a fourny de tant de bons preceptes et beaux exemples en cet art que l'on peut à bon droict estimer nostre siecle heureux de ce que les precedents se sont quasi tous employez à l'instruire et enseigner.

Quoy doncques, nos François ont ils estimé l'Eloquence chose indigne de leurs veilles, ou l'ont ils abandonnee, comme feroient de bons mesnagers un champ plus delicieux que proffitable, plus commode au jardinage qu'au labeur, plus pro-[12 r°]pre à porter des fleurs que des fruits ? Je ne puis croire qu'ils en ayent faict ce jugement. La majesté de l'Eloquence, son auguste dignité, sa grande utilité ou plustost necessité se monstre trop en tous les endroits de la vie civile, et a produict de trop signalez effects en la suitte des

1. Latinus, Pacatus, Drepanius BCD — 3. des-ja CD — 6-7. que de moy. [novice et apprentif] D — 8. dit D; *Eoquence* A — 10. *tesmoinage* A ; fait D — 11. *longue* A — 12. cette B — 14. pleu CD — 15. *a* l'Eloquence A ; sainct BCD — 18. *à* fourny A — 19. droit D — 20. precedens D — 23. *où* A — 24. profitable BCD — 26. fruicts CD ; *ayant* A ; fait D — 28. endroicts CD — 29. produit D ; suite CD.

1. Pierre Pithou, sans aucun doute, à qui Du Vair, sauf quelques détails, a emprunté toute cette énumération (*op. cit.*, p. 716-717).

2. Caton, *Orig.*, d'après Servius dans son commentaire sur l'*Enéide*, XI, v. 700. Cité par Pithou (*op. cit.*, p. 718).

3. *Patrologie* de Migne ; Hieronymus, *Contra Vigilantium liber unus*, 1 (t. II, p. 339). Cité par Pithou, *ibid.*, p. 718.

aages passez pour leur avoir esté incogneüe. D'autant que la parole rend l'homme plus excellent que les autres animaux, d'autant l'Eloquence le rend elle plus excellent que les autres hommes [1]. Car elle n'est autre chose que la perfection de la parole, et une plus exquise communication du discours et de la raison : bref le gouvernail des ames, qui dispose les meurs et les affections comme certains tons, et les tempere de telle façon qu'elle en faict naistre des accords infiniment melodieux. Si cest univers, comme disoit Platon, et devant luy les Pitagoriciens, n'est rien qu'une [12 v°] armonie [2], et si toute ceste armonie est une chose divine, combien le sera l'Eloquence qui cause ces accords, et qui est l'art avec lequel ils se forment et temperent ? Aussi les anciens Poëtes qui ont enveloppé dans leurs fables les sacrez misteres de la sapience, voulant faire entendre que Tantale avoit esté le premier qui departit aux hommes ceste grace celeste d'Eloquence, mirent en avant qu'il avoit derobé le nectar des Dieux pour le donner aux hommes [3]. En cela les pouvons nous bien croire que c'est à la verité une chose divine qu'il avoit tiré du Ciel : mais non pas, comme ils feignent, qu'il en ait esté puni. Ce seroit chose indigne de la bonté divine d'envier aux hommes le bien par lequel ils sont renduz capables de la recognoistre et servir. Je croy pour moy qu'il n'y a rien en tout ce monde qui plaise tant à Dieu que les assemblees [13 r°] des peuples bien polissees et communautez unies soubs le neud de sainctes et justes loix. Et ne pense point qu'autre chose que l'Eloquence [4] ait premierement addoucy les mœurs des hommes, amolly leurs sauvages affections, et reüny leurs differentes volontez à la societé civille. C'est elle sans doute qui a basty les villes, estably les Royaumes et les Empires, et y a inspiré les bonnes loix comme leur ame et le principe de leur vie. C'est elle qui pousse et anime les nations [5] aux belles et genereuses actions, c'est elle qui les destourne

1. inconneue D ; D'autant qu'ainsi que D — 3. *excelent* A — 6. mœurs BCD — 7. *quelle* A ; fait CD — 8. cet CD — 9 Pythagoriciens CD ; harmonie CD — 10. harmonie CD — 12. envelopé B — 13. mysteres CD ; voulans D — 18. tirée D — 19. puny BCD — 20. rendus CD — 20-21. reconnoistre D — 23. policées CD ; sous CD — 27. civile CD.

1. Cic., *De Orat.*, I, 8 ; *De Invent. orat.*, I, 4.
2. Peut-être *Gorgias*, 63.
3. Peut-être Philostrate, *Vie d'Apollonius*, III, 2, 5.
4. Tout le développement qui suit s'inspire de Cic., *De Invent. orat.*, I, 2 ; *De Orat.*, I, 8.
5. Cic., *De Orat.*, I, 46.

des choses mauvaises et injustes, qui appaise les peuples espris de fureur, les remet en paix et en repos. C'est la lyre d'Amphion qui traine apres soy les forests, les rochers et les rivieres. C'est le Caducée de Mercure qui le fait en persuadant commander aux puissances du ciel, de la terre et des enfers.

Doncques, quand autre [13 v°] chose ne la recommanderoit que cela, ceux qui sont nez genereux et aymans leur pays y devroient avoir mis toutes leurs veilles et tous leurs labeurs. Mais outre cela je puis dire que, de toutes les sciences où nous consumons noz meilleures annees, il n'y en a point qui apporte à ceux qui les apprennent plus d'honneur en leur particulier, plus d'utilité, plus de plaisir [1]. Quel plus grand honneur se peut on imaginer au monde que de commander sans armes et sans forces à ceux avec qui vous vivez, estre maistre non seulement de leurs personnes et de leurs biens, mais de leurs propres volontez ? C'est un Empire perpetuel [2] auquel il ne faut point de gardes ny de satellites. Qu'y a-il de plus royal [3] en ce monde que de subvenir aux prieres des affligez, secourir leur calamité, les delivrer du danger, procurer leur salut, et estre comme l'Asile commun des innocents op-[14 r°]pressez? Qu'y a-il de plus magnifique que de veoir ceux qui sont en prosperité [4] rechercher vostre amitié, vous honorer et reverer comme la deffence et protection de leur bonne fortune ? Qu'y a-il de plus auguste [5] que de veoir, quand vous vous levez pour parler, tout le monde se taire, dresser avec attention les oreilles, et ficher les yeux sur vous, veoir les mouvements et inclinations des peuples se tourner avec vostre parolle, les opinions des Juges et advis du Senat fleschir soubs vostre voix ? Qu'y a-il que voz Citoyens admirent davantage qu'un homme Eloquent ? Qu'y a-il que les estrangers desirent davantage de veoir en une ville quand ils y arrivent ? Qu'y a-il qui estende et provigne plus la reputation et la gloire des hommes, mesmes apres la mort, que l'Eloquence ? Pericles a faict beaucoup de braves exploits d'armes,

1. epris D — 6. Ainsi, quand D — 7. naiz CD — 8. *celà* A — 9. *ou* A ; nos CD — 10. *milleures* A ; il *ny* A — 16. *Qui* a-il AB — 19. innocens BCD ; *Qui* a-il AB ; *à*-il A — 20. voir CD — 22. *Qui* a-il AB — 23. voir CD — 24. voir CD — 25. mouvemens BCD — 26. parole CD — 27. *Qui* a-il AB ; vos CD — 28. *Qui* a-il AB ; voir CD — 29. *Qui* a-il AB.

1. Cette division est de Tac., *Dial. des Orat.*, 5.
2. *Ibid.*, 5.
3. Presque traduit de Cic., *De Orat.*, I, 8.
4. Peut-être Tac., *Dial.*, 5, mais interprété inexactement ou sur un texte différent des nôtres.
5. Imité de très près de Tac., *Dial.*, 6 et 7.

mais on impute tout à son Eloquence, et [14 v°] de toutes ses louanges il n'y en a point qui face ouyr son nom si haut, ne qui l'honnore tant que quand nous entendons l'Eloge qu'on luy a donné, que la deesse de persuasion avoit dressé son temple sur ses levres [1].

Or, si quelqu'un n'est assez excité par l'honneur à cest estude, et cherche autre proffict de ses labeurs, il peut aisement juger qu'il n'y a science qui luy puisse tant proffiter que l'Eloquence. Quel autre art concilie plus aisement et conserve plus fidellement l'amitié des Princes que celle là [2] ? Il n'y a personne dont ils facent tant de cas que de ceux qu'ils voyent estre recogneuz avoir ceste grace de bien dire. Aussi ne peuvent ils avoir d'instruments plus utiles ny plus necessaires pour contenir les peuples soubs le joug de l'obeissance, pour contenter les grands, pour traitter avec les autres Princes et manier heureusement toutes sortes d'affaires [15 r°]. Elle acquiert mesmes l'amitié des particuliers, les obligeant par infinis bons offices, et à la suitte de telles amitiez et faveurs apporte des biens et des richesses [3] en affluence à ceux qui en sont desireux.

Mais à Dieu ne plaise qu'une si excellente science se propose une si ville et abjecte fin ! Un esprit genereux qui dressera ses contentions à la perfection de l'Eloquence sera assez encouragé d'y travailler à bon escient, quand il se mettra devant les yeux que l'oraison est celle qui regne parmy les hommes, et tourne toutes choses à son gré. Il cherchera le fruict de son labeur non en sa bourse et en un salaire mercenaire, mais au contentement de son esprit et en la contemplation de sa vertu. De là luy derivera un cours perpetuel de plaisirs [4] qui accompagneront toutes ses actions, et le rendront joüissant d'un heur vrayement divin, qui est un aise et resjouissance dont la cau-[15 v°]se et le principe est en ceux qui le possedent. On ne sçauroit estimer et moins exprimer, sinon que l'on l'ait esprouvé en soy-mesmes [4], quel contentement reçoit celuy qui au milieu d'une

2-3. honore BCD — 5. cet estude CD — 6. profit BCD ; aisément B, aysément CD — 7. profiter BCD ; *Qu'elle* autre A — 8. aisément B, aysément CD — 9 *ny* A — 10. recogneus C, reconneus pour avoir D — 11. instrumens BCD — 12 obeyssance B — 13. traicter C, traiter D — 19. vile BCD — 19-20. dressera ses labeurs D — 20. *sesra* A — 24. un profit, mais BCD — 27. ayse C ; resjouyssance B ; qui est [un aise et] une resjouissance D.

1. Eupolis, les *Dêmes* ; d'après le scoliaste d'Aristophane, *Acharniens*, v. 515. Cité par Pline le Jeune, *Lettres*, I, 20.
2. Tac., *Dial.*, 8.
3. Tac., *Dial.*, 8.
4. Tac., *Dial.*, 6.
5. *Ibid.*, 6.

grande et celebre assemblee void les vieillards l'aimer, les jeunes l'admirer, et tous deposer leurs propres affections, pour espouser les siennes. Quelle douceur [1] outre cela pensez vous que sente celuy qui coulle de sa bouche ce miel attique, c'est à dire une oraison perfaictement elabource, ornee de graves et sages sentences, embellie de belles parolles, où la raison et la verité, illustrees par leur propre et plus riche ornement, reluisent en une splendeur admirable? Il n'y a, croiez, sorte de chant et d'armonie qui touche plus doucement nostre ame et avec plus de volupté. Si ce que l'on dit de la Musique est vray, que celuy qui chante reçoit encore plus de plaisir que ceux [16 r°] qui l'oyent, ne doutez nullement que, de tant de plaisirs que l'orateur donne à ceux qui l'escoutent, il n'en reçoive la principale et plus agreable partie. Je ne doute point, quant à moy, que celuy à qui une grande action a bien reuscy, et qui, en sortant de là, entend l'applaudissement des escoutans et le doux murmure de sa louange, ne soit tout ravy en soy-mesme, et que son cœur ne s'espanouisse au lever de cest aise, comme un bouton de rose nouvelle au premier rayon d'un clair et gay soleil. Je ne puis donc penser que ce soit par mespris que les esprits François ayent si peu proffité en ceste science, qui seulle peut rendre la vie honorable, opulente et agreable.

Je ne sçay si quelqu'un, frappé d'une fievreuse austerité, ne la voudroit point rejetter comme dangereuse au gouvernement des Estats [2] et au jugement des affaires, et de laquelle [16 v°] les meschans ont accoustumé d'abuser, pour renverser les loix, troubler le repos du pays et effectuer leurs mauvais desseins. Celuy-là alleguera volontiers pour son opinion la façon des Areopages [3], qui, avant que donner audience aux orateurs, avoient accoustumé de leur faire deffendre par un huissier de ne point esmouvoir les Juges, pour ce qu'ils estimoient qu'un Juge esmeu par les mouvements de l'Eloquence ne pouvoit non plus juger du droict et de la raison qu'un passionné amoureux de la beauté, et se fortifira du dire de Platon [4], qui souste-

1. aymer CD — 4. coule CD — 4-5. parfaictement BC, parfaitement D — 5-6. de [belles] paroles D — 6 paroles C — 7. *ny* A ; croyez BCD — 8. harmonie CD — 14. *à* bien A ; reussi BCD — 17. cet ayse CD — 19. profité BCD — 20 seule BCD — 23. meschants C — 29 mouvemens BCD — 31. fortifiera CD.

1. Tac., *Dial*., 6 ; Cic., *De Orat.*, II. 8.

2. L'idée apparaît dans Cic., *De Invent. orat.*, I, 1 ; *De Orat.*, III, 14 ; elle est développée dans Quintilien, *Institut. Orat.*, II, 16, dont s'inspire librement toute la suite de cette argumentation.

3. Aristote, *Rhétorique*, I, 1, 5.

4. Du Vair semble ici moins citer un mot de Platon que résumer en une formule les idées qu'il exprime sur ce sujet dans le *Gorgias*.

noit qu'il n'y avoit rien au monde si eloquent que la verité. De vray l'on ne peut pas nier que beaucoup de meschants hommes [1] ne se soient mal servis de l'Eloquence, et n'en ayent destourné l'usage à la ruine de leur pays. Mais on ne conclurra jamais par là qu'il la faille rejetter ou negliger. Cela luy est commun [17 r°] avec toutes les plus excellentes choses du monde, qu'elles peuvent tourner à mal ou à bien, selon que celuy qui les possede est disposé. La pluspart des hommes abusent de leur entendement : qui voudra dire pour cela qu'il fust bon qu'ils n'en eussent point ? Ainsi se peut-il dire de toutes choses, elles ont deux anses : qui les prend par l'une, il en use bien, qui les prend par l'autre, mal. Qui est-ce qui voulust dire que l'usage des armes pour se deffendre justement d'une force fust mauvais, pour ce qu'il y en a qui en offencent injustement les innocents ? Quand il n'y auroit autre chose qui nous conseillast de travailler à l'Eloquence, si le devrions nous faire pour armer la vertu contre le vice, la verité contre l'imposture et la calomnie. Car puisque nous ne pouvons empescher que la malice et meschanceté ne s'empare de l'Eloquence, et s'en ayde pour executer de perni- [17 v°] cieux conseils, quel autre remede nous reste-il pour nous en deffendre, sinon semblables armes à celles dont on nous veut assaillir ? Que si nous les quittons et nous presentons nuds au combat, ne trahissons nous pas la vertu et la verité ? et ne meritons nous pas la mesme notte que recevoit en la milice des anciens le soldat qui quittoit son bouclier ? La verité, dictes vous, se deffend assez de soy mesmes. Bien vray seroit cela à l'endroit d'esprits purs et nets de toutes passions, mais le commun des hommes estant, partie par nature, partie par mauvaises mœurs, partie par artifice, prevenu et preoccupé, il faut de necessité faire comme ceux qui amolissent le fer au feu avant que de le tremper en l'eau, et passer les esprits des auditeurs par les chaleurs et mouvements de l'Eloquence, avant qu'ils puissent prendre la trempe de la verité. Elle trouve le plus souvent [18 r°] ceux à qui elle a affaire si alienez qu'à peine luy voudroit-on laisser ouvrir la bouche, si elle ne comparoissoit en habit grave et magnifique, et ne monstroit qu'elle a moyen d'arracher de force ce que l'on ne luy voudra point accorder par raison. La condition avec laquelle elle entre en lice, c'est qu'il faut qu'elle combate pour nous mesme contre nous mesmes,

2. meschans BCD — 4 conclura BCD ; falle D — 7. La plus-part C — 13. offensent CD ; innocens BCD — 13 *ny* A — 22 note CD — 26. *parties* A — 28. amollissent CD – 36. *quelle* A.

1. Platon, *Gorgias*, 11 ; Cic., *Invent. orat.*, I, 4 ; Quintil., *Instit. orat.*, II, 16.

et qu'elle nous violente d'embrasser le droit et la justice. Luy oster la force pour la laisser nüe en ce combat, ce seroit, ce me semble, grande imprudence, et l'estimer davantage desarmee que garnie, chose contraire à la Providence, laquelle ne sera jamais si injuste à l'endroict de ses œuvres que de preferer ce qui est infirme et imbecille à ce qui est fort et puissant.

Or, puisque ce n'a point esté le mespris de l'Eloquence qui a fait que noz François y ayent si peu proffité, il faut rechercher les autres causes qui peuvent avoir [18 v°] empesché qu'elle n'ait pris racine en nostre terre et flory comme elle pouvoit au prin-temps et en la prosperité de cest estat. En ceste curieuse recherche (car mon trop grand loisir me donne droict d'estre maintenant curieux), ce qui se presente le premier à moy, c'est ceste belle contemplation de Platon, qui disoit que toutes les actions des hommes estoient conduites et gouvernees par deux grands et puissans Demons, le loyer et la peine [1]. Toutes sortes de sciences sont nourries du laict d'une douce esperance, et eslevees par une digne recompense de l'honneste labeur de ceux qui s'y employent. Comme la pierre Pantaura [2] par une secrette puissance tire à soy tout ce qui en approche, aussi l'honneur et la gloire esleve à la vertu les hommes genereux, et comme un picquant esperon les y haste et solicite. Au contraire, le contemnement et mespris leur est comme [19 r°] un frein aspre et rude, qui les arreste au plus fort de leur course. Es estats [3] où l'Eloquence servoit d'eschelle aux hommes pour monter aux plus hautes dignitez, comme à Athenes et à Romme, les plus beaux esprits y dressoient leur vol, et bandoient toutes leurs contentions pour en acquerir la louange. Le moindre bourgeois de la ville se rendant agreable és concions populaires se pouvoit promettre les plus grandes et importantes charges : la grande authorité estoit à celuy qui estoit le plus eloquent : les marques de la puissance paroissoient plus en l'artifice du langage qu'és masses des licteurs et des sergents : celuy qui avoit acquis re-

1. *quelle* A — 3. davantage sans armes qu'avec armes BCD — 5 endroit BCD — 5-6. qui est [infirme et] imbecille CD — 7. a faict C — 8. nos CD ; profité BCD — 10. printemps BCD — 11. cet estat CD — 12 droit CD — 16. lait CD — 18. Pantaure BCD ; secrete CD — 20. les hommes [genereux] BCD — 21. sollicite BCD ; le [contemnement et] mespris D — 24. *au* plus hautes A — 25. Rome BCD ; dressoyent B ; bandoyent B — 26. toutes leurs forces BCD — 30. paroissoyent B.

1. Cette formule résume sans doute le dialogue *Hipparque*.
2. Philostrate, *Vie d'Apoll.*, III, 45-46.
3. Cic., *De Orat.*, I, 4 ; Tac., *Dial.*, 36 et 40, et surtout Longin, *Traité du Sublime*, 44.

putation d'Eloquence estoit comme en un perpetuel magistrat [1] entre ses citoyens. Aussi ces villes là ont porté d'admirables orateurs, principalement és temps que l'estat populaire y regnoit. La liberté nourrissoit les esprits en une gran- [19 v°] deur de courage et leur donnoit moyen de s'estendre. Ceux qui avoient en ceste liberté quelque grace de bien dire pour animer leurs genereuses contentions au service du pays paroissoient ez flots des concions populaires et assemblees publiques, comme un grand vent qui se leve en pleine mer et ammoncelle les vagues les unes sur les autres, emportant tout ce qui se presente devant luy. Telle estoit la parolle d'Ulysses descripte par Homere en ces vers [2] :

Quand sa voix se levoit du fond de sa poitrine,
C'estoit comme le flot d'une ondeuse ravine,
Qui trainoit avec soy ce qu'elle r'encontroit :
Rien d'humain resister à son cours ne pouvoit.

Nostre estat François a dés sa naissance esté gouverné par les Roys, la puissance souveraine desquels ayant tiré à soy l'authorité du [20 r°] gouvernement nous a à la verité deslivré des miseres, calamitez et confusions qui sont ordinairement és estats populaires, mais aussi nous a privé de l'exercice que pouvoient avoir les braves esprits et des moyens de paroistre au maniment des affaires. Car le Prince, devoüant ses veilles et son soing à nostre salut et se mettant comme en continuelle garde pour nous, a allenty le cours de noz esprits, et les a comme relegué au soing et à la conduite de leurs familles particulieres, de sorte que, comme un cheval genereux qui est dans une trop courte carriere [3], ils n'ont peu faire paroistre ce qu'ils avoient de force et de vigueur. L'Eloquence entre autres choses a cela qu'elle ne se peut monstrer, sinon en un subject qui le merite [4], et est difficile que l'orateur apporte une grave et magnifique parole, s'il n'a un argument semblable. Il ne se faut pas estonner si nous ne pouvons [20 v°] rien concevoir et produire de semblable

5. avoyent B — 7. *paroissent* A ; és flots des [concions populaires et] assemblées BCD — 10. parole BCD ; Ulisses B ; descrite BCD — 14. rencontroit BCD — 17. les rois B — 18. de verité D ; delivré BCD — 20. pouvoyent B — 22. soin D — 24. nos BCD ; soin D — 27. avoyent B ; *L'Eloquences* A — 28. sujet D.

1. Peut-être Tac., *Dial.*, 36.
2. *Iliade*, III, 221 sq., cité par Pline le Jeune, *Lettres*, I, 20.
3. Tac., *Dial.*, 39.
4. Cic., *Orator*, 33, et surtout Tac., *Dial.*, 36, 37.

à ces anciens Romains, dont les exercices estoient d'orer en un Senat [1] qui sembloit un Consistoire de Roys, de deffendre les Provinces d'oppression, d'accuser les Gouverneurs qui les avoient foullees, de deliberer de la paix et de la guerre de tout le monde. Il estoit fort aisé de concevoir quelque chose de grand en si grandes affaires : les riches parolles suyvoient facilement de si hautes et si graves pensees. Alexandre le sçeut bien remarquer, lors que quelqu'un estimoit fort Callistenes d'avoir eloquemment loüé les Macedoniens : car il luy respondit ce vers d'Euripide [2] :

Mal aisé n'est de dire bravement,
Quand l'on en a bel et riche argument.

Or, comme en nostre Estat l'Eloquence a changé d'arguments, aussi a elle changé de personnes qui la cultivent. Et c'est à mon advis une des principales causes [21 r°] pour lesquelles elle demeure ainsi basse et decoloree, ne portant quasi plus de fruict. Un ancien Romain [3], plaidant la cause de la nature contre la paresseuse plainte de ceux de son temps qui l'accusoient que la terre n'estoit plus si feconde et bonne portiere que du temps de leurs ancestres, leur respondoit que c'estoit qu'elle se sentoit negligee, de n'estre plus cultivee que par des mains servilles, au lieu qu'antiennement elle estoit maniee par les mains propres des plus grands et vaillans capitaines, qui s'en retournoient tout joyeux du triomphe au labourage. La terre, disoit-il, se resjoüissoit lors soubs les mains victorieuses de ces magnifiques capitaines, et, glorieuse de sentir une charrüe couronnee de lauriers et un laboureur triomphant, ouvroit plus liberalement son sein et departoit plus prodigalement ses faveurs. Ainsi pourrions nous dire aujour-[21 v°]d'huy que, lors que l'Eloquence estoit traictee et maniee mesmes par les Empereurs et par les

1. estoyent B — 1-2. de parler et haranguer en un senat D — 2. des rois B, des roys C — 3. avoyent B — 3-4 foulées D — 5. aysé CD — 6 paroles BCD ; suivoyent B, suivoient CD — 7. sceut CD — 8. Callisthenes CD — 10. malaysé BCD — 11. argumens CD — 15 *decoleree* A — 17. accusoyent B — 20. serviles CD ; anciennement BCD — 21. par les [mains propres des] plus grands BCD — 22. s'en retournoyent B — 28. traittée [et maniée] mesmes

1. Tac., *Dial.*, 36 ; déjà imité par Ramus, *Ciceronianus*, p. 60.
2. Plutarque, *Vies*, *Alexandre*, 53. Du Vair a corrigé Amyot qui disait :

Mal-aysé n'est de bien dire amplement
Quand on en a bel et riche argument.

(*Les Vies... translatees...* par M. Jaques Amyot, Paris, 1582, in-8°, p. 311.)
3. Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, liv. XVIII, 4, que cite Brisson, dans sa remontrance de 1579, p. 438.

plus grands, qu'elle respiroit une plus grande et plus pleine majesté. Car personne qui ait seulement salüé de loing l'histoire n'ignore que les plus grands de toute la Grece et de tout l'Empire Romain n'ayent esté ceux qui se sont plus curieusement exercez à l'Eloquence. Chose estrange, que mesmes ce grand Pompee [1], qui estoit renommé de tant de victoires, et desja fort vieil quand les guerres civiles commencerent, recommença son excercice de declamer, lequel il ne quitta point aux plus fortes ardeurs de la guerre. Et quant à Auguste et Anthoine, ils declamoient quasi tous les jours pendant qu'ils se faisoient la guerre pres de Mutine. Les autres Empereurs qui les suyvirent ne negligerent pas non plus cest excercice. C'est pourquoy nous trouvons es-[22 r°]cript en un ancien [2] que Tybere n'avoit pas faute d'Eloquence, non plus que Caius et Claudius, et remarque l'on que Neron avoit esté le premier qui des Empereurs avoit eu besoin d'aide pour orer en public. Titus mesmes [3], estant Empereur, fit profession publique de l'Eloquence, et estimoit l'un des plus grands honneurs qu'il eust que d'estre estimé orateur.

En France l'Eloquence a esté tousjours quasi mesprisee de noz Princes et de nostre vieille Noblesse : ils s'estoient persuadez qu'il valloit mieux bien faire que bien dire [4], et, contents du rang que leur donnoit leur naissance ou vaillance, ils ne cherchoient point d'autre honneur que celuy des armes à la guerre et du mesnage en la paix. De sorte que ce qui restoit d'usage de l'Eloquence soit és barreaux des Parlemens, soit és chaires publiques, a quasi tousjours esté entre les mains de personnes abje-[22 v°]ctes, qui, nees d'une vile et basse semence, nourries en mœurs peu ingenues, instruites avec peu de soing et de commodité, n'ont rien apporté au maniment d'une si chere et digne science qui luy peust donner croissance et

par les BCD. — 1. [qu']elle respiroit CD; plus haute et plus pleine D — 2. Car quiconque a seulement D; ayt B ; de loin D ; n'ignore pas D — 7. exercice BCD — 9. Antoine CD; declamoyent B – 10. faisoyent B ; Modene BCD — 11. suivirent BCD ; cet CD — 11-12. exercice BCD — 12. escrit BCD — 13. Tibere CD — 14. lon B — 15. ayde CD ; pour parler D — 16 fist BCD — 19. nos CD — 20. s'estoyent B — 21. valoit BCD — 26 *neez* A — 27. *nourriz* A; *ingenuez* A — 29. d'une si [chere et] digne D.

1. Cet exemple et les deux suivants sont utilisés déjà et dans les mêmes termes, sauf la différence des langues, par P. Pithou (*op. cit.*, p. 716), qui avait emprunté lui-même le détail concernant Auguste et Antoine à Suétone, *De claris rhetoribus*, 1.

2. Tacite, *Annales*, XIII, 3.

3. Remarque suggérée peut-être par Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, préface, 5 et 11, ou par Suétone, *Titus*. 3

4. Salluste, *Catilina*, 8.

avancement. Il passe certes, et n'en faut nullement douter, aux enfans des semences de la generosité ou bassesse de courage de leur pere, et se forme en la naissance des hommes une suitte de meurs qui se recognoist puis apres à ce qu'ils entreprennent. Ce que Homere a bien sçeu remarquer, quand, parlant de Thelemacus, fils d'Ulisses, il a dict [1] :

La vertu de ton Pere en toy s'est decoulee.

Si ceste brave et genereuse Noblesse Françoise, dont la vaillance est esgallement admirable et formidable à toutes les nations de la terre, et dont les esprits monstrent par tout où ils sont tant de vigueur [23 r°] et de valleur, n'eussent negligé et laissé les Muses en proye aux plus bas et servils esprits, j'ay opinion que l'Eloquence Françoise seroit aujourd'huy beaucoup plus avancee, et l'Estat et dignité de cest ordre plus asseuré. C'est certes un precieux joyau que l'Eloquence, plus important qu'on ne pense, et qui merite d'estre commis en des mains adroites et charitables. Et pleust à Dieu qu'on peust faire en ce subject ce qu'Alexandre faisoit de ses portraicts et statües [2] ! Il n'avoit pas tant d'occasion de choisir ceux à qui il permettoit de le portraire, et de deffendre aux autres de l'entreprendre, comme auroient les Roys et Princes de choisir ceux qui devroient estre instruits en l'Eloquence et parler en public. Car telles gens ne peignent pas seulement leurs meurs és tables de nostre cœur : mais y impriment, voire avec bruslure de feu, les plus vives et violentes affections qui y [23 v°] puissent entrer, lesquelles y estant mises avec une maligne ou imprudente main, ruinent et difforment estrangement toute la societé civille.

Bien que ce soient là les plus apparentes causes du peu de progrez que l'Eloquence a faict en France, si peut-on dire en verité que la difficulté de la science en soy [3], dont la perfection ne se peut acquerir qu'avec un incroyable travail et heureuse rencontre de plusieurs

3. leurs peres BCD — 3-4 des meurs B, des mœurs CD — 4. reconnoist D — 4-5. Ce qu'Homere a bien sceu CD — 5 Telemachus CD — 6 Ulysses CD — 9. esgalement BCD — 11. valeur BCD — 12 serviles BCD — 14. cet ordre CD — 15 et plus important BCD — 16. adroictes CD — 17. sujet D — 18. tant occasion BC — 22. mœurs CD — 26. civile BCD — 27. *proprez* A, progrez B, progrés CD — 28. fait D ; France. Si A.

1. Traduction infidèle d'Homère, *Odyssée*, II, 271.
2. Plutarque, *Vies*, *Alexandre*, 4.
3. Cic., *De Orat.*, I, 2, 5, et *passim*.

choses fort necessaires, en est la principale cause. La nature commune de l'homme porte cela, que difficillement il se renge à un continuel travail, et s'opiniastre aux choses qui ne s'acquierent que par grand peine et longueur de temps. Il luy est quasi plus aisé de travailler beaucoup que de travailler longuement. Tant la perseverance se trouve en peu d'esprits. Mais particulierement les nostres ont cela, qu'ils ne peuvent se commander la patience, et sem- [24 r°] ble que la nature qui leur a donné une grande promptitude et vivacité leur ait envyé la constance, de peur que ces deux choses jointes ensemble n'eslevassent l'honneur de nostre nation plus haut qu'il n'est permis à l'humanité d'arriver. Car, à dire vray, si nous avions autant de tollerance comme nous avons de pointe et gentillesse, il faudroit que les autres nations de la terre nous cedassent le loz de tout ce à quoy nous nous voudrions addonner. Or peut-on dire avec verité qu'il n'y a science au monde si penible et laborieuse que l'Eloquence. En laquelle, outre les naturelles inclinations, il faut un grand estude qui ait quasi effleuré tous les autres arts [1], acquis une cognoissance universelle de toutes choses, et une science particuliere des loix, des coustumes, des mœurs, des affections de ceux avec lesquels nous vivons. A quoy puis apres il faut [24 v°] apporter une grande experience et ordinaire exercice, de sorte que, s'il y a art au monde à comparaison de la difficulté duquel l'on puisse dire que la vie humaine est courte, c'est cestuy-là. Car, quant à ceux qui ont pensé que l'Eloquence ne consistoit qu'en un flus de vaines parolles bien agencees pour chatoüiller les oreilles, et estimé eloquents des causeurs et charlatans qui entretiennent et estourdissent les auditeurs d'un vain babil, ils se sont au jugement des sages fort trompez et ont faict grand tort à l'Eloquence. Ne pensez pas que sans une grande cognoissance de toutes sortes de sciences liberales l'on puisse produire une oraison digne d'estre loüee. Philostrate escript en un endroit [2] que l'image de Memnon qui estoit en Egypte commençoit à parler lors que le soleil luy donnoit en la bouche, en

2. difficilement BCD ; range BCD — 3. *pat* A — 4. grande CD ; aysé CD — 6. se treuve BCD — 9. envié BCD ; jointes CD — 10. plus haute BCD — 12 tolerance C, autant de patience D ; de pointe de gentillesse BC, de pointe et de gentillesse D — 14. adonner BD — 18. connoissance D — 23. c'est celui-là D — 24. flux CD — 24-25. paroles CD — 28. fait D — 29. connoissance D — 31. escrit BCD.

1. Cic., *De Orat.*, I, 5 et 34 ; *Orator*, 33-34 ; Tac., *Dial.*, 30, 31 et 33.
2. *Vie d'Apoll.*, VI, 4.

quoy je croy qu'il n'a voulu designer autre chose que l'effect de la science [25 r°] et de l'erudition qui anime la langue et les levres de ceux qui ont à dire quelque chose de grand et de divin, sans laquelle la parole n'est qu'un vent et son perdu.

Ceux qui veulent favoriser la paresse[1] disent qu'il suffit à l'orateur d'emprunter, à mesure qu'il en a affaire, ce que les autres arts ont de propre au subject qu'il veut traitter, sans consommer tant de temps en autres sciences, dont l'usage est rare à celuy qui a à parler en public, comme s'ils ignoroient quelle difference il y a entre ce qui nous est propre et ce que nous empruntons, et comme nous usons diversement de l'un et de l'autre, comme l'on recognoist incontinent ce qui est à nous et ce que l'on nous a presté. Davantage, n'esprouvons nous pas tous les jours que nous sommes si pressez[2] és actions dont nous sommes chargez, qu'à peine avons nous loisir de nous recueillir et choisir les paroles convenables au subject? Que seroit-ce [25 v°] doncques s'il falloit aller lors au conseil des autres sciences, pour chercher quelque secours à ce que nous avons entrepris? Ne vous souvenez vous pas combien l'antiquité a loué le jugement d'Alexandre, lequel cassa un de ses soldats[3] qui racoustroit l'attache de son javelot lors qu'on rengeoit la bataille, pour ce qu'il preparoit ses armes lors qu'il en falloit user? Qui est, je vous prie, le bon mesnager, lequel a jamais entrepris d'eslever un grand edifice, qui, auparavant que de commencer à bastir, n'ayt faict provision de bois, de pierre, de chaux, et autres matieres convenables, de peur qu'ayant desja fort avancé son ouvrage, il ne fust contraint de tout laisser là, si quelque chose necessaire luy venoit à manquer? Joint aussi que le bois, la pierre, la chaux, couppee, taillee et cuitte en leur saison, proffitent bien davantage, et sont bien d'une plus ferme consistance, où au con-[26 r°]traire, quand ils sont trop fraischement mis en œuvre, ils se gersent, ils se dementent, ils s'escaillent Vous

7. sujet D; traicter C; consumer BCD — 9. ignoroyent B — 11. reconnoist D — 15. sujet D — 18. Ne vous souvenez-vous combien C — 20. rangeoit BCD — 23. n'ait CD; fait D; provisions CD — 25 il ne fut D — 27. couppé D; taillé D — 28. profitent BCD — 29. constance BC; *ou* AB.

1. Toute la phrase est imitée, presque traduite de Tac., *Dial.*, 32.
2. Quintil., *Instit. orat.*, X, 7, 2.
3. Détail emprunté à Plutarque, comme le prouve le fait qu'il figure dans les *Apophthegmes... translatez de latin en françois* par L'esleu Macault (f° 199 v°), apophtegmes tirés de Plutarque : « Estant doncques celle bataille en ordre de combattre, voyant icelluy Alexandre quelque avanturier qui accoustroit la corde de son dart : il le chassa hors de l'exercite, comme inutile, qui lorsqu'il se devoit ayder de ses armes, il les accoustroit ».

appercevez aisement quand ceux qui parlent en public vous apportent des estudes mal digerees, et des inventions qui ne sont pas recuites en une longue et profonde meditation : tout y entrebaille, et beaucoup de choses y bouclent et se jettent hors de leur vray et droict allignement. Où au contraire l'ouvrage de ceux qui n'apportent rien que de leur creu, et qui ont par une soigneuse estude tourné en suc et en sang[1] ce qu'ils ont appris és autres arts et sciences, ressemble à celuy de la nature, qui, croissant uniment et se formant avec une belle proportion, reluit tout d'une naïve beauté. Et pour ce, celuy qui voudra acquerir quelque gloire en l'eloquence fera comme les bons et opulents mesnagers[2], qui font provision longuement devant que d'en user, non [26 v°] seulement des choses necessaires, mais aussi de celles qui ne servent que pour le plaisir, et ce en telle abondance qu'ils en puissent plustost prester qu'estre contraints d'en emprunter. Il remplira son esprit d'une grande varieté de belles choses qu'il y mettra en reserve, et fera dans les jardins de la Philosophie ce que faisoit ce gentil nourrisson de Hypsiphile[3], lequel

Alloit cueillant de main tendrette
Mainte fleurette sur fleurette,
Ne pouvant son cœur enfantin
Rassasier d'un tel butin :

Car il est bien aisé puis apres d'un tel magasin de suaves et odorantes fleurs tirer un miel doux et savoureux. Comme les Philosophes disent que de la puissance de la matiere se tire la perfection de la forme, ainsi peut-on dire que de l'abondance du sçavoir et cognoissance des choses l'orateur tire ceste beauté de langage d'où il acquiert son honneur et sa gloire.

Or, [27 r°] combien que la cognoissance de toutes les sciences, sinon parfaite, au moins mediocre, soit necessaire à l'orateur, pour ce qu'elles sont toutes tellement enchesnees, qu'il est difficile d'en cognoistre exactement l'une que l'on n'ait quelque cognoissance

1. aysément BCD — 3. entrebaaille D — 5. *Ou* AB — 9. naïfve CD — 10. quiconque voudra D — 17. nourisson CD — 18. Hypsipyle CD — 23. aysé CD — 26-27. connoissance D — 29. connoissance D — 30. parfaicte C — 31. enchaisnées CD — 32 connoistre D ; que l'*ont* A ; connoissance D.

1. Cic., *Orator*, 23 ; Quintil., *Inst. orat.*, X, 1.
2. Tac., *Dial.*, 22 ; déjà imité par Brisson en 1579, *op. cit.*, p. 446-447.
3. Euripide, *Hypsipyle*, éd. Didot, fragm. 746, p. 798.

des autres, toutesfois il y en a deux desquelles il ne se peut aucunement passer, et qui semblent avoir esté faictes entierement pour luy. Ce sont la Moralle et la Dialectique [1]. Car la fin de l'orateur estant d'esmouvoir et persuader, comment pourra-il esmouvoir s'il n'a perfaite cognoissance des choses qui remuent noz affections et donnent mouvement à noz volontez? Un soigneux et diligent medecin n'ordonnera jamais un remede à un malade, qu'il ne soit bien informé non seulement de sa maladie, mais aussi de son humeur et complexion, de sa façon de vivre, de ce qu'il aime et de ce qu'il abhorre. L'orateur est le vray [27 v°] medecin des esprits, auquel il appartient de faire ce que disoit Theophraste, guarir la morsure des viperes par le chant des flustes : c'est à dire les calomnies des meschants par l'armonie de la raison. Comment le pourra-il faire, s'il ne cognoist le naturel de ceux qui en sont frappez [2], de quels objects ils s'esmeuvent, quelles choses excitent en eux la crainte, l'esperance, l'indignation, la commiseration, l'envie et les autres passions ? Ne faut-il pas qu'il cognoisse les tons des ames, et quels sons elles rendent en chaque endroit où elles sont touchees? qu'il sçache de quoy se passionnent les jeunes et les vieillards, les pauvres et les riches, ceste nation cy ou ceste là? Bien souvent mesmes faut-il que l'orateur tout le premier veste les passions dont il veut frapper les autres [3], et qu'il reçoive le coup en soy dont il veut toucher ceux qui l'escoutent, comme Brasidas [4] tira de sa propre playe [28 r°] le dard dont il tua son ennemy. Toute la force et l'excellence de l'eloquence consiste de vray au mouvement des passions [5] : par cest instrument, comme par une forte milice, elle exerce son souverain empire, tourne et fleschit les volontez des hommes, et les fait servir à ses desseins. Car la passion, s'estant conceüe en nostre cœur, se forme incontinent en nostre parolle, et par nostre parolle sortant de nous entre en autruy, et y donne semblable impression que nous avons nous mesmes, par une subtile et vive contagion.

2. faites D — 3 Morale D — 5 parfaite BD, parfaicte C ; connoissance D; nos BCD — 6. nos CD — 9. ayme BCD — 11 guerir D — 13. meschans BCD ; harmonie CD ; de la raison, Comment A — 14 connoist D — 15. *qu'elles* choses A — 17 connoisse D — 17-18. et quel son D — 18 *ou* A — 20. *où* A ; celle là D — 26. cet instrument D — 28. faict C — 29. parole CD.

1. Tac., *Dial.*, 31, et surtout Cic., *De Orat.*, I, 15.
2. Aristote, *Rhétor.*, II, 12 ; Horace, *Ep. ad Pisones*, 156 sq. ; Tac., *Dial.*, 31, etc.
3. Cic., *De Orat.*, III, 45, et surtout *Orator*, 38.
4. Plutarque, *Moralia*, *De sera numinis vindicta*, 1.
5. Cic., *De Orat.*, I, 12 ; *Orat.*, 37.

C'est de verité chose estrange que de la force de la parole, principalement animee de la passion. Car vous diriez quasi qu'elle mesle et pestrit les ames, et que c'est un feu allumé qui, rencontrant un autre corps, l'allume et l'enflamme, voire pour si loing qu'il soit de luy, comme la naphthe [1] qui s'allume à la seule veüe du feu. J'ay souvent observé des hommes qui, non pas [28 v°] avec une parolle eloquente, mais à peine congrüe, non pas congrüe, mais à peine articulee et intelligible, sans aucun discours de raison, mettoient le peuple qui les oyoit en colere, pour ce qu'ils y estoient, tant aisement les passions se communiquent par la parolle, et passent de celuy qui parle à celuy qui entend Que sera-ce quand les passions de l'orateur seront aidees et souslevees de l'artifice de l'eloquence? Qui s'en pourra lors garantir? C'est doncques une grande et forte puissance que celle qui sousleve les passions és ames de ceux qui escoutent, pour laquelle dextrement manier il faut de necessité que l'orateur ait une grande cognoissance de la science Moralle et du naturel de l'ame de l'homme.

Maintenant, pour persuader et contraindre par raisons l'auditeur à croire ce que l'on luy propose, ne faut-il pas necessairement estre exercé en l'art [2] qui nous suggere les arguments, et [29 r°] aide l'invention par certains lieux et reservoirs, qui les examine et apprent leur force et certitude, qui nous enseigne puis apres la façon dont nous les devons disposer, à fin qu'ils ayent plus de poix et de force, et qui outre tout cela nous monstre l'ordre universel que nous devons garder en tout le corps de l'oraison ? Si l'ordre est le pere de l'ornement et de la beauté, et la beauté naist de l'ordre, et l'ordre est enseigné par ceste science, ceste science se peut dire la principale maistresse de l'eloquence. Aussi croy-je que celuy qui n'y aura passé et n'y aura esté bien instruict s'aidera avec aussi mauvaise grace et aussi peu d'usage de l'eloquence qu'un aveugle d'un mirouër.

Il luy est doncques besoin de beaucoup de choses pour l'instruire et l'equipper, lesquelles il faut qu'elle prenne ailleurs, et dont l'acqui-

4. loin D — 5. *napthe* AB — 6. parole CD — 9. aisément B, aysément CD — 10. parole CD — 12. aydées CD — 13. garentir D — 16. connoissance D; morale D — 20. ayde CD — 23. afin BD ; poids CD — 26. de la beauté [et la beauté naist de l'ordre,] et l'ordre BCD — 28 *ny* A — 29. instruit CD ; s'aydera CD.

1. Plutarque, *Vies. Alexandre*, 35.
2. Cic., *Orat.*, 32-33.

sition estant fort facheuse et penible, il ne se faut pas estonner si peu de gens veulent entrepren-[29 v°]dre de la conduire à perfection. Mais, quand elle ne seroit empeschee qu'à cultiver ce qui croist en son champ et conduire à l'ongle son propre et particulier ouvrage, qui gist en l'eloquution et action [1], l'estimeriez-vous peu occupee ? penseriez-vous que ce fust un travail dont chacun peut venir à bout? Estimeriez vous que ceste specieuse face d'oraison composee de mots bien choisiz, proprement agencez, tombants à une juste cadance, en laquelle reluit comme le teint et la couleur de l'eloquence, soit chose vulgaire et aisee à trouver : et que celuy qui l'aura trouvee la puisse puis apres animer par une grave et naïve action [2], où l'on voye le visage, les mains et les membres de l'orateur parler avec sa bouche et suyvre de leur mouvement celuy de son esprit ? Combien s'en est-il trouvé en tout un siecle qui ayent acquis la reputation d'estre parvenuz à ce degré ? Pource ne se faut-il pas eston-[30 r°]ner, si en chose si difficile des esprits si libres et si mal-aisez à assubjectir à un constant travail ont fait si peu de progrez, veu mesmes que ny le subject ny la recompense ne les y ont point invité.

Je me doute bien que ceux qui verront ce discours diront incontinent : de quoy sert d'aller ainsi rechercher les causes pourquoy nostre nation a si peu proffité en cest art ? Ne seroit-il pas bien plus seant à celuy qui ayme l'honneur de son pays ou de cacher ses tares, ou de donner le remede de les reparer et amender ? Le monde est tout plein de ces gens-là qui mouchent les lampes, et ne mettent point d'huille dedans, et qui pensent assez accroistre leur gloire en diminuant celle d'autruy. Icy ay-je deliberé de prevenir ceste pleinte et faire entendre à celuy qui donnera quelque part de son loisir à ce traité que je ne l'ay dressé que par un honneste desir de servir ma patrie et ouvrir le chemin à l'eloquence : [30 v°] à fin de l'introduire, si je puis, plus avant en nostre langue, et donner addresse et courage tout ensemble à noz François de cueillir en leurs jardins des lauriers un peu plus vers que ceux qui y sont entrez auparavant.

1. fascheuse BCD — 6. peust CD — 8. choisis BCD ; tombans BCD ; cadence CD — 10. aysée CD — 13. suivre CD — 15. parvenus BCD — 16. mal aysez CD ; assubjettir BC, assujettir D — 17. faict C ; progrés CD — 18. sujet D ; invitez D — 21. profité BCD ; en cet art CD — 22. cacher ses defauts D — 25. huile BCD — 26 plainte CD — 28. traicté C, traitté D — 29. afin BD — 30. adresse BD — 31. nos BCD — 32. plus vers que n'ont fait ceux qui BD, que n'ont faict ceux qui C.

1. L'idée est de Ramus, *Prœfationes*, 1577, p. 23, 31, etc.
2. Cic., *De Orat.*, I, 5.

En quoy m'estans passé par la pensée beaucoup de divers desseins, tantost de dresser des institutions oratoires, tantost un sommaire de Rhetorique contenant les preceptes abregez de cest art, tantost un traitté de la diversité des stiles et de la meilleure façon d'escrire, je me suis en fin resolu à tout autre chose, qui est de proposer à imiter aux nostres les plus beaux et plus perfaicts ouvrages des plus grands orateurs de l'antiquité : estimant qu'il n'y a rien qui nous apprenne si facilement, ny avec tant de plaisir que fait l'exemple de ceux que nous estimons exceller en quelque art. Apprendre par preceptes[1] est un chemin bien long, pource que nous avons peine à les enten-[31 r°]dre, apres les avoir entendu à les retenir, et apres les avoir retenu à les mettre en usage : Et difficillement nous imaginons nous d'en pouvoir tirer le fruict qu'ils nous promettent. Mais l'exemple et imitation nous apprennent sur l'ouvrage mesmes, nous invitent avec beaucoup plus d'ardeur, et nous promettent quasi semblable gloire que celle de ceux que nous prenons à imiter. L'accoustumance et familiarité a une merveilleuse force, pour conduire la disposition à ce qui luy est familier. Les semences tirent à la fin la qualité de la terre où elles sont transportees, et deviennent semblables à celles qui y croissent naturellement : ainsi les esprits et mœurs des hommes se conforment à ceux avec lesquels ils frequentent ordinairement. Il passe par contagion és choses des unes aux autres une grand part de leur nature, et de là vient ce que l'on dit, que la vigne qui croist au-[31 v°]pres de la mandragore[2] tire par infusion sa force et sa vertu, de sorte que le vin qui en vient endort doucement et gratieusement ceux qui en boivent.

Aussi voyons nous que ces grands orateurs, que l'antiquité a tant estimé et la posterité tant admiré, n'ont pas tant appris l'eloquence à l'escolle des Rhetoriciens et exercices des declamateurs comme en la lice des concions publiques et au Theatre des Chaires et Tribunes. Et un autheur[3] qui nous a laissé par escript la façon dont les plus genereux Romains dressoient et formoient ces braves esprits, qui ont tant merité de loüange en cest art, nous tesmoigne

1. m'estant BCD — 3. cet art CD — 4. traicté C, traité D — 6. parfaits BD, parfaicts C — 8 faict CD — 12 difficilement BCD — 19. *ou* A — 20. et les mœurs BCD — 22-23. une grande part CD — 26. gracieusement BCD 29. escole B, eschole CD — 31. escrit BCD — 33. cet art CD.

1. Sénèque, *Epist. ad Lucilium*, 6.
2. Plutarque, *Moralia*, *De audiendis poetis*, 1.
3. Tacite, *Dial.*, 34.

qu'en leur plus tendre jeunesse ils les donnoient à quelque celebre orateur, fort employé és affaires publiques, pour le suyvre et assister par tout, observer soigneusement ses actions, et les imiter autant qu'ils pouvoient. Ce faisant ils avoient un bon maistre et bien choisi, et outre cela un [32 r°] grand et celebre auditoire, par l'approbation et applaudissement duquel ils voyoient ce qu'il falloit imiter et ce qu'il falloit eviter. Car la dignité et qualité de ceux qui escoutent regit et gouverne la langue de l'orateur, luy apprent ceste decence [1] qui est la plus grande et plus difficille partie de l'oraison, laquelle ne se peut enseigner à l'escolle et entre les exercices des declamations, pource que celuy qui enseigne à l'escolle ayant toute l'authorité, et la jeunesse qu'il instruit n'ayant encore aucun jugement, il se permet ce qu'il veut, et, s'il a quelque vicieuse inclination, il la flatte, et la fait trouver bonne à ceux qui ne cognoissent le bien que par son jugement. D'où vient que de tout temps ceux qui sortant de là se sont presentez en public se sont trouvez tout estonnez et esbloüis, comme des gens qui d'un lieu fort obscur iroient à un grand jour [2], pource qu'ap-[32 v°]portant en public la mesme façon d'oraison qu'ils avoient apprise à l'escolle, ils y ont trouvé des auditeurs d'un goust tout different.

Le malheur de nostre siecle n'est pas si grand que nous n'ayons en nostre barreau François bon nombre de beaux esprits dignes d'estre oys et observez : toutesfois, puis que nous recognoissons qu'ils sont beaucoup esloignez de la perfection des anciens, et qu'il faut tousjours prendre garde à imiter ce qui est le plus perfait [3], il nous faut, si nous aspirons de parvenir à quelque gloire, selon le precepte du sage hanter avec les morts : et, bien que la face de leur eloquence, comme ensevelie dans leurs livres, soit destituee de l'action et du mouvement qui l'animoient, retirer de leurs mortes effigies [4] et comme des statues de leurs tombeaux les plus beaux traits de leur science : et, pour les charmes de l'amour de leur vertu, evocquer à nous ces grands et [33 r°] puissants genies, qui ont heu-

2 suivre CD — 8. apprend CD — 9. difficile BCD — 10. escole B, eschole CD — 11 escole B, eschole CD — 14 faict CD ; connoissent D — 15. sortans D — 18. apportans D — 19. escole B, eschole CD — 21. mal-heur CD — 23 ouys BCD ; reconnoissons D — 25. parfait B, parfaict CD — 27. sage, hanter BCD — 30 traicts CD — 32. evoquer CD ; puissans BCD.

1. Cic., *Orator*, 21.
2. L'idée se trouve un peu partout : Pétrone, *Satyricon*, 1 et 2 ; Tac., *Dial.*, 35 ; la forme en revient à Sénèque le Rhéteur, *Controvers.*, liv. IV, préface.
3. Pline le Jeune, *Lettres*, I, 5.
4. Peut-être Salluste, *Jugurtha*, 4.

reusement et glorieusement conduit leurs esprits jusques au solstice de l'Eloquence. O braves et genereuses ames, de qui le los vit apres la mort, j'implore ce qu'il y avoit de divin en vous, à fin qu'il m'inspire autant de force que j'ay de courage de rendre la gloire de mon pays egalle à celle du vostre. Aydez et favorisez mes vœux sans envie : car aussi bien vostre tour est passé. Ce que vostre terre pouvoit esperer de loüange, elle l'a eu par vous : permettez que la mienne en reçoive quelque portion par moy. Suyvez moy, je vous prie, et de bon gré, lorsque je vous introduits en nostre theatre François. Ce vous sera un redoublement de gloire que d'estre cause de la nostre.

Je me suis donc proposé, au lieu de beaucoup de grands et amples volumes qui se pourroient dresser de l'art d'eloquence, resusciter icy quelque nombre des orateurs anciens, et, leur [33 v°] servant de truchement, les faire entendre à mes concitoyens. En quoy je confesseray ingenument que j'ay entendu appliquer à mon proffit le premier fruict de mon travail et me ressentir le premier de l'utilité qui s'en pouvoit cueillir. Car de verité, maniant et remaniant leurs œuvres pour les tourner en nostre langue, j'ay esperé pouvoir me familiariser leurs sens et leurs imaginations et pouvoir avec le temps acquerir quelque conformité à leur façon d'escrire. Or, bien qu'il soit passé peu de leur vertu en moy, si peu toutesfois qu'il s'y en remarque en ce que mes concitoyens ayment de moy doit servir d'aiguillon pour inviter les autres à y faire un plus grand proffit, selon que la nature les a doüez d'un esprit plus susceptible du bien et plus prompt à imiter ce qui le merite. Mais ce que j'en ay recueilly ne leur doit pas rendre mon travail moins agreable, pour ce que ce qui en peut [34 r°] passer en eux n'en diminue point pour cela. Allume à ce feu qui voudra son flambeau, sa lumiere n'en decroist point. Les moissons des Muses se font par les mains des Graces, qui n'envient point le proffict que l'on peut glanner en passant, pourveu que celuy à qui le fonds appartient puisse avoir son droict entier. Recevez donc de ceste façon mon labeur, et, sans vous trop curieusement enquerir si c'est pour l'amour de vous que j'ay semé, recueillez en le fruict que je vous monstre et vous dedie.

Or, ayant ce dessein, j'ay pensé vous devoir proposer premierement les orateurs Grecs plustost que les autres, pour ce que ç'a esté à Athe-

3. afin D — 8 Suivez-moy CD — 9. introduis CD — 16. ingenuement CD; profit BCD — 21. combien qu'il soit D — 24. profit BCD — 27-28. ce qui passera en eux D — 30. n'envient pas D — 31. proffit B, profit CD — 37. *ça* A.

nes qu'a pris naissance l'eloquence : et entre tous les Grecs Demosthene et Æschinez, pour ce que ce sont ceux d'entre les Grecs qui par la confession de tous les siecles suyvans ont merité plus de loüange en cest art : et entre leurs oraisons celles qu'ils ont faictes [34 v°] pour et contre Ctesiphon, pour ce que en celles là ils ont desployé toutes leurs forces et employé toutes les richesses de leur elegance. C'estoit premierement une cause où ces deux grands orateurs estoient poussez de violentes passions, [1] d'envie et d'inimitié qu'ils se portoient l'un à l'autre, où il alloit de leur honneur, et où toute la Grece estoit assemblee pour les oüyr. De sorte qu'il ne faut point douter que tout ce que leurs grandes estudes, longue experience et ordinaire exercice leur avoit apporté de suffisance n'ait paru en ceste action. Aussi voyons nous combien tous les grands Rheteurs des siecles suyvants ont prisé ce chef d'œuvre. J'y ay puis apres adjousté l'oraison de Ciceron pour Milon, comme estant cest orateur la loy de l'eloquence Latine, et ceste piece la plus exquise et elabouree de toutes celles qui sont sorties de sa main. J'y ay en fin adjousté un [35 r°] essay de moy, non pour me comparer à ces braves Heroës, ny pour marcher de mesmes pas qu'eux, mais seulement pour monstrer en ce qui y pourra estre agreable que c'est en les imitant que je l'ay acquis, et en ce qui s'y trouvera deffectueux, que c'est l'inimitable grandeur de leur vertu, qui ne se peut esgaler ny par nostre travail ny par nostre nature, bien qu'en ceste comparaison je me sois donné beaucoup d'avantage à moy-mesme, faisant changer de langue à ces gens-là. Car, ores que de bonne foy je leur aye laissé tout l'ornement que j'ay peu, si recognois-je ingenuement qu'ils ont beaucoup perdu de leur grace en changeant de pays. Je pense que l'on y trouvera les membres, les nerfs et la charnure entiere, mais, quant au teint et à la couleur, je ne me le promets pas, mesmes si elle est si belle et si excellente comme l'ont vantee les anciens Rhetoriciens Grecs, qui recognoissent en [35 v°] la naïveté de leur langue mille beaux traits et attraits qui nous y sont incognuz. Car toutes les langues du monde ont quelque particuliere proprieté et secrette grace, qui ne se peut

1. qu'*à* A — 2. Aeschines BCD ; pour ce que [*ce*] sont ceux A — 3. suivans D — 4. cet art CD ; ont faites D — 5. pour ce qu'en CD — 6. de leur eloquence D — 9 *ou* A — 13. Pasteurs BC, Orateurs D — 14. suyvans B, suivans CD — 15. cet orateur CD — 21. defectueux CD — 22. esgaller CD — 26. reconnois-je D — 29. et la couleur BCD — 31. reconnoissent D — 32. incognus B, incogneus C, inconneus D.

1. Cic., *De optimo genere dicendi*, 7.

entierement percevoir que par ceux qui l'ont apprise au berceau et succee avec le laict de leurs nourrices. Ce qui est à imiter en ces grands hommes paroistra assez à ceux qui les liront avec quelque attention.

Nous sommes obligez de cela à la nature, que la lueur de la vertu paroist de soy-mesmes, et ceux mesmes qui ne la cherchent pas l'apperçoivent. Toutesfois quand, avant que d'aller en quelque lieu, nous sommes advertiz de ce qui y est de rare et singulier, de pleine arrivee nous jettons l'œil dessus, et avec moins de peine et plus de certitude nous le remarquons. Si pour ceste raison il est à propos que j'advertisse ceux qui liront ces oraisons ainsi tournees en nostre langue, je leur puis dire en [36 r°] premier lieu qu'ils trouveront en celle d'Æschinez et Demosthene beaucoup de belles choses à remarquer. Car ils y verront premierement quasi l'histoire entiere de ce qui s'est passé és affaires des Atheniens pendant la vie de ces deux orateurs là. Ils y remarqueront puis apres l'estat et gouvernement de ceste Republique portraict au vif, avec les plus importantes loix et coustumes qui y fussent lors observees. Et en fin y recognoistront les ruses et tours de souplesses des orateurs de ce temps là, qui par de grands artifices manioient un des plus subtils et ingenieux peuples qui furent jamais. Tellement que ces deux oraisons là pourront fournir de beaucoup de belles instructions à ceux qui ont à vivre avec les peuples et se mesler de leurs affaires, et beaucoup de cognoissance de l'antiquité.

Or cela est à la verité hors de nostre dessein, mais, comme il advient que ceux qui par [36 v°] occasion cheminent au soleil sans y penser se halent et colorent [1], ainsi, en passant et faisant autre chose, tireront-ils ce proffit de la lecture de ces oraisons cy. Et quand à l'eloquence, qui est la principale fin à laquelle je les ay maniees et tournees en nostre langue, je puis dire qu'il n'y a sorte de precepte, sorte d'ornement en cet art, dont on n'y trouve les sources vives et saillantes. Car vous y voyez un discours arraisonné, ferme et solide, respandu par tout le cours de l'oraison, comme le sang par les membres du corps humain : il n'y a rien qui n'y soit bien joint et

2 *a* A — 5. obligés B — 8. advertis BCD — 10. cette raison D — 13. en celles d'Aeschines BCD — 14. à observer. D — 18-19. reconnoistront D — 19. souplesse BCD — 23-24. connoissance D — 28. profit BCD — 28-29. Ces oraisons. Et quant à BCD — 30-31-34. *ny* A.

1. Cic *De Orat.*, II, 14.

compassé, rien qui ne soit justement en sa place, et au lieu où il est plus commode, soit pour la force, soit pour la beauté. Les arguments y pressent et frappent et d'estoc et de taille : il n'y a rien de si court qui fasse peine par sa briefveté et subtilité, ny rien de si estendu qui ploye pour sa longueur. Les sentences y sont [37 r°] belles et pleines, qui ont à la verité le suc et la vigueur de la Philosophie, et neantmoins le goust et la couleur de la vie commune et civile, qui n'y sont ny trop rares ny trop frequentes, mais en lieu où elles servent comme d'arguments et conclusions des propos d'importance. Bref tout y coule avec juste proportion, comme si la nature, qui pousse les autres choses en estre par un reiglé mouvement, compassoit elle mesmes l'oraison.

Les exordes et commancemens y sont doux et coulans, qui se concilient l'attention et bien-veillance par un artifice caché, par la grandeur du subjet, par la loüange des auditeurs, par la plainte de l'infortune de celuy qui parle ou pour qui il parle, par l'envie de celuy contre qui il a affaire, et autres traits semblables dont ils combattent à couvert. A cest exorde vous voyez une narration si proprement liee que les jointures n'en paroissent nullement, [37 v°] y recognoissez des artifices merveilleux, tantost à dire ce qui sert, tantost à taire ce qui peut nuire, à mettre ce qui peut apporter plus de grace le premier, differer le reste en un endroit où il soit oy avec moins d'envie, et apres que les esprits des auditeurs seront ja preparez : et par toute ceste partie une grande briefveté, une grande clairté, une grande verisimilitude. S'il faut puis apres confirmer ce qui a esté proposé ou refuter ce qui a esté objecté, cela est fait tant dextrement et avec une belle ruse de faire valloir les raisons, faisant front des bonnes et les faisant combattre une à une estendues comme en haye, mettant les plus foibles au milieu comme en trouppe [1], fermant la fin par ce qui est le plus fort et qui laisse une plus vive impression de soy en la memoire de l'auditeur. Mais comme en sont belles les perorations et conclusions ! où ils vous rassemblent en [38 r°] peu de mots tout ce qu'il y a de plus vigoureux en tout le corps de l'orai-

2. argumens BCD — 3. *ny* A — 4 face CD — 8. *ou* AB — 9. aux propos BCD — 11. reglé D ; compassoit-elle A — 13. commencemens BCD ; coulants BCD — 14 bien-vueillance CD — 15. subject BC, sujet D — 17. traicts CD — 18. cet exorde CD — 19-20. reconnoissez D — 22. *ou* A ; ouy CD — 23. espris C — 26. objecté, Cela AB ; faict C ; fort dextrement D — 27. valoir BCD — 32. conclusions ? *ou* A.

1. Quintil., *Instit. orat.*, V, 13.

son, et, le restraignant comme dans des escluses, luy redoublent sa force, l'animant de passions et mouvements qui, comme pointes aigües[1], transpercent non seulement les oreilles, ains les cœurs des escoutans.

Quand à l'elegance du stil, elle est, comme j'ay desja dit, d'autant plus admirable qu'elle contient une douceur et grace dont on ne cognoist point la cause ny l'artifice, qui reluit par toute l'oraison, comme le teint en un corps naturel [2], lequel suit la temperature et bonne constitution des humeurs dont il est composé. Les parolles y sont graves, chastes et modestes, où vous ne voyez aucune affecterie, mais choisies de telle façon que les plus signifiantes y sont les plus prisees. Si, pour signifier davantage, relever ou deprimer quelque chose, il en faut emprunter et transferer une signification à l'au-[38 v°]tre, cela est avec tant de jugement qu'il ne s'y trouve rien de trop esloigné, rien de trop humble, rien de sale [3] : ce qui est emprunté semble estre modestement introduit, et non poussé à force pour y entrer.

Certainement, s'il y a endroit où ceux de nostre age ayent besoin de l'exemple des anciens, comme d'une juste reigle, pour redresser une affectation intemperee et inconsideree, c'est en l'usage des mots empruntez. Car, pource qu'ils voyent qu'ils apportent quelque enrichissement à l'oraison, ils en usent si debordement la plus part, et avec si peu de jugement, qu'il leur semble que c'est vice, ou au moins pauvreté de langage, d'user de mots propres à signifier quelque chose : quelques uns mesmes affectent d'en trouver que l'on n'entende point, et pensent que c'est estre eloquent, quand ce qu'ils disent a besoin d'estre interpreté. Les autres affectent [39 r°] une telle gravité et exaggeration que rien ne leur plaist, s'il n'est plus grand que le naturel. Or tout cela est egalement vicieux, comme l'est tout artifice, depuis qu'il manque de jugement. L'usage des translations orne le champ de l'oraison, mais cest ornement doit estre temperé. Ce qui est beau de soy ne l'est plus quand il est trop frequent : nous sommes ainsi faits de nature que nous nous lassons de ce qui est trop

2. mouvemens BCD — 5. Quant à BCD ; stile BCD — 7. connoist D — 9. paroles BCD — 10. *ou* A — 10-11. affetterie CD — 13. il ne faut BC — 14. qu'il ne *si* A — 18. endroict CD ; *ou* A ; aage BCD — 19. regle CD — 22. debordément BCD ; la plus-part BC — 23-24. au-moins B — 26. lorsque ce qu'ils D — 31. cet ornement CD — 33. aussi faits D.

1. Pline le Jeune, *Lettres*, I, 20.
2. Cic., *De opt. genere dicendi*, 3.
3. Cic., *De Orat.*, III, 41.

commun : tout ce qui frappe noz sens avec beaucoup d'esclat [1] nous lasse et nous ennuye. Il n'y a rien si beau en l'homme que les yeux, mais si nostre corps en estoit tout semé, non seulement ils empescheroient l'usage des autres membres, ains aussi desplairoient à ceux qui les verroient. Il faut doncques que la moderation conserve aux parolles empruntees leur beauté. D'y rechercher l'obscurité, c'est n'en sçavoir pas l'usage : elles n'ont esté du commance-[39 v°] ment pratiquees que pour la necessité [2], non plus que les vestemens. Depuis, estant appliquees à l'ornement, il ne faut pas que leur necessaire usage se perde par le voluptueux auquel elles sont destournees. Quant à ces excez et enfleures de parolles, ce sont comme des goüestres et abcez d'oraison. Qui est neantmoins l'endroit où choppent et se laissent plus aisement tromper les plus habilles, ne plus ne moings que ceux qui ne sont pas instruits en la medecine, qui, voyant un corps bouffi [3], estiment que ce soit graisse ou en bon point Il y a certes occasion d'avoir pitié de ceux qui prennent tant de peine à mal faire, et, laissant ce qu'ils ont de commode à la main, vont chercher bien loing des choses alienes de la nature. L'on ne sçauroit quasi donner un plus utile precepte en l'eloquence que celuy qui est le plus facile : c'est à sçavoir de ne rien forcer, ains suyvre le cours de [40 r°] la nature et laisser couler toutes choses par le plus aisé chemin.

Je desirerois donc d'imiter la pureté de ces orateurs cy, qui empruntent si mesnagement les paroles, qu'on ne les peut arguer de luxe et profusion. Vous n'y trouverez non plus aucune molle et effeminee liaison et repetition de mots qui sente un esprit oyseux et plus curieux des parolles que du discours. Si il s'y en trouve quelquefois, c'est en un endroit dont l'usage paroist aussi tost, et où vous voyez les parolles repetees comme une recharge et redoublement de coup, à l'endroit où il importe de frapper et imprimer avant en la memoire de l'auditeur quelque chose de consequence. Toute allu-

1. nos BCD — 2 *ny* A — 5. donques B, donc D — 6. paroles CD — 7. *elle* A — 7-8 commencement BCD — 9 estans D — 11. excés CD ; paroles CD — 12 abcés CD — 13 *ou* A ; aisément B, aysément CD — 13-14. habiles BCD — 14. moins BCD — 16. embonpoint CD — 18. loin BD — 21. suivre CD — 22 aysé CD — 23. donc imiter D — 24. frugalement BCD — 25. et de profusion D ; *ny* A — 27. paroles CD ; s'il BCD — 27-28. quelquesfois CD — 28. aussi-tost D — 29 paroles CD — 30. *ou* A.

1. Cic., *De Orat.*, III, 25.
2. Cic , *De Orat.*, III, 38.
3. Cic., *Orator*, 8.

sion y est d'importance, ils ne se jouront jamais des parolles qu'ils ne donnent quelque dangereuse atteinte à leur ennemy. Et de vray, qui pourroit supporter en de grandes et celebres actions des esprits si dissoluz et [40 v°] incurieux, qui, pendant qu'il s'agist des biens et de l'honneur et de la vie des hommes, s'amusassent à esplucher des parolles, les agencer proprement et chatoüiller les oreilles de l'auditeur, comme feroit une courtisane [1] affettee en une scene de comedie ? Bien y voyez-vous une grande varieté recherchee, et la repetition de semblables mots evitee, pource que la semblance soulle et ennuye l'oreille, où la diversité l'esveille et la resjoüit. Mais sur tout y observez-vous que les parolles y sont tellement disposees qu'elles croissent ordinairement par degrez, ce qui embellit fort la face de l'oraison, et fait reluire ceste gravité tant desirable, qui represente par la suitte des parolles le progrez de la nature. Apres le choix et l'elitte des parolles, vous y remarquerez la composition et structure des clauses, qui sont tellement distinguees de leurs membres, qu'il n'y a rien d'obscur, rien [41 r°] qui ne suyve bien. La longueur y est mesuree de sorte qu'elle n'excede point ce que l'aleine peut porter, ou ce que l'esprit de celuy qui escoute peut sans peine concevoir et comprendre. Bref ceste façon d'oraison est comme un corps beau et bien sain [2], lequel n'est point enflé et bouffi, et auquel d'autre costé les nerfs ne paroissent point, ny les oz ne percent point la peau, mais est plein de sang et d'esprits, en bon point, ayant les muscles relevez, le cuir poly et la couleur vermeille. A mon advis, qui verroit ces parolles là animees d'une voix claire, ronde et distincte, s'eslevant et abaissant peu à peu, representant en ses contentions les passions que prent ou feint l'orateur, et avec cela un geste de tous les membres qui accompagnast la voix et imitast en ses mouvemens ses affections, croiroit aisement ce que les autheurs ont escript de la puissance qu'avoit l'eloquence de tels orateurs, et [41 v°] confesseroit que leurs commandemens ne sont pas moins violents que ceux des tyrans [3] environnez de leurs

1. joueront BCD ; paroles CD — 4 dissolus BCD — 4-5 que... ils s'amusassent BCD — 6. paroles CD — 7. affetée CD — 9. saoulle D — 10. *ou* A — 11. paroles CD — 14. suite CD ; paroles CD — 15. elite B, eslite CD ; paroles CD — 17. suive CD — 18-19. haleine CD — 23. os CD — 25. paroles CD — 27. prend CD — 29. aisément B, aysément CD — 30 escrit BCD — 32. violens BCD.

1. Tac., *Dial.*, 26.
2. La phrase est traduite librement de Tacite, *Dial.*, 21.
3. Peut-être Platon, *Gorgias*, 21.

gardes et satellites. J'espere que, despoüillez de leurs plus beaux ornemens et parlants une langue estrangere, encore vous plairont-ils, et vous donneront regret de ne les pouvoir entendre en leur langue naturelle et desir d'imiter ce peu que j'ay peu rapporter en ce portrait de la grace du principal subject.

Tout ce que je vous ay dit de ceux-cy se peut aussi entendre de ce grand orateur Romain. Il n'y a pas eu faute de gens en l'antiquité qui l'ayent non seulement comparé, mais preferé à ces Grecs-là. C'est un jugement auquel je ne veux pas entrer, je me contente de les admirer tous et les laisser aymer à chacun selon son goust. Bien diray-je une chose, que ce brave esprit cy, vrayement digne de la grandeur de l'empire où il estoit né, a, ce me semble, un stile[42 r°] moins commode et proportionné à noz mœurs et à noz oreilles que n'avoient ces Grecs-là. Il semble que ceste si pleine et hardie eloquence ne se puisse bien desployer que dans l'estendüe d'un aussi puissant et florissant estat qu'estoit la Republique Romaine. La confiance qu'il avoit de son credit et authorité, la grandeur de courage en laquelle il estoit nourry luy permettoient beaucoup de choses, dont l'usage ne nous seroit pas bien seant. Toutesfois on ne peut faillir, en s'exerçant, de choisir ce qui est le plus haut [1], à fin que, si l'imbecilité de nostre nature ne nous y peut porter, nous en approchions au moins au plus pres qu'il nous sera possible, et relevions ce qui est de trop humble et de trop bas en noz esprits par le contrepoix d'un si genereux exemple. Mais à fin que le choix et jugement vous en soit libre [2], oyons comme ils parleront François.

1. *d'espouillez* A — 2. parlans BCD — 4. j'ay pu B ; j'ay rapporté D — 5. portraict CD ; sujet D — 7. *ny* A ; faute de personnes D — 10. aimer CD — 12. *ou* A ; estoit nay CD — 13 nos CD — 20. afin D — 21. imbecillité CD — 22. au plus *prest* A — 23. nos CD — 23-24. contrepoids D — 24. afin D.

1. Pline le Jeune, *Lettres*, I, 5.
2. Cic., *De opt. genere dicendi*, 7.

APPENDICE

Note sur les sources de l'érudition des orateurs.

Ce qui caractérise essentiellement l'éloquence du XVIe siècle au point de vue de la forme, c'est l'abus des lieux communs, des citations et des images empruntées aux littératures classiques. Or cette conception de l'art oratoire, si elle dispense d'avoir de l'esprit et du goût, réclame beaucoup d'acquis ; et, quelque bonne opinion que l'on ait de la prodigieuse faculté d'assimilation des Français d'alors, on se demande comment les plus savants pouvaient suffire. Que l'un d'eux, en effet, orateur d'un jour, ait prodigué sa science et semé avec le sac, on le comprend. Mais, pour les orateurs de métier, présidents de parlements, gens du roi ou avocats, la difficulté était grande ; et la stupeur effrayée qu'on éprouve à lire une de leurs harangues isolée augmente à la pensée que cette épreuve se renouvelait fréquemment pour eux [1]. N'avaient-ils pas lieu de craindre d'épuiser toutes leurs ressources et de rester sans voix? Beaucoup durent éprouver cette appréhension, et il en est un tout au moins qui l'avoue franchement : c'est Du Vair. Si celui-là reconnaît avoir dépensé tout son trésor d'érudition, que sera-ce des autres ? — Le danger était si prévu que, de bonne heure, on avait travaillé à s'en garder.

L'écolier s'y prépare déjà sur les bancs du collège. Le principal profit de ses études consiste pour lui à s'approprier tout ce que ses auteurs renferment non pas seulement d'idées et de faits, mais d'images, de figures de pensée ou de style. Chacun avait donc ses cahiers, dans lesquels il déversait le produit de ses lectures. On n'avait plus, pour traiter n'importe quel sujet, qu'à y puiser à pleines mains. L'usage de ces cahiers répondait à un besoin si pressant, il était si répandu que des érudits et des lettrés se mirent à en publier pour les gens moins bien pourvus de science.

Le nombre en fut grand et leur succès nous est attesté par beaucoup de témoignages. Aucun n'est plus explicite que celui de Guillaume Ranchin, avocat général à la Cour des Aides de Montpellier. Dans une

1. De 1597 à 1616, Du Vair prononce les discours de rentrée du Parlement de Provence. Ce n'est pas tout : il rend aussi des arrêts notables, et ceux-ci, qui sont des morceaux considérables, débordent eux aussi de souvenirs érudits — Loisel, dans les deux ans qu'il passa en Guyenne comme avocat du roi à la Chambre de justice, prononça plus de deux mille réquisitoires et arrêts.

remontrance prononcée en 1595, il reproche aux avocats l'abus des allégations et des lieux communs Beaucoup, dit-il, veulent entasser « raison sur raison, allegation sur allegation, bien que hors de propos et sans qu'il en soit besoing, d'autres auroient peur d'estre estimez indoctes s'ils n'avoient traitté en un plaidoyé quelque beau lieu commun et enfilé là-dessus tout ce qu'ils trouvent de recueilly dans les amas et rapsodies de nostre temps... Quant aux lieux communs il y a en cela tant d'impertinence et de lourdise que c'est merveille de voir un juge qui ait patience d'escouter... Pour ce qu'un receveur aura faict saisir un cheval pour le payement des tailles on ourdira un long discours de l'office de receveurs, des saisies et executions, de l'origine des impositions, du service d'un cheval et de telles autres choses ». Par contre, s'ils tombent sur une grande affaire « dont ils ne trouvent aucunes nouvelles dans leurs indices et lieux communs, pour lors ils perdent leur latin, leur science manque, leur discours tarit [1] ». — Ces deux regrettables tendances trouvent leur expression et leur satisfaction dans les recueils que l'on se faisait à soi-même et dans ceux que l'on trouvait tout faits.

Les premiers, à vrai dire, nous manquent. Mais, si nous ignorons comment ils étaient composés, on nous a dit comment il les fallait composer. Car ce n'était pas assez de s'être dès l'enfance appliqué à cette besogne. Il y avait un art dans ce pillage. Pour pouvoir utiliser toutes ces richesses, il y fallait un ordre et un classement. Tabourot, dans ses *Bigarrures*, conseille aux enfants « de faire des collections par lieux communs », car l'usage de ceux qui sont imprimés les rendrait « paresseux et asnes ». Ils en feraient d'abord sur « les simples morales », plus tard ils en viendraient aux « naturelles, politiques et à telle autre science qu'ils voudroient principallement suivre ». Il fournit même aux débutants un projet de classement répartissant sous un certain nombre de rubriques toutes les idées, tous les faits relatifs à Dieu, à l'homme, au monde. Et il entre dans le détail. Il enseigne à son élève le « renvoi des opposites les uns aux autres » et celui des synonymes. Il l'engage, quand il a trouvé dans cette vaste classification la place d'une idée, à voir comment cette même idée est présentée dans les recueils imprimés. Il lui recommande même de rechercher, pour chaque fait rencontré, les différentes manières dont il peut être rangé dans la collection et de ne pas se contenter à moins de deux solutions. Il donne des exemples.

1. *Har. et act. publ.*, 1609, p. 426-428. — Avant lui, Faye attaquait cette pratique vicieuse. « La façon d'estudier par des lieux communs est pernicieuse, *curare cutem* en latin, c'est-à-dire faire bonne chere... Ceux qui estudient à bon escient les sciences entieres n'ont que faire de recourir à ces fleurs de lieux communs... Un passage que nous composons en nostre esprit vaut mieux qu'une centaine de ces passages renfermés dans les lieux communs ». (*Op. cit*, 4e remontr, Pâques, 1583, p. 79-80.) « *Transfugimus ad analecta quædam et eglogarium dicendi genus, sapimus ex inventoriis*, bref tout nostre fait n'est que parade ». 6e remontr., Pâques 1584, p. 111.) Rapin, en 1684, se plaint encore de « ces embarras de lieux communs dont on charge les plaidoyers ». (*Les Réflex sur l'éloq.*) Par contre, Du Pré défend ces emprunts, et pour cause, car il en use et en abuse : « Il n'y a point d'expedient plus abregé pour enrichir son langage et se façonner un haut et magnifique style que d'y transporter ce qui se treuve de plus exquis dans les bons autheurs... Que si l'on nomme ces reserves des lieux communs, ce n'est pas qu'un bon esprit ne se les puisse faire propres ». (*Op. cit.*, p. 69-70.)

L'histoire de Cincinnatus, qui labourait son champ quand on vint lui offrir la dictature, peut être également bien rangée sous les rubriques Vieillesse, Agriculture, Pauvreté méprisée, Labeur assidu. Et il ne veut pas que l'on puisse se méprendre sur l'utilité de ce travail. Les écoliers, dit-il, auraient à la fin de leurs études des recueils si abondants que « ce leur seroit autant de matiere preparée pour bastir des discours ». Plus tard, vers 18 ans, arrivés à l'âge de se spécialiser dans une science déterminée, ils feraient servir à l'étude de celle-ci tout ce qu'ils auraient rencontré dans leurs lectures [1].

Le témoignage de Tabourot suffirait à prouver, même si les œuvres du temps ne l'attestaient, qu'on cherchait sans fatigue et qu'on trouvait sans mérite dans ces bienheureux cahiers d'innombrables citations et souvenirs de l'antiquité. Les mêmes recommandations se retrouvent encore en 1639 sous la plume d'un certain Salabert. Dans sa rhétorique, il consacre tout un chapitre à l' « ordre des recueils et des lieux communs en forme de table ». Lui aussi, il donne un modèle de classement méthodique, et il insiste sur l'utilité de ce travail. « Si vous ne marquez, dit-il, dans quelque lieu commun de ceux que nous venons d'escrire ce qui vous semblera digne de remarque, mettez le au rang des choses que vous n'avez jamais leu ou que vous avez desjà oublié [2] ».

Ces conseils étaient diligemment mis en pratique. Omer Talon, dès son enfance, collectionnait, au hasard de ses lectures, des tours de phrase, des modèles de développements, des sentences morales et littéraires [3]. Les étudiants laborieux, au rapport de Henri de Mesmes, consacraient, au sortir des cours de leurs professeurs, une partie déterminée de la journée « à voir dans les livres les lieux alleguez [4] », et l'on pense bien que ceux-ci allaient grossir la collection commencée. Plusieurs même tenaient encore à jour, hommes faits, les recueils qu'ils avaient entrepris enfants. S'il en faut croire Tallemant des Réaux, Antoine Arnauld, le grand avocat, « était un homme à lieux communs ; il avait je ne sais combien de gros volumes de papier blanc où il faisait coller par son libraire les passages des auteurs tout imprimés qu'il coupait lui-

1. Ces lieux communs doivent naturellement être classés « par ordre d'alphabet », et voici les premiers titres que propose Tabourot : « Abstinence, Abus, Accusation, Adultere, Aequité, Affliction .., » etc. (*Op. cit.*, 4e liv., fo 8-10.) — Il y avait certainement de ces recueils pour tous les ordres de connaissances. Il y en avait en particulier pour le droit. On trouve un curieux échantillon de ces derniers dans *les Œuvres de Guy Coquille avec les Institutes coutumiers de Loisel*, 1 vol. in-fo, 1646, p. 151 sq. de la 2e partie : c'est une collection de maximes juridiques classées à la manière des lieux communs. Longtemps après que la mode des citations a passé, d'Aguesseau conseillait encore au futur procureur général de « faire des recueils ou collections en lisant l'histoire », et il indiquait la marche à suivre (*Œuvres choisies*, éd. Didot, 1877, p. 288).

2. Voici les principales rubriques qu'il propose dans le no 24 : « de la mort, des oraisons funebres, sepulchres, epitaphes, louanges, inscriptions, cœmeteries, cadavres, pourriture », etc. Il a soin de noter que, quand une idée peut être rangée dans trois ou quatre lieux, on peut la placer dans n'importe lequel, mais avec un renvoi dans les deux ou trois autres (*Les fleurs de la Rhetorique françoise avec une conduite pour ceux qui se veulent former à l'eloquence*, par J. Salabert, P. Agenois, Paris, 1639, in-8o).

3. *Omer Talon*, Paris, 1902, in-8o, par l'abbé Mailfait, p. 19.

4. *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, 1886, in-12, publ. par Ed. Fremy — Ce passage se trouve aussi reproduit dans le *Traité des études* de Rollin, liv. II, ch. II.

même et les réduisait sous certains titres[1] ». A défaut de cette collection, qu'il eût été intéressant de feuilleter, quelques pages manuscrites en tête d'un recueil d'extraits faits pour l'usage de Dorléans, le futur avocat général du Parlement de la Ligue, nous donnent une idée de la façon dont il lisait et du profit qu'il tirait de ses lectures. En parcourant dans la traduction d'Amyot les *Vies* de Plutarque, il note tout ce qui peut lui être utile, que Romulus prit Véies le 15 octobre, que le nombre huit plaît à Neptune. Il reproduit, et dans les termes mêmes d'Amyot, le mot d'Épaminondas disant de sa table frugale : « Un tel ordinaire ne reçoit jamais trahison ». L'usage de la monnaie de fer à Sparte et l'obligation imposée aux jeunes gens de garder le silence ou de parler avec concision lui suggèrent une réflexion qui pourra lui servir le jour où, quittant le barreau pour le parquet, il fera des semonces aux avocats : « Les paroles abondantes le plus souvent ressemblent à la monnoye de Licurgue, où il y avoit beaucoup de matiere et peu de valeur ». Et il ajoute en note : « Voy le traité de Plutarque de la maniere de bien oyr[2] ». La plupart de ces extraits trahissent la préoccupation de l'art oratoire, et il ne leur manque que d'être classés dans un ordre déterminé pour que nous ayons là un échantillon caractéristique des recueils si en honneur alors[3].

C'étaient sans aucun doute les orateurs de préférence qui y avaient recours, dans la pensée que la grande éloquence se distingue entre tous les genres littéraires par une érudition plus riche et des figures plus abondantes ; mais il ne serait pas impossible de retrouver dans les autres écrivains du XVI[e] siècle la trace de l'influence exercée par cette manie collectionneuse. On l'a fait par endroits pour Montaigne. On serait tenté d'aller plus loin encore et d'expliquer par là l'étrange composition de plusieurs de ses chapitres, indépendamment des citations dont les émaille cet homme de mémoire infirme[4]. J. Goulu accusait

1. *Historiettes*, t. III, p. 103. Cité par l'abbé Mailfait, *op. cit.*, p. 19 et par Froment, *Essai*, p. 187.

2. Bibl. nat., ms. fr. 10194 Ces extraits tiennent un peu plus de trois pages in-fol. — Le titre se trouve au fol. 6 : *Livre d'extraictz pour Monsieur Dorleans ad*[cat] *en Parlement*, 1577.

3. Dans ce genre rentre aussi le ms. fr. 19136 (coll. Séguier-Coislin, XVII[e] s.), qui porte au fol. 1 ce titre significatif : *Suite des remarques pour estoffer des discours tirées pour la pluspart de Cassiodore*. L'auteur de ce recueil, visiblement un Parlementaire, a dépouillé tout Cassiodore, et il en tire, pour s'en servir au besoin, « ce qu'on peut dire en la reception de quelque Conseiller, President ou autre semblable » (fol. 69), « ce qu'on peut dire à ceux qui font bien dedans les charges dont les peres et les aïeuls ont esté recommandables en vertu et en reputation de grand merite » (fol 71), « ce qu'on peut dire aux gens du roy, advocats et procureurs generaux et aultres admis et receus nouvellement en leurs charges par le Prince ou par son Conseil... » (fol. 75) etc .. — L'auteur du ms fr. 19194 (Coll Harlay, XVI[e]-XVIII[e] s.), est évidemment un avocat. Il collectionne des modèles d'exorde, de phrases, de pensées, de développements pour rétorquer les arguments de l'adversaire, condamner sa prolixité : des lieux communs sur la brièveté, les flatteurs, l'hospitalité, l'oisiveté. Il ne remonte pas toujours aux sources et s'adresse parfois aux ouvrages de seconde main, comme par exemple à la remontrance prononcée par Séguier le 26 avril 1588 et dont une image a su lui plaire. — Etaient-ce des extraits du même genre que se composait Chr. de Thou, lorsque Pasquier le surprenait « lisant les oraisons de Ciceron contre Verres, ayant d'un costé le livre, et de l'autre ses brouillas dans lesquels il recueilloit sommairement les passages dont il se vouloit aider » (*Lettres*, VII, 10) ?

4. Voir *Œuvres poét. de P. de Brach*, éd. Dezeimeris, 1861-2. L'auteur y constate à plusieurs reprises les emprunts faits par Montaigne en particulier au recueil des Gnomiques et au *Florilegium* de Stobée. (On conserve à la Bibl. nat. un volume de l'*Antho-*

formellement Balzac de n'être pas l'auteur des pensées qui se trouvent dans ses livres. Il lui reprochait de les avoir tirées « non des originaus, mais ou des *Politiques* de Lipse ou du *Polyanthea* ou des marges de Mathieu [1] ».

Car ce ne sont pas seulement les recueils spéciaux qui viennent en aide à l'orateur dans l'embarras. Toutes les éditions, toutes les traductions d'auteurs anciens, toutes les histoires même modernes, lui offrent des tables détaillées et appropriées à ses besoins [2]. On n'y trouve pas toujours les faits importants, les noms propres, mais bien les idées générales dans lesquelles peuvent rentrer les faits particuliers.

Nous nous bornerons à une étude rapide des recueils spéciaux. Rien cependant n'est plus intéressant, car on y trouve l'explication des défauts dominants de l'éloquence du XVIe siècle. Non pas qu'il s'agisse d'affirmer que cela a causé ceci Si ces ouvrages n'avaient pas existé, le caractère de l'éloquence des principaux orateurs n'en eût été nullement modifié. Du reste un Pibrac, un Faye d'Espeisses, un Du Vair, avaient une culture trop riche pour être réduits à de pareils expédients. Ils eussent rougi sans doute d'aller puiser à la fontaine publique. Bien mieux, il y a lieu de penser que les faiseurs d' « Indices » n'hésitaient pas à prendre dans les harangues des orateurs en renom, pour en enrichir leurs compilations, telle pensée rare, telle citation peu connue. Mais les autres, c'est-à-dire tous ceux qui écourtaient leurs études pour entrer plus vite en charge, — et le cas était très fréquent dans la seconde moitié du siècle, — trouvaient à bon compte dans ces ouvrages la science qu'ils n'avaient pas. Nous n'oserions donc pas affirmer que les orateurs dont nous avons parlé ont utilisé ces recueils, mais qu'importe ? Que ce soit le compilateur qui ait pris modèle sur l'orateur ou celui-ci sur celui-là, ou que l'un et l'autre aient été emportés dans le mouvement qui emportait tout leur siècle, un fait subsiste : tous deux ont voulu plaire, tous deux ont plu, tous deux expriment fidèlement le goût du temps, et c'est cela surtout qui nous importe.

Il serait impossible et peut-être inutile de dresser une liste complète

logie qui lui a appartenu : *Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros solerti nuper repurgatum cura* 1531.. Venumdatur Badio (avec la signature de Montaigne., Rés. Z. Payen, 512) — Les anecdotes qu'il enfile l'une au bout de l'autre dans son chapitre *du Dormir* (I, 44) en font un bel échantillon de lieu commun, du genre de celui où Servin traitait des oreilles, à commencer par celle de Malchus.

1. *Op. cit.*, p 501. — Les *Politiques* de Lipse, parus en 1589, renferment une abondante collection de pensées d'auteurs anciens relatives aux choses du gouvernement. — Pierre Mathieu, historien oratoire et sentencieux, met dans ses marges les citations d'auteurs anciens appropriées aux faits racontés. Il les résume parfois lui-même en maximes de son cru.

2. Il est plus facile, dit Filère (*op. cit.*), de citer que d'égaler les anciens. Nous leur empruntons leurs paroles. « Allant aux tables des livres, qui est le recours de plusieurs, nous trouvons de quoy abondamment discourir sur tous subjects. » (P. 49-50.) Par exemple l'éd des *Vies* de Plutarque 1600, in-8°, se termine par quatre indices. Le premier renferme les noms des auteurs « alleguez ou exposez ». Le deuxième contient « les similitudes proprement inventées et accommodées à diverses matieres par l'auteur ». Le troisième, particulièrement utile, fournit la liste des « apophthegmes des hommes illustres, en telle sorte que le lecteur a moyen de s'en aider en divers discours de la vie humaine ». Enfin, avant le dernier, qui est celui des « noms, matieres et choses notables », l'éditeur fait cette remarque significative que « quelques matieres observées en les deux precedents sont repetées, mais en divers sens, et pour aider au lecteur à trouver au plus tost ce qu'il desirera voir plus tost en ces Vies ».

de ces ouvrages[1]. Il suffira d'en examiner quelques-uns pour les connaître tous, au moins dans l'esprit qui préside à leur composition. La plupart de ces ouvrages sont en latin ; quelques-uns offrent le grec et le latin en regard. Un quart environ, traduits ou imités du latin, sont écrits en français. Ceux ci, visiblement destinés aux femmes ou aux gens du monde, n'ont en vue que l'agrément des lecteurs. Les autres, qui manifestent, au moins extérieurement, par le choix des idées, une intention morale, s'adressent aux écoliers ou aux gens instruits. Très peu, dans l'une et dans l'autre catégorie, formulent l'intention de fournir des modèles et des ressources à l'orateur. Il apparaît cependant qu'avec le temps les préoccupations morales cèdent la place aux préoccupations littéraires. Du moins, tous sans exception présentent ce caractère d'adopter, soit dans le corps du volume, soit dans la table des matières, parfois dans l'un et dans l'autre, l'ordre employé pour les lieux communs.

Alciat, par ses *Emblèmes*, et Érasme, par ses *Adages*, avaient contribué à mettre à la mode le goût des sentences, avec quelque chose de plus amusant dans le premier, de plus sérieux et de plus savant dans le second. A leur suite, deux courants se formèrent, qui à la longue se fondirent en un seul. Les uns, à l imitation d'Alciat, illustrent au moyen d'un dessin une maxime en général anonyme, la traduisent en quelques vers français ou latins, puis la développent en une courte page de prose. En 1536, Guillaume de la Perrière publie *le Theatre des bons engins auquel sont contenuz cent emblemes*, suivis de cent maximes morales développées chacune en un dizain[2]. Vers 1540, Gilles Corrozet dédie « aux bons esprits et amateurs de lettres » des sentences formulées en un quatrain, puis plus longuement expliquées en prose[3]. En 1548, Apherdianus donne au public deux livres d'épigrammes morales mises en distiques[4] et, en 1573, Reusner fait paraître quatre livres d'emblèmes tout à fait dans le goût de ceux d'Alciat[5]. Ceux qui se bornent à traduire l'ouvrage de ce dernier n'ont naturellement pas de visées bien ambitieuses. L'un d'eux, qui garde l'anonyme, ne songe qu'à offrir aux gens de cour des images et des devises à faire peindre[6]. Un autre, Barthélemy Aneau, en 1549, tient à dire, outre le plaisir, le profit qu'on peut tirer de son ouvrage. Il a voulu « que plus facile et prompte feust la treuve ou invention aux cherchans. Car il est beaucoup plus aysé à chercher et trouver les choses disposées chascune en son ordre et lieu... Toutes et quanteffois que aulcun vouldra attribuer ou pour le moins par fiction applicquer aux choses vuydes accomplissement, aux nues

1. On en trouve une abondante bibliographie dans le 25e fascicule des *Mém. et docum. scol. publ. par le Musée pédagogique.*

2. L'auteur dédie ce livre à Marguerite de France, reine de Navarre. Il déclare l'avoir écrit en 1536. Il se réclame d'Alciat (Bibl. nat., Rés., Z. 2526).

3. *Hecatongraphie, c'est à dire les declarations de plusieurs apophthegmes, proverbes, sentences et dictz tant des anciens que des modernes*, par Gilles Corrozet, Parisien. (Bibl. nat., Rés. Z., 2526).

4. *Epigrammatum moralium libri duo*.. Auctore Petro Apherdiano Anvers, 1568. — La dédicace est datée de 1560 à Amsterdam (Musée pédagogique, 35622).

5. *Nicolai Reusnerii emblematum lib IV*. Vienne, 1579 (Mus. péd., 35636).

6. *Les emblemes de Maistre André Alciat, mis en rime françoyse*. Avec privil., s. l. n. d. (Bibl. nat., Rés. Z, 2526).

aornement, aux muetes parolle, aux brutes raison, il aura en ce petit livre (comme en un cabinet tres bien garny) tout ce qu'il pourra et vouldra inscripre ou pindre aux murailles de la maison, aux verrieres, aux tapis, couvertures, tableaux, vaisseaulx, imaiges, aneaulx, signets, vestements, tables, lictz, armes, bref à toute piece et utensile et en tous lieux..., quiconque doncq' vouldra enrichir ses besoignes de la devise d'une briefve sentence et grace d'une plaisante image, il pourra abondamment trouver et prendre en ce livre ce que bon luy semblera pour estre approprié à chescune chose [1] ». Celui-ci, il faut le reconnaître, ne vise aucun but littéraire ; les autres sont muets sur celui qu'ils se proposent. Cependant un coup d'œil, même rapide, jeté sur ces recueils permet de se rendre compte de ce que les orateurs du temps leur ont emprunté ou ont pu leur emprunter [2]. Nous saluons au passage, dans la traduction d'Aneau, des images souvent reprises dans la suite : le « poulieu..., herbe gardant de soif et d'ivrognerie » ; « le chameleon, petit animal vivant seulement de l'air et se changeant en toutes couleurs sinon rouge et blanc », qui « represente le flateur qui se conforme aux meurs du Prince, sinon aux meurs d'innocence et vergoigne pudicque, vertus signifiées par le blanc et le rouge » ; la « remore » qui arreste nefs nonobstant vent quelconque » et représente « proces, amour de paillarde, Qui jeunes gens des estudes retarde » ; et le cordier, tressant sa corde que sa femme laisse par négligence manger à même par un âne [3] ; et les Alcyons ; et l'Hercule gaulois ; et la lyre d'airain du temple de Delphes avec une cigale dessus, « suppliant le default d'une corde rompue [4] », et Vénus, représentée par Phidias le pied sur une tortue ; et l' « amandelier », qui fleurit et défleurit avant tous les autres arbres, symbole des esprits trop précoces, etc.

Outre ces images familières, beaucoup figurent chez Reusner, qui n'eurent pas moins de succès : la licorne, qui ne peut être domptée que par la main d'une vierge, comme l'esprit ne cède qu'à Dieu ; la hyène, qui change de sexe, comme l'homme perfide change de sentiments ; l'aigle vieilli, image de l'homme pieux, qui se rajeunit dans l'eau des fleuves ou dans la lumière du soleil ; le lion, qui craint le chant

1. *Emblemes d'Alciat, de nouveau translatez en françois vers pour vers jouxte le latin ordonnez en lieux communs avec briefves expositions et figures nouvelles appropriées aux derniers emblemes.* Lyon, 1549. Dédicace adressée en date du 3 janvier 1549 à « Tres illustre prince Jacque Conte d'Aran en Escoce » par « Barptolemy Aneau » (Mus. péd., 35503).

2. Ch. de Saint-Paul cite, parmi les huit moyens d'embellir le discours, les « sentences, comparaisons, fables, histoires, proverbes, hyerogliphes » et il dit de ces derniers qu'« ils sont plus considerables que les proverbes parce que ce sont des images authorisées par de grands personnages de l'antiquité et qui ont esté inventées avec beaucoup d'artifice pour exprimer les plus hauts points de la philosophie et de la religion ». Les emblèmes « ont esté inventez pour mettre en des monnoyes, en des armes et en des estendars. Mais l'eloquence voyant la gentillesse qui s'y remarquoit n'a pas desdaigné de les recueillir et de s'en servir à donner de la grace à ses ouvrages ». (*Tableau de l'eloquence françoise*, p. 137-138.) Les mêmes procédés se retrouvent chez les orateurs sacrés. Voir Jacquinet, *Des prédicateurs au XVIIe siècle avant Bossuet*, Paris, 1863, in-8°.

3. Faye, entre bien d'autres, reprend cette image, mais il l'interprète un peu différemment (*op. cit.*, 2e remontr., Pâques, 1582, p. 32).

4. Cette image se retrouve dans la deuxième remontrance de H. de Lestre (*Mém. de la Ligue*, V, 139) et Du Vair ne la dédaigne pas dans l'« ouverture » du Parlement d'Aix de 1601 (éd. 1625, p. 835).

du coq, comme la puissance des hommes redoute celle de Dieu, et une foule d'autres qu'il serait trop long de vouloir citer [1].

D'autres, surtout des Allemands, vont plus loin encore. Ils demandent au monde végétal et minéral une foule de symboles souvent mis en œuvre par les orateurs. Georgius Pictorius, en 1563, fournit aux amateurs d'images pittoresques et de rapprochements inattendus un prodigieux ramassis de recettes médicales, d'invraisemblables détails sur les propriétés de certains corps d'un choix souvent scabreux [2]. La table des matières à elle seule en dit long, et quiconque a jeté un coup d'œil sur l'exorde[3] d'un certain nombre de discours du XVI[e] siècle comprendra combien d'orateurs dans l'embarras durent trouver l'inspiration dans ces simples et suggestives formules : la foudre ne tombe pas sur l'aigle ; l'améthyste fait cesser la léthargie ; la chair du lièvre embellit qui la mange ; le loup affamé dévore la terre ; le Phénix vit d'encens ; la Sicile possède des chèvres à laine... et mille autres plus difficiles à citer [4].

Tous ces ouvrages cherchent à amuser et à plaire. La science en est absente, ou plutôt elle se cache. Tout au plus trouve-t-on à la fin de quelques-uns, dans une table spéciale, les noms des écrivains auxquels des emprunts ont été faits. Erasme, au contraire, a mis à la mode les pensées méthodiquement extraites des auteurs anciens. En 1537, L Esleu Macault, traducteur infatigable, choisit entre ses « traductions de l'année passée » les apophtegmes tirés de Plutarque par Érasme [5], et Marot le loue d'avoir fourni au public français le plaisir de juger les grands hommes par leurs paroles [6]. Lagnerius, postérieurement à 1541 [7], publie des pensées

1. Voir les différents emblèmes que, par prétérition, Loisel donne de la concorde (5[e] remontr., p. 144).

2. Παντοπώλιον *continens omnium ferme quadrupedum, avium, piscium, serpentum, radicum, herbarum, seminum, fructuum, aromatum, metallorum et gemmarum naturas carmine elegiaco per D. Georgium Pictorium Villinganum conscriptum...* Basileæ, daté d'Einsisheim, Haute Alsace, 1563 (Mus. péd., 35622).

3. « On peut commencer, dit Salabert, par un exemple choisi, par un embleme bien rare ou par quelque apophtegme insigne ». (*Les fleurs de la rhet fr.*, p. 19-20 « On peut faire l'entrée d'un discours par un exemple. par une emblesme, par quelque apophtegme ou par quelque autre des pensées qui servent à l'ornement » (Ch. de Saint-Paul, *op. cit* , p. 99.) Si ces ornements étaient particulièrement abondants dans les exordes, on n'en faisait pas fi dans le corps des discours Beaucoup, dit Sorel, peuvent faire « des miracles en bien dire dans les matieres qu'ils traitent lorsqu'ils y font quelque application des ceremonies des anciennes religions. des mysteres cachés de quelques fables, des opinions les plus bigearres des anciens philosophes et des propriétés merveilleuses de quelques pierres, plantes ou animaux qui ne furent jamais et dont Pline, Albert le Grand ou quelque autre font mention... » C'est ce que firent beaucoup de « nos premiers magistrats et de nos plus grands predicateurs » (*Connoiss. des bons livres*, p. 282).

4. En 1593, Camerarius rajeunit le genre inauguré par Alciat en tirant ses emblèmes des quadrupèdes. des oiseaux et des insectes, le tout avec une table des auteurs cités.

5. *Les apophthegmes, c'est à dire prompts, subtilz et sententieux dicts de plusieurs rois, chefs d'armée, philosophes... tant grecs que latins, translatez de latin en françois* par Lesleu Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre du roy, 1543. Dédié à François I[er], de Paris, juillet 1537. (Bibl. nat., Z. 17697).

6. Ed Jannet, t. III, p. 111 (épigr. 275 et 276).

7. *Sententiæ Ciceronis, Demosthenis ac Terentii, dogmata philosophica item apophthegmata quædam pia, omnia ex fere ducentis auctoribus tam græcis quam latinis ad bene beateque vivendum diligentissime collecta.* Anvers, 1564 Bibl. Sainte-Geneviève. 8° R. 1108. sup. . — Belleforest ne fait guère que traduire ces différents recueils : *Les sentences illustres de M. T. Ciceron et les Apophthegmes avec quelques sentences de pieté recueillies du mesme Ciceron, aussi les plus remarquables sentences tant de Terence que de*

tirées de Cicéron, de Démosthène, de Térence et d'autres encore, collectionne les sentences des philosophes rapportées par Cicéron. Jacotius réédite une partie des *Apophtegmes* d'Érasme et compose, à l'aide de fragments extraits de Cicéron, de courtes notices sur les grands philosophes de l'antiquité [1]. Georgius Major, en 1561, classe sous forme de lieux communs des pensées morales empruntées aux différents poètes classiques [2], et Marcoleo perfectionne le genre en 1599 [3]. Un peu auparavant, Joseph Langius [4] reprenait une fois encore l'idée d'Érasme, mais il différait de ses devanciers en ce qu'il se faisait fort de donner au style de celui qui s'inspirerait de son livre avec sagesse plus d'élégance et plus d'éclat.

D'ailleurs, à mesure que s'affirment ces prétentions littéraires, les auteurs deviennent moins exclusifs et les genres se mêlent. Breslay parmi eux mérite une mention spéciale [5]. Il se loue et se fait louer par Dorat [6] d'enrichir des pensées des sophistes la langue française déjà illustrée par tant de traductions d'historiens, d'orateurs et de poètes. Mieux qu'aucun des autres, en effet, il représente le goût de son époque, et les ressemblances sont innombrables entre son livre et les œuvres oratoires du XVI[e] siècle. Si l'on veut exprimer de façon moins banale quelle est la puissance de l'éloquence, c'est à lui qu'il faut s'adresser, à moins que ce ne soit à Pibrac [7]. Si l'on vient à parler de Dieu, ne sera-

plusieurs autres autheurs et les sentences de Demosthene de n'agueres tirées du grec et mises en latin, le tout traduit nouvellement de latin en françois... Paris, 1582, dédié à Ch. de Bourbon, le 3 mai 1574 (Bibl. nat., X. 17699).

1. Recueil de Lagnerius cité plus haut ; p. 291-345, 345-427.

2. *Sententiæ veterum poetarum per locos communes digestæ*, Georgio Majore collectore (fait suite, dans l'exemplaire de la Bibl. Sainte-Geneviève, au recueil de Lagnerius).

3. *Cato junior, hoc est veterum poetarum sententiæ illustriores collectæ ad usum pueritiæ* ab Alexandro Marcoleone. Stuttgart, 1599 (Mus. péd., 35590).

4. *Adagia, sive sententiæ proverbiales... inque locos communes redactæ*, per Josephum Langium Cæsaremontanum, 1596 (Bibl. nat., Z. 39107). Tout en rendant justice à Érasme, il déclare qu'il suit particulièrement les traces de J. L. Hawenreuter, et il cite une curieuse lettre que le fameux Sturm adressait en 1573 aux professeurs de son collège. D'après Sturm, le créateur du genre était un certain Faustus Andrelinus, qui, le premier, avait publié des lettres qu'il appelle « adagiales ». Vers le même moment Erasme faisait paraître ses *Adagia*. L'influence en fut telle que tout le monde affecta ce genre sentencieux et tendu. Le style de l'époque en fut gâté, et, quand Sturm revint à Strasbourg, il trouva la prose abandonnée, les vers seuls en honneur. Il crut bon alors de faire abandonner aux élèves ce dangereux modèle, et ce n'est qu'en 1573, comme en témoigne la présente circulaire, qu'il permit et recommanda de nouveau l'usage du livre de Hawenreuter que devait refondre Langius.

5. *Anthologie ou recueil de plusieurs discours notables tirez de divers bons autheurs grecs et latins*, par Pierre Breslay, Angevin, Paris, 1574 (Bibl. nat., Z. 17758). — Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, signale la présence à Angers en 1583, comme « promoteur du concile » provincial, de Pierre Breslay, Angevin, prieur de Chemillé et chanoine de l'église d'Angers, qui y donna des « preuves de sa doctrine et pieté ». Il y mourut de la peste avant la fin du concile (*Revue d'Anjou*, 1852, t. I, p. 441).

6. Et aussi par Claude Binet. L'ouvrage est dédié à Pierre Mariau, chanoine de Paris.

7. On représente Mercure, dieu de l'éloquence, jeune et gaillard, « sans mains... et depuis l'estomach jusques en bas quarré comme un cube : exprimans par ceste figure l'eloquence qui jamais ne vieillit ni ne perd sa vigueur : qui acheve les grandes choses à l'aide de la langue sans besoin de force manuelle : et qui se tient si ferme en pieds que ses ennemis ne la peuvent remuer, deplacer ny demouvoir » (f° 79). Pibrac dit la même chose, mais avec du grec et du latin, dans sa deuxième remontrance, p. 120-1. — Il est juste de noter que cette remontrance est de 1569 et que l'ouvrage de Breslay paraît en 1574. — Canaye trouve le même symbolisme dans la façon dont on représentait le dieu Pan (*Op. cit.*, remontr. de la Saint-Martin 1595).

t-il pas bien utile de connaître le « catalogue des plus insignes athées », et les « trois cents dieux du nom de Jupiter », et « l'admirable accord des nations escrivans tous Dieu par quatre lettres » ? Breslay nous apprend tout cela. Combien d'orateurs, pour dire élégamment que la gloire suit l'effort, n'ont-ils pas rappelé qu'à Rome le temple de l'honneur était bâti derrière celui de la vertu et qu'on ne pouvait entrer dans celui-là que par celui-ci [1] ? Breslay le leur eût dit, s'ils ne l'avaient su d'ailleurs. Quel orateur n'a eu ou n'aura à louer l'agriculture, à dire l'utilité de la danse, à expliquer en quel sens l'homme peut être appelé un arbre renversé [2], pourquoi le ciel est rond, pourquoi « les Romains n'immoloient rien de sanglant au dieu des bornes », pourquoi les anciens joignaient les statues de Vénus et de Mercure ? On trouve tout cela commodément dans Breslay. C'est chez lui encore qu'on trouvait que « les canes de Pont vivent de choses venimeuses », qu'il faut tourner la fronde non pas trois fois, comme le dit Virgile, mais une fois, comme l'affirme Végèce ; qu'il existe une « pierre de Caryste » dont on fait du linge et qu'on blanchit en la jetant au feu ; enfin que le *recipe* de Mithridate se composait de « deux noix seiches, deux figues de cabaz et de deux feuilles de rue broyées ensemble avec un grain de sel ». Quel avocat n'avait intérêt à savoir qu'en Égypte les voleurs gardaient « la quarte du larcin » ? Quel orateur, ayant à parler du lièvre, n'eût eu plaisir à trouver, dûment collectionné avec autorités à l'appui, tout ce qui peut se dire agréablement de la matière, bref un modèle de lieu commun : que la viande de lièvre rend beau, avec, en plus, un calembour d'Alexandre Sévère ; que les îles de Majorque et Minorque étaient désolées par les lièvres ; que Cyrus envoya un message dans un lièvre tué ; qu'un lièvre mis bas par une jument annonça le désastre de Xerxès ? Mais l'énumération serait trop longue de ce qu'on trouve à la fois chez Breslay et chez les harangueurs du XVIe siècle, depuis les catadoupes du Nil et l'échelle de Pittachus jusqu'aux allégories tirées de la seiche et de la torpille [3].

De même les rivaux de Breslay ont prévu tous les besoins, peuvent satisfaire à toutes les demandes. L'auteur de l'*Arithmologie* [4] nous enseigne en grec et en latin quelles sont les sept choses que Dieu déteste, les trois qui sont insatiables, les trois qu'on ne peut savoir, et ainsi pendant plus de 130 pages [5]. — Est-on à court de comparaisons ? Lagne-

1. Cette image se retrouve dans un plaidoyer de Hotman pour le duc d'Aumale sur « la preferance des roses », p. 324 du *Recueil de Plaid.*, 1618 ; dans une remontrance de Balthazar de Villas du 5 novembre 1598 (*Har. et actions publ.*, 1609, p. 655 et dans une autre qu'on peut sans invraisemblance attribuer à Harlay *le Tresor des har.*, 1660, 2e partie, p. 92). Du Vair lui-même la réédite à l'ouverture du Parlement d'Aix de 1602 (éd. 1625, p. 844).

2. Faye d'Espeisses, 2e remontr., Pâques 1582, p. 24. — Cette image, comme la plupart des autres, est tirée des *Morales* de Plutarque (*De l'exil*).

3. Pibrac compare à ce poisson le gain malhonnête. Remontr. de Pâques, 1569, p. 11 12.

4. Elle est datée de Leipzig, 1552, et fait suite dans un vol. de la Bibl. nat. (Z. 17366) à l'ouvrage d'un certain Loïnus intitulé *Gnomologiæ sive sententiæ collectaneæ et similia ex Demosthenis orationibus et epistolis in certa virtutum ac vitiorum capita collectæ*, daté comme il suit : « Lutetiæ, ex schola Plessea, 18 Cal. oct. 1551 ».

5. Tous, au XVIe siècle, pour des raisons de superstition ou autrement, ont la hantise des nombres. H. de Lestre et Dorléans, entre mille autres, en fournissent la preuve. Du Vair lui-même n'y échappe pas (remontr. de 1601, éd. 1625, p. 834).

rius en a collectionné quinze pages pleines dans Cicéron, quinze pages, dont chaque phrase commence par *ut* ou par *quemadmodum* [1]. Gabriel Meurier fournit des sentences dorées, mais tient aussi des antithèses, des images et des définitions [2]. Il ne faut pas lire beaucoup de discours de l'époque qui nous occupe pour rencontrer des développements du modèle de celui-ci : Qu'est-ce que la vie ? — « Une vraye cave de fantasies, boutique de fallaces, double maladie, allegresse languissante, vieillesse sans baston, paix sans foy, cecité sans guide, lime sourde, estable de menteries, vallée de miseres, fontaine de pensées, nef sans gouverne, arche de fascherie, triste consolation, franchise de vices, seureté perilleuse, roue voluble..., pauvre abondance, maison de tempeste, riche pauvreté, prison pourrie, folle sagesse, douceur amere, joye languissante, belle deformeté... » et j'en passe, et l'énumération continue [3]. — Camerarius, dans un volume que ses fils publièrent en 1594 [4], fournit en grec et en latin la réponse à mille questions d'un intérêt puissant et d'une utilisation facile : pourquoi les survivants de la peste d'Athènes perdirent la mémoire ; pourquoi ceux qui ont la tête pointue comme Thersite sont, comme lui, audacieux, lâches et malhonnêtes ; pourquoi beaucoup d'oiseaux arrivent et naissent en temps de peste, alors que les porcs périssent ; pourquoi les chevaux se hâtent quand l'ondée commence, puis reprennent le pas si elle augmente ; pourquoi les enfants naissent sans ongles, quand leurs mères mangent trop de sel ; quelle était la forme des anciles ; pourquoi on représente Vénus sortant de l'écume de la mer ; pourquoi Orphée dit que Saturne eut toujours des poils noirs au menton ; pourquoi Neptune a un trident ; pourquoi certains poètes disent Hélène fille de Némésis ; pourquoi les Égyptiens représentaient Mercure sous forme de jeune homme et de vieillard [5]...

1. *Ciceronis parabolæ aliquot et similia* dans le recueil déjà cité. Dédicace à « Humaniss. viris Berengario, Fernando et Francisco Ferreio, Legum doctoribus atque præceptoribus suis... Tolosæ, nono Kal. sept. 1541. »

2. *Tresor de sentences dorées, dicts, proverbes, dictons communs reduits selon l'ordre alphabetic avec le bouquet de philosophie morale reduict par demandes et responses...* Paris, 1582 (Bibl. nat., X, 17760), dédié à Jean de Flemingo, Sr de Wyneghem. Anvers, 13 juillet 1578.

3. On peut croire que Salabert exprime bien le goût du temps quand il dit que les développements par définition ont parfois « merveilleuse grace ». Il cite comme exemple un développement sur l'histoire qui fait songer au morceau manuscrit attribué à Du Vair dans la Coll. Dupuy de la Bibl. nat. et dont nous avons dit un mot dans notre étude sur G. Du Vair, p. 63, n. 3. Pibrac énumère les différentes définitions qu'on a données du lieu où l'on rend la justice (Pâques 1569, p. 13) ; Loisel, celles de la concorde (5e remontr. *la Guyenne*, p. 138). On trouve à peu près le même développement par définition sur l'homme chez Duperron (Or. fun. de Ronsard, *Œuvres*, p. 673) et à deux reprises chez Du Vair (*Consolation à D. M. C* et 7e orais. fun., *Œuvres*, éd. 1625, p. 729 et 746).

4. *Joachimi Camerarii decuriæ XXI* συμμίκτων προβλημάτων *seu variarum et diversarum quæstionum de natura, moribus, sermone.... in quibus allegoriæ et etymologiæ multæ insunt Græcæ et latinæ expositionis, Græcis etiam in latina conversis.* Nuremberg, 1594. Dédicace datée d'octobre 1593 (Mus. péd., 36514).

5. On rencontre à foison des allégories de cette espèce chez tous les orateurs du XVIe siècle. Du Vair en use fréquemment dans ses discours de Provence. Dans la seule oraison funèbre de Ronsard par Duperron, on trouve pourquoi les temples des Muses étaient bâtis dans les villes, pourquoi les statues de Jupiter à Candie n'avaient pas d'oreilles. — Quelques-uns cependant finirent par sentir ce que la plupart de ces rapprochements avaient d'invraisemblance criante ou d'outrageux enfantillage. Le jésuite Étienne Binet, tout en flattant la passion de ses contemporains pour les images, essaie de les détourner

Tous ces efforts isolés trouvent une forme achevée, définitive, dans une œuvre formidable qui comprend en soi toute la science, tout le pédantisme du XVI[e] siècle : *Florilegii magni, seu Polyantheæ floribus novissimis sparsæ libri XVIII* [1].

Le dernier recenseur de l'ouvrage, Joseph Langius, avoue d'ailleurs qu'il ne fait que reprendre le travail de ses devanciers, et ceux qu'il cite sont assez nombreux pour montrer combien était en honneur le genre qui nous occupe et combien de noms manquent à notre énumération [2]. Celui-ci a des visées très hautes. Il ne craint pas de proclamer qu'il offre l'éloquence à qui la veut, qu'il s'agisse de sermons ou de harangues en Parlement ou d'entretiens particuliers, de méditations solitaires, de lettres familières, et en général de n'importe quel genre d'écrits. Il est exact, en effet, que cette énorme encyclopédie fournit sur les sujets les plus variés tous les éléments, idées, images, citations, pour composer un discours dans le goût de ceux qu'on faisait alors. Un minutieux système de renvois permet d'étudier, avec le sujet lui-même, tous les alentours du sujet. Un seul exemple dispensera de tout commentaire. L'auteur a consacré au mot *Éloquence* dix compactes colonnes *in-folio*. Il passe en revue la définition de l'éloquence, avec l'étymologie du mot, ses différentes parties, ses causes. Il étudie sa matière, sa forme, sa fin, son domaine, ses effets et ses contraires. Viennent ensuite en bel ordre les sentences tirées de la Bible, des Pères, des poètes (2 colonnes), des philosophes (3 colonnes), des historiens. Il rapporte 6 apophtegmes, 15 similitudes ou comparaisons. Après les pensées générales, il passe aux exemples, exemples tirés de la Bible et des au-

de ces niaiseries érudites vers des notions plus exactes, empruntées aux arts et aux métiers de son temps. Il avait le grand et rare mérite de travailler sur des éléments actuels et proprement français. Son livre eut un brillant succès, sans toutefois supprimer l'abus qu'il visait. *Essai des merveilles de nature et des plus nobles artifices, piece tres necessaire à tous ceux qui font profession d'eloquence*, par René François, predicateur du roy. Rouen, 1621, in-4°. — On peut croire, d'après le témoignage de Salabert (*op. cit.*, p. 7), que cet ouvrage avait paru aussi sous le pseudonyme de René de la Font. — Voir sur cet ouvrage, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, oct.-déc. 1902, p. 640-5, une note de M. Paul Godefroy.

1. Il faut citer en entier le titre, qui est bien l'image du livre : *Opus præclarum suavissimis celebriorum sententiarum vel græcarum vel latinarum flosculis ex sacris et profanis auctoribus collectis refertum a Josepho Langio, post Dominicum Nanum, Mirabellium, Bartholomæum Amantium, Franciscum Tortium meliore ordine dispositum, innumeris fere apophthegmatis, similitudinibus, adagiis, exemplis, emblematis, hyeroglyphicis et mythologiis locupletatum atque perillustratum..* (additiones et emendationes Fr. Sylvii, Insulani). Lugduni, 1648, in-f° (Bibl. nat., Rés. Z. 24), 2 vol. Le premier renferme 1515 colonnes très serrées. L'ouvrage, une première fois recensé par Sylvius en 1619, fut réimprimé en 1649.

2. En plus des noms qui figurent dans le titre, nous avons remarqué dans la préface celui de Maternus Cholinus. — En ce qui nous concerne, nous avons, en plus de ceux qui nous ont échappé, laissé sciemment de côté dans cette étude de nombreux auteurs de recueils. Citons entre autres Charles Estienne avec ses *Dicta sapientum Græciæ*, Paris, 1542 ; Henri II Estienne avec ses *Apophthegmata græca regum, ducum, philosophorum... ex Plutarcho et Diogene Laertio*, Paris, 1568 ; ses *Comicorum græcorum sententiæ*, Paris, 1569 ; ses *Virtutum encomia sive gnomæ de virtutibus ex poetis et philosophis*, Paris, 1573 ; et les *Proverbiales græcorum versus* de Fédéric Morel, Paris, 1594, et les différentes *Anthologies* et le curieux ouvrage du prédicateur de la reine Louise, veuve de Henri III, *Cinq livres des hieroglyphiques où sont contenus les plus rares secrets de la nature et proprietez de toutes choses avec plusieurs admirables considerations et belles devises sur chacune d'icelles, œuvre tres docte, ingenieux et eloquent, necessaire à toutes professions* de feu M. P. Dinet, Paris, 1614, in-4°, avec une table dressée en forme de lieux communs.

teurs profanes, depuis Nestor jusqu'au pape Alexandre VI, puis il en arrive aux emblèmes, et nous voyons défiler les serpents et le caducée, les sirènes, le perroquet, l'Hercule gaulois. Il s'attarde surtout à Mercure, s'applique à dégager le sens symbolique de ses attributs ou des détails de son costume : son chapeau figure l'éloquence, seule garantie contre les coups de l'envie ; ses talonnières sont l'image de la vivacité ailée du langage, sa baguette, qui rappelle les morts des enfers ou les y pousse, qui excite les vents ou les apaise, qui donne et ôte le sommeil, figure encore l'éloquence, qui arrache au châtiment les innocents et y livre les coupables, qui soulève ou calme les séditions...

Bien que cet ouvrage soit sensiblement postérieur à l'époque que nous étudions, il donne une idée très exacte de l'éloquence du XVIe siècle. Une fois de plus, la fonction a créé l'organe, et la lecture de ces recueils fait ressortir avec un relief énergique les défauts communs aux orateurs d'alors. Dans leur admiration aveugle pour l'antiquité, ils y cherchent des garants à tout ce qu'ils affirment : ils viennent toujours à bout d'en trouver. On comprend d'ailleurs sans peine que le témoignage de l'auteur allégué ne sera jamais plus décisif que quand il revêtira la forme serrée, impérieuse d'une sentence. Mais, comme celle-ci renferme en quelques mots toute l'idée, tout est dit, dès que la citation est faite. Or il faut que l'orateur parle, et longtemps. Et voici les inconvénients entre lesquels il va se trouver obligé de choisir : ou bien il fera une deuxième citation pour renforcer la première et une troisième, s'il le peut, ou il citera une pensée contraire à sa thèse pour avoir l'occasion de la discuter, ou il demandera aux exemples de l'antiquité de quoi tenir lieu du développement et des preuves intrinsèques qu'il n'a pas donnés. — Il reste une autre solution possible, pire encore que les précédentes : c'est de considérer chaque idée non pas seulement au point de vue du sujet actuellement traité, mais de l'examiner sous toutes ses faces ; c'est non pas simplement de prendre de cette idée ce qui peut corroborer, éclairer la démonstration, l'exposé commencés, mais de l'épuiser, avant de passer à une seconde qu'on épuisera encore, de mettre ainsi bout à bout une série de petites dissertations isolées.

L'abus des citations est la négation de tout développement. L'usage des lieux communs supprime tout lien, toute hiérarchie entre les différentes parties du discours. Ainsi s'explique que, sauf de bien rares exceptions, on ne trouve dans l'éloquence du XVIe siècle ni mouvement ni enchaînement.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Les chiffres imprimés en caractères gras renvoient au texte de l'*Eloquence françoise.*

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LE TABLEAU DE L'ÉLOQUENCE EN FRANCE

CHAPITRE II

LES CAUSES DE LA FAIBLESSE DE L'ÉLOQUENCE

CHAPITRE III

LES MOYENS DE RELEVER L'ÉLOQUENCE FRANÇAISE

CHAPITRE IV

INFLUENCE DU TRAITÉ DE L' « ELOQUENCE FRANÇOISE »

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

ERRATA

Page 29. ligne 8, *lisez* : Balthazar de Villas

Page 42, ligne 10, *lisez* : ces deux personnages,

Page 59, ligne 8, *lisez* : les affaires de son pays.

Page 63, note 1, ligne 2, *lisez* : page 153, ligne 12

Page 86, ligne 11, *lisez* : l'élocution et l'action

Page 126, ligne 10, *lisez* : in-12 pour l'*Eloquence françoise*



